

olivier	 <p>jean-marie poupart commente un essai de laurent mailhot</p>	lévy	 <p>beaultien</p>	renée	 <p>claude</p>	edmund	 <p>alleyn</p>	beaux	 <p>dimanches</p>
---------	--	------	--	-------	--	--------	---	-------	--

la météo

Généralement ensoleillé, frais. Min. 20, max. 40. Demain: beau et frais

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Libérer la CECO de la commission de police ?

— page 3

Les Martyrs canadiens

VOL. LXV - No 240

Montréal, samedi 19 octobre 1974

25 CENTS

Le COJO essuie un revers à Vienne

de notre envoyé spécial, Jean-Luc Duguay

VIENNE — Le COJO a essuyé un revers inattendu hier soir à Vienne devant le Comité international olympique.

En effet, la direction générale des communications n'a pu faire accepter son rapport sur l'hébergement des journalistes pendant les jeux de 1976.

La nouvelle a été accueillie avec consternation au COJO qui devra présenter un nouveau rapport à Lausanne, en février.

Les raisons données pour le refus: les prix trop élevés, l'absence de télévision en circuit fermé, le nombre trop restreint de journalistes accrédités.

Jeudi soir, la sous-commission de la presse n'a pas voulu immédiatement approuver le rapport qui lui était présenté par la direction générale des communications du COJO.

Les discussions se sont poursuivies hier soir dans l'espoir d'en arriver à une entente le plus tôt possible, mais en vain. En matinée le directeur général des communications du COJO, M. Raymond Beauchemin, n'a pas manqué de souligner la signification de ce retard.

"Dorénavant, a-t-il dit, toutes les villes devront s'en tenir aux promesses qu'elles ont faites en vue de l'obtention des Jeux."

C'était là, bien sûr, une allusion au maire de Montréal qui, en mai 1970 à Amsterdam, avait promis que les membres de la presse rendant compte des Jeux de 1976 seraient groupés sous un même toit, dans 4.000 chambres simples, chacune étant munie d'un circuit de télévision en circuit fermé.

Chemin faisant, cependant, le COJO a rejeté cette formule, optant plutôt pour la "dispersion" des journalistes dans les hôtels, résidences d'étudiants et studios-appartements de la métropole.

Ces dernières semaines, le COJO s'était fait un devoir de laisser croire que ses rapports seraient facilement ratifiés par les autorités olympiques. Il doit se rendre compte maintenant que la session de Vienne, à 21 mois des Jeux, s'est fait, elle, le devoir d'examiner à la loupe les "rapports de progrès" des représentants montrealais.

Hier soir, lors d'une conférence de presse, le président du CIO, lord Killanin, a fait significatif, refusé de commenter le désaccord qui a surgi entre cet organisme et le COJO au sujet des droits de télédiffusion des Jeux en territoire canadien.

"Il serait inopportun de faire des commentaires à cet égard", s'est borné à dire lord Killanin qui, rompant avec la tradition, avait convoqué les journalistes avant que ne débute officiellement la 75e session du CIO.

A ce jour, le contrat de 56 millions de dollars pour la diffusion des Jeux, contrat qui engage et le COJO et le CIO et Radio-Canada et son service ORTO (Organisme de radiotélévision des olympiques) n'a été accepté qu'à demi par les représentants du Comité international.

En effet, la ratification complète du contrat achoppé toujours sur la question des droits de diffusion des Jeux en sol canadien, droits qui, prévoit le document, sont accordés à Radio-Canada pour la somme nominale de un dollar.

Or, le CIO, qui touche un tiers des droits de diffusion après les deux premiers millions, ne semble pas vouloir

Voir page 6: Le COJO

Autres informations en page 21

L'anesthésie générale sera interdite chez les dentistes

par Lise Bissonnette

L'Ordre des dentistes du Québec a décidé de cesser de jouer avec le feu d'autant que ses membres ne seraient nullement responsables des dégâts commis en leur nom. Il ne sera donc plus question d'anesthésie générale dans des cabinets dentaires à partir du premier novembre prochain, et ce "moratoire", décidé hier par l'Ordre, durera jusqu'à

ce que le ministère des Affaires sociales ouvre enfin les portes des hôpitaux aux services dentaires.

On sait que trois décès sont survenus récemment, en un court laps de temps, dans la région montréalaise, à la suite de l'administration d'anesthésie pour fin d'intervention dentaire. La presse a commencé à s'emouvoir et à alerter le

public et le journal The Gazette, sur la foi d'un informateur qui semblait autorisé, accusait même hier l'Ordre des dentistes d'avoir rejeté un rapport dénonçant l'emploi d'une telle pratique en cabinet privé.

Le bureau des gouverneurs de l'Ordre, réuni hier à Montréal, dit avoir été conscient depuis longtemps de l'import-

ance du problème, comme en témoigneraient ses nombreuses demandes, restées lettre morte, pour que le ministère des Affaires sociales donne enfin à la chirurgie dentaire un statut de service pleinement intégré aux services hospitaliers.

Mais le docteur Charles Gosselin, président de cet organisme profession-

nel, a nié avec véhémence, au cours d'une conférence de presse, que l'Ordre ait reçu quelque rapport que ce soit à ce sujet au cours des dernières années.

Et c'est pour couper court à de telles accusations que son bureau des gouverneurs tranchait hier dans le vif et imposait ce moratoire qui ne s'applique ni aux

Voir page 6: Anesthésie



Mgr Gérard-Marie Coderre (à gauche), évêque de Saint-Jean, et Mgr J.-M. Lafontaine, vicaire général de l'archidiocèse de Montréal, furent les deux principaux intervenants lors de la divulgation, hier, d'une déclaration de six évêques sur "certains conflits de travail". (Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

Un blâme à la United Aircraft et à la Gypsum

L'épiscopat estime urgent de réviser le code du travail "devenu inadéquat"

par Clément Trudel

Dans une déclaration commune rendue publique hier, six évêques de la région métropolitaine qualifient de "déraisonnable" le refus de la formule Rand par les compagnies United Aircraft (Longueuil) et Canadian Gypsum (Joliette) et demandent aux gouvernants, aux associations patronales et aux syndicats de "se concer-

ter pour réviser un code du travail devenu inadéquat".

Le code devrait être révisé pour éviter notamment les conflits dont la durée se prolonge indéfiniment, si les parties n'arrivent pas à se rapprocher. Dans des situations de ce genre, pensent les évêques, employeurs et syndicats devront être dis-

posés à "accepter qu'en certaines circonstances du moins leur liberté habituelle de manoeuvre soit limitée, permettant ainsi à l'Etat de mieux jouer son rôle de promoteur du bien commun".

Ont signé ce document de 14 pages: l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, représenté hier par son vicaire gé-

néral, Mgr J.-M. Lafontaine; et NN. SS. les évêques de Saint-Jean G.-M. Coderre; de Saint-Hyacinthe (A. Sanschagrin); de Joliette (René Audet); de Valleyfield (Guy Bélanger) et de Saint-Jérôme (Bernard Hubert). L'archevêque de Sherbrooke, Mgr Jean-Marie Fortier, étant

Voir page 6: L'épiscopat

"Compromis historique" avec le Congrès

Un accord sur l'émigration juive débloque le "trade bill"

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Un compromis historique est intervenu hier entre le Congrès et le gouvernement américain sur l'émigration des Juifs soviétiques, ce qui devrait accélérer l'adoption du fameux "trade bill" en souffrance depuis dix-huit mois.

A la suite de l'échange d'une lettre entre le secrétaire d'Etat Henry Kissinger et le sénateur Henry Jackson, auteur de

l'amendement qui porte son nom, au terme de laquelle des assurances sont données au Congrès quant à l'assouplissement de la politique d'émigration de Moscou, la clause de la nation la plus favorisée pourra maintenant être accordée à l'Union soviétique, débloquant les échanges commerciaux.

C'est un fait rare dans les annales diplomatiques qu'un accord concernant les ci-

toyens d'un pays puisse être conclu sans que ce pays, en l'occurrence l'Union soviétique, ne soit sous une forme ou l'autre, cosignataire de cet accord!

Dans sa lettre du sénateur Jackson, M. Kissinger écrit qu'il a reçu les assurances suivantes concernant l'émigration d'URSS:

● premièrement: "des actions punitives contre des individus cherchant à émi-

grer l'URSS seraient en violation des lois et règlements soviétiques et par conséquent, ne seront pas tolérées."

● deuxièmement: "il ne sera pas fait d'obstacles déraisonnables ou illégaux aux personnes désireuses de demander leur émigration,"

● troisièmement: "les demandes d'émigration seront examinées dans l'ordre où elles auront été reçues, y compris cel-

les qui sont déjà enregistrées; et selon le principe de non-discrimination en ce qui concerne le lieu de résidence, la race, la religion, la nationalité d'origine et le statut professionnel du requérant";

● quatrièmement: "les cas douloureux seront étudiés avec sympathie et diligence";

● cinquièmement: "la perception

Voir page 6: "Trade bill"

Menacé jusque dans sa cellule, le témoin continue d'accuser

par Gilles Francoeur

Ronald Lavergne, jeune fier-à-bras de la FTQ-Construction, témoin-clé de la commission Cliche depuis jeudi, a trouvé deux lettres de menaces de mort dans sa cellule de la rue Parthenais au cours de la nuit de jeudi à vendredi.

Le jeune foreur, longtemps cotisant du local 62 des menuisiers puis, depuis le 26 mars dernier, du local 791 des opérateurs de machinerie lourde, a déclaré hier au cours de son témoignage qu'Yvon Duhamel, l'agent d'affaires du 791 condamné à 10 ans de prison pour le sautage du chantier LG-2, avait dit au cours d'une assemblée syndicale deux jours avant le célèbre incendie: "J'ai reçu carte blanche du président du local."

Ce "président" identifié par le témoin comme M. Robert Meloche, l'actuel directeur du 791, devait témoigner hier devant la commission Cliche. Son témoignage a été remis à lundi à cause du retard des audiences, causé par les expertises techniques des deux lettres de menaces reçues par Lavergne.

Ces deux lettres ont été déposées devant la commission qui a commencé ses travaux avec une heure de retard. Elles ont été trouvées jeudi soir par le témoin dans sa cellule de la rue Parthenais, où il attend depuis de nombreuses semaines d'obtenir sa liberté sous caution en rapport avec une affaire de moeurs sans rapport avec les problèmes de la construction.

Une des deux lettres menace même la vie du premier ministre du Québec et du président de la commission, le juge Robert Cliche. En voici le texte intégral avec son orthographe bien particulier:

"Ecoute Lavergne. Tu est un pouiri un coté un sale. Sa vas prendre plus que la protection. On te pincera car les gardes sa marche avec nous autre un balte de 45 c'est plus vite. Mon ostis. Même ci tu reste à l'infirmeri. Tu est mieux de

Voir page 6: Menacé

au gré du temps

Rule Britannia ?

L'Ecosse, la sérieuse Ecosse voudrait donc se séparer de l'Angleterre, pour ainsi briser le lien sacré, plusieurs fois séculaire, sans lequel il n'y aurait plus de Grande-Bretagne! Pareille hérésie peut-elle même être concevable dans un cerveau anglo-saxon?

Cette stupeur avalée, une autre lui succède qui angosse plus, s'il est possible. Pour cela, il n'y a qu'à se rappeler l'image d'un empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais. Jamais on n'expliquera ce phénomène en se fondant seulement sur des lois qui régiraient le processus de décolonisation. Ne dirait-on pas que l'Angleterre est la proie des assauts répétés d'une force aveugle et élémentaire qui la gruge? De l'érosion généralisée, quoi!

On pense alors à l'empire romain, ou pire encore, à l'Atlantide.

Albert BRIE

mini-loto VENDREDI 18 octobre 74 TIRAGE 29		super-loto		Case postale 908, Place d'Armes. Montréal 126, Qué. Tél: 873-5350-53		Tirage: 18 octobre 1974		696,206 BILLETS VENDUS 2718 GAGNANTS \$955,450.00 EN PRIX					
30 Séries émises - 90,000 chacune		LE PREMIER NUMERO COMPLET	8 5 8 9 5 7	GAGNE \$200,000.	LE DEUXIEME NUMERO COMPLET	8 1 5 4 9 2	GAGNE \$100,000.	LE TROISIEME NUMERO COMPLET	4 6 0 4 7 8	GAGNE \$50,000.	LE QUATRIEME NUMERO COMPLET	8 8 7 2 5 4	GAGNE \$25,000.
POSSIBILITÉ DE:		8 BILLETS SE TERMINANT PAR		5 8 9 5 7	6 BILLETS SE TERMINANT PAR		1 5 4 9 2	2 BILLETS SE TERMINANT PAR		6 0 4 7 8	5 BILLETS SE TERMINANT PAR		8 7 2 5 4
83456 30 GAGNANTS DE \$5,000.		89 BILLETS SE TERMINANT PAR		8 9 5 7	62 BILLETS SE TERMINANT PAR		5 4 9 2	39 BILLETS SE TERMINANT PAR		0 4 7 8	65 BILLETS SE TERMINANT PAR		7 2 5 4
3456 240 GAGNANTS DE \$500.		624 BILLETS SE TERMINANT PAR		9 5 7	604 BILLETS SE TERMINANT PAR		4 9 2	628 BILLETS SE TERMINANT PAR		4 7 8	603 BILLETS SE TERMINANT PAR		2 5 4
456 2430 GAGNANTS DE \$100.													

En cas de grève dans les services publics Le CPQ propose une régie pour les services essentiels

Sans proposer le retrait du droit de grève dans les services publics, le Conseil du patronat du Québec, dans un mémoire qu'il a soumis au ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, recommande que le Code du travail réglemente davantage l'exercice du droit de grève dans les services publics de façon à assurer toujours la santé et le bien-être de la population en cas de conflit de travail.

lontairement de confier leur cas, et dont les décisions seraient exécutoires.

nues, définies et identifiées comme telles par l'employeur".

Action-Chômage note certaines contradictions

Utilisant les chiffres fournis par Statistiques-Canada pour le premier trimestre de 1974, le mouvement d'Action-chômage a souligné hier les contradictions inhérentes à la Loi d'assurance-chômage.

furent privés de leurs prestations durant le même trimestre pour ces mêmes raisons, sur une population totale de 112,200 chômeurs.

Le CPQ considère de toute façon qu'une grève dans les services publics ne devrait pas être légale tant qu'un accord n'est pas intervenu sur les services essentiels à assurer et sur la façon de les maintenir.

À Paris et à Bruxelles

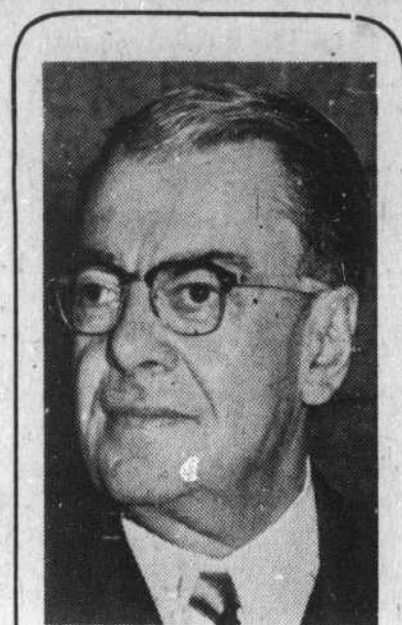
Le Canada devra prouver qu'il est maître chez lui

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le premier ministre Trudeau devra convaincre ses interlocuteurs français et bruxellois, la semaine prochaine, que le Canada est vraiment maître de son destin économique, que son gouvernement est vraiment décidé à diversifier ses relations économiques internationales — trop orientées vers les États-Unis à l'heure actuelle — et qu'il pourra prendre des moyens efficaces pour réaliser cet équilibre, notamment en se rapprochant de l'Europe.

disposer les États-Unis?

semaines, en causant avec les diplomates canadiens chargés de la préparation de la tournée européenne du premier ministre.



Paul Martin en poste au Royaume-Uni

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a confirmé, hier, la nomination du sénateur Paul Martin au poste de haut commissaire du Canada à Londres. Il entrera en fonction en décembre après avoir passé 39 années de sa vie publique aux Communes et à la Chambre haute.

L'AHQ remise en question

par François Barbeau

Le nouveau conseil d'administration de l'Association des hôpitaux du Québec, qui doit être élu aujourd'hui a déjà beaucoup de pain sur la planche.

tres pas à l'avant-garde dans le domaine des projets de loi et de n'intervenir qu'une fois ces projets devenus lois, alors qu'il aurait été plus efficace de se faire entendre avec plus d'autorité au moment de l'étude de ces projets.

Le ministre souligne le rôle du bénévolat

Reconnaissant que les services hospitaliers de la province, et en particulier ceux de certains établissements des grandes villes, sont victimes d'une "déshumanisation inquiétante", le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget a souhaité hier que cette dépersonnalisation des soins soit corrigée et que la qualité des soins et des services donnés aux malades soit améliorée.

"Notre intérêt propre nous dicte en effet de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fassent", a-t-il déclaré.

Les entretiens Trudeau-Chirac Les îles créoles et les quatorze soleils

OTTAWA (par Claude Lemelin) — La requête française d'une renégociation de l'accord aérien franco-canadien de 1950 sera l'un des sujets à l'ordre du jour des entretiens que le premier ministre Trudeau aura la semaine prochaine avec son collègue français, M. Jacques Chirac; mais c'est pour des raisons assez différentes que les deux gouvernements ont convenu de l'aborder.

Air France, en précisant que le Canada avait obtenu l'escala de Munich et celle de Milan lorsqu'il a autorisé Luftansa et Alitalia à desservir Toronto. Mais M. Marchand n'a trouvé rien à dire au sujet de l'autre proposition d'Air France — et pour cause, selon les Français — d'une liaison directe entre le Canada et les Antilles françaises, Guadeloupe et La Martinique.

Yugoslavie, la Suisse, les pays Scandinaves, le Japon, le Maroc... et même la petite Basse.

née des îles françaises sont de nationalité canadienne.

plus grande transformation des ressources, d'entreprises conjointes, de négociations par secteurs industriels — depuis la ressource jusqu'au produit fini — dans le cadre du GATT; il soulignera à la Commission de Bruxelles tout l'intérêt d'avoir un lien contractuel avec le Canada, ne serait-ce que pour assurer aux États européens leur approvisionnement en matières premières en longue période, laquelle, selon une étude récente de la CEE, dépendra largement des volontés canadiennes.

Quant aux relations de travail, elles sont à la fois cause et conséquence de la déshumanisation dans les hôpitaux. Pour corriger cette situation, il faudrait pouvoir en arriver à une révision, par tous les travailleurs du réseau, de leurs pratiques et de leurs attitudes coutumières et à une discussion de groupes sur les nouveaux moyens à développer, dans le cadre particulier de chacun des établissements, pour assurer une plus grande humanisation des soins dispensés.

Roy réclame un débat sur l'agriculture

QUEBEC (Le Devoir) — Le député créditiste de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale réclame un débat d'urgence sur les problèmes agricoles dès la reprise de la session parlementaire, le 28 octobre.

Voir page 8: Les entretiens

Selon un consultant américain

Il est illogique que la CECO relève de la Commission de police

par Jean-Pierre Charbonneau

Aux États-Unis, il serait impensable qu'une commission d'enquête sur le crime organisé puisse fonctionner avec une autonomie aussi réduite que celle de la Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec.

Telle est l'opinion émise hier par Me Charles H. Rogovin, procureur spécial de l'État du Massachusetts et consultant en matière de lutte au crime organisé, au sujet du contrôle qu'exerce la Commission de police du Québec sur l'enquête sur le crime organisé.

Selon Me Rogovin, il est impensable qu'un même organisme puisse à la fois enquêter sur le crime organisé et exercer un rôle de surveillance sur l'administration des corps policiers.

Me Rogovin a expliqué que cette situation pouvait créer des problèmes notam-

ment au sujet de la cueillette d'informations auprès des corps policiers. Sachant que les informations qu'ils transmettent peuvent éventuellement être utilisées contre eux, les policiers sont sans doute plus réticents à collaborer avec la Commission d'enquête. Aussi, serait-il préférable de séparer complètement l'enquête sur le crime organisé de la Commission de police afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

D'autre part, Me Rogovin a plaidé en faveur de la flexibilité de la lutte contre le crime organisé en faisant valoir que c'était là l'un des avantages de l'utilisation des commissions d'enquêtes.

Toutefois, si l'on en croit une réflexion du juge Marc Cordeau, l'un des trois commissaires-enquêteurs, les structures actuelles de la commission d'enquête québécoise ne permettent justement pas

la flexibilité nécessaire pour la lutte contre les organisations criminelles.

Au sujet du caractère permanent des commissions d'enquête sur le crime organisé, Me Rogovin a rappelé que, dans l'État de New York, il existe depuis plus de vingt ans une commission de ce genre et qu'un organisme semblable a été mis sur pied il y a dix ans au New Jersey. Au total, ces deux organismes ont accompli un travail remarquable non seulement au niveau de l'identification publique des organisations criminelles et de leurs membres mais également au niveau des changements législatifs qu'ils ont suscités.

Abordant la question de la composition des commissions d'enquête dans certains États, Me Rogovin a expliqué que la tradition américaine voulait d'abord que les commissaires-enquêteurs ne soient pas

des juges mais plutôt des citoyens ordinaires dont dépendait la compétence et l'intégrité sur des affaires de ce genre.

Pour remplir leur rôle, les commissaires sont assistés d'un groupe de procureurs d'expérience recrutés partout à travers le pays et d'une équipe d'enquêteurs composés d'anciens policiers de différentes juridictions et d'anciens membres d'agences gouvernementales diverses comme les services d'impôt, d'immigration et autres.

Tous ces enquêteurs sont des employés permanents des commissions et les seuls liens qu'ils ont avec leurs anciens services sont les amitiés et les précieuses relations qu'ils y ont conservées.

Fait important à signaler, les commissions d'enquêtes américaines contrairement à la Commission québécoise, sont

opérationnelles et elles ne sont pas à la remorque des différents services de renseignements policiers. Elles mènent leurs propres recherches et leurs enquêteurs ont des pouvoirs d'agents de la paix.

Interrogé sur les autres formes que peut prendre la lutte au crime organisé aux États-Unis, Me Rogovin a expliqué qu'il existe des groupes de choc appelés "strikes forces" qui regroupent pour un objectif commun (poursuites devant les tribunaux ou preuve devant commission d'enquête) des représentants des différents services policiers et gouvernementaux intéressés.

Poussant plus loin cette démarche, les Américains ont même depuis quelques années abordé la lutte au crime organisé sur des terrains jusque là peu explorés. Ainsi, comptables, économistes, crimino-

logues, sociologues, et autres spécialistes sont de plus en plus mis à contribution. On commence finalement à comprendre que la lutte au crime organisé est loin d'être une affaire exclusivement policière.

Dans ce sens, Me Rogovin a lui aussi prononcé une grande participation des journalistes. Il a soutenu que le succès de la lutte est directement proportionnel à l'intérêt de la population et que cet intérêt se sent en très grande partie les médias d'information qui le suscitent en portant une attention quotidienne et constante à ces questions.

Au sujet des problèmes rencontrés dans la lutte aux organisations criminelles, Me Rogovin a particulièrement noté la difficulté de nombreux services policiers et gouvernementaux d'échanger sur

Voit page 6: CECO

La grève est finie, dit la UA Un pur bluff, réplique la FTQ

Le président de la United Aircraft du Canada, M. T.E. Stephenson, a affirmé hier par voie de communiqué qu'elle a maintenant 4.400 personnes à son emploi à son usine de Longueuil alors qu'il a débuté la grève, il y a dix mois elle en avait 5.300.

Cette déclaration survient au lendemain des propos tenus par le vice-président américain aux relations industrielles de la même compagnie, M. Nathaniel Morse, qui déclarait à l'envoyé spécial de la Presse à Hartford, Connecticut: "Le syndicat devrait reconnaître qu'il a perdu la grève."

C'est à quoi le président de la FTQ M. Louis Laberge, a immédiatement répliqué:

"Ce ne sont pas les boss de la United Aircraft qui vont dire aux travailleurs québécois que leur lutte est terminée. Plus de 1.600 ouvriers des usines de United Aircraft à Longueuil sont encore en grève après dix mois et sont déterminés à lutter jusqu'au bout."

Selon M. Laberge, "non seulement la grève n'est pas perdue, mais elle suscite depuis quelques semaines une solidarité sans pareil au Québec autour d'un conflit de travail. Plutôt que de tenter de faire accroire au monde que le conflit est terminé et que tout est rentré dans l'ordre, M. Morse et ses collègues de United Aircraft devraient plutôt négocier pour le régler. La déclaration de Morse et l'aveulement de United Aircraft sont de véritables incitations à la violence."

Pour sa part, le négociateur de la sec-

tion 501 du syndicat des Travailleurs Unis d'Amérique, M. Clément Ducharme, réplique qu'il s'agit d'un pur bluff de la part de la compagnie.

"Nous ne doutons pas de notre représentativité, souligne M. Ducharme, nous avons 1.400 membres qui touchent chaque semaine les allocations de grève. La compagnie cherche à tromper le public lorsqu'elle affirme avoir embauché dernièrement plus de 500 personnes."

Suivant la version syndicale, la United Aircraft, en plus de perdre un argent précieux par l'embauche de gardiens de sécurité et de chiens de garde, a tout simplement fait venir à ses usines les femmes, enfants ou voisins de contremaîtres ou de cadres.

La filiale canadienne de la United Aircraft a fait tenir hier aux journaux un long communiqué pour passer en revue les conditions dans lesquelles les subventions de \$70 millions, en provenance d'Ottawa, et de \$3 millions venant de Québec ont été octroyées. Ces sommes ont servi à mettre au point et à produire deux types de moteurs pour lesquels la compagnie soutient avoir investi elle-même \$40 millions. M. Stephenson croit que la compa-

gnie devra déboursier encore plusieurs millions avant d'arriver à faire des profits sur ces deux types de moteurs.

Le communiqué fait état de \$445 millions versés en salaires au Québec depuis quinze ans, et des \$5 milliards investis depuis 25 ans et confirme avoir avisé le syndicat de perte d'emplois si la grève devait se prolonger.

Pour M. Stephenson, United Aircraft du Canada a toujours tenu à "préciser notre refus de cotiser nos employés pour qui que ce soit comme condition de leur travail dans nos usines".

Commentant ce passage du communiqué de la compagnie, le négociateur syndical, M. Claude Ducharme, dit qu'il est étonnant pour la United de vouloir se retrancher derrière une fausse liberté pour justifier son obstination à ne pas négocier une forme quelconque de sécurité syndicale (formule Rand ou autre).

M. Ducharme prend note avec plaisir de la déclaration de six évêques de la région métropolitaine sur le côté "déraisonnable" que revêt un tel refus, mais il promet que son groupe se montrera plus que jamais vivant dans ce conflit vieux déjà de 10 mois.

Une alliance électorale entre le RCM et Robert

Le Rassemblement des citoyens de Montréal du district de Ahuntsic a conclu une alliance électorale avec M. Paul-Emile Robert, conseiller démissionnaire du Parti civique.

Selon cette entente, M. Robert sera candidat indépendant au siège numéro un dans Ahuntsic, mais sera colistier des deux candidats du RCM, aux sièges numéros deux et trois, MM. Jean-Charles Desroches et Daniel Tessier. M. Robert donne son entier appui à ces deux candidats. M. Emile Boudreau qui avait été nommé candidat du RCM au siège numéro un a décidé de ne pas briguer les suffrages pour ne pas créer d'opposition à M. Robert.

Un autre conseiller municipal et aussi ancien membre du Parti civique a égale-

ment tenté de conclure une alliance électorale du même genre, mais dans le district de Papineau. L'exécutif du RCM de ce district a toutefois rejeté la demande formulée par M. Jean-Paul Cloutier.

Notons qu'en dépit de l'entente que viennent de conclure M. Robert et le RCM du district d'Ahuntsic, il subsiste toujours des divergences entre les deux parties. C'est ainsi que M. Robert a démenti qu'il avait accordé son appui entier au candidat du RCM à la mairie, M. Jacques Couture, comme l'avait annoncé ce parti dans un communiqué.

Interrogé sur cette alliance électorale, la présidente du RCM, Mlle Léa Cousineau, a précisé qu'il ne faut pas s'attendre à la conclusion d'autres ententes du même genre dans d'autres districts.

Six morts dans une collision à La Tuque

Près de La Tuque, sur la route menant à Grandes Piles, un accident a fait six morts, jeudi. Il s'agit de M. et Mme Stevens Aylwin, de Saint-Joseph de Mekinac, dont la voiture est entrée en collision avec une automobile occupée par les quatre autres victimes: Gabriel Lapointe, de Saint-Joseph de Kamouraska; Denis Fleury, de Saint-Benoît de Dorchester; Claude Bois, de Victoriaville et Régia Lacasse d'Amqui, dans le comté de Matapédia. La Sureté du Québec de Shawinigan poursuit son enquête sur cette collision survenue à trois heures de l'après-midi.

Des directives contraignantes

Lévesque en désaccord avec le PQ-Chambly

A peine quelques heures après sa réélection à la présidence du Parti québécois, M. René Lévesque a publiquement exprimé son désaccord avec les directives contraignantes que le PQ-Chambly a imposées à ses 13 députés au congrès général du Parti.

M. Lévesque, qui s'adressait à un groupe de militants et cadres de la région Montréal-Ouest, a tenu à dire qu'il désapprouve la résolution par laquelle l'assemblée générale des péquistes de Chambly fait obligation à ses députés de voter en faveur de la formule mise au point par l'Exécutif et l'aile parlementaire du PQ sur les modalités de l'accession à l'indépendance, formule inspirée d'une étude de M. Claude Morin et rendue publique le 29 septembre. Le président du PQ a rappelé que ce texte, dont le congrès du Parti sera saisi en novembre à Québec, a été communiqué aux associations locales et régionales pour que s'engage démocratiquement un débat.

A la suite de l'adoption de la directive de Chambly, le président du PQ de ce

comté, M. André LeCorre, a démissionné de son poste pour protester contre le caractère antidémocratique d'un mandat qui retire toute liberté de choix aux députés. Quelques jours plus tard, le PQ-Sainte-Marie déplorait à son tour cette décision de l'assemblée de Chambly et se solidarisaient avec la position de M. LeCorre.

Jeudi soir, M. Lévesque s'est, lui aussi, solidarisé avec M. LeCorre. Celui-ci, s'il a démissionné de la présidence du comté de Chambly, conserve toutefois la présidence du comité directeur du Conseil national et se porte candidat à l'un des postes du Conseil exécutif qui seront pourvus lors du congrès de Québec.

Mais, sur le fond du débat, M. Lévesque a de nouveau défendu la position retenue à l'unanimité par l'Exécutif et l'aile parlementaire et aux termes de laquelle un gouvernement du PQ, après son accession au pouvoir, solliciterait l'appui des Québécois par voie de référendum "advenant une opposition systématique d'Ottawa" à l'exercice des pouvoirs d'un État souverain.

Pour appuyer sa thèse en faveur d'un référendum sur l'indépendance du Québec (qu'il serait même souhaitable d'effectuer, selon lui, sans égard aux réactions fédérales à l'élection d'un gouvernement péquiste), M. Lévesque a dévoilé les résultats d'un sondage réalisé en octobre 1973 par une équipe de spécialistes du PQ auprès d'un échantillon de 900 personnes sur l'ensemble du territoire.

Les personnes interrogées ont été invitées à commenter la proposition suivante: "Il faudrait qu'il y ait un référendum pour savoir si la majorité des Québécois veut l'indépendance." Les résultats indiquent que 65.5% de toutes les répondantes se sont dites "entièrement d'accord"; 11.8% se sont dites "partiellement d'accord"; 13.5% se sont dites en désaccord; et 6.8% des Québécois consultés (tous francophones) ont indiqué qu'un référendum serait nécessaire sur l'indépendance.

Si l'on isole les répondants qui se sont déclarés péquistes, les résultats sont plus éloquents encore: 76.8% sont "entière-

week-end

SAMEDI

La grande marche sur Québec contre le bill 22, organisée par le Mouvement Québec Français.

M. René Lévesque, président du Parti québécois, poursuit sa tournée à travers le Québec. Aujourd'hui, il est dans Québec-Rive-Sud, et demain en Mauricie.

Dernière journée du colloque sur les Amérindiens à l'École des gradués à l'Université Laval.

Congrès annuel de la Corporation des comptables généraux licenciés du Québec, au Château Frontenac, aujourd'hui et demain. Thème: "L'utilisation de la femme dans la publicité".

9h, colloque de la Société royale du Canada à l'Université Laval. "Sujet: 'Le Rapport Parent, dix ans après'".

11h, M. Marshall MacLuhan prononce une conférence devant les membres de l'Association MBA à l'école des Hautes-Études Commerciales.

12h, M. Charles Perreault, président du Conseil du patronat du Québec, prononce une conférence devant les membres de l'Association des hôpitaux du Québec réunis en assemblée annuelle à l'hôtel Reine-Élisabeth. M. Marcel Pepin, président de la CSN, y prononce également une conférence à 18h45.

13h, manifestation contre les déportations des Haïtiens depuis le Carré Saint-Louis.

15h, célébration du 50e anniversaire de l'Amicale au restaurant Réveillon, 5000 est, rue Sherbrooke.

20h, dévoilement d'une plaque commémorative à l'occasion du 25e anniversaire de la bibliothèque municipale de Saint-Jérôme et vernissage des oeuvres du peintre Niska, au 374 Lavolette, Saint-Jérôme.

Congrès de l'Association des parents catholiques, au collège Marie-Victorin, à Montréal-Nord.

DIMANCHE

Conseil national de l'Union Nationale au Reine-Élisabeth.

11h, fête champêtre à Saint-Télesphore, à la ferme Sauvé, pour toutes personnes intéressées au milieu carcéral.

13h, conférence de M. Jean-Guy Leboeuf organisée par l'Ordre Rosicrucien à la bibliothèque nationale du Québec, 1700, rue Berri.

14h, M. Roger Folsy, naturopathe, prononce une conférence au Y.M.C.A., 1441 rue Drummond.

14h30, assemblée générale de l'Association des femmes célibataires à la salle paroissiale Notre-Dame, 426 rue St-Sulpice.

17h, inauguration du nouvel hôtel de ville et de la nouvelle bibliothèque municipale de cité de Saint-Léonard, 8400 boul. Lacordaire.

Une trêve fragile intervient à Poly

Le différend entre les étudiants de l'École polytechnique et l'Université de Montréal risque bientôt de tourner en épisode de série noire, même si une trêve de manifestations hostiles est intervenue et doit durer jusqu'au 6 novembre.

Les étudiants ont en effet accepté de mettre une sourdine à leurs protestations contre la hausse des tarifs de stationnement décrétée par l'Université de Montréal sans que l'École polytechnique, qui lui est affiliée, ait eu son mot à dire. Ils n'entendent cependant pas cesser de s'inquiéter, avec toute la curiosité qu'il y a, de la présence sur leur campus de "fiers-à-bras" dont la provenance leur paraît douteuse.

En une semaine les étudiants ont eu deux accrochages sérieux avec des agents de sécurité engagés par l'UdeM et d'abord postés aux alentours des terrains de stationnement pour empêcher les étudiants d'y pénétrer sans permis.

Le vendredi 11 octobre, c'est en leur lançant des oeufs que les étudiants

avaient réussi à repousser les agents hors des terrains de l'UdeM vers les rues et les propriétés avoisinantes si bien que des policiers de Montréal avaient finalement dû venir les cueillir ou leur demander de se retirer.

La lutte fut plus brutale jeudi dernier quand, après une manifestation devant l'édifice central de l'Université, un groupe d'étudiants a envahi les locaux administratifs et créé quelque grabuge en renversant les poubelles.

La rumeur voulait même que six d'entre eux aient tenté de séquestrer le responsable des terrains de stationnement, le matin même. C'est ce même personnage, au dire de témoins étudiants qui aurait surgi à l'improviste, au moment où les manifestants se retiraient des bureaux et qui aurait projeté un étudiant à travers une fenêtre panoramique, lui causant multiples coupures et contusions.

L'étudiant blessé, M. Robert Contant, dut être transporté à l'hôpital Saint-Mary's. Il a par la suite déposé une plainte contre son agresseur, pour voies de fait.

Le campus tout entier devient désormais très intéressé à l'enquête menée conjointement par les étudiants de Polytechnique et les responsables du journal "Volume 57" (autres fois le Quartier Latin). À l'aide de dossiers photographiques précis ceux-ci croient pouvoir démontrer bientôt que l'Université de Montréal engage, lors de situations difficiles, des véritables "bouncers". Plus encore, ces personnages ne seraient autres que des "aristocrates" au service d'un ex-lutteur actuel s'intéresse de près, actuellement, la commission Cliche sur l'exercice de la liberté syndicale sur les chantiers de construction.

Les pompiers: nouvel essai de médiation?

Le ministre québécois du travail, M. Jean Cournoyer, est disposé à nommer un nouveau médiateur dans le conflit qui oppose la ville de Montréal à l'Association des pompiers de Montréal. Depuis le 21 août, les 2.400 membres de l'Association ont procédé à une grève du zèle qui a mené à des incidents sur lesquels le commissaire aux incendies doit tenir une enquête publique, le 23.

Dans son rapport, le médiateur Yvon Dansereau recommandait de verser un forfait de \$750 aux pompiers pour l'année 1974, comme compensation pour la hausse du coût de la vie. La ville a refusé cette suggestion, accueillie avec joie par les pompiers.

Hier après-midi, l'exécutif de l'association des pompiers s'est réuni pour aviser des mesures à prendre pour conserver l'initiative dans ce conflit. La veille, le président Jean L'Abbé avait prévenu ses membres, dans un message enregistré que le syndicat ne donnerait son appui à aucun pompier que l'on reconnaîtrait responsable d'avoir allumé un incendie dans une caserne. Dix pompiers ont en effet été assignés à comparaître le 23 en rapport avec de tels incidents. Seuls les "moyens" suggérés par les dirigeants de l'association seront tolérés pour faire valoir le point de vue des pompiers, a dit M. L'Abbé.

À LA SALLE À MANGER
DU MOTEL BERTRAND
SOUPER CHANTANT
DE 19H À 22H
samedis & dimanches

En Vedette:
Danyse Parent
Jean-Pierre Corbell
René Tremblay
Thérèse Guérard
Guy Huard
au piano..... Pierre Martineau

CUISINE FRANÇAISE
ET FRUITS DE MER

Sur semaine:
Salle de réception
Diners d'hommes d'affaires
Salle de réunion pour compagnie
Pour Réservation:
(1) 743-7951
13325 boul. Marie-Victorin
Tracy, P. Qué.
Rte 3 est

SERVICES PSYCHOLOGIQUES

JOLICOEUR, LAVALLÉE, MORIN, TRUDEL, DAUNAIS et ASS.

Psychologues

Psychologues:
Pierre Cléroux, L.Ps.
Jean-Paul Daunais, Ph.D.
Luc Jolicoeur, Dipl. Ps.
Miliça Kvajic-Bélanger, L.Ps.
Lydia Landry-Trudel, L.Ps.

Gérard Laporte, Ph.D.
Claude Lavallée, L.Ps.
Pierre Morin, Ph.D.
Claude Trudel, L.Ps.
Bruno Lefebvre, M.Ps.

80 est, Henri-Bourassa
Tél.: 384-1051

mini-loto	30 Séries émises—90.000 chacune
	POSSIBILITÉ DE:
	83456 30 GAGNANTS DE \$5.000.
	3456 240 GAGNANTS DE \$500.
TIRAGE 29	456 2430 GAGNANTS DE \$100.
VENDREDI 18 octobre 1974	

LOTO
PERFECTA

29e COURSE 17 octobre 1974

RÉSULTAT

ORDRE:	\$2,269.80	PRIX	A B C D
DÉSORDRE:	\$66.00	51	10 2 6 3
		1753	
VENTES TOTALES: \$482,335.00			

éditorial

La carte la plus humaine

Certains hommes d'Eglise ou chrétiens dits politisés ont tellement galvaudé ces dernières années le christianisme et l'évangile qu'en face d'une intervention faite au nom de ces valeurs, on est spontanément sur la réserve, ne sachant trop si l'on sera en présence d'une thèse politique ou d'un message spirituel.

A vrai dire, la ligne de partage n'est pas facile à tracer. La mutation culturelle que connaît notre époque a fait éclater des distinctions anciennes qu'on croyait éternelles. C'est désormais à tâtons, à travers maints abus et glissements dans un sens ou dans l'autre, que le message chrétien doit chercher à se frayer un chemin dans la cohue des conflits idéologiques et économiques qui déchirent les hommes.

Dans ce contexte nouveau, une grande prudence s'imposait aux chefs religieux. Ils l'ont d'ailleurs compris en intervenant beaucoup moins depuis quelques années dans les débats du jour. Mais le silence ne saurait être la loi ni de l'Eglise, ni de ses chefs. Ceux-ci ne sont jamais aussi bien dans leur rôle que lorsqu'ils s'expriment devant les hommes. Or, ils viennent de le faire à Montréal, à propos des conflits ouvriers en cours, dans des termes dont la modestie et la simplicité sont remarquablement accordés à l'esprit d'aujourd'hui.

Quand un groupe d'évêques intervient dans des questions aussi complexes que le régime syndical à l'intérieur de l'entreprise ou l'indexation des salaires, il ne saurait s'attendre à ce qu'on donne à sa parole valeur de dogme. On reste de même libre de constater que, devant certaines situations, un examen analytique plus poussé eût peut-être conduit Mgr Grégoire et ses collègues à des conclusions plus nuancées, surtout en ce qui touche la responsabilité exacte de chaque partie.

Il n'empêche que, sur les conflits ouvriers qui s'événent présentement dans la région métropolitaine, les évêques de l'Inter-Montréal viennent de livrer des réflexions où se rencontrent admirablement une humilité de bon aloi, une indiscutable élévation morale et aussi une perception très juste de certaines valeurs que la raison éclairée a déjà plus ou moins consacrées à l'état d'obligations élémentaires pour "ceux qui, à un titre ou à un autre, sont les dirigeants de notre vie économique et sociale".

Dans un régime où l'équilibre des forces en présence est la loi voulue et défendue par les parties elles-mêmes, on conçoit difficilement comment une loi pourrait prescrire, après un certain temps, un mode précis de règlement des conflits de travail. Le caractère indéfini et ouvert que revêtent les arrêts de travail découle de l'essence même de notre régime de relations du travail. Tout en partageant l'inquiétude des évêques devant certaines grèves qui pourraient, on a peine à discerner quelles modifications pourraient à cet égard être apportées à un code de travail qu'ils sont peut-être un peu pressés de déclarer "inadéquat". Car, en fin de compte, la seule solution de rechange ne peut guère être qu'une forme plus ou moins subtile d'arbitrage obligatoire. Or, si cet idéal est hautement souhaitable en soi et doit être poursuivi comme un objectif à long terme, il ne pourra valablement intervenir qu'au terme d'un profond réaménagement du partage de la richesse et du pouvoir. S'il doit être envisagé à court terme, ce ne saurait être, dans l'état actuel des esprits, que dans des conflits où l'intérêt public est manifestement et gravement lésé.

Sur d'autres sujets, en particulier sur la formule Rand, sur les conditions de travail dans les entreprises, sur les fermetures d'usines, sur l'indexation des revenus en raison de l'inflation, les évêques expriment des vues que la partie patronale aura profit à scruter. Ces vues sont formulées avec discrétion. Elles ne vont pas jusqu'à définir des solutions techniques. Elles laissent ainsi une grande marge à l'initiative de chacun. Mais elles traduisent dans l'ensemble ce qu'on peut trouver de plus responsable et de plus tempéré dans la panoplie des opinions qui ont cours aujourd'hui. Elles reflètent en définitive un souci de la dignité de l'homme dont on ne saurait en l'occurrence mettre en doute la sincérité et le désintéressement.

Somme toute, les évêques de l'Inter-Montréal donnent un coup de barre en faveur de certaines revendications fondamentales que défendent des groupes de travailleurs dans plusieurs conflits qui s'éternisent. Ce coup de barre s'imposait. On espère que les employeurs à qui s'adresse l'appel des évêques voudront l'accueillir comme émanant de la source la plus digne de foi qu'on puisse imaginer dans le contexte actuel.

Ce serait toutefois se méprendre sur le sens de l'intervention épiscopale que de l'interpréter uniquement comme un appui accordé à certaines revendications syndicales. Traitant de conflits précis qui privent de leur gagne-pain des milliers de travailleurs, les évêques de l'Inter-Montréal devaient s'adresser à eux en tant qu'êtres humains, sous peine de jouer le rôle de la mouche du coche. Ils l'ont fait avec une fermeté et une pondération irréprochables, faisant pencher la voix de l'Eglise du côté vers lequel l'inclinent sa nature et une longue tradition qui fut particulièrement riche au Québec même.

Mais là ne se borne point, on le sent vite,

leur préoccupation. Par-delà les enjeux concrets des conflits, ils visent surtout à introduire "le ferment spirituel du service" au cœur même de chaque situation. "C'est au dépassement de nos égoïsmes individuels et collectifs", écrivent-ils, "que la situation actuelle nous engage. Pour le chrétien, ce dépassement s'appelle service et conversion; chaque page de l'Evangile nous interroge dans ce sens".

Aucune invitation épiscopale à la douceur ne pourra certes modifier à court terme les structures fatiguées qui soulèvent de nos jours des conflits aigus autour du problème colossal des rapports économiques, sociaux et politiques entre classes que leurs intérêts opposent. Les changements que réclament à cet égard des millions d'hommes ne pourront guère être obtenus qu'à travers ces constatazioni et destructrices qui paraissent souvent inscrites dans la logique de l'histoire.

Mais il faudrait être aveuglé par un dogmatisme insensé pour ne pas voir qu'au cœur des luttes les plus âpres, le comportement moral des acteurs peut avoir un effet décisif sur la manière dont seront servis les intérêts supérieurs de la collectivité. Or, les évêques de l'Inter-Montréal rappellent opportunément, à ce propos, que maintes situations "obligent à réfléchir sérieusement sur une érosion parfois stupéfiante du sens moral" qu'elles mettent à nu.

Nulle part cette érosion n'est-elle plus manifeste et plus nocive par les temps qui courent, que par cet abus de violence dans lequel versent trop facilement tant les employeurs que certains manipulateurs syndicaux. Que la violence soit plus multiforme et souvent plus subtile mais non moins offensive que les formes qu'on en dénonce parfois trop pharisaïquement, c'est là une profonde vérité que les bourgeois repus de légalisme oublient facilement et que les évêques signalent avec raison.

Mais la violence des uns, dans une société dont les assises demeurent démocratiques, ne saurait excuser ou justifier celle des autres tant qu'il existe des moyens raisonnables de la combattre par les voies légales. "Le chrétien", rappellent les évêques, "se refuse à prôner la violence comme moyen normal de régler des conflits, et cela au nom du respect qu'il porte à tous les hommes. Respecter l'homme, c'est mettre son espoir dans le travail soutenu de persuasion".

La manière propre du christianisme, c'est celle du ferment et du levain, non celle des moyens brutaux. Même au cœur des luttes les plus vives, qui voudra sérieusement en douter s'il désire opter, comme le conseillent judicieusement les évêques de l'Inter-Montréal, "pour la carte la plus humaine"?

Claude RYAN



— Je suis une mère pour eux

lettres au DEVOIR

La haute qualité du Devoir

Monsieur le directeur,

Journaliste de carrière, j'ai suivi avec attention le conflit qui oppose le syndicat des journalistes du "DEVOIR" à son directeur, M. Claude Ryan.

Pendant toute une vie consacrée au journalisme quotidien, il m'est rarement arrivé de lire un journal aussi bien fait que Le Devoir et dans les colonnes duquel l'objectivité des sources d'information, les conditions esthétiques dans lesquelles le journal est imprimé, font du Devoir une source de savoir et de fierté nationale pour chaque Québécois.

Il n'y avait en Europe d'avant-guerre que deux journaux qui pou-

vaient favorablement se comparer avec Le Devoir: "Le Temps" à Paris et "News Chronicle" à Londres. Aujourd'hui, grâce aux efforts de M. Ryan et à l'équipe d'élite de ses collaborateurs, il existe à Montréal un journal qui, malgré ses limitations financières, est un des meilleurs en Amérique du Nord.

Les analyses politiques, les reportages en profondeur, nationaux et internationaux, l'authenticité des sources d'information, les conditions esthétiques dans lesquelles le journal est imprimé, font du Devoir une source de savoir et de fierté nationale pour chaque Québécois. Comme dans toute autre société

en plein développement, le Québec n'échappe pas aux secousses qui opposent les deux tendances qui existent au sein de la dite société: les réformistes et les révolutionnaires.

A mon avis, le respect de la liberté de penser des autres ne devrait pas nuire à l'existence d'un journal qui, comme Le Devoir, servira comme un phare de lumière pour les générations à venir.

Michel M. SOLOMON, journaliste!
Montréal, le 16 octobre 1974

Les voies de l'avenir

Monsieur le directeur,

Il y a de ces départs qui manquent de courage, à tout le moins d'élégance... Celui de M. Laurent Laplante se trouve à briser, sans autre forme de procès, un "contrat moral" que, jour après jour, il avait tissé avec ses nombreux lecteurs du "Devoir". Il ne lui appartient pas SEUL de décider, subitement, que ce contrat n'existe plus, on est transféré ailleurs. Il est pénible, pour les lecteurs de M. Laplante — dont je suis — de prendre connaissance des motifs de son départ du "Devoir", dans "Le Jour".

Voici pour la forme. Le fond du problème est certes plus complexe. Ce qu'on a appelé la "Révolution tranquille" au Québec, a fait voler en éclats la belle unité d'antan, qui n'a plus d'attrait que pour les idéologues nostalgiques. Depuis les années soixante, nous assistons partout, à une longue, lente et douloureuse cristallisation des positions, qui s'inscrit dans un vaste processus d'identification politique et culturelle des Québécois. René Lévesque — l'enracinement — et Pierre-Elliott Trudeau — l'ouverture — représentent, comme vous le signalez, les deux pôles les plus significatifs et les plus prestigieux de cette redistribution des positions idéologiques dans le Québec d'aujourd'hui. De plus en plus, les positions intermédiaires deviennent difficiles, sinon impossibles.

"Le Devoir", pour sa part, n'y échappe pas. Il est de plus en plus évident que, sous votre direction, "Le Devoir" souhaite et recherche passionnément, les bases et les mécanismes d'un fédéralisme renoué qui garantirait la "spécificité" du Québec tout en lui assurant une fructueuse et moderne ouverture sur le monde.

Le combat pour un "statut particulier" représentait cet espoir. Depuis, le Parti québécois l'a transformé en un projet politique révolutionnaire: l'indépendance. La minorité anglophone exceptée — ainsi que quelques poignées de francophones, fédéralistes à tous

crins, il n'est pas, me semble-t-il, d'opposition systématique, dogmatique au Québec, à l'idée de l'indépendance. Toutefois, pour que cette idée puisse ébranler les esprits, et faire vibrer les cœurs, il faudrait qu'elle fasse entrevoir un attrait puissant vers un progrès réel de civilisation et de plus grand bonheur pour tous.

Au lieu de cela, le P.Q. nous sert, sous des habits modernes, une bien vieille chose: le nationalisme. Loin de moi l'idée de médire de la saine et positive affirmation de soi. Bien au contraire. Seulement, une fois ouvertes les vannes du nationalisme, sait-on quels ravages il peut charrier avec lui? Il n'appartiendra plus alors aux dirigeants d'un éventuel Québec indépendant de faire que les choses se passent d'une manière ordonnée et "civilisée".

Les schémas du nationalisme sont bien connus: à côté de la valorisation tapageuse et agressive de la majorité, la marginalisation accélérée des minorités culturelles, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer. Exclusive et exclusion. Le fait croire — pour peu qu'on lise "Le Jour" — que le processus est assez avancé: M. Yves Michaud ne va-t-il pas jusqu'à contester aux libéraux de la province la qualité de "Québécois"? Dans l'édition du 2 octobre dernier — véritable délire de haine — il pose la question: "Peut-on être libéral et Québécois?", et décide, après un simulacre de procès, "qu'on ne peut plus, mais absolument plus, être à la fois libéral et Québécois." (Avez-vous remarqué comme les frais courants d'un conflit atomique — finiront par trouver dans ce sens la solution des problèmes fondamentaux qui sont encore à résoudre, si nous voulons en arriver à la paix.)

Dans cet ordre d'idées et de valeurs, proches, je le crois, de vos préoccupations, votre action, monsieur le directeur, prend une dimension saisissante de vérité et d'avenir.

Henri ACOCA
Ottawa, le 16 octobre 1974.

Le revenu moyen de l'ingénieur: \$17,000 au lieu de \$34,301!

M. Ron Banford, ministre du Revenu national

Je prends connaissance ce matin d'un communiqué de la Presse Canadienne au sujet des revenus des Canadiens pour l'année 1972.

On peut y lire que votre Livre vert attribue un revenu moyen annuel de \$25,477 aux ingénieurs et architectes, qui viennent au quatrième rang après les médecins, les avocats et les dentistes. Qui plus est, au Québec, on cite que les ingénieurs et architectes viennent au deuxième rang avec un revenu annuel moyen de \$34,301; quelle entorse à la vérité!

Depuis sept ans que je vous écris à ce sujet, je ne peux constater l'immuabilité de la chose publique. S'il n'y a aucun moyen de vous convaincre que de tels chiffres sont de nature à nuire à notre profession, vous pourriez à tout le moins les qualifier de façon à éclairer un peu plus le public sur la catégorie exacte à laquelle appartiennent ces professionnels, ingénieurs et architectes.

Le revenu moyen annuel de \$25,477 que votre Livre vert attribue aux ingénieurs et aux architectes ne s'applique réellement qu'à ceux qui possèdent un bureau de géo-ingénieur ou d'architecte-conseil et il ne peut qu'en être de même pour ceux du Québec.

En 1972, le revenu annuel moyen des 16,000 ingénieurs du Québec se situait à \$17,000, et celui de tous les ingénieurs canadiens (y compris les ingénieurs-conseils) se situait aux environs de \$17,160. Il est sans doute flatter pour nous, du Québec, de nous voir attribuer une hausse de quelque 100%. La réalité est tout autre, cependant, et le public a droit à la vérité et non à une

information tronquée, qui donne bonne conscience aux employeurs d'ingénieurs et nuit aux efforts de nos membres qui tentent d'obtenir une rémunération plus à la hauteur des services qu'ils rendent à la société.

Je me répète sans doute, puisqu'il y a plusieurs années que je fais les mêmes représentations, mais je vous demande de prendre les mesures nécessaires pour qu'enfin vos statistiques annuelles soient présentées sous leur vrai jour, même si ça fait mal!

Le secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Robert MASSE, ing.
Montréal, le 8 octobre 1974

bloc-notes

Une conversation fatale

Il y a quelque chose de brutal dans la preuve recueillie par écoute électronique, c'est la force impitoyable des faits. Une première victime de ce nouveau moyen policier est tombée cette semaine à Joliette, et non la moindre, un des proches collaborateurs du ministre du Travail, M. Yvon Dansereau.

Deux ou trois témoins seraient venus en cour raconter la conversation enregistrée par la Sûreté du Québec entre le médiateur provincial dans le conflit de la construction et le directeur de la FTQ dans ce secteur, que leur témoignage, par reconstructions, par bribes, troué de passages flous ou mal cités n'aurait peut-être guère été convainquant pour un juge ou un juré.

Mais d'entendre parler à leur insu, agissant apparemment au naturel, et ignorant qu'on les espionnait, deux hommes clés du conflit de la construction a produit un effet pour ainsi dire

dévastateur. Peut-être cette conversation n'influencera-t-elle pas davantage une mise en accusation du haut fonctionnaire en cause. Mais pour les gens de la construction et pour le grand public, il ne saurait faire de doute que le ministère vient de perdre un médiateur.

M. Yvon Dansereau a reconnu que son langage n'était pas celui de l'Académie française et, ma foi, bien des gens de lettre et de robe ne craignent pas de s'abandonner à des propos aussi familiers lorsqu'ils conversent en privé. A la décharge du haut fonctionnaire, on pourrait ajouter qu'un médiateur doit tenter de parler la langue des parties; à cet égard, M. Dansereau est un excellent polyglotte. Mais plus que les mots, il y a les formules et le ton.

Peut-être au cours de cette conversation, le médiateur n'a-t-il pas cru de

voir faire part de tous ses sentiments et de certaines de ses opinions personnelles à son important interlocuteur syndical. Mais le climat de complaisance, pour ne pas dire davantage, et d'approbation ouverte et admirative, sans compter l'engagement à tromper le ministre qui couronne le tout, suffit à saper la crédibilité de M. Dansereau.

Cela est en partie injuste, car tout médiateur doit savoir entrer dans les vues et les intérêts de chacune des parties qu'il tente de réconcilier ou à tout le moins de rapprocher de la table de négociation. Dans ce rôle, les tractations privées auxquelles doit s'adonner le médiateur le font entrer parfois dans la stratégie de l'une et l'autre partie. Si le syndicat le voyait agir auprès de la partie patronale et vice versa, le médiateur pourrait passer parfois pour un homme retors. La mé-

diation n'en demeure pas moins une fonction essentielle dans tout groupe humain et M. Dansereau est intervenu avec efficacité dans trop de conflits pour qu'on le cloue aujourd'hui au pilori.

Dans le climat actuel cependant doit prévaloir la règle que les grands commis de l'Etat doivent être au-dessus de tout soupçon. On n'aurait pu blâmer M. Dansereau sur les seules allégations de représentants patronaux ou syndicaux. Mais en révélant la conversation que l'on sait et dont il a reconnu lui-même l'authenticité, la Sûreté du Québec et le ministère de la Justice ont du coup mis fin à sa crédibilité et à sa carrière de médiateur.

Le public et les hommes politiques sont à même de mesurer maintenant la puissance de cet "outil de travail" des forces policières. On devine à quelles pressions, à quel chantage un haut fonctionnaire, un député, un ministre, pourrait être soumis par les détenteurs d'enregistrements électroniques aussi explosifs. Le contrôle administratif et judiciaire de l'écoute électronique ne sera jamais trop sévère.

En retour, force est d'en reconnaître l'efficacité dans la recherche de la vérité spécialement là où elle est le plus difficile à cerner: dans les hautes sphères du pouvoir où l'on a appris à agir de loin et dans l'ombre, avec le sentiment de la puissance et de l'impunité qui en découle — ordinairement.

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, n'ayant pas invité son collaborateur, aussi promptement qu'il aurait dû, à démissionner de ses fonctions dans les heures qui suivent les révélations de Joliette; reste à M. Dansereau à tirer lui-même la conclusion qui s'impose, s'il ne peut donner de sa conduite une explication crédible et satisfaisante.

Jean-Claude LECLERC

propos d'actualité

"La situation de l'Afrique reste troublée par les tensions et les injustices qui se perpétuent dans sa partie australe. La France tient à redire sa totale désapprobation de la politique d'"apartheid". Elle regrette, en outre, que les efforts, qui avaient été entrepris par l'ONU pour mener un dialogue avec le gouvernement de Pretoria, en vue de conduire la Namibie à l'autodétermination et l'indépendance, soient demeurés sans effet."

M. Sauvagnargues, Ministre français des Affaires étrangères, Assemblée générale des Nations Unies. Le 23 septembre 1974.

Pour que nous restions libres

par JEAN MARTUCCI

Sans abuser du mot "liberté", qui compte parmi les plus mal employés du langage humain, les sources bibliques de la foi chrétienne mettent la libération de l'homme au cœur de l'espérance qu'elles offrent au monde. Aucun homme, même incroyant, ne peut rester insensible à ce courant biblique qui se situe au confluent de plus profondes préoccupations humaines et à la source, le plus souvent ignorée, d'innombrables mouvements de libération à travers l'histoire et jusqu'à nos jours.

Pour la tradition juive, l'Exode constitue le modèle de toutes les libérations et Moïse est le père de tous les libérateurs. A travers les récits épiques du Livre de l'Exode, l'historien rejoint le fait d'une révolte réussie contre l'oppression pharaonique au 13e siècle avant J.-C. Mais il y a plus: pour Israël, la sortie d'Egypte fonde tous les espoirs de libération au cœur de tous les esclavages possibles.

Chaque année, le peuple d'Israël, encore aujourd'hui, célèbre, dans une liturgie familiale appelée la Pâque, l'heure de sa libération de jadis, la rend présente et efficace, par le rite, et la voit comme une annonce de la libération définitive qui viendra au bout de l'histoire. Le sabbat lui-même impose de se libérer de tout travail pour témoigner du fait qu'Israël, un jour, fut libéré de l'esclavage.

Dans le langage biblique, le mot "Rédempteur" n'a rien de sacré ou d'abstrait puisqu'il s'incarne dans la réalité juridique du "goël" qui était le proche parent capable, entre autres choses, de racheter la liberté d'un membre de sa famille réduit en esclavage. Pour la Bible, le Dieu Rédempteur est donc le Dieu Libérateur; et son Messie a lui-même comme mission de "proclamer l'annulation des prisonniers, la libération des détenus, annoncer une année de remise des dettes" (Isaïe 61, 1-2).

C'est précisément par cette citation d'Isaïe que s'ouvre le ministère de Jésus (Luc 4, 18-19). Pour le chrétien, Jésus a libéré l'homme du péché, de la souffrance et de la mort. Ces trois réalités connexes continuent d'exister. Mais, pour la foi, elles ont, avec Jésus, perdu leur caractère de voies sans issue.

Par sa Résurrection, vue comme un nouvel Exode accordé cette fois à tous les hommes, Jésus a libéré le monde. L'Eucharistie est la Pâque nouvelle célébrant cette libération. Le dimanche, malgré la perte de sens qu'il a subie concrètement, reste fait pour manifester et fêter la liberté des hommes, acquise en Jésus.

Ces affirmations chrétiennes, qui relèvent essentiellement de la foi, approfondissent, universalisent et déploient certaines dimensions de l'action historique de Jésus qui a

voulu libérer les siens du formalisme, libérer les riches de l'égoïsme, libérer les pauvres de l'indigence, libérer les malades de leurs souffrances, libérer les méprisés de l'opprobre qui pesait sur eux... Cette oeuvre de libération fut tellement caractéristique de Jésus que c'est en le faisant passer pour un dangereux rebelle aux yeux des Romains que les autorités juives, inquiètes des conséquences de son action, ont réussi à s'en débarrasser.

Le prolongement logique dans l'Eglise de l'histoire d'Israël et de Jésus consiste nécessairement à vouloir libérer partout les forces vives de l'homme, ravivées, aux yeux de la foi, par la puissance incarnée de Dieu. Le chrétien, dès lors, doit constamment chercher à traduire dans les faits la liberté acquise en Jésus et reconnaître une facette de l'action du Christ dans toute oeuvre de libération réelle. Cet effort implique des options politiques et sociales qui ne seront pas nécessairement les mêmes chez tous les chrétiens. Mais chacun doit pouvoir montrer comment la libération de l'homme, individuelle ou collective, lui semble mieux servir par son choix. Pour un chrétien, agir politiquement ou socialement sans référence à ce critère serait une grave infidélité car "c'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés" (Galates 5, 1).

des idées

des événements

des hommes

Les conflits de travail dans la région métropolitaine

“C’est au dépassement de nos égoïsmes individuels et collectifs que la situation actuelle nous engage”

Les évêques de Montréal et de la région

De nombreux conflits de travail sont survenus, depuis quelques mois, dans la région métropolitaine de Montréal. Ils ont affecté ou affectent encore des milliers de nos concitoyens; ils ont développé ou développent encore en certains milieux un climat économique et social tendu. Grèves ou conflits au secteur public; dans les hôpitaux de Montréal, dans les services de transport en commun à Laval et à Montréal, dans le Service des Incendies de Montréal. Grèves au secteur privé: à la United Aircraft du Canada à Longueuil, à la Canadian Gypsum, à la Compagnie Canadienne de Papeterie et à la Firrestone à Joliette, aux Engrais du Saint-Laurent à Valleyfield, à la Penman's à Saint-Hyacinthe, à la C.I.L. à Beloeil, etc. Fermeture de la Regent Knitting à Saint-Jérôme.

Il est urgent que les gouvernements, les associations patronales et les centrales syndicales se concertent pour réviser un code du travail devenu inadéquat. Cette révision engagera nécessairement les employeurs et les syndicats à accepter, qu'en certaines circonstances du moins, leur liberté habituelle de manœuvre soit limitée, permettant ainsi à l'Etat de mieux jouer son rôle de promoteur du bien commun.

Violence et respect de l'autre. La violence, en tout cas, n'est nullement ici une voie de solution. Qu'elle provienne du système économique, des employeurs ou des travailleurs, qu'elle se manifeste par des assauts, du sabotage ou de l'intimidation, quelle que soit l'explication qu'on en donne, la violence fait obstacle à la solution humaine des conflits. Survenant dans des situations déjà difficiles, elle les aggrave. C'est la violence d'employeurs qui se ferment aux réclamations justifiées des travailleurs; celle

qu'on a observée de la part de syndiqués et de manipulateurs dans le domaine de la construction, dans certains services publics à Montréal: hôpitaux, transport en commun, Service des Incendies; celle des profiteurs de l'inflation qui ajoutent au fardeau déjà trop lourd des petites gens, violence qui pour être plus discrète n'en est pas moins réelle. Toutes situations qui obligent à réfléchir sérieusement sur une érosion parfois stupéfiante du sens moral, sur l'état des valeurs d'une société.

Le phénomène trop souvent expérimenté de la violence doit provoquer la conscience de chacun, et particulièrement la conscience de ceux qui, à un titre ou à un autre, sont les dirigeants de notre vie économique et sociale. Le chrétien se refuse à prôner la violence comme moyen normal de régler des conflits, et cela au nom du respect qu'il porte à tous les hommes. Respecter l'homme, c'est mettre son espoir dans le travail soutenu de persuasion. Respecter l'autre, c'est s'interdire de l'abattre parce que des divergences de vues ou d'intérêts nous séparent de lui.

Les situations tendues ne peuvent excuser ou légitimer des comportements qui ne sont plus civilisés. Rappelons ici que chacun est responsable des gestes qu'il pose comme des motifs qui l'inspirent; il est responsable des habitudes qui peuvent conduire à oublier dans la pratique les exigences de la justice et de la fraternité.

C'est en faisant appel à la responsabilité, au bon sens, à l'intention, au fond chrétien de nos

concitoyens, patrons ou employés, qu'on devrait découvrir, pour régler des conflits, des voies qui soient vraiment conformes à la dignité humaine et au respect de l'autre.

L'autre, ici, ce n'est pas seulement le partenaire opposé. C'est aussi la tierce partie, le citoyen, qui se trouve souvent, malgré lui, situé au milieu du combat, qui en subit les préjudices et sert d'otage aux combattants: usagers privés d'un service vraiment important auquel ils ont droit; consommateurs amenés à payer de définitive le coût du conflit par une augmentation des taxes ou des prix; groupes et individus obligés par la force ou l'intimidation à prendre parti pour un des opposants.

Qui n'a été témoin ou confident de la souffrance, de la détresse de tant de personnes atteintes par les effets de certains conflits? Parfois, c'est la société elle-même qui est particulièrement touchée, lorsqu'il y a une disproportion manifeste entre les objectifs poursuivis par les employeurs et les travailleurs et les coûts sociaux qu'entraînent certains affrontements.

Abordant quelques conflits en cours, nous nous permettons de réfléchir aussi sur des situations concrètes, vécues en maints endroits de la région métropolitaine.

● Clauses de cotisation syndicale

A Longueuil, un conflit qui dure depuis dix mois à la United Aircraft du Canada a donné lieu, de la part de celle-ci, à une

attitude que l'enquêteur spécial du Ministère du Travail qualifie "d'intransigeante à l'égard de la revendication de l'Union concernant l'adoption de toute forme de la formule Rand". Les travailleurs de la Canadian Gypsum à Joliette réclament également la formule Rand et rencontrent la même difficulté.

Sans nous prononcer sur le choix d'une formule particulière, nous affirmons qu'il est juste que tous les travailleurs qui bénéficient des avantages d'une convention collective assument leur part des frais encourus pour la négociation et l'application de cette convention. Le refus intransigent de négocier une mesure, qui en cette matière soit efficace, nous apparaît déraisonnable.

Quelques situations concrètes dans la région

Les syndicats, comme les grandes sociétés capitalistes, peuvent abuser de leur force. Mais il reste que les travailleurs ont un droit strict de s'associer dans des conditions qui rendent efficace leur association. Depuis longtemps, chez nous, on a reconnu que l'exercice concret de ce droit exige que, par entente collective, on adopte une formule qui assure la sécurité syndicale. (1) Déjà en 1950, dans leur lettre sur le "Problème ouvrier", les évêques du Québec soulignaient la nécessité d'introduire dans les conventions collectives de travail des clauses qui assurent la stabilité et l'efficacité du mouvement syndical. (2)

La qualité de la vie

Nous remarquons aussi que, dans la plupart des conflits de travail que nous avons énumérés précédemment, le problème de la qualité de la vie des travailleurs est en cause.

Les impératifs de la production, la recherche d'une croissance économique sans limites et sans autre but que le gain peuvent être incompatibles avec les exigences d'une vie de travail véritablement humaine. Les horaires de travail, l'organisation des équipes, le temps supplémentaire obligatoire, les exigences d'une surproduction constante (certains "plans boni"), les conditions d'hygiène et de sécurité ont une incidence certaine sur la qualité de la vie et la santé des travailleurs, sur leur vie familiale et sociale. Il est nécessaire que les travailleurs et leurs syndicats accordent une attention particulière aux clauses de la convention collective qui sont relatives à ces questions.

Par exemple, à la Penman's à Saint-Hyacinthe, aux Engrais du Saint-Laurent à Valleyfield, à la United Aircraft du Canada à Longueuil et à la Canadian Gypsum à Joliette, ces questions se posent. Les aspirations des travailleurs à ce sujet ne sont pas des caprices; elles traduisent au contraire un juste souci de construire des milieux de travail qui soient épanouissants pour l'homme et non uniquement tournés vers la recherche du gain.

Fermetures d'usines

La fermeture d'une usine, comme à la Regent Knitting à Saint-Jérôme, est toujours un drame pour les travailleurs et leurs familles. "Où vais-je me retrouver?", se demande avec angoisse le travailleur ainsi mis à pied.

Avec toute sa famille, il est en proie à la tension, à la nervosité, à la crainte de l'avenir. Des solidarités qu'il avait construites au fil des jours sont défaits. Après avoir consacré sa jeunesse et la meilleure partie de ses énergies à une entreprise, il se voit sacrifié à des objectifs économiques à court terme.

Pour éviter de telles situations, employeurs, syndicats et gouvernements doivent dépasser les contradictions du système économique et, dans le cas où une usine pourrait être fermée,

établir rapidement une concertation sur les moyens à prendre pour rendre l'entreprise rentable à la conservation des emplois. Lorsqu'un cas semblable se présente, le respect des travailleurs commande toujours que l'on opte pour jouer la carte la plus humaine.

Il est bien à prévoir que se produiront demain, dans notre milieu, diverses fermetures d'usines, ou encore que le développement industriel sera l'occasion de certaines expropriations massives. Face à ces changements, les gouvernements et les groupes et personnes impliqués doivent avoir le souci de protéger les solidarités qui forment une part essentielle du tissu humain d'un milieu.

L'inflation

La hausse accélérée du coût de la vie est sûrement un des problèmes les plus graves qui constitue actuellement la toile de fond de beaucoup de conflits. L'inflation provoque l'insécurité, l'énervement et rend encore plus complexes les rapports entre employeurs et travailleurs. "Elle crée des victimes et par là même aussi des bénéficiaires... En fait, la victime est celui qui ne peut plus en trouver une autre après lui" (3) et qui reste pour toujours avec la carte défavorable entre les mains.

Aucune solution ne pourra être trouvée si les agents économiques, surtout les plus forts, les plus favorisés, les mieux rémunérés, n'acceptent de limiter leurs appétits, leurs revendications et leur liberté d'action. Les mesures de relèvement du pouvoir d'achat doivent d'abord et avant tout être prises en faveur des pensionnés, des assistés sociaux, des petits salariés, particulièrement ceux d'entre eux — et ils sont la grande majorité — qui ne sont pas protégés par une organisation syndicale.

L'idéal chrétien du service

L'instauration d'une paix sociale fondée sur la justice et l'amitié ne se fera pas en recourant, de part et d'autre, à des stratégies à courte vue, en contournant les crises périodiques par les habituels expédients techniques, en conservant des rapports sociaux de domination et d'exploitation. Une préfiguration du temps que nous vivons ne se trouve-t-elle pas décrite dans une lettre que saint Paul adressait aux chrétiens de la Galatie: "Si vous vous mordez et vous dévrez les uns les autres, prenez garde, vous allez vous détruire les uns les autres" (V-15).

C'est au dépassement de nos égoïsmes individuels et collectifs que la situation actuelle nous engage. Pour le chrétien, ce dépassement s'appelle conversion et service; chaque page de l'Evangile nous interroge dans ce sens. Les chrétiens ont le devoir d'introduire dans la société le ferment spirituel du service pour changer les mentalités et les institutions. "Mettez-vous par amour au service les uns des autres" écrivait encore saint Paul aux chrétiens de la Galatie (VI-13).

Bien conscients que l'amour de Dieu et des hommes doit s'incarner dans la vie des hommes d'aujourd'hui, nous avons

would situer notre intervention dans la visée du présent Synode des Evêques à Rome sur l'évangélisation du monde moderne. Le pape Paul VI vient d'y rappeler que l'Eglise continue à inviter "les hommes à s'élever peu à peu dans tous les domaines, depuis le domaine proprement religieux jusqu'aux domaines politique, social et civil. Comme l'affirme le Concile Vatican II, la mission de l'Eglise n'est pas d'ordre politique, économique et social: en effet la fin que le Christ lui a assignée est d'ordre religieux. Il est pourtant bien vrai que de cette mission religieuse découle une fonction, des lumières et des forces qui peuvent servir à constituer et à affermir la communauté humaine selon la loi divine" (Const. Gaudium et Spes, n. 42)...

Il n'y a donc point d'opposition ni de séparation entre évangélisation et progrès humain, mais complémentarité; si ces deux réalités sont distinctes et subordonnées entre elles, elles s'appellent immanquablement et tendent vers le même but qui est le salut de l'homme" (4).

- (1) Cf. Relevé établi par le Centre des Relations Industrielles de l'Université McGill sur les clauses de cotisation et les clauses de sécurité syndicale contenues dans les conventions collectives au Québec (septembre 1974).
(2) Lettre des évêques du Québec sur le "Problème ouvrier", no 112.
(3) Henri Guittou, Face à l'inflation, dans "Chronique sociale de France", août 1974.
(4) Discours de Paul VI à l'ouverture des travaux du Synode des Evêques, 27 septembre 1974.

Intervenant pour la première fois à titre collectif dans des conflits de travail en cours, les évêques de la région métropolitaine ont remis hier à la presse une déclaration exprimant leurs opinions sur les problèmes qu'évoquent les litiges de la United Aircraft, de la Canadian Gypsum, des pompiers de Montréal, de la Penman's, de la Cie canadienne de Papeterie, de la Firrestone, de la CIL (Beloeil), etc. Cette déclaration dont on trouvera le texte intégral dans cette page porte la signature de NN." Paul Grégoire, archevêque de Montréal, Gérard-Marie Coderre, évêque de Saint-Jean, Albert Sanchagrin, évêque de Saint-Hyacinthe, René Audet, évêque de Joliette, Guy Bélanger, évêque de Valleyfield et Bernard Hubert, évêque de Saint-Jérôme. Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke, fait aussi partie de l'Inter-Montréal, qui regroupe les évêques de la région métropolitaine. Retenu à Rome pour les travaux du synode des évêques, il n'a pu toutefois participer avec ses collègues à la rédaction du texte publié hier.

LIBRE OPINION Faut-il se presser d'ériger la formule Rand en loi? par GHISLAIN DUFOUR

M. Ghislain Dufour est directeur général du Conseil du patronat du Québec.

Il ne manque pas de commentateurs actuellement au Québec pour demander que le gouvernement légifère afin d'imposer d'autorité la formule Rand syndicale, dans tous les cas où un syndicat ne peut obtenir cette clause de sécurité syndicale par le biais de la négociation de la convention collective de travail. L'argument de fond utilisé par les tenants d'une telle législation s'appuie sur le fait que la majorité des employeurs au Québec ont déjà consenti une telle clause de sécurité syndicale et qu'une loi en ce domaine viendrait que confirmer une situation déjà reconnue et acceptée.

Nous ne saurions être d'accord avec un tel raisonnement, qui nous apparaît simplifier à l'extrême un problème beaucoup plus complexe. Bien sûr, il est exact de dire que la majorité des employeurs au Québec ont consenti, dans leur convention collective, une clause de sécurité syndicale, s'apparentant de loin ou de près à la formule Rand. Mais il ne faudrait pas oublier par ailleurs que dans tous les cas où à date une telle formule a été consentie, elle a fait l'objet de négociation au même titre que toute autre condition de travail et que, de ce fait, elle représente l'accord, le consensus des parties. Est-ce à dire que dans le futur on devrait s'attendre à ce que toute autre condition de travail librement négociée et reproduite dans une majorité de conventions collectives, qu'il s'agisse des règles d'application de l'ancienneté, des libérations pour activités syndicales, ou simplement de l'affichage des avis, devra faire l'objet de législation lorsqu'un employeur se refusait, quelles que soient les raisons invoquées, à en reconnaître localement la légitimité?

A moins que l'on veuille à tout prix faire perdre tout sens à la négociation de la convention collective, et que l'on veuille dorénavant assimiler le contenu de la convention collective à des édits ou décrets gouvernementaux, une telle orientation ne saurait être heureuse. Mais il y a beaucoup plus en jeu dans cette question que le fait d'incorporer par ordonnance d'Etat à la convention collective une clause qui devrait être librement négociée. Quantité d'autres éléments doivent être soulevés. Il ne s'agit pas, bien sûr, de reprendre tout le cadre d'analyse rigide de l'application de la formule Rand, qu'avait jadis établi le Juge Rand en statuant sur la légalité de cette clause. Les spécialistes voudront sûrement y revenir, et avec raison.

Qu'il nous suffise de soulever quatre questions aux dimensions très importantes qu'oublient trop facilement ceux qui croient que quelques cas d'espèce ne peuvent trouver leur solution que dans une législation générale, qui créera plus d'embêtements que l'on pense.

La formule Rand, généralisée par législation, confirmerait à ces agents de l'économie que sont les syndicats un statut important de percepteur de fonds auprès d'individus qui ne les reconnaissent même pas, les non-syndiqués. Or, pour bon nombre, ces agents "officiels" de l'économie ne jouissent d'aucune incorporation légale, n'ont de compte à rendre à personne au plan gouvernemental, et pour certains d'entre eux doivent transférer une bonne partie des fonds ainsi perçus à l'extérieur du Québec. Comment l'Etat aborderait-il ce problème?

Comment, en généralisant la formule Rand, l'Etat pourra-t-il s'assurer que les importantes sommes d'argent ainsi perçues par les syndicats, en toute facilité, seront consacrées à la défense des intérêts professionnels et économiques des travailleurs, et non pas simplement utilisés à la promotion d'idéologies qui n'ont rien à voir avec les fins propres du syndicalisme reconnu par notre Code du travail?

Quelles protections l'Etat voudrait-il accorder aux non-syndiqués pourvoyeurs de fonds syndicaux, en substituant en ce domaine sa décision à celle de l'employeur? Leur accordera-t-on par exemple le droit de vote sur les décisions de grève du syndicat, décisions qui les affectent au plus haut point, et ce surtout lorsque la majorité syndicale ayant justifié l'accréditation n'est que très marginale?

Comment l'Etat ré-établirait-il le déséquilibre des forces patronales-syndicales déjà évident et qui ne fera que s'accroître si l'on généralise la formule Rand syndicale par législation? Par l'instauration de la formule Rand patronale obligatoire? Il ne faudrait pas oublier que le monde patronal en général n'est pas enclin à demander une telle législation en sa faveur. Outre le fait en effet que le patronat croit davantage en des formules volontaires plutôt qu'obligatoires, qu'il croit davantage en la participation des hommes dans des structures où ils s'engagent volontairement plutôt que dans des structures où ils sont embrigadés, il s'interroge sérieusement sur le fait d'accorder, par diktat de l'Etat, à des organismes peut-être plus ou moins utiles et compétents, des sommes importantes d'argent que jamais par ailleurs l'ensemble des décisions personnelles ne leur aurait consenties.

Pour au moins ces quatre raisons, qui sont loin d'être exhaustives d'ailleurs, il est impératif que l'Etat soit prudent dans toute orientation qu'il pourrait entretenir de vouloir modifier le statu quo actuel. Nous ne nous situons pas en effet ici au plan des normes minima de travail. Nous n'avons pas affaire non plus aux agents les plus démunis de la société.

Avant d'innover en Amérique du Nord en ce domaine, d'autant qu'il s'agirait d'une législation propre à satisfaire à court terme un ou deux cas d'espèce sans pour autant les régler ou les faire évoluer, le législateur devra tenir compte d'une réalité beaucoup plus vaste que ne veulent le laisser croire d'aucuns.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SCIENCE POLITIQUE STAGES PARLEMENTAIRES QUÉBEC 1975-76 a/s Université Laval, Québec G1K 7P4 PROGRAMME: a) permettre aux stagiaires d'acquies une connaissance pratique du fonctionnement de l'Assemblée Nationale, du travail des députés et de l'organisation des institutions parlementaires. b) contribuer à l'accomplissement des tâches qui incombent aux éléments constitutifs de l'Assemblée Nationale, notamment en assistant les députés dans l'exercice de leurs fonctions. CONDITIONS D'ADMISSION: Le programme s'adresse aux étudiants de 21 à 35 ans (hommes et femmes) des disciplines universitaires consacrées à l'étude du gouvernement, des institutions et de la vie politique. Les candidats doivent être détenteurs d'au moins un diplôme universitaire de premier cycle, avoir une connaissance approfondie de la langue française et être citoyens canadiens. DURÉE: Du 1er septembre 1975 au 30 juin 1976. POSTES DISPONIBLES: Huit stagiaires pourront être acceptés en 1975-76. Les demandes d'admission doivent parvenir au directeur des stages AVANT LE 30 JANVIER 1975. Le choix des stagiaires sera connu le 28 mars 1975. Pour obtenir de plus amples renseignements ou les formulaires de demande d'admission, prière de s'adresser à: LOUISE QUESNEL-OUELLET, Directeur du programme des stages parlementaires, Département de Science Politique, Université Laval, Québec 10, G1K 7P4

C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (HO-DO) Galvanisées, cuivre aluminium Estimation gratuite Montréal 322-4160 Québec 872-9244 PRIMEAU MÉTAL INC.

le yoga pour la vie Matériel didactique de BASE pour les professeurs de la MATERNELLE A L'UNIVERSITÉ 1 document sonore de 90 minutes (CASSETTE ou BANDE) analysant 25 POSTURES YOGIQUES 1 affiche 22 1/2" x 28", noir et blanc illustrant 10 POSTURES majeures 40 diapositives détaillant 25 POSTURES EN VENTE DÈS MAINTENANT le yoga pour la vie par adèle lemieux 80 CROISSANT CASSINO, DUVENAY, LAVAL 663-1514

Nouvelles Littéraires L'HEBDOMADAIRE DE L'ACTUALITÉ CULTURELLE NO 2456 Dans la livraison du lundi, 21 octobre 1974: QUE DISSIMULE LA PERCÉE DU ROMAN QUÉBÉCOIS En vente au numéro dans toutes les librairies Abonnez-vous auprès de PERIODICA 7045, avenue du Parc Montréal 303 Nom Prénom Adresse Souscrit un abonnement de: 26 numéros (6 mois) \$19. □ 52 numéros (12 mois) \$35. □ Un abonnement d'essai de: 13 numéros (3 mois) \$ 7. □ dont il assure le règlement par virement postal, chèque bancaire, carte de crédit. 36

COURS DE TISSAGE LECLERC DÉBUTANT LE 4 NOVEMBRE 20 HEURES \$60.00 COURS DE TAPISSERIE GOBELIN DÉBUTANT LE 4 NOVEMBRE 30 HEURES \$85.00 # 381-5782 # 384-9500 Inscription dès maintenant (Permis du Min. de l'Éducation - 749933) Métiers à tisser tous modèles, toutes grandeurs en magasin pour livraison immédiate. Aussi fil à tisser coton, laine, lin, etc... CENTRE DE TISSAGE Leclerc WEAVING CENTER 1141, 141, 1400, 9210 LAJEUNESSE MONTRÉAL H2M-1S2

suites de la première page

LE COJO

se satisfaire des pauvres 33 cents que lui "rapporterait" la transmission des Jeux au Canada.

Le COJO a déjà signé un contrat de \$25 millions avec la chaîne américaine ABC. Normalement, le CIO aurait dû retirer \$9.3 millions de cette somme, le premier million lui revenant de droit, le deuxième lui revenant aux deux-tiers et les autres lui revenant à un tiers.

Mais tel n'a pas été le cas, le COJO divisant en deux son contrat avec ABC et affectant \$12.5 millions aux "services techniques" sur lesquels le CIO n'a aucun droit de regard. Résultat: au lieu de \$9.3 millions, c'est \$5.166 millions qu'a touchés le CIO.

Aussi est-il permis de se demander si le CIO ne veut pas "rattraper" l'argent qui lui a ainsi échappé en obtenant plus que de simples cents pour la diffusion des Jeux au Canada.

Toujours est-il que les discussions se poursuivent à Vienne entre le comité de télévision du COJO, représenté par MM. Neil Asselin et Marcel Deschamps, et les dirigeants du CIO.

D'autre part, le maire Drapeau arrivera lundi pour défendre devant les dirigeants de l'olympisme international le plus important des dossiers, celui de la construction.

Enfin, un membre canadien du CIO, M. James Worrall, a écarté hier la possibilité que la ville de Québec présente les Jeux d'hiver en 1980.

Après avoir émis l'opinion que cette affaire avait été grossie par la presse, M. Worrall a expliqué que Québec n'avait jamais manifesté que son "intention" par lettre écrite, de recevoir les Jeux.

Soulignant que, de toute façon, les délais n'auraient pu être respectés (les villes candidates avaient jusqu'au 31 mars pour faire acte officiel de candidature), M. Worrall a déclaré que la ville de Lake Placid, dans l'Etat de New York, recevrait presque certainement le feu vert du CIO.

Québec s'était dit intéressé par les Jeux après que Vancouver-Garibaldi, qui n'avait pas l'appui du gouvernement néo-démocrate de M. Barrett, eut retiré sa candidature, ce qui ne laissait que Lake Placid en lice.

M. Worrall n'a pas cependant écarté la possibilité que Québec annonce sa candidature pour 1984 encore que, cette fois, le principe de la traditionnelle alternance entre l'Europe et le reste du monde pourrait jouer en sa défaveur.

ANESTHÉSIE

centres hospitaliers ni aux cliniques privées, qui devront cependant être reconus par l'Ordre.

"Nous sommes les premiers à déplorer de tels accidents, mais nous refusons d'en porter l'odieux", de déclarer M. Gosselin en rappelant que si les dentistes ont recours à des anesthésistes, ce n'est que pour rendre service à la population. Celle-ci serait particulièrement démunie à Montréal où les quelques cinq ou six départements de services dentaires situés dans les hôpitaux ne sont de taille qu'à absorber les urgences et quelques très rares cas externes.

Par ailleurs, le dentiste lui-même n'a rien à voir dans l'acte d'anesthésie: c'est le médecin qui l'administre qui doit voir à évaluer la condition physique du patient et prendre une décision adéquate. Une anesthésie générale est toujours dangereuse, rappelle le docteur Gosselin, et si les journaux s'inquiétaient des accidents qu'elle cause dans les hôpitaux, "c'est tous les jours qu'ils en feraient la manchette".

On a fait à Montréal, au cours de la dernière année, entre 35,000 et 40,000 anesthésies générales pour fins dentaires. A ceux qui voient la pour nombre excessif, on réplique que les dentistes n'ont sou-

Vic Cotroni perd une autre manche

Vic Cotroni a perdu hier une nouvelle manche dans la partie qu'il a engagée en vue de faire invalider la condamnation d'un an de prison pour outrage au tribunal prononcée l'été dernier par la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Le juge J. B. O'Connor de la Cour supérieure du Québec a en effet rejeté la requête en évocation présentée par Cotroni après que la Cour suprême du Canada eût refusé de se saisir de cette affaire.

Après avoir, la Cour d'appel du Québec avait également rejeté la demande de Cotroni en statu quo de la condamnation prononcée par la Commission d'enquête était de nature civile et qu'aucun mécanisme d'appel pour des questions civiles n'était prévu par la Loi de police.

Hier, par suite de la décision de la Cour supérieure, l'avocat de Cotroni, Me Jean-Paul Sainte-Marie, a fait savoir qu'il se représenterait devant la Cour d'appel cette fois pour contester la décision au sujet du bref en évocation.

Ainsi, inscrira-t-il dès lundi une requête en appel et, mardi, il présentera une nouvelle requête en cautionnement. Identifié comme le parrain de la Mafia locale, Vic Cotroni est incarcéré depuis la première décision de la Cour d'appel, au début de septembre.

vent pas le choix, quand il s'agit de traitements de restauration pour des enfants turbulents, certains types de handicapés et des malades mentaux. Et on assure que les dentistes manient la fraise avec plus d'aisance avec l'aide de la seule anesthésie locale.

Il est clair que l'Ordre a une dent contre le ministère des Affaires sociales "qui passe des lois mais n'a pas de politique dentaire". Les dentistes veulent qu'on ouvre des départements dentaires dans les hôpitaux, ayant leur budget propre et les équipements nécessaires. Là où il y a des services adéquats, dit-on, c'est souvent grâce à des ententes de gré à gré entre médecins et dentistes. Et ces derniers viennent encore à l'hôpital comme des plombiers, transportant avec eux tout leur équipement chirurgical, hors la chaise évidemment.

La planification serait à ce point fautive que le CLSC d'Asbestos aurait un équipement de chirurgie dentaire de \$75,000, accordé par le ministère mais où personne ne pratique.

L'Ordre des dentistes croit que ce ministère devrait compter au moins un dentiste parmi ses têtes dirigeantes. "Ce sont tous des médecins", de dire le docteur Gosselin, "et avant de discuter avec eux, il nous faut faire leur éducation dentaire."

On n'en espère pas moins que le MAS voudra bien participer à un comité d'étude que l'Ordre entend mettre bientôt sur pied avec la collaboration du Collège des médecins.

"TRADE BILL"

de la prétendue taxe à l'émigration pour les émigrants, qui a été suspendue l'an dernier, restera suspendue."

● Sixièmement: "En ce qui concerne tous les points mentionnés ci-dessus, nous serons en mesure de signaler aux dirigeants soviétiques les cas où ces critères et pratiques n'ont pas été appliqués. Nos représentations seront accueillies d'une manière sympathique et il y sera répondu."

Dans cette lettre, M. Kissinger ne mentionne pas le nombre d'émigrants qui seront autorisés à quitter l'URSS chaque année. Mais dans sa réponse, le sénateur Jackson déclare que les Soviétiques devront délivrer au moins 60,000 visas par an.

L'accord est valable pour une période de 18 mois, a déclaré lui-même le sénateur Jackson. Il doit permettre au Congrès de voter la loi sur le commerce en souffrance depuis plus d'un an, loi qui, entre autres, accordera à l'URSS la clause de la nation la plus favorisée.

Ce texte, déposé en avril 1973 par le président Nixon, doit donner aux Etats-Unis les pouvoirs de négocier avec ses partenaires une libéralisation du commerce mondial, d'accorder aux pays en voie de développement un traitement plus favorable, tout en autorisant la Maison-Blanche à protéger les industries américaines contre les effets de la concurrence internationale.

Le sénateur Henry Jackson (démocrate, Washington) a indiqué que le "trade bill", qui a déjà été adopté à la fin de l'année dernière par la Chambre, devrait maintenant être voté par le Sénat avant la fin de l'année.

Cet espoir est partagé par le gouvernement américain. Le secrétaire au Trésor, M. William Simon, et le secrétaire au Commerce, M. Frederick Dant, ont fait part cette semaine de leur optimisme quant à une adoption rapide de cette loi commerciale par le Congrès.

Les négociations sur la libéralisation du commerce mondial (abaissement des tarifs douaniers et suppression des barrières non tarifaires), qui ont été solennellement ouvertes dans le cadre du GATT à Tokyo en septembre 1973, sont également bloquées depuis la même date, les représentants américains ne disposant pas de mandat pour aller plus avant.

Les Américains n'ont jamais caché qu'ils souhaitent échanger des concessions sur leurs tarifs douaniers industriels contre des concessions des autres pays facilitant l'exportation de leurs produits agricoles, ce qui vise particulièrement le Marché commun agricole.

Le "trade bill" donnerait à la Maison-Blanche les possibilités suivantes:

- Mandat de cinq ans pour négocier sur le plan international des concessions tarifaires et non tarifaires;
- Faculté d'accorder aux pays communistes la clause de la nation la plus favorisée ce qui aura pour conséquence d'abaisser les droits de douanes américains en faveur de ces pays, y compris la Chine populaire;
- Octroi de tarifs douaniers préférentiels aux pays en voie de développement, ce qui peut aller jusqu'à la suppression totale des tarifs sur certains produits manufacturés ou semi-manufacturés;
- Autorisation d'imposer des représailles commerciales face aux "pratiques injustes" d'autres pays (surtaxes à l'importation, contingentements et autres restrictions);
- Renforcement de la protection des industries américaines menacées par les importations.

Le sénateur Jackson a souligné devant la presse le caractère "historique" de l'accord avec le gouvernement pour les droits de l'homme, et il a qualifié d'"étape importante dans la recherche de liberté de l'homme à travers les âges".

Le sénateur Jacob Javits (républicain, New York) en a tiré la "leçon que l'homme ne vit pas seulement de pain".

M. Jackson a mis en relief le fait que l'ancien président Nixon n'avait participé qu'à une seule réunion pour rechercher un compromis sur cette question, alors que le président Ford a commencé de s'en occuper dès son arrivée à la Maison-Blanche et a été ensuite impliqué dans la plupart des discussions qui ont permis l'accord d'hier.

Aussiôt M. Yigal Allon, vice-premier ministre et ministre israélien des Affaires étrangères, a fait parvenir deux messages, respectivement au secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, et au sénateur Henry Jackson.

A M. Henry Kissinger, M. Allon écrit: "Le combat pour le droit des Juifs soviétiques venant de connaître une issue positive, je tiens à vous dire combien nous apprécions la contribution inestimable que vous avez apportée pour cette cause humanitaire."

"J'ai pleinement conscience des obstacles que vous avez rencontrés sur cette route longue et difficile. En réussissant, vous avez donné une preuve supplémentaire de votre extraordinaire patience et de vos qualités de négociateur, si toute-

fois une telle démonstration était encore à faire "(...)"

Quant au message au sénateur Jackson, il dit: "Je vous prie d'accepter mes profonds remerciements et mes félicitations pour les succès que vous venez d'obtenir dans votre lutte historique pour le principe de la liberté de l'émigration qui s'inscrit dans la vieille et célèbre tradition américaine. Votre persévérance et celle de vos collègues du Congrès américain méritent les plus grandes louanges."

"Vos efforts dans cette affaire manifestent une nouvelle fois votre profonde compréhension de nos besoins et votre soutien constant à la cause d'Israël."

"Le peuple d'Israël, les Juifs d'Union soviétique, en fait les Juifs du monde entier ainsi que tous ceux qui chérissent la justice et la liberté se sentent une grande dette envers vous".

L'ÉPISCOPAT

actuellement à Rome, n'a pas pu se joindre aux discussions qui ont précédé la mise au point de cette déclaration qui constitue un précédent, en ce sens qu'elle était assortie d'une conférence de presse au nom des six évêques mentionnés. A ce jour, les interventions des évêques sur des questions sociales respectaient davantage les frontières de chaque diocèse.

Au niveau des solutions techniques, les évêques se déclarent incompétents. Ils livrent leurs réflexions sur une série de conflits dans les secteurs public et privé, voulant atteindre les chrétiens et tous ceux que peut atteindre leur message.

La force économique n'est pas le seul atout dans des conflits de travail et "la recherche d'une croissance économique sans limites et sans autre but que le gain peut être incompatible avec les exigences d'une vie de travail véritablement humaine", dit le texte centré sur le devoir qu'ont les chrétiens d'introduire le "ferment spirituel du service" dans des conflits où, trop souvent, les simples citoyens deviennent "otages" des "combattants".

Ayant constaté le climat tendu qui règne en raison de différends de travail déjà connus: au service des incendies de Montréal; à Valleyfield; Engrais du Saint-Laurent; à Saint-Hyacinthe (Penman's) ou à Saint-Jérôme où se présente l'expérience "pénible" de la fermeture d'une usine textile (Regent Knitting), etc., les évêques décrivent le scénario trop connu des conflits qui s'éternissent et consacrent deux pages au phénomène de la violence. "La violence fait obstacle à la solution humaine des conflits", souvent elle les aggrave, disent les évêques qui appellent tous les agents de la vie économique à un dépassement vis-à-vis des contradictions du système. "Le chrétien se refuse à prôner la violence comme moyen normal de régler des conflits... au nom du respect qu'il porte à tous les hommes", disent les évêques.

Le document analyse aussi les coûts sociaux, souvent disproportionnés, des affrontements, "entre les objectifs poursuivis par les employeurs et les travailleurs". Tel est le cas de conflits qui se soldent par des augmentations de taxes, ou lorsque les usagers d'un service vraiment important en sont privés, ou encore lorsque "groupes et individus (sont) obligés par la force ou l'intimidation à prendre parti pour un des opposants."

Abordant ensuite quelques situations concrètes, les évêques disent trouver "juste" que tous les travailleurs qui bénéficient des avantages d'une convention collective assument leur part des frais encourus. Soit la formule Rand ou l'équivalent.

"Le refus intransigent de négocier une mesure qui en cette matière, soit efficace nous apparaît déraisonnable", dit le texte qui fait mention de la United Aircraft of Canada, à Longueuil, et de la Cranford Gypsum, à Joliette.

L'évêque de Valleyfield, Mgr Guy Bélanger, a dit en réponse à des questions: 1) que le recours au mercenariat — ce qui inclut l'utilisation de briseurs de grève — est à condamner s'il se fait "sans conscience morale"; 2) qu'il faut éviter qu'un salarié soit l'objet de pression psychologique considérable chaque fois, par exemple, qu'il est invité à accomplir du temps supplémentaire (dans le conflit des Engrais du Saint-Laurent, la clause à renégocier sans aucun doute serait celle qui donne le fardeau de la preuve à un salarié qui refuserait de faire du temps supplémentaire).

En tout, dit le document des six évêques, il faut "jouer la carte la plus humaine". C'est dans cette optique que la déclaration aborde le problème de l'inflation, de ses victimes et de ses bénéficiaires: "Les mesures de relèvement du pouvoir d'achat doivent d'abord et avant tout être prises en faveur des pensionnés, des assistés sociaux, des petits salariés, particulièrement ceux d'entre eux — et ils sont la grande majorité — qui ne sont pas protégés par une organisation syndicale". Les évêques verraient d'un bon oeil, sur ce point précis, un consensus s'établir entre patrons, gouvernements et syndicats "en vue de favoriser un partage équitable des fruits réels de l'activité économique".

L'épilogue du document fait appel à la paix sociale fondée sur "la justice et l'a-

la météo

Une dépression au nord de Baie-Comeau se dirigeait lentement hier vers le Labrador, dominant des nuages et de la neige sur le nord de la province et du temps venteux sur tout le Québec. Une crête de haute pression venue de l'Ontario amène du temps ensoleillé et frais qui s'étendra graduellement à toute la province aujourd'hui et demain.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, de Chibougamou: généralement ensoleillé et frais. Maximum près de 30. Aperçu pour demain: beau et frais.

Régions des Laurentides, de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est: généralement ensoleillé et frais. Minimum la nuit dernière, 20. Maximum environ 40. Demain: Aperçu: beau et frais.

Régions de Québec-Trois-Rivières, du sud du Lac-St-Jean, de Rimouski: généralement ensoleillé et frais. Maximum environ 35. Aperçu pour demain: beau et frais.

Régions du nord du Lac-St-Jean, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Gaspé: nuageux avec neige, venteux, amélioration graduelle dans la journée. Maximum près de 35. Aperçu pour demain: passages nuageux et frais.

mitié". Il faut sortir de l'ère des soupçons et des antagonismes générateurs d'un manque de confiance, a confié l'un des signataires. Pour changer les mentalités et les institutions, le chrétien se doit "d'introduire dans la société le ferment spirituel du service".

Sur le comportement des sociétés multinationales, l'évêque de Saint-Jean se réfère aux récentes discussions, à l'université du Michigan, entre juristes catholiques. On est à élaborer un statut de société multinationale qui, espère Mgr Coderre, mènera à moins de méconnaissance des droits des différents pays. Mgr Lafontaine va plus loin: il dit sa confiance en un Conseil Supérieur du Travail qui arriverait à mettre au point des "mesures qui obligeraient les multinationales à respecter nos moeurs".

Le dernier point touché lors de cette conférence de presse de 45 minutes avait trait à l'attitude de Mgr Courchesne, ancien évêque de Rimouski, dans le conflit de l'amiante, en 1949. La pièce "Charbonneau et le Chef" est jugée calomnieuse à l'endroit de Mgr Courchesne; c'est le vicaire général du diocèse de Montréal qui tient ces propos, lui qui a vécu de près les événements d'Asbestos et qui laisse entendre que le "mythe" d'un Mgr Courchesne servile face à Maurice Duplessis sera tout de même difficile à déraciner, même si, comme on vient de le faire, on publie des extraits de correspondance qu'ont eue l'ex-évêque de Rimouski et feu Maurice Duplessis.

Plusieurs interventions visant à justifier l'ensemble de la déclaration des évêques sur "certains conflits de travail" revenaient à déplorer "l'érosion stupéfiante de la conscience" chez bon nombre des acteurs de ces conflits.

Puisqu'il fut question également de "pacte social" entre les parties intéressées, Mgr Lafontaine croit bon de préciser que la déclaration ne vise pas à l'instauration d'un "système marqué par l'autoritarisme" mais bien par la concertation, avant que ne s'enveniment davantage les relations déjà détériorées dans plusieurs secteurs du monde du travail. Une fois reconnues la compétence et l'intégrité d'enquêteurs pour tout conflit qui perdure, il n'y aurait qu'à en venir à un arbitrage qui lierait les parties.

MENACÉ

te faire bien garder par les chiens de la sureté. Et dit toi bien que la violence n'est pas fin. On vas l'avoir la tête à Bourassa. C'est un chien galleu comme toi. Tu dira d'clique que lui c'est jour son conté. C'est un pnen de marde. Le directeur est mieu de bien te protéger. "Plain de marde".

La deuxième missive écrite elle aussi en lettres moulees mais d'une autre écriture fait référence au témoignage de Lavergne.

"Mon hostie de chien. Si tu ne change pas ton témoignage demain demande une protection contre la protection. Tes heures sont comptées non bâtar. J'espère que tu me comprends mon sale. On a la main longue. Mais ta vie risque d'être très courte."

Le jeune Lavergne a relaté qu'il avait regagné sa cellule vers 22h30 et que c'est un copain de cellule qui a découvert les deux papiers sur le plancher. Les prisonniers de Parthenais avaient discuté entre eux au cours de la soirée du témoignage de Lavergne dont ils ont entendu parler à deux reprises en soirée aux bulletins de nouvelles des deux principaux postes de télévision de Montréal. Les avis étaient, paraît-il, partagés.

Interrogé en rapport avec cet incident, le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, n'a pas voulu commenter hier la découverte de pareilles lettres de menaces dans la cellule du détenu Lavergne. Un porte-parole du ministre a expliqué que la Sureté du Québec, en charge du centre de détention préventive de la rue Parthenais, tentait d'établir la provenance de ses missives dans une section aussi bien gardée, en principe.

Le ministre a dit aux journalistes que "toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité des témoins". M. Choquette n'a toutefois pas divulgué la nature de ces mesures.

Commentant ces incidents "importants" le juge Cléche a assuré le témoin que la commission veillerait à sa sécurité. Ce dernier, au moment de sa comparution, était entouré de trois gardes armés et la salle d'audience était remplie de policiers en civil surveillant de près certains individus de la FTQ-Construction présents dans la salle. Un bon nombre de ces personnes ont été incriminées à divers titres par des témoignages antérieurs, notamment pour "l'efficacité" de leurs bras... A un moment donné, le témoin Lavergne n'a pas hésité à en désigner un du doigt pour l'identifier. Les journalistes ne peuvent mentionner le nom de cette personne, qui doit comparaître lundi, sa cause étant pendante devant un tribunal.

Le président de la commission par ailleurs déclaré qu'il n'avait pas l'intention de demander la protection de la police pour sa sécurité personnelle. "En mai dernier, quand nous avons été assermentés, nous nous doutions que notre travail ne serait pas facile. Nous avons promis devant la communauté du Québec de faire notre travail jusqu'au bout."

"S'il n'y a pas d'accident de parcours, nous le mènerons jusqu'au bout", a conclu M. Cléche qui a réitéré sa confiance dans "l'honnêteté" de la population du Québec.

La commission a par ailleurs entendu hier la demande "modifiée" présentée par le procureur de la FTQ et du Conseil provincial des métiers de la construction, Me Michel Décaray. La FTQ a réduit ses demandes à la seule possibilité d'établir un contre-interrogatoire des témoins et de compléter au besoin sa contre-preuve par l'introduction de nouveaux éléments.

Cette demande a été, semble-t-il, accueillie de façon positive par le président de la commission, qui rendra sa décision finale la semaine prochaine. Mais elle a toutefois soulevé certaines objections des procureurs de la commission.

Me Lucien Bouchard a en effet fait valoir que si les droits des clients de Me Décaray devaient être respectés, il importait que la commission conserve son efficacité en demeurant maîtresse de ses délibérations. Une commission, a dit Me Bouchard, n'a pas à adopter une procédure aussi contraignante qu'une cour criminelle parce qu'elle n'a pas à s'occuper de problèmes individuels mais plus généraux.

Si l'on s'en tient aux commentaires

Au moins cinq morts dans l'écrasement d'un hélicoptère canadien

HARRISBURG (d'après AP) — Un hélicoptère des forces armées canadiennes s'est écrasé en flammes dans une région montagneuse près de Treverton, hier, entraînant la mort de ses cinq occupants.

Les autorités locales ont fait savoir que l'hélicoptère avait fait escale à l'aéroport de Harrisburg et faisait route vers Ottawa. Selon les témoins, l'avion a pris feu à quelque 1,000 pieds de la ligne des Appalaches, s'est écrasé et s'est brisé en trois. Deux de ses débris ont explosé et des éclats ont été projetés à plus de 450 pieds du point de chute. Deux des corps ont été découverts dans la cabine et les trois autres à l'extérieur. Un spécialiste a

déclaré que l'hélicoptère était un Chinook qui a ordinairement un équipage de trois membres et peut transporter jusqu'à 33 passagers. Bien qu'on ignore le nombre précis des personnes à bord, lors de l'écrasement, la police estime qu'il n'y avait pas d'autres que ceux dont les cadavres ont été découverts.

Un porte-parole de la base toute proche de New Cumberland a déclaré que l'hélicoptère avait quitté la base à 14 heures et a ajouté que l'avion avait été construit à Philadelphie et qu'il avait été ramené à New Cumberland en vue de modifications destinées à répondre aux spécifications de l'armée canadienne.

Ottawa négociera des "accords raisonnables" avec les Amérindiens

QUEBEC (PC) — Le gouvernement fédéral est déterminé à négocier des "accords justes et raisonnables" avec les Amérindiens du Canada, dont la principale revendication est d'obtenir des gouvernements régionaux autonomes.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier M.L.I. Barber, commissaire à la Commission sur l'étude des revendications des Indiens, à l'occasion du colloque sur les Amérindiens qui se tient depuis deux jours à la Maison Montmorency, en banlieue de Québec.

"Les ententes vont mettre fin à la participation symbolique des aborigènes, qui se verraient confier l'autorité de jouer un rôle de plus en plus important dans le développement futur de leurs régions du pays", a déclaré M. Barber devant les 60 participants au colloque, des universitaires, des observateurs du ministère fédéral des Affaires indiennes et des leaders de groupes amérindiens de tout le pays.

M. Barber a aussi affirmé sans plus de précision: les griefs des Amérindiens sont réels, leurs réclamations sont authentiques et il faut y remédier, si nous voulons que nos aborigènes occupent la place qui leur revient dans ce pays.

C'est précisément la question qui avait été soulevée à l'ouverture du colloque par trois conférenciers, dont M. Henri Dorion, directeur du département de géographie de l'université Laval et ex-président de la commission qui porte son nom et qui s'est penchée en 1968 sur l'intégrité du territoire québécois.

M. Barber est d'ailleurs d'avis que le malaise qu'ont manifesté récemment certains Indiens révèle qu'un sentiment de frustration s'empare de la population aborigène et qu'il faut trouver les solutions appropriées.

Il est évident que les participants du colloque ne peuvent passer sous silence le violent affrontement Indiens-policiers sur la colline parlementaire à Ottawa, le 30 septembre, et dans le même esprit, ils évoquent la "folie blanche" sur le territoire de la baie James.

Tous sont unanimes à dire que ce genre de projet devait démarrer après une consultation ou une négociation avec les autochtones, mais non avant. M. Dorion déplore aussi ce qu'il appelle la "négociation après le coup".

"Les Indiens ont changé de façon radicale les moyens traditionnels de traiter des droits territoriaux de la population indienne. Ils n'acceptent plus la motion qu'un règlement territorial signifie nécessairement la perte de leurs droits", déclare M. Barber.

C'est clair. Les Indiens sont très inquiets au sein de "notre vaste et puissante société". Ils demandent maintenant "de façon intelligente, précise et convaincante qu'on fasse la lumière autour

échangés entre les procureurs, la commission pourrait accepter les questions de Me Décaray par l'entremise de ses procureurs. Au besoin, la commission convoquerait les témoins suggérés par la FTQ et la FTQ-Construction.

Me Décaray a toutefois précisé qu'il ne demandait pas le droit de défendre les individus cités par la commission à la barre des témoins.

Les limites de son mandat ne l'obligent pas à représenter les 23 locaux membres de la FTQ-Construction ou des personnes en particulier.

Le juge Cléche a fait l'éloge de Me Décaray qui aurait eu — ainsi que ses partenaires — des difficultés devant les tribunaux au cours des derniers jours en raison de la publicité faite autour des travaux de la commission. Le président de la commission a précisé qu'il avait refusé cette semaine de livrer les noms des témoins de la commission et leur témoignage à huis clos mais que ce n'était pas par manque de confiance en l'intégrité de Me Décaray. Ce dernier, a-t-il dit, "jouit auprès de nous de toute la crédibilité dont un avocat a besoin" et "il a la confiance de la commission".

Dans son témoignage, le jeune Lavergne devait d'autre part préciser qu'Yvon Duhamel avait quitté la Baie James à l'insu des policiers en se faisant passer pour malade. Dans l'avion, il a enregistré un rapport sur mini-cassette qu'il a fait parvenir à ses supérieurs. Cette bande magnétique, introuvable jusqu'ici, a dit un procureur de la commission, a été retranscrite et publiée intégralement dans Le Devoir du 1er avril dernier.

Lavergne a ensuite dit qu'un représentant du comité des avantages sociaux de la CIC — M. Jacques Hébert, selon le document sonore enregistré par Duhamel — avait apporté un message à Duhamel — un message sonore enregistré par Duhamel — au sujet de l'incendie de la Baie James.

Par la suite, Duhamel et certains de ses adjoints ont décidé de saboter les autobus pour empêcher la reprise du travail à ce chantier de la Baie James. Les camions à incendies ont alors subi le même sort.

des transgressions passées contre leur statut spécial et leurs droits particuliers. Ils posent ce geste, tout en réclamant l'autodétermination sur les moyens qu'ils adopteront pour prendre leur place, avec fierté et indépendance, à nos côtés pour édifier un nouvel avenir."

Finalement M. Barber croit que les gouvernements fédéral et provinciaux ont tout intérêt à établir au plus tôt "le rouage requis" pour disposer des réclamations spécifiques qui émaneront des quelque 550 tribus indiennes du pays.

Le docteur William Fanning, de la faculté d'anthropologie de l'université de Toronto, a toutefois jeté un éclairage assez sombre sur les activités du ministère des Affaires indiennes, qu'il considère comme paternaliste et, à la fois, incompétent.

Il a notamment indiqué dans son exposé que ce ministère a beaucoup trop de responsabilités. Ses structures sont fondées sur la bureaucratie plutôt que sur la démocratie, car c'est lui qui a l'autorité et c'est lui qui répond de ses propres actes.

"Salut royal" aux 55 ans de Trudeau

OTTAWA (PC) — En présence du premier ministre de la Suède, M. Olof Palme, les trois partis de l'Opposition ont rendu hommage, hier aux Communes, au chef du gouvernement canadien, M. Trudeau, qui célébrait le 55e anniversaire de sa naissance.

MM. John Diefenbaker, conservateur de Prince-Albert, Ed Broadbent, néo-démocrate d'Oshawa-Whitby, et Gerald Laprise, chrétiste de l'Abitibi, ont uni leurs voix pour souhaiter leurs meilleurs vœux, au nom de leurs partis, au premier ministre Trudeau.

LES ENTRETIENS

Suite de la page 2

les Français tenaient tellement à renégocier l'accord de 1950, ils n'avaient qu'à nous le proposer avant — en 1968, par exemple", dira, sarcastique, un fonctionnaire canadien. On signale en effet que certains des pays qui comme les Scandinaves passent avant la France, dans la liste des priorités de négociation des Affaires extérieures, ont présenté leur requête pour la première fois il y a quelque six ans, soit pendant ces années mémorables où le Quai d'Orsay snobait l'ambassade canadienne à Paris et refusait d'envoyer ses ministres faire visite à Ottawa... Plus sérieusement, on assure que le calendrier des négociations est vraiment surchargé et que les spécialistes canadiens ne peuvent manipuler simultanément trop de dossiers sans risquer de compromettre les intérêts de l'industrie aérospatiale du pays.

Mais le dossier français ne pourrait-il pas monter de quelques tablettes? Tout est possible, de répliquer l'indiscret, lorsque les politiciens s'en mêlent.

Entretiens, Air Canada se lave officiellement les mains de cette affaire en se refusant à tout commentaire... sauf une négociation formelle des allégations voulant qu'une liaison directe entre Montréal et les Antilles françaises ne l'intéresse pas.

CECO

Suite de la page 3

une base régulière le maximum d'informations. Le témoin a expliqué par exemple qu'il serait fort utile qu'un informateur recruté par un service spécialisé comme une brigade de stupéfiants, puisse être mis à contribution pour la détection d'autres crimes pour lesquels d'autres escouades ou d'autres services policiers sont plus intéressés.

Finalement, la valeur d'un informateur réside dans la diversité de renseignements qu'il peut transmettre.

Questionner sur l'efficacité du parjure pour contraindre l'attitude des témoins lors d'enquêtes publiques sur la pégre, le spécialiste américain a expliqué qu'auparavant le code pénal des États-Unis obligeait de prouver quelles étaient, parmi différentes versions, les vraies et les fausses. Aujourd'hui, le code a été amendé et il n'y a plus nécessaire que de prouver qu'un témoin a donné différentes versions contradictoires.

Au sujet de l'écoute électronique, Me Rogovin a déclaré que la loi américaine était semblable à la loi canadienne et que toutes deux sont beaucoup trop restrictives pour être utilisées avec une grande efficacité contre le crime organisé. Il a cependant précisé qu'aux États-Unis les individus étaient avertis qu'ils avaient été espionnés par la police que si des actions judiciaires étaient entreprises.

Le "sommet" communiste se tiendra vers la mi-1975

VARSOVIE (AFP) — Les partis communistes et ouvriers qui se sont réunis à Varsovie sont "convenus qu'il était nécessaire et opportun de convoquer et de préparer une conférence des partis communistes et ouvriers d'Europe", indique le communiqué final rendu public hier à l'issue des travaux.

"Il a été jugé souhaitable que la conférence se tienne au plus tard vers la moitié de 1975", indique le document, qui précise qu'elle sera précédée d'une rencontre préparatoire qui se tiendra au mois de décembre 1974 ou de janvier 1975.

De même, la "réunion consultative" de Varsovie est venue à la conférence au sommet des partis communistes et ouvriers d'Europe sera "consacrée à la lutte pour la paix, la sécurité, la coopération et le progrès social" sur le Vieux-Continent.

En outre, le communiqué souligne que "le souhait de voir la conférence se tenir en République démocratique allemande a été cordialement accueilli par les représentants du parti socialiste unifié d'Allemagne" (pc est-allemand).

"Les participants à la rencontre se sont félicités de l'atmosphère de démocratie et de coopération fraternelle dans laquelle s'est déroulée cette consultation, conformément aux principes d'égalité des droits, de respect de l'opinion de tous les partis, avec la volonté d'aboutir à des positions communes", lit-on encore dans le communiqué qui conclut en soulignant que les délégués "se sont déclarés résolus à préparer et à tenir la conférence dans le même esprit."

Ford signe avec réticence un compromis qui consacre sa défaite sur l'aide à la Turquie

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Le président Gerald Ford a approuvé hier sa signature à la loi de compromis adoptée par la Chambre des représentants et le Sénat qui reporte au 10 décembre la suppression de l'aide militaire à la Turquie.

Dans l'esprit des législateurs, ce délai devrait permettre aux négociations sur Chypre de faire des progrès.

En signant le document, le président a fait part des "réserves graves" qu'il attachait au texte adopté par le Congrès qui, néanmoins, présente un important compromis par rapport aux deux textes auxquels M. Ford avait précédemment opposé son veto sous prétexte que les négociations en cours sur le problème de Chypre en souffriraient.

"Nous ferons tout notre possible pour résoudre la question chypriote, a souligné le président. Mais si nos efforts se heurtent à un échec, les membres du Congrès qui se sont opposés à nos vues prendront la responsabilité de cet échec."

Cette loi de finance consacre en fait la défaite du gouvernement Ford sur le maintien de l'aide militaire à la Turquie.

Après un mois de lutte avec le Congrès, le président s'est donc résigné.

Le texte adopté jeudi soir par

le Congrès est un peu moins strict que les deux versions précédentes, mais il stipule tout de même que l'aide militaire à Ankara sera automatiquement suspendue avant le 10 décembre si la Turquie accroit ses forces à Chypre ou leur envoie du matériel de guerre d'origine américaine.

Il est rare que les sénateurs et les représentants, qui auraient dû partir en vacances il y a huit jours, mettent tant de persévérance à restreindre la liberté d'action du gouvernement sur

une question de politique étrangère. On y voit la preuve de la perte de prestige soufferte par le secrétaire d'Etat Henry Kissinger depuis ses "cafolillages" dans la crise de Chypre.

Le Congrès, mené dans cette affaire par le sénateur Thomas Eagleton et le représentant John Brademas, a considéré que la Turquie a violé les termes de la loi d'aide à l'étranger en se servant du matériel militaire fourni par les Etats-Unis pour envahir Chypre.

Le président Ford et M. Kissinger ont fait valoir depuis le début de la controverse que la suspension de l'aide militaire, réclamée par le Congrès, ne ferait que rendre plus difficile le succès des négociations entre la Grèce et la Turquie. Ils ajoutaient que cela risquait de compromettre la sécurité atlantique en Méditerranée et la Turquie, après la Grèce, manifestait son dépit en se retirant des organismes militaires de l'OTAN.

Les partisans de sanctions contre la Turquie n'ont pas réuni la majorité des deux-tiers

nécessaire à passer outre au veto mis par le président Ford aux formules plus dures qu'ils avaient fait voter sans difficultés, mais le texte finalement adopté ne laisse que sept semaines à M. Kissinger pour faire progresser des négociations greco-turques qui n'ont même pas encore commencé.

La réussite de l'amendement anti-turc est sans doute due au fait qu'il n'était pas attaché à la loi sur l'aide à l'étranger mais à une "résolution d'autorisation continue" dont le gouverne-

ment avait absolument besoin pour payer ce mois-ci les fonctionnaires de quatre départements ministériels.

Mais ce succès inhabituel est aussi le résultat de l'apparition, depuis la crise de Chypre, d'un nouveau "lobby" dans les couloirs du Congrès et du département d'Etat. Les représentants des 3 millions d'Américains d'origine grecque ont même depuis le mois d'août une campagne anti-turque qui s'est avérée efficace auprès des parlementaires de tendance libérale.

Nixon serait à la barre des témoins dans trois semaines, à Washington

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Le juge Sirica, qui préside le procès des Cinq du Watergate, a annoncé hier en lever de rideau, qu'il avait reçu de M. Herbert Miller, l'avocat de l'ancien président Richard Nixon, l'assurance que son client pourrait venir à la barre des témoins dans trois semaines.

La santé de Richard Nixon se serait considérablement améliorée depuis qu'il a quitté l'hôpital et ce mieux lui permettra, selon son avocat, d'accomplir le voyage de San Clemente, en Californie, à Washington. On sait que le juge Sirica avait à déci-

der si une équipe médicale doit se rendre au chevet de Nixon pour voir dans quelle mesure il se trouve dans l'incapacité de se déplacer à la suite de sa phlébite. Le juge, rappelle-t-on, s'était donné un délai de trois semaines avant de se décider, ce délai, dans son esprit, devant permettre à l'ancien président de se rétablir progressivement.

Pour le reste, c'est encore John Dean, ancien conseiller juridique de la Maison-Blanche, qui était de nouveau hier et pour la troisième journée consécutive, à la barre des témoins au procès des anciens collabora-

teurs du président Nixon accusés d'avoir voulu étouffer l'affaire de Watergate.

Répondant aux questions du procureur, il a raconté en détail les tentatives faites par les cambrioleurs du siège national du Parti démocrate pour obtenir l'aide de la Maison-Blanche au moment de leur procès en janvier 1973. Howard Hunt, l'un des cambrioleurs-espions de Watergate, s'était fait leur porte-parole. Il avait fait savoir à Charles Colson, qui sa santé tant physique que mentale laissait à désirer et qu'il avait l'intention de plaider la culpabilité à moins d'obtenir des assurances de la Maison-Blanche qu'on prendrait soin de lui et de son équipe.

Colson fit part de ces desiderata à John Ehrlichman, aujourd'hui au banc des accusés. Ce dernier répliqua qu'il était préférable de demeurer dans le vague au sujet de la clémence dont pourrait faire preuve le président tant qu'il n'en aurait pas parlé lui-même avec M. Nixon.

Le 5 janvier 1973, soit trois jours avant de comparaître devant le juge Sirica en même temps que ses six complices, Hunt apprit de la bouche de Colson qu'il n'était pas oublié. "Je lui ai donné de l'espoir, mais je ne me suis pas engagé", avait rapporté Colson à Dean et à Ehrlichman par la suite.

Le même jour, a poursuivi John Dean, l'ancien ministre de la justice, John Mitchell également aujourd'hui au banc des accusés, fut mis au courant des tractations entre Colson et Hunt. Dean a avoué ne pas se souvenir de la réaction de John Mitchell à ce moment-là. Il a affirmé ensuite que Mitchell aussi bien qu'Ehrlichman étaient inquiets du fait que Frederick LaRue, qui faisait partie du comité pour la réélection du président, sillonnait le pays à ce moment-là à la recherche de fonds sans pouvoir dire à quoi seraient destinés ces fonds.

"C'est pas une très bonne idée", avait notamment déclaré Ehrlichman qui avait suggéré comme autre solution de faire appel à la générosité d'un millionnaire d'origine grecque, M. Thomas Pappas, donateur de longue date à la caisse du Parti républicain en général et à la caisse électorale de M. Nixon en particulier.

Les journalistes occidentaux assistent au procès de Polesky

MOSCOU (d'après Reuter et AFP) — Plusieurs journalistes occidentaux ont pu pénétrer hier matin dans la salle d'audience du procès de Viktor Polesky, physicien et activiste juif à qui il est reproché sa conduite au volant jugée imprudente.

Depuis les purges des années trente, c'est le premier procès à implication politique dans lequel des ressortissants soviétiques sont inculpés que des correspondants étrangers sont admis à suivre.

Jeudi, Mark Brayne, correspondant de l'agence Reuter, et un avocat américain, M. Brad Marcus, spécialiste de la législation sur les infractions au code de la route, avaient pu assister à l'ouverture du procès.

Selon l'acte d'accusation, Polesky, 34 ans, a blessé en mars dernier une jeune fille avec sa voiture. La défense a fait savoir dans un communiqué aux journalistes étrangers que l'intéressé

se voulait en fait se suicider. Des porte-parole de la communauté juive ont déclaré que le procès fait partie d'une campagne de persécution policière contre Polesky, qui a demandé à quitter l'URSS il y a environ quatre ans mais s'est vu refuser un visa pour raisons de sécurité.

Le juge a procédé à l'audition de Polesky hier matin. La jeune fille, Tatiana Joukova, a affirmé qu'il s'agissait d'un accident et qu'elle avait été renversée alors qu'elle traversait la rue pour aller téléphoner.

L'après-midi deux nouveaux témoins, deux médecins qui ont soigné la jeune fille, ont déposé. Ils ont déclaré que la jeune fille leur avait dit qu'elle avait voulu se suicider. L'un des deux a même affirmé que Tatiana avait fait une autre tentative semblable un mois après l'accident.

L'avocat de Polesky, David Awelbandt, a souligné que les déclarations des deux témoins d'aujourd'hui, outre celles de plusieurs des 12 témoins d'hier, confirmaient la thèse du suicide.

La femme de Polesky, Lena, a estimé que le verdict ne serait rendu que lundi.

Victor Polesky est âgé de 44 ans. Dans la même veine, Amnesty International a envoyé à M. Leonide Brejnev, secrétaire général du Parti communiste de l'URSS, un appel lui demandant de libérer M. Valentin Moroz, l'historien ukrainien qui, selon une information reçue du

professeur Andrei Sakharov, servait mourant dans la prison de Vladimir.

Le secrétaire général d'Amnesty International, M. Martin Ennals, a demandé à M. Brejnev de permettre à M. Moroz d'accepter l'offre d'un poste d'enseignant que l'université Brown des Etats-Unis lui avait faite en avril dernier.

Selon le communiqué d'Amnesty International, le professeur Sakharov a informé cette organisation, par téléphone, que M. Moroz, qui fait la grève de la faim, est toujours nourri artificiellement dans la prison de Vladimir. Le savant, qui a déclaré que M. Moroz est "dans un état critique", demande à l'opinion publique occidentale de faire tout son possible pour persuader les dirigeants soviétiques de sauver la vie de l'historien.

Amnesty International, qui avait déjà lancé il y a quelques jours un appel en faveur de M. Moroz, précise que l'historien, âgé de 38 ans, est soumis, depuis 1972, au régime d'emprisonnement cellulaire. Depuis le premier juillet 1974, il fait la grève de la faim pour obtenir son transfert dans un camp de travail. Le communiqué ajoute que M. Moroz estime, selon ses co-détenus, qu'il est actuellement "au bord de la folie". En décidant la grève de la faim, il aurait affirmé qu'il "préférerait mourir de faim que devenir fou", conclut le communiqué.

Liste noire des dix pays américains privés de liberté de presse

CARACAS (par l'AFP) — Le panorama de la liberté de la presse dans le continent américain est déprimant, à peu d'exceptions près, a déclaré hier à Caracas M. German Ornes, à l'issue des travaux de la commission de liberté de la société inter-américaine de presse (SIP). Cette commission a établi une liste de dix pays privés, selon elle, de la liberté de presse: Argentine, Brésil, Cuba, Chili, Haïti, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay.

"Les formes de pression, a déclaré M. Ornes (représentant dominicain), sont chaque jour plus insidieuses et plus subtiles, basées sur la menace ou sur le discrédit". "Quelle que soit la légitimité ou l'idéologie des gouvernements, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche, pour tous la presse libre et indépendante constitue un obstacle qu'il faut éliminer, ou soumettre, car, qu'ils soient totalitaires ou d'apparence démocratique, ils ne supportent pas la surveillance des modèles démocratiques, les forces de l'intolérance savent créer le doute quant à l'honorabilité de la presse", a ajouté M. Ornes.

Cette liste noire de dix pays américains privés de liberté de presse a été dressée dans le cadre d'un volumineux rapport soumis hier à l'approbation de la trentième assemblée annuelle de la SIP qui se déroulait à Caracas depuis mercredi.

Evoquant le cas de l'Argentine, le rapport souligne que ce pays traverse une période de "grandes difficultés", en raison du climat général d'inquiétude créé par les "malices" ou les "guerrilleros" qui "recourent aux enlèvements et aux assassi-

nats pour affirmer leur présence".

A propos du Brésil, le rapport met en évidence l'existence d'une censure préalable et d'une auto-censure.

Parmi les atteintes à la liberté de la presse au Chili, le texte de la commission souligne notamment l'existence "d'officines gouvernementales qui adressent des recommandations aux journalistes sur les thèmes pouvant être traités ou devant être au contraire passés sous silence, et les entraves apportées aux correspondants de la presse étrangère pour entrer et demeurer dans le pays.

Le rapport indique également que la liberté de la presse est assurée dans la plupart des 18 petits Etats de la région des Caraïbes, avec cependant quelques limitations en Guyana, à Saint-Kitts (petites Antilles) et dans les Iles-Verges.

Le rapport énumère enfin les pays où existe la liberté de la presse: Antilles néerlandaises, Bolivie, Costa Rica, Canada, Colombie, Equateur, Salvador, Etats-Unis, Guatemala, Honduras, Mexique, Porto Rico, République dominicaine et Venezuela. Cependant, ajoute le rapport, quelques restrictions à cette liberté existent en Equateur, aux Honduras, au Mexique et en République dominicaine.

Les démocrates sont en nette avance, selon Harris

NEW YORK (AFP) — Les candidats démocrates aux élections de novembre prochain renforcent leur avance devant leurs concurrents républicains, qui, eux, reculent légèrement.

Selon un sondage réalisé fin septembre par l'Institut Harris auprès de 1272 électeurs, 55 pour cent des personnes interrogées ont déclaré qu'elles voteraient pour les démocrates contre 31 pour cent pour les républicains.

Le précédent sondage, effectué début septembre, favorisait les candidats démocrates par 51 pour cent contre 32 pour cent aux républicains. 17 pour cent étaient alors indécis.

Un an plus tôt, une enquête similaire avait donné les résultats suivants: démocrates 51 pour cent, républicains 35 pour cent, indécis 14. Et à l'époque, Nixon se débattait dans l'affaire Watergate...

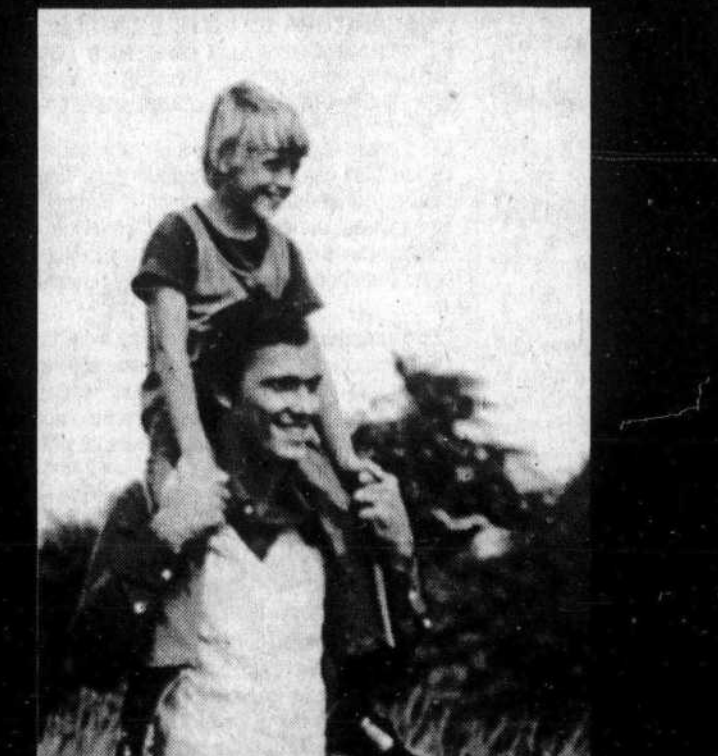
J.A. NAAMAN, INTERNATIONAL PROMOTIONS AGENCY de MONTREAL
Présente
MARDI 12 NOVEMBRE 1974 à 8:30 p.m.
au
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
Salle Louis-Frédette
Pour la première fois au Canada
directement d'Europe
LA REVUE DE MUSIC-HALL
"FOLIES PARISIENNES"
avec
LES BALLETS DE BUENOS-AIRES
Dances & Chants d'Argentine
Et les attractions
BLANCHE & JEAN-PIERRE
Des Folies-Bergères de Paris
VIOLAINE VERMETTE
Chanteuse
L'ORCHESTRE "MODUS"
de Tchécoslovaquie
Lauréat du Festival POP de la "Lira" 1974
Billets à : \$3.50 — \$5.00 — \$6.50
En vente à : — GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
— Revendeurs accrédités habituels
— International Promotions Agency
Suite 624 (commandes postales seulement)
1010 ouest, rue Ste-Catherine
MONTREAL, P.Q.
ECONOMISEZ !
Jusqu'à 5 jours avant le spectacle, appliquez une réduction de 50 cents sur chaque billet commandé par la poste incluant chèque ou mandat payable à International Promotions Agency et une enveloppe adressée à votre nom pour la réponse.

A Toronto,
l'Hotel Lord Simcoe
offre une bonne hospitalité
en plein coeur de la ville



Aussitôt que notre portier vous souhaite la bienvenue, l'atmosphère joviale et amicale du Lord Simcoe vous entoure... au Sentry Box Lounge à l'ambiance joviale... au Crossroads, le restaurant libre-service où l'on se retrouve pour parler, prendre un casse-croûte ou tout un repas... au Beau Nash, où l'on lunche tranquillement, au Piano Bar pour y prendre un cocktail... ou à la fameuse salle à manger Captain's Table au décor nautique et au long menu de mets délicieux.

Tout ça, le Lord Simcoe vous l'offre en plein coeur de la ville. Vous aurez ainsi plus de temps à votre disposition pour faire autre chose. Consultez votre agence de voyage ou communiquez avec nous:
150 King Street West, Toronto.
Téléphone: 362-1848.
Géré par Berkeley International Hotels Ltd.



VIVONS
LE DIMANCHE
DE LA PROPAGATION
DE LA FOI
20 OCT '74

D'autres engins ont endommagé deux magasins de vente, ainsi que le siège central de l'Istituto Finanziario Italiano, société de financement de Fiat.

Toutes ces explosions se sont produites à peu près au même moment, peu après minuit.

Bombes chez Fiat

ROME (AP) — Des explosions et un incendie ont endommagé cinq installations de la société automobile Fiat, à Rome, dans la nuit de jeudi à vendredi.

Selon la police, les déflagrations ont été spectaculaires, mais les dégâts sont limités.

Un engin a explosé au siège central de la société. Une porte d'entrée a été arrachée, et une station-service détruite.

A la Magliana, dans le sud de la capitale, des inconnus ont pénétré dans un vaste entrepôt et ont répandu de l'essence sur des voitures qui s'y trouvaient. Quatre voitures ont été incendiées avant que les pompiers n'interviennent pour éteindre les flammes.

D'autres engins ont endommagé deux magasins de vente, ainsi que le siège central de l'Istituto Finanziario Italiano, société de financement de Fiat.

Toutes ces explosions se sont produites à peu près au même moment, peu après minuit.

APPRENEZ L'ANGLAIS
Cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Co-éducationnelle. Atmosphère internationale. Cours de conversation avec laboratoire.
Au Vermont
Écrivez à:
International Student Program
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404
U.S.A.

"CINÉ-CLUB DE L'I.C.I." 1974-1975
L'INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
en collaboration avec
Le Centre de communications et de moyens didactiques
présente
"CUANO EL PUEBLO SE DESPIERTA"
(Sous-titre anglais)
Production chilienne réalisée par
Tricontinental Film Center
qui retrace l'histoire de l'évolution sociale au Chili
20h00 mercredi le 23 octobre
AUDITORIUM DE LA FACULTÉ DES SCIENCES
ET DE GÉNIE
ÉDIFICE DU COLONEL BY, Salle C-003
770, avenue King Edward
ENTRÉE LIBRE
Université d'Ottawa
University of Ottawa

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 9

Prenez avis que la compagnie BRUCARD LTEE demandera au secrétaire de la province, la permission d'abandonner sa charte

AVIS RE: CREATIONS MODELEX INC
AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTS...
DATE à Montréal, le 16 jour de octobre, 1974.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-009-054-741

DELLE DENISE GENDRON, Dactylographe de la Cité et du District de Montréal
demanderesse

IL EST ENJOINT à DENIS BARNES à l'intention de quel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

WILFRID LEBEVRE
PROTONOTAIRE ADJOINT
C.S.M.

Mes SHULMAN AND GOLDMAN, 4115 Sherbrooke O., Suite 210, Montréal, Qué.

Avocats de la demanderesse

VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT
Appareils servant au déneigement des rues

Les propriétaires de camions, désirant offrir leurs véhicules en location à la Ville de Montréal, pour le transport de la neige, sont invités à faire enregistrer leurs camions en se présentant à l'entrepôt de la Division des Magasins de la Ville de Montréal, au 955, est, rue de Louvain, Montréal, à compter du 4 novembre 1974, de 9.00 à 16.00 h., du lundi au vendredi inclusivement.

Les propriétaires de tous autres types d'appareils, désirant offrir leur équipement en location à la Ville de Montréal pour les travaux de déneigement, sont invités à faire enregistrer leurs appareils en se présentant aux ateliers municipaux, au 550 boulevard Rosemont, à compter du 4 novembre 1974, de 9.00 à 16.00 h., du lundi au vendredi inclusivement.

On pourra obtenir tous les renseignements supplémentaires, en téléphonant à 872-3884.

Le Greffier de la Ville
MARC BOYER,
Hôtel de Ville, Montréal.

VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
COMTE DE CHAMBLY
SOUMISSION
CONTRAT NO 149
REFECTION DE PAVAGE SUR LE GRAND BOULEVARD

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 16:30 heures le lundi 28 octobre 1974 et seront ouvertes publiquement à la réunion du Conseil ce même jour soit à 20 heures, dans la salle publique de l'Hôtel de Ville pour des travaux de réfection de pavage.

Le projet comprend la fourniture des matériaux, la main-d'oeuvre et l'équipement nécessaires à sa réalisation.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par l'ingénieur de la Municipalité, 1585 rue Montarville, Saint-Bruno, duquel on obtiendra des formules de même que les plans et devis, moyennant un dépôt de \$50.00 en argent ou en chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la réception des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la municipalité de Saint-Bruno, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Claude Raynault, ingénieur
Gérant, Hôtel de Ville
1585 rue Montarville
St-Bruno, P.Q., J3V 3T8

APPEL D'OFFRES
La Société d'aménagement de l'Outaouais demande des soumissions pour:

TRAVAUX DE PEINTURE, TEINTURE, VERNISSAGE ET AUTRES FINITIONS AU CENTRE TOURISTIQUE DU LAC SIMON

A DUHAMEL, COMTE DE PAPINEAU, QUEBEC
Cet appel d'offres concerne les travaux de peinture, teinture, vernissage et autres finitions pour sept (7) bâtiments au Centre touristique du lac Simon, à Duhamel, comté de Papineau, Québec, le tout tel que décrit dans les plans et devis.

Les plans, devis, documents contractuels et autres pourront être obtenus au bureau de la Société d'aménagement de l'Outaouais à la Direction de l'équipement, contre un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Seuls sont autorisés à soumissionner, pour l'exécution de ces travaux, les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission d'au moins 10% du prix soumis.

Les soumissions, en deux exemplaires, seront adressées au soussigné, dans des enveloppes cachetées et portant la mention "Soumission pour travaux de peinture, teinture, vernissage et autres finitions pour sept (7) bâtiments au Centre touristique du lac Simon, à Duhamel, comté de Papineau, Québec" et seront reçues jusqu'à 14:30 heures (2:30 p.m.), heure en vigueur localement, le mardi 29 octobre 1974, pour être ouvertes en présence des soumissionnaires au même endroit et à la même heure.

La clôture des soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec, pour les entrepreneurs qui y sont assujettis, se fera le lundi 28 octobre 1974, à 14:30 heures (2:30 p.m.).

La Société d'aménagement de l'Outaouais se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'acceptera aucune réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Lionel Marleau
Secrétaire
Société d'aménagement de l'Outaouais
768, boul. St-Joseph
C.P. 666
Hull, Québec
J8X 3Y8

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE NESEL FAST FREIGHT INC. 8200 Boul. Industriel, Ville d'Anjou, Québec, permiss. no: 12406-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec. La requérante demande l'autorisation de louer à court terme, un an et moins une remorque appartenant à Keystone Trailer Rental, remorque spécialement agrée pour le démantèlement, de marque Trail, 1963, numéro de série D-815527587.

SIGNE: GAETAN CHAMPAGNE
Procureur de la requérante

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS EST DONNÉ QUE METROPOLITAIN SUD (1967) INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial corrigeant les Ordonnances du transfert des permis de la compagnie de Transport Provincial et de la compagnie Métropolitain Inc. pour lui reconnaître le droit de donner les services suivants, donnés par ses autres depuis plus de 20 ans: Montréal-Laprairie-Candiac-Côte Ste-Catherine-Delton-St-Constant-St-Rémi;

MONTRÉAL-LAPRAIRIE-CANDIAC-CÔTE STE-CATHERINE-DELTON-ST-CONSTANT-ST-RÉMI;
Montréal-Laprairie-Candiac-Delton-St-Constant-St-Rémi-St-Charles.
Toute personne intéressée qui désire s'opposer à la présente demande doit déposer son opposition à la Commission des Transports du Québec dans les quatre jours de la première des trois publications du présent avis.

ME PIERRE SAINT-PIERRE
Procureur de la requérante.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No. 18-001197-749 (E-PARTE)

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉ QUE LUNDI LE 25 NOVEMBRE 1974, à 9.30 a.m., une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de pratique, chambre 2.16, 10 est rue Craig, à 9.30 h. tr. du matin, pour homologuer la modification du régime matrimonial de CLAUDE BEAUDRY et NICOLE LUSSIER, son épouse, tous deux domiciliés à 8480, 12ème Avenue, St-Michel, Montréal. Le tout tel qu'il était aux termes d'un acte passé devant Me Pierre Senez, notaire, le douze octobre 1974, sous le numéro 8008 de ses minutes.

Montréal, le 17 octobre 1974.
McLean, Marier, Tees, Watson, Potvin, Javel et Robere, notaires, 620, ouest, boulevard Dorchester, Montréal, P.Q. H3B 1P3

Procureurs des requérants

VILLE DE MONTRÉAL
MODIFICATION AU PLAN GÉNÉRAL DE LA VILLE

PAR L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES HOMOLOGUÉES, en vue de réserver aux fins de parc, un emplacement situé entre le boulevard Gouin (largi) et la rivière des Prairies, au nord-ouest de l'avenue Le Meunier, selon le plan P-9 Saraguay

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉ QUE LE 18 NOVEMBRE 1974, à 10.00 heures a.m., une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de pratique, chambre 2.16, au Palais de Justice à Montréal, demandant la permission de modifier le plan général de la Ville, par l'établissement des lignes homologuées ci-dessus mentionnées, le tout conformément au plan P-9 Saraguay, certifié par le directeur du Service des travaux publics le 19 décembre 1973 et approuvé par le Comité exécutif le 17 septembre 1974, lequel plan peut maintenant être examiné à l'Hôtel de Ville, chambre no 315 et dont copie conforme sera produite lors de la présentation de ladite requête.

COTE PELOQUIN et BOUCHARD
Procureurs de la Ville de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'un emplacement composé d'une partie des lots 2362, 2363, 2364 et 2365 situés au nord-ouest de la rue Duvernay et au nord-est de la rue de Lévis - C.S.M. 16-000096-748 T.E. 34-000851-74M

La Ville de Montréal donne, par les présents, avis que le 15 novembre 1974, à 10.00 heures, à la mezzanine du 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 19 octobre 1973 conformément au plan d'expropriation D-53 Ste-Cunégonde.

Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la paroisse de Montréal, quartier Ste-Cunégonde, de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Table with 5 columns: Article, Numéro de cadastre, Subdiv. vision, Numéro de rue, Propriétaire. Rows include articles 1, 2, 3, 4 with corresponding details.

COTE PELOQUIN et BOUCHARD
Procureurs de la Ville de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL
APPEL D'OFFRES
La Société d'aménagement de l'Outaouais demande des soumissions pour:

TRAVAUX DE PEINTURE, TEINTURE, VERNISSAGE ET AUTRES FINITIONS AU CENTRE TOURISTIQUE DU LAC LESLIE

Cet appel d'offres concerne les travaux de peinture, teinture, vernissage et autres finitions pour cinq (5) bâtiments au Centre touristique du lac Leslie, à Otter Lake, comté de Pontiac, Québec, le tout tel que décrit dans les plans et devis.

Les plans, devis, documents contractuels et autres pourront être obtenus au bureau de la Société d'aménagement de l'Outaouais à la Direction de l'équipement, contre un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis, en bon état dans les trente jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Seuls sont autorisés à soumissionner, pour l'exécution de ces travaux, les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission d'au moins 10% du prix soumis.

Les soumissions, en deux exemplaires, seront adressées au soussigné, dans des enveloppes cachetées et portant la mention "Soumission pour travaux de peinture, teinture, vernissage et autres finitions pour cinq (5) bâtiments au Centre touristique du lac Leslie, à Otter Lake, comté de Pontiac, Québec" et seront reçues jusqu'à 15:30 heures (3:30 p.m.), heure en vigueur localement, le mardi 29 octobre 1974, pour être ouvertes en présence des soumissionnaires au même endroit et à la même heure.

La clôture des soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec, pour les entrepreneurs qui y sont assujettis, se fera le lundi 28 octobre 1974, à 15:30 heures (3:30 p.m.).

La Société d'aménagement de l'Outaouais se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'acceptera aucune réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Lionel Marleau
Secrétaire
Société d'aménagement de l'Outaouais
768, boul. St-Joseph
C.P. 666
Hull, Québec
J8X 3Y8

Lionel Marleau
Secrétaire
Société d'aménagement de l'Outaouais
768, boul. St-Joseph
C.P. 666
Hull, Québec
J8X 3Y8

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
ARNOLD STRONG, propriétaire, domicilié et résidant au numéro 3380 avenue Ridgewood, App. 105, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de ARNOLD CHOUQUIN. Ce changement sera appliqué également à son épouse, DAME MARY CELLA MATHÉ CHOUQUIN.

MONTRÉAL, ce 10e jour d'octobre 1974.
Bernard Sepinwall, avocat.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS DE DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE JAMES VAL DEMAINE, de 931 Du Colombier, Pointe-aux-Trembles, va s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de haulway, l'autorisant à tirer des remorques aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre GERMAIN LAFLECHE et YVETTE METHOT, domiciliés tous deux à ANJOU, au 6992 rue Antioche, constatées en un contrat de mariage passé le premier jour de février 1973, devant Me Jean Boudreau, notaire.

MO
MONTREAL, ce 3 octobre 1974.
GUILLET ET SAINT-AMOUR, avocats, 1001, rue St-Jacques, Montréal, P.Q.
Procureurs des requérants

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No. 12-046013-748

DAME EUGENIA KALOGERAKOU requérante
KONSTANTINOS BIRILIS Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé KONSTANTINOS BIRILIS est par les présents requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire qu'elle sollicite contre vous.

St-Hubert, le 17 octobre 1974.
WILFRID LEBEVRE
REGISTRAIRE

Lamarre, Lacroix & Associés
3258 Grande-Alle
St-Hubert, Tél.: 678-9936
Domicile Elu
311 Jacques
Suite 500, Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL
Expropriation et possession préalable, aux fins d'un parc, de certains terrains situés du côté nord du boulevard Gouin à l'ouest et à l'est de la Vingt-Cinquième avenue. - Plan P-100 Rivière-des-Prairies C.S.M. 16-000 130-74 - T.D.E. 34-000 901-74M Item 8 - M. et Mme Léon Robert

La Ville de Montréal donne, par les présents, avis que le 15 novembre 1974, à 10 heures, à 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 22 juin 1970 conformément au plan d'expropriation P-100 Rivière-des-Prairies.

Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse de la Rivière-des-Prairies de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Table with 5 columns: Article, Numéro de cadastre, Subdiv. vision, Numéro de rue, Propriétaire. Rows include articles 8 and 9 with corresponding details.

COTE PELOQUIN et BOUCHARD
Procureurs de la Ville de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de réaménagement urbain, des immeubles compris dans le quadrilatère formé par les rues Jeanne-Mance, Ste-Catherine, St-Urbain et le boulevard Dorchester - Plan L-61 St-Laurent C.S.M. 1580 - T.D.E. 34-000 984-74M Item 89, 90 - Marie Modes inc. (Georges Kanarakis)

La Ville de Montréal donne, par les présents, avis que le 15 novembre 1974, à 10 heures, à 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 15 novembre 1971 conformément au plan d'expropriation L-61 St-Laurent.

Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre du Quartier St-Laurent de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Table with 5 columns: Article, Numéro de cadastre, Subdiv. vision, Numéro de rue, Localitaire. Rows include articles 89 and 90 with corresponding details.

COTE PELOQUIN et BOUCHARD
Procureurs de la Ville de Montréal

VILLE DE MONTRÉAL
APPEL D'OFFRES
La Société d'aménagement de l'Outaouais demande des soumissions pour:

TRAVAUX DE PEINTURE, TEINTURE, VERNISSAGE ET AUTRES FINITIONS AU CENTRE TOURISTIQUE DU LAC DE L'ARGILE, A NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE, COMTE DE PAPINEAU, QUEBEC.

Cet appel d'offres concerne les travaux de peinture, teinture, vernissage et autres finitions pour huit (8) bâtiments au Centre touristique du lac de l'Argile, à Notre-Dame-de-la-Salette, comté de Papineau, Québec, le tout tel que décrit dans les plans et devis.

Les plans, devis, documents contractuels et autres pourront être obtenus au bureau de la Société d'aménagement de l'Outaouais à la Direction de l'équipement, contre un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Seuls sont autorisés à soumissionner, pour l'exécution de ces travaux, les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission d'au moins 10% du prix soumis.

Les soumissions, en deux exemplaires, seront adressées au soussigné, dans des enveloppes cachetées et portant la mention "Soumission pour travaux de peinture, teinture, vernissage et autres finitions pour huit (8) bâtiments au Centre touristique du lac de l'Argile, à Notre-Dame-de-la-Salette, comté de Papineau, Québec" et seront reçues jusqu'à 15:00 heures (3:00 p.m.), heure en vigueur localement le mardi 29 octobre 1974, pour être ouvertes en présence des soumissionnaires au même endroit et à la même heure.

La clôture des soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec, pour les entrepreneurs qui y sont assujettis, se fera le lundi 28 octobre 1974, à 15:00 heures (3:00 p.m.).

La Société d'aménagement de l'Outaouais se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'acceptera aucune réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Lionel Marleau
Secrétaire
Société d'aménagement de l'Outaouais
768, boulevard St-Joseph
C.P. 666
Hull, P.Q.
J8X 3Y8

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-04603-745

DAME EVELYNE HUARD-DIE, résidente et domiciliée au 5993 Papineau, dans les cité et district de Montréal, requérante

CLÉMENT DIE, présentement de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé CLÉMENT DIE est par les présents requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 16 octobre 1974.
WILFRID LEBEVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

LABELLE CHARBONNEAU & VILLEMURE
4935 est rue Beauharnois
Suite 103
Montréal, Québec
HT 1V1

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No. 500-12-04613-747

NICOLE LAFOREST, Requérante
CLAUDE BEAUDOIN, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Claude Beaudoin est par les présents requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire qu'elle sollicite contre vous.

St-Hubert, le 17 octobre 1974.
WILFRID LEBEVRE
REGISTRAIRE

Lamarre, Lacroix & Associés
3258 Grande-Alle
St-Hubert, Tél.: 678-9936
Domicile Elu
311 Jacques
Suite 500, Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL
BIAGIO RICCIO de la Cité de St. Léonard, District de Montréal, et autres résidant au 7165 Vannes, et maintenan de lieux inconnus, et LINDA STEELE de la Cité de St. Léonard, District de Montréal, et autres résidant au 7165 Vannes, et maintenant de lieux inconnus. Détenueurs

IL EST ENJOINT à BIAGIO RICCIO et LINDA STEELE à l'intention desquelles une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 15 octobre, 1974.
W. LEBEVRE
Registraire Adjoint

Mes Greenblatt, Ginsberg & Assoc., suite 100, 1440 rue Tower, Montréal, P.Q. H3H 2C9

Avocats de la demanderesse

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTS QUE LES PERSONNES SUIVANTES s'adresseront au ministre de la Justice: 1-Salim (Salomon) Thoma Sheitoy; 2-Joseph Elias Thomas Sheitoy; 3-Marie Thérèse Sheitoy; 4-Joseph Marie Christophe Charles Sheitoy; 5-Marie Reine Elizabeth Danielle Sheitoy; 6-Joseph Marie Jude Stéphane Sheitoy; 7-Anne Marie Josée Sheitoy;

loutes résidant au 10630 rue Berri, Montréal; 8-Joseph Georges Robert Sheitoy, résidant au 64A, rue Daniel, Châteauguay; 9-Joseph Antoine Thomas Sheitoy, résidant au 8465, rue Brétagne, St-Léonard; 10-Joseph Noël Albert Sheitoy, résidant au 2584, rue Desautels, Montréal; 11-Joseph Jean Jacques Sheitoy, résidant au 239, boulevard Deguire, appartement 416, Ville St-Laurent; 12-Joseph Marie Victor Sheitoy, résidant au 5637, rue Terrobonne, Montréal;

afin de changer leurs noms pour ceux respectifs de: Salim (Salomon) Thoma Sheitoy, ce changement bénéficiant aussi à son épouse Claire Chabouff, et à leur fils mineur Marie Joseph Jude Pierre Sheitoy, tous trois résidant au 10630, rue Berri, Montréal;

Joseph Elias Thomas Salomon Sheitoy; Marie-Thérèse Terry Sheitoy; Joseph Marie Christophe Charles Sheitoy; Marie Reine Elizabeth Danielle Sheitoy; Joseph Marie Jude Stéphane Sheitoy; Anne Marie Josée Sheitoy;

Joseph Georges Robert Sheitoy, ce changement bénéficiant aussi à son épouse Lorraine Laliberté, résidant au 64 A, rue Daniel, Châteauguay; Joseph Antoine Thomas Sheitoy, ce changement bénéficiant aussi à son épouse Diane Sheitoy, et à leur fils mineur Richard Joseph Benoit Sheitoy, tous trois résidant au 8465, rue Brétagne, St-Léonard;

Joseph Noël Albert Sheitoy, ce changement bénéficiant aussi à son épouse Joseph Robert André Sheitoy, résidant au 2584, rue Desautels, Montréal; Joseph Jean Jacques Sheitoy;

Joseph Marie Victor Sheitoy, ce changement bénéficiant aussi à son épouse Louise Duguay, résidant au 5637, rue Terrobonne, Montréal;

Le 15 octobre 1974.
Les procureurs des requérants
BERNARD, GIRARD & DESPATIS

INTERNATIONAL ATLAS DEVELOPMENT & EXPLORATION LIMITED
Par: R.S. Prokop
Secrétaire

APPEL D'OFFRES
La Société d'aménagement de l'Outaouais demande des soumissions pour:

FOURNITURE ET POSE DE TUILES DE CARRIÈRE ET CÉRAMIQUES AUX CENTRES TOURISTIQUES DES LACS SIMON, DE L'ARGILE ET LESLIE

Les travaux consistent en la fourniture (transport inclus) et la pose de tuiles de carrière et céramique dans vingt (20) bâtiments aux Centres touristiques du lac Simon (7 bâtiments) à Duhamel, comté de Papineau, du lac de l'Argile (8 bâtiments) à Notre-Dame-de-la-Salette, comté de Papineau et du lac Leslie (5 bâtiments) à Otter Lake, comté de Pontiac, le tout tel que décrit dans les plans et devis.

Les plans, devis, documents contractuels et autres pourront être obtenus au bureau de la Société d'aménagement de l'Outaouais, Direction de l'équipement, contre un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Seuls sont autorisés à soumissionner, pour l'exécution de ces travaux, les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Pinochet libère sept Français

SANTIAGO (par l'AFP) — Le général Pinochet, commandant en chef de la junte militaire chilienne, a décidé de libérer sept ressortissants français ayant aussi la nationalité chilienne détenus en vertu de l'état de siège, a annoncé hier l'agence officielle Orbe.

Le chef de l'Etat a indiqué qu'il avait donné les instructions nécessaires afin que les sept détenus (trois femmes et quatre hommes) puissent quitter le Chili pour se rendre en France.

Le général Pinochet a indiqué qu'il avait pris cette décision en raison de l'attitude amicale du gouvernement français et, particulièrement, du président Giscard d'Estaing.

Parmi les Français actuellement détenus au Chili figure Mme Lucy Lortsch, auteur d'un livre présentant l'histoire du Chili d'un point de vue marxiste. Cet ouvrage, paru avant l'arrivée au pouvoir des forces armées, avait suscité de vives polémiques.

La commission des finances de l'Assemblée nationale française avait décidé le 11 octobre de suspendre des crédits au Chili d'un montant de 1.200.000 dollars en raison de la détention de ces français.

Par ailleurs, le sous-secrétaire chilien aux Affaires étrangères a affirmé que le représentant de la Croix-rouge internationale au Chili, M. Bruno Doppler, avait fait savoir au gouvernement chilien que le CICR avait transmis son défi à Moscou et lui avait fait part d'une semaine plus tard de la réponse de l'URSS. Celle-ci a été adressée, selon le commandant Collados, à la centrale du CICR qui se trouve à Genève.

A un journaliste qui lui demandait si les leaders de l'Unité populaire figuraient dans la liste des prisonniers que les autorités avaient décidé de libérer, le commandant Collados a répondu qu'il n'existait aucune liste de ce type. Le gouvernement chilien, a-t-il expliqué en substance, a seulement fait une déclaration "d'intention" en ce qui concerne le problème des détenus politiques.

Enfin, le premier vice-président du Parti chrétien-démocrate chilien, M. Osvaldo Olguin, s'est entretenu plusieurs fois au cours de ces derniers jours avec le ministre de l'Intérieur, le général Cesar Benavides, et avec le chef de la junte, le général Augusto Pinochet, confirmant ainsi certaines rumeurs selon lesquelles un certain nombre de personnalités de la DC seraient favorables à un rapprochement avec les militaires.

M. Olguin, dit-on de bonne source, aurait déclaré au cours de ces entretiens qu'il était en désaccord avec l'ex-vice-président du parti, M. Bernardo Leighton, qui avait lancé au cours des dernières semaines de violentes attaques contre le pouvoir militaire. De nombreux chrétiens-démocrates, dit-on de même source, estimeraient qu'il est stérile de refuser de dialoguer plus longtemps avec les nouvelles autorités. Certains d'entre eux mettraient cependant comme condition à l'ouverture d'un dialogue que le régime militaire indique d'une manière précise et concrète quand il entend rétablir une démocratie parlementaire au Chili.

Le 4 décembre, Trudeau fera avec Ford le tour des relations canado-US

OTTAWA (d'après CP) — Le premier ministre, M. Trudeau, se rendra le 4 décembre à Washington à l'invitation du président Ford avec lequel il procédera à un examen des relations canado-américaines. Les deux hommes évoqueront en outre quelques dossiers internationaux qui intéressent les deux pays.

Le Canada et les Etats-Unis, qui sont au nombre des plus grandes nations commerciales au monde, ont des échanges commerciaux dont le volume est insurpassé. Le président et le premier ministre analyseront à cet égard les conséquences de l'inflation sur l'économie nord-américaine, les problèmes d'approvisionnement de vivres et de matières premières, de même que les conditions faites aux échanges commerciaux.

M. Trudeau dînera à la Maison-Blanche dans la soirée du 4 décembre.

C'est la troisième visite officielle qu'effectue M. Trudeau dans la capitale américaine depuis son accession au pouvoir. Il s'y était d'abord rendu en 1969 pour s'entretenir avec le président Nixon. Il y était retourné en 1971 pour faire part à ses interlocuteurs des craintes très vives qu'inspirait au Canada les mesures économiques restrictives des Etats-Unis et leurs répercussions sur le développement économique du Canada.

Le volume capital des échanges commerciaux canado-américains a atteint \$28 milliards l'an dernier, la balance étant légèrement favorable au Canada (\$1,3 milliard).

Dans les milieux informés de Washington, les fonctionnaires familiers avec les dossiers canado-américains ne croient pas que la rencontre du 4 décembre suffise à résoudre l'un quelconque des problèmes que suscite le réseau très complexe des relations multiples entre les deux pays.

Les porte-parole officiels se bornent à dire que les questions touchant les échanges commerciaux et l'inflation sont inscrites en tête de l'ordre du jour. Le chef des services de presse de la Maison-Blanche, M. Ron Nessen, a indiqué à la presse de Washington hier que le président Ford et le premier ministre Trudeau étudieraient en outre l'état de la situation internationale et les questions bilatérales.

Aux yeux des fonctionnaires supérieurs, cette rencontre aura surtout l'avantage d'amener les deux hommes à se mieux connaître.

Une vieille tradition veut qu'un nouveau président américain invite en priorité le chef de gouvernement canadien et celui du gouvernement mexicain peu après son entrée à la Maison-Blanche.

Créer un État palestinien est un préalable à tout règlement, estiment Moscou et Le Caire

(d'après AP et AFP) — Dans le communiqué conjoint, publié hier à l'issue de la visite de M. Ismael Fahmy, ministre des Affaires étrangères égyptien à Moscou, l'Union soviétique et l'Égypte se déclarent d'accord pour soutenir la création d'un État palestinien, en tant que condition préalable à un règlement pacifique général au Proche-Orient.

Selon l'Agence du Proche-Orient, qui donne la nouvelle, Égyptiens et Soviétiques préconisent la participation, comme membre à part entière, de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) à toute reprise de la conférence de Genève.

Les deux parties ont convenu qu'un règlement définitif général à Genève, tendant à instaurer une paix juste et durable au Proche-Orient, ne peut être atteint sans que soient assurés les droits légitimes du peuple arabe palestinien, particulièrement son droit à son entité nationale.

Le communiqué se félicite du vote de l'Assemblée générale de l'ONU "comme d'une reconnaissance internationale de la plus haute importance" pour l'OLP.

Mais c'est bien la première fois dans la longue histoire des relations entre l'Égypte et l'URSS, qu'un communiqué commun ne souffle mot des relations bilatérales. Le texte publié hier est intégralement consacré (du moins dans la version qui a été publiée au Caire) au conflit du Proche-Orient, et en-

core à un aspect bien particulier de ce problème: l'aspect palestinien.

Deux éléments frappent dans ce communiqué: tout d'abord il est clairement exprimé dès le début du texte que la crise doit trouver sa solution dans le cadre de la conférence de Genève. On savait de tout temps que l'URSS y était fortement attachée. On devinait depuis quelques temps que le Caire s'y ralliait peu à peu par crainte de se retrouver en tête-à-tête avec les Israéliens. Maintenant, il est officiel que le gouvernement égyptien souhaite lui aussi aller à Genève.

Ensuite, le désir de l'URSS de voir se fonder au Proche-Orient "une entité nationale" palestinienne devient évident. Cela confirme l'impression que

l'URSS a préparé de longue main son "opération OLP", le premier volet étant la reconnaissance internationale de l'Organisation de libération de la Palestine devant l'ONU, le deuxième la création d'un gouvernement palestinien en exil reconnu internationalement ipso facto, le troisième l'installation de ce gouvernement sur un territoire encore à trouver.

M. Nabil Chaath, chef de la délégation palestinienne aux Nations unies a déclaré hier à Beyrouth qu'il a été chargé d'inviter M. Yasser Arafat, président de l'OLP, à venir en personne aux Nations unies.

M. Chaath, qui tenait une conférence de presse à son retour de New York, n'a pas précisé par qui il a été chargé de cette mission. Selon lui, "la formation d'un gouvernement palestinien en exil est une question d'opportunité tactique. Elle pourrait devenir nécessaire mais elle n'est pas présentement le facteur déterminant. La prochaine initiative que prendra l'OLP est de s'employer à consacrer le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple palestinien", a ajouté M. Chaath.

Pour sa part, Israël est prêt à accepter un "compromis territorial raisonnable" dans le Sinaï, au cours de la prochaine phase des négociations sur le Proche-Orient, a déclaré hier soir dans une interview à la télévision israélienne N. Yigal Allon, ministre israélien des Affaires étrangères et premier ministre adjoint.

Ce compromis, a indiqué M. Allon, ne serait pas aussi important que celui qu'Israël serait disposé à envisager s'il s'agis-

sait de négocier un traité de paix. Il s'agirait d'un "règlement intérimaire" obtenu en échange de la non-belligérance, qui prendrait la forme d'un traité dûment signé et dans lequel seraient inclus des clauses de contrôle et des paragraphes fondés sur un accord politique visant à prévenir la guerre et à ouvrir la voie à une nouvelle phase de négociations.

Enfin, le Conseil de sécurité se réunira mardi prochain pour prolonger de six mois le mandat de la Force d'urgence des Nations unies au Moyen-Orient stationnée depuis un an dans le Sinaï. (Le mandat de la force de désengagement de l'ONU entre les forces israéliennes et syriennes dans le Golan n'expire que fin novembre). On s'attend à ce que cette prorogation soit décidée sans aucune objection, mais les consultations qui se sont déroulées cette semaine entre les membres du Conseil n'ont pas résolu le problème de déficit financier de \$23.600.000.

La crise irlandaise est revenue en pratique à son point de départ

BELFAST (AFP) — New Lodge Road, une rue catholique de Belfast. En début d'après-midi, une épaisse fumée noire s'échappe d'un camion en feu érigé en barricade à l'entrée de la rue. Séparés par les flammes, une bande de gamins et un groupe de soldats s'affrontent, pierres contre balles en caoutchouc.

De tels incidents sont redevenus monnaie courante à Belfast depuis la révolte des prisons, au début de la semaine. Les passants leur prêtent à peine plus d'attention qu'aux voitures de pompiers qui sillonnent constamment la ville toutes sirènes hurlantes. Dans les grandes artères catholiques, Crumlin Road, Falls Road, Old Park Road, d'innombrables carcasses calcinées de camions et d'autobus jonchent la chaussée, bloquant l'accès des rues adjacentes.

Mais ces incendies ne sont que l'aspect le plus bénin de la campagne contre l'internement sans jugement que vient de déclencher l'IRA "provisoire". C'est un travail réservé aux enfants. Les adultes, et dans l'IRA on est adulte à partir de quinze ans, sont chargés d'autres tâches. Ainsi, sans avertissement préalable, une voiture piégée a explosé hier à midi devant une école protestante de Belfast, faisant douze blessés, dont un garçon de treize ans.

En Irlande du Nord, la violence n'est jamais à sens unique. Depuis le meurtre de deux magistrats qui avait marqué il y a un mois la reprise des attentats par l'IRA après plusieurs mois d'accalmie, les commandos protestants sont inévitablement rentrés en action.

Deux balayeurs catholiques gravement blessés hier matin à Belfast par des individus qui ont ouvert le feu sur eux d'une voiture en marche, sont les plus récentes victimes de ces représailles protestantes. Ces dernières semaines, deux enfants abattus en sortant de l'école, un prêtre tué devant son église, une jeune fille mortellement atteinte d'une balle dans le dos, avaient payé de leur vie la reprise des attentats.

Tout aussi inévitablement, cette recrudescence du terrorisme des deux bords, accroît la

névrosité des militaires britanniques perpétuellement sous tension. Hier à Newry, un jeune catholique est tombé sous les balles de soldats qui avaient cru que la victime voulait tirer sur eux.

Mme Maire Drumm, la vice-présidente du Sinn Fein provisoire, a affirmé hier que les violences actuelles cesseront du côté catholique si une délégation de son organisation était admise à l'intérieur de l'ancien camp de Lough Kesh (devenu la prison de Maze) pour voir dans quel état sont les prisonniers blessés lors de la récente émeute.

Elle fait remarquer que l'organisation paramilitaire protestante UDA a été admise à envoyer des observateurs à l'intérieur de la prison. D'autre part, des membres de l'ancienne assemblée du Stormont et des députés au Parlement de Westminster ont été invités hier à visiter la prison par M. Merlyn Rees, secrétaire d'Etat pour l'Ulster.

Avec sa fougue irlandaise, Mme Maire Drumm vitupère contre M. Merlyn Rees, selon

elle "totalemment incompétent".

En l'espace de sept mois, le représentant de Westminster en Irlande du Nord a réussi à s'aliéner à peu près tout le monde, les protestants lors de la grande grève de mai et aujourd'hui les catholiques. En présentant un bilan des victimes de l'émeute à la prison de Maze, sans rapport, semble-t-il, avec la réalité au point qu'il a dû lui-même se corriger, M. Rees risque d'avoir rendu intenable sa position à Belfast, où il n'a jamais été très populaire. La raideur de cet ancien syndicaliste ne pouvait que faire regretter davantage aux Ulstériens la jovialité bonhomme de William Whitelaw.

Mais l'objet de la campagne de l'IRA "provisoire" n'est pas d'obtenir la tête de M. Rees. L'IRA, assure-t-on de bonne source, avait attendu de connaître le résultat des élections générales en Grande-Bretagne avant de déclencher sa campagne. La victoire du Labour a donné le feu vert à l'agitation, les travaillistes étant censés être moins intransigeants et moins résolus que les conservateurs sur la question de l'internement.

Les "provos" se sentent en force. Ils ont mis à profit le répit de ces derniers mois pour reconstituer leurs effectifs, se réarmer, tandis que le problème de l'encadrement est en passe d'être résolu grâce aux libérations d'hommes comme Martin Meehan ou Ivor Bell qui viennent de purger de légères peines de prison. Politiquement et militairement, la crise d'Irlande du Nord est pratiquement revenue à son point de départ.

Des assurances réciproques entre Ford et Costa Gomes

WASHINGTON (par l'AFP) — Le président Ford s'est entretenu pendant 50 minutes hier avec le nouveau président du Portugal, le général Francisco da Costa Gomes. Le chef du régime de gauche de Lisbonne est le premier président portugais reçu à la Maison-Blanche.

Le récent tournant à gauche du gouvernement portugais d'une part et, d'autre part, les révélations sur les tentatives de la CIA pour "déséquilibrer" le gouvernement de gauche de l'ancien président chilien Salvador Allende, incitent les Etats-Unis et le Portugal à rechercher des assurances réciproques sur l'avenir de leurs relations, indique-t-on dans les milieux officiels portugais et américains.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a indiqué que ce "sommet" américano-portugais, auquel participaient le secrétaire d'Etat Henry Kissinger et le ministre des Affaires étrangères portugais, M. Mario Soares, a porté sur les "questions d'intérêt mutuel".

Pour sa part, le président portugais avait l'intention de rassurer son homologue américain sur le rôle du Portugal dans l'Alliance atlantique. Il fait d'ailleurs un geste dans ce sens en se rendant aujourd'hui à la base de Norfolk, en Virginie, quartier général des forces navales de l'OTAN, où il s'était déjà rendu quand il était officier de l'armée portugaise.

Après la rencontre de la

Maison-Blanche, le général da Costa Gomes a été reçu à déjeuner au département d'Etat par M. Kissinger. Le secrétaire d'Etat a fait connaître ces derniers temps à plusieurs reprises à travers son entourage ses préoccupations sur l'orientation nouvelle de cet ancien bastion pro-américain qu'était le Portugal jusqu'à la chute de la dictature, en avril dernier, essentiellement sur l'importance prédominante du parti communiste à Lisbonne.

Le secrétaire d'Etat, au début de l'entretien dans le bureau ovale du président Ford, a fait une petite "gaffe" diplomatique en demandant au chef d'Etat portugais quand il devait s'adresser à l'Assemblée générale des Nations unies. Le général avait déjà prononcé son discours, en fait, jeudi, et il avait même été applaudi par de nombreux délégués, debout.

Toutefois, le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a déclaré que les négociations sur le maintien de la base américaine des Açores allaient se poursuivre avec le Portugal et qu'il n'y avait pas encore de raison de s'inquiéter.

Le président portugais n'a, pour sa part, rien voulu dire aux journalistes lorsqu'il a quitté le département d'Etat. Mais, après son départ, M. Kissinger a expliqué qu'il s'était agi, tant sur le problème de la base des Açores que

sur le reste des questions bilatérales, de discussions exploratoires.

Comme on lui demandait si les Etats-Unis avaient des raisons de s'inquiéter pour le maintien de leur base à la suite de l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement plus à gauche au Portugal, le secrétaire d'Etat a répondu: "pas encore".

Il a ajouté qu'il n'avait pas d'idée très précise sur l'étendue de l'influence communiste dans le nouveau régime du président Costa Gomes.

Avis publics

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
JOSEPH ROGER JEAN CLAUDE, gentillhomme, domicilié et résidant au numéro 1975 boul. de Maisonneuve ouest, apt. 2001, dans les cités et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de CLAUDE COTE.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Avis de demande de permis spécial
PRENEZ AVIS que Jacques Turgeon, 14,120 rue Sherbrooke est, apt. 405, Pointe-aux-Trembles, va s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de haulway l'autorisant à tirer des remorques de Kingsway Freight Lines Ltd., avec son camion tracteur selon le permis 17376-V de cette dernière qui demande un permis spécial de courtier en transport collectif et réciproque à la même fin.

Voir autres Avis légaux, en page 8

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE BEAUMARQUIS AUTOMOBILE INC.
BUREAU DE MYERS & MICHAUD - SYNDICS
1010 Côte Beaver Hall - Suite 607
Montréal, Québec Tél.: 866-5481

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR à Montréal et Banlieue Joliette et Repentigny
Excellentes routes disponibles
844-3361

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322



ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR une source de documentation indispensable
DURÉE CANADA ÉTATS-UNIS
ABONNEMENT SCOLAIRE
7 MOIS \$25.00 \$29.00
8 MOIS \$28.00 \$33.00
9 MOIS \$31.00 \$36.00
10 MOIS \$34.00 \$39.00
MODE DE PAIEMENT
chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR
S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, (Québec).

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES EN... AUTOMOBILE ou EUROCAMPER-TOURMOBILE. Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes. Renault - VW - Citroën Fiat - Simca - Peugeot Volvo - Micro-bus - etc... PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO. BILLET AVION TOUTES DESTINATIONS. SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE 1176, rue DRUMMOND, MTL - 861-0200 "Touring Club de France"

FB IMPORTANTE VENTE AUX ENCHÈRES PAR CATALOGUE SUCCESSION FEU M. GEORGES BEULLAC. A la demande des Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal Limitée et autres successions et ayants droit. EXPOSITION: Jeudi 24 octobre 1974 - de 9h30 à 21h, Vendredi 25 octobre 1974 - de 9h30 à 21h, Samedi 26 octobre 1974 - de 9h30 à 17h, Lundi 28 octobre 1974 - de 9h30 à 18h. VENTES: Mercredi 30 octobre 1974 - à partir de 13h30 - Vente générale, Jeudi 31 octobre 1974 - à partir de 19h30 - Art Canadien, Vendredi 1er novembre 1974 - à partir de 13h30 - Vente générale, à partir de 19h30 - Art canadien et européen, Samedi 2 novembre 1974 - à partir de 13h00 - Vente générale.

ART CANADIEN ET EUROPÉEN. ART CANADIEN: un magnifique tableau double de A.Y. Jackson, panneau peint à l'huile et signé sur les deux côtés, 10 1/2" x 13 1/2"; deux belles huiles de Adam Sheriff Scott; ainsi que des pièces de: J.Y. Johnstone, A. Laliberté (bronze), M.A. Fortin, G. Roberts, livre "Maria Chapdelaine", M. A. Suzor-Côté, C. F. Comford, A.D. Savage, F. Iacurto, T. H. Beament, C. W. Jelliferys, H. Masson, S. M. Cosgrove, J. Hammond, J. St. Charles, C.A. Gagnon, C. E. DeBelle, F. A. Verrier, E. H. Hoigate, M. Cullen, W. Brynner, H. Walker, R. Harris, F. S. Coburn, G. H. Russell, Jan Funnekotter, A. Roussseau, H. R. Perrigard, P. Caron, A. Tatossian, M. C. Bouchard, L. P. Perron, R. Gagnon, C. R. Jacobi, R. F. Gagen, E. LeMoine, W. H. Taylor, F. Brandtner, L. Ayotte, F. Constantineau, C. Picher, G. Norwell, R. W. Burton, G. Pfeiffer, F. Toupin, C. Huot, G. Delfosse, et autres. ET DES TABLEAUX D'ARTISTES EUROPÉENS, dont: Victor-G. Gilbert, G. Cole, A. Perigal, T. Huson, F. Roybet, A.L. Quizet, H. J. Van Der Weele, M. Allan, P. Malivaine, R. Dobson, G. Prunier, Sir Charles Eastlake, C. Pape, D. Martin, I. Répine, A. J. Zwart. Bronzes de: P. Aitken, C. M. Clodion, C. Lefebvre, C. Antrie, H. Kosowski, A. C. Vermare. LES VENTES GÉNÉRALES COMPRENDRONT: MEUBLES: Mobilier de salle à manger de 9 morceaux en acajou, Vitrine Sheraton, Horloges de parquet, Mobilier de salon de 3 morceaux style Louis XV, Grand Vaisseau à Végier ressassé en acajou, Paire de miroirs style français en bois doré, Table à abbatis style Ducan Phylle, Table de couture en acajou, Table Pembroke, Lit à Baldaquin en acajou, Plusieurs commodes, Tables, buffets, fauteuils, chaises, etc. OBJETS DE DÉCORATIONS, BIJOUX, ETC.: Collection intéressante de pièces de monnaie en argent et en or et de billets canadiens et américains provenant de la succession de feu M. Georges Beullac, bijoux provenant de successions, Superbe vase en porcelaine de Sèvres, Paire de vases français dessin napoléonien, Pendule d'appliqué style français ornée d'or moulu, Service d'argenterie de 112 morceaux, Service de vaisselle Royal Worcester de 95 morceaux, Paire de candélabres en bronze, Garniture de cheminée style empire comprenant pendule et paire de candélabres, Manteaux style chinois en bronze, Service d'argenterie de 120 morceaux, Vase et jaquettes en vision, Service d'argenterie de 75 morceaux en porcelaine de Limoges, Service à la thé de 3 morceaux en argent, Série de petits éléphants en ivoire sculpté formant pont, Service de vaisselle de 139 morceaux en porcelaine, Aynsley, etc. TAPIS D'ORIENT: Nain, Peking, Chinois, Kerman, Kazak, Silk Kashan, Tabriz, Oum, Sarouk, Mori, Bokhara, Kulkaz, Karadja, Indien. FRASER BROS. LTD. 4950, Rue de la Savane & 5025, Rue Paré Grand terrain de stationnement aux deux entrées Tél.: 342-0050 (Commissaires-priseurs, Évaluateurs et Liquidateurs depuis 1880)

toronto

Activité intense

La Bourse de Toronto a fait écho hier à la tendance à la hausse enregistrée à Wall Street. Elle a d'ailleurs enregistré son plus fort volume de transactions de la semaine.

L'indice des valeurs industrielles a pris 1.56 et, en fin de séance, atteignait 165.84.

Selon les observateurs, l'annonce faite aux États-Unis par les banques américaines de la réduction de leurs taux d'intérêt préférentiel, a provoqué un relèvement des cours à Wall Street et influencé le comportement des valeurs sur le parquet de Toronto.

De part, les gains y ont été considérablement plus nombreux que les pertes, par 253 contre 156 alors que 182 valeurs demeuraient inchangées.

Le volume des transactions s'est établi ainsi: 1.78 million d'actions, soit une valeur de \$13.07 millions, comparativement à 1.57 million d'actions, soit \$11.31 millions jeudi dernier.

Les pipelines, les brevets, l'immobilier et l'industrie de la mise en marché ont enregistré des gains. La construction, les équipements, les alimentaires, les raffineries et les services publics ont essuyé des pertes.

IBM a pris et a clôturé à \$180. Ferr Adison 1-2 a \$95-8, Cominco, 1-2 a \$36 1/4, Nabors Drilling, 1-4 à \$19, Distillers Corp., 1-1 a \$37 et Home Oil, 1-1 a \$27 1/2.

Inco a fléchi à \$23 1/2, Inco a fléchi à \$23 1/2, Bell Canada, de 1-2 à \$42, Imperial Oil à de 3-8 à \$27 1-2 et Dome Mines, de 3-1 à \$42.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Les valeurs de la presse canadienne ont été touchées par la baisse de Wall Street. Elles ont enregistré des pertes de 1.56 en fin de séance.

Table of stock prices for various companies including DRG Ltd, Dr Mc C, Dundas, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., Industrielles, etc.

obligations

Marché incédis

Indice des obligations

Les tendances actuelles et l'activité peu intense cette semaine sur le marché canadien des obligations.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain. Le volume transigé cette semaine est de \$17,897,000, soit un lot d'obligations portant un intérêt de 10.375 pour cent et à échéance de 20 ans ainsi réparti: \$9,461,000, de 1 à 15 ans et à 10 pour cent; \$7,800,000, à échéance de 20 ans et portant 10 pour cent d'intérêt.

Une première hypothèque de \$20 millions a été consentie jeudi par la Maritime Telephone and Telegraph. L'obligation à 20 ans, porte intérêt à 10.87 pour cent et se vend au prix de \$99.

La maison Wood Gundy Ltd rapporte que les débiteurs émis par les gouvernements provinciaux et fédéral, les municipalités et les sociétés totales en septembre \$668,626,420, comparativement à \$610,420,950 en septembre 1973.

Pour les neuf premiers mois de 1974, ces débiteurs totales s'établissent à \$5,144,619,315, comparativement à \$4,307,315,524 pour la même période en 1973.

Les bons du trésor fédéral de trois mois se sont vendus à un taux de 6.64, comme la semaine dernière. Les bons à six mois se sont vendus à un taux de 8.52 pour cent, de 8.57 pour cent qu'il était la semaine dernière.

Indice des obligations

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

l'actualité économique

montréal

En légère hausse

Tendance sensible à la hausse et activité légère hier à la Bourse de Montréal où 502,600 actions ont changé de mains, comparativement à 594,600 jeudi dernier.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 85 contre 70 alors que 44 valeurs demeuraient inchangées.

La minière la plus active a été Dome Mines, en hausse de 2-1 à \$41 sur chacune des 15,000 actions transigées. L'industrielle la plus active a été Abitibi Paper, en hausse de 1-4 sur chacune des 25,320 actions vendues, au prix unitaire de \$10 1/8.

International Nickel, en cinquième rang dans le groupe des industrielles, a pris 3-8 pour se fixer à \$24.

Parmi les valeurs en hausse à la Bourse de Montréal, il faut noter: Distillers Corp. Seagraves, de 1-18 à \$31 7/8, Toronto Dominion Bank, de 1 à \$37, la Banque de Nouvelle-Écosse, de 7-8 à \$36 7/8, Royal Bank, de 7-8 à \$30, Alcan, de 1-2 à \$24-3/4, Canadian Imperial Bank of Commerce, de 1-2 à \$24-3/8, IAC Ltd, de 1-2 à \$17 5/8, Imasco A, de 1-2 à \$24, Interprovincial Pipelines, de 1-2 à \$13 7/8 et Price de 3-8 à \$13-5/8.

Les principales valeurs perdantes ont été: Bell Canada, en baisse de 1-2 à \$42, Canadian Javelin, de 3-8 à \$9, MacMillan Bloedel, de 3-8 à \$21-1/2, Canadian Industries, de 1-4 à \$18, Consolidated Bathurst, de 1-8 à \$24 7/8 et Domtar, de 1-4 à \$20 7/8.

Parmi les valeurs spéculatives, Jupiter Development Corp., a pris deux cents et s'est fixé à 30 cents sur chacune des 15,000 actions vendues.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., Industrielles, etc.

new york

Tendance soutenue

Tendance soutenue hier à Wall Street où les cours n'ont cependant pas connu la totalité de leurs gains initiaux.

L'activité a été soutenue. Le marché a ouvert en hausse assez nette, suivant notamment l'annonce d'une réduction à 11-1/4 p.c. de leur taux d'intérêt privilégié prime rate faite par la Federal National City Bank et la Chemical Bank de New York.

Par la suite, des prises de bénéfices ont pesé sur la cote qui s'est progressivement repliée en fluctuant irrégulièrement. L'indice des valeurs industrielles a pris une hausse de seulement un point de 3 points après en avoir gagné jusqu'à 12 en cours de matinée.

Parmi les compartiments les plus en vue, on relève les chimiques, généralement assez fermes, mais où Dupont chute de 6-1/4 ce qui a fait nettement baisser l'indice des industrielles.

Les hausses les plus marquées sont par ailleurs le fait des pétroles, où Exxon gagne 1-3/8, ordinateurs, où IBM avance de 4-1/4 la compagnie a déclaré sans fondements des rumeurs sur l'achat de ses actions par des pays arabes et Burroughs de 2-3/8, pharmaceutiques où Bristol Myers avance de 2-3/8 et chemins de fer.

Bonnes hausses également au alimentaires, où Esmark gagne 5-8, compagnies aériennes, aéropostales et cuprifères. Les sidérurgiques et électroniques ont été soutenus, gagnant généralement une fraction, tout comme les matériaux de construction, grands magasins et papiers. Irrégulière au mécaniques, où Ingersoll Rand gagne cependant 4-1/2 et tabacs où Philip Morris perd 2 points.

L'indice Dow Jones, après avoir enregistré des gains de 10 points, s'est replié en cours de séance et a terminé avec une hausse n'excédant pas 3.44.

Parmi les valeurs canadiennes inscrites, McIntyre a pris un point et a clôturé à \$26-3/4, Seagraves, 3-4 à \$31-1/4, Hiram Walker, 3-8 à \$36-1/4 et Alcan, 3-8 à \$23. Dome Mines a perdu 1-1/8 et s'est fixé à \$42-3/8, Inco à \$24-1/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., Industrielles, etc.

Table of stock prices for various companies including Int Nickel, Inco, Bell Canada, etc.

hors cote

Table of stock prices for various companies including Berncam, Kaiser, etc.

indices de montréal

Changement +1.24 +0.10 +5.97 +1.45 -0.19

Clôture 173.62 121.41 235.25 169.68 101.68

Sem. dern. 172.71 121.11 232.37 168.71 101.87

Moi. dern. 163.88 112.50 198.98 157.56 95.87

1974 haut 255.23 151.85 293.89 238.67 144.80

1974 bas 155.81 111.01 199.18 151.71 95.04

Bourse américaine

Les tendances actuelles et l'activité peu intense cette semaine sur le marché canadien des obligations.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Indice des obligations

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

Bien que les prix aient fluctué, le marché a couru, moyen et long terme, celui des obligations des provinces et des sociétés étatiques pratiquement inchangées à la fermeture cette semaine.

Indice des obligations

Le marché canadien des obligations a fait bon accueil jeudi à la troisième tranche d'un volume d'obligations pour un montant de \$45.16, émis par la Municipalité de Toronto métropolitain.

L'Amérique assoiffée d'énergie 5

General Atomics vise le quart du marché mondial d'ici 1980

par JEAN-V. DUFRESNE

DENVER — En misant sur les réacteurs refroidis à l'hélium, General Atomics compte s'approprier le quart du marché nucléaire mondial d'ici 1980. Prévision optimiste, si l'on songe que jusqu'à 1967, lorsque Gulf Oil fit l'acquisition de cette entreprise, le marché nucléaire était la chasse gardée de quelques "grands", notamment General Electric et Westinghouse, qui avaient déjà investi des milliards dans la recherche et le développement des réacteurs refroidis à l'eau légère.

C'est d'ailleurs pour s'assurer une porte d'entrée dans le marché européen que Gulf Oil, en décembre dernier, céda la moitié de ses actions dans General Atomics, au groupe Royal Dutch/Shell.

Jusqu'à ce jour, GA a investi près d'un demi-milliard dans la mise au point du réacteur à l'hélium, le HTGR, en misant sur certains avantages reconnus par ses rivaux mêmes. En effet, sous l'action des matières en fission, l'hélium est capable d'absorber des températures de 1.700 degrés F, comparativement à 700 degrés seulement chez les réacteurs conventionnels. Cet écart se produit au bout du compte par une production d'électricité supérieure de 18%.

En insistant sur cette caractéristique,

qui fait du HTGR un réacteur plus rentable, même si le coût initial est substantiellement plus élevé, General Atomics réussissait début octobre à convaincre les dix grandes aciéries américaines d'appuyer une étude sur l'utilisation du réacteur comme source d'énergie pour la fusion du métal.

General Atomics a déjà vendu six réacteurs, mais aucun n'a la puissance de celui qu'elle est en train de développer pour le compte de American Electric Power Co., l'un des plus grands consortiums producteurs des Etats-Unis, et dont la capacité sera de 1.500 megawatts.

Mais le premier HTGR véritablement commercial construit par General Atomics sera activé en 1980, une capacité de 1.170 Mw, pour le compte de Delmarva Power. Le réacteur de Saint-Vrain, qui devrait être activé ces jours-ci, a une capacité plus modeste, 350 Mw, et, faut-il dire, il fut construit dans le cadre d'un programme subventionné partiellement par le gouvernement. Mais son comportement sera déterminant pour l'accueil que les grandes compagnies d'utilités feront au réacteur refroidi à l'hélium. Les réacteurs conventionnels à l'eau légère ont déjà fait leurs preuves, commercialement, et celui de Gene-

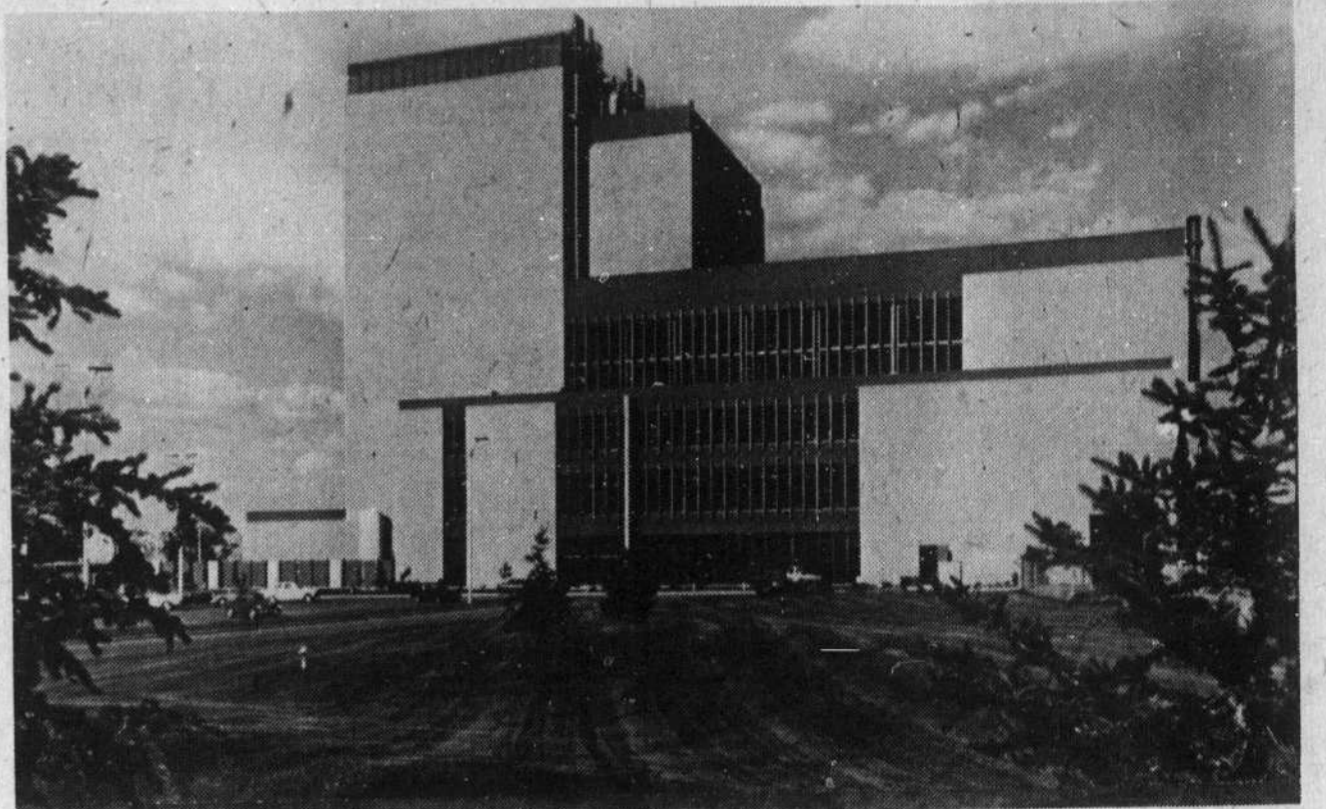
ral Atomics, comme toutes nouveautés, suscite un certain scepticisme malgré les avantages sécuritaires, d'autre part, sur lesquels ses créateurs insistent beaucoup.

En exemple, le cœur de graphite, constitué de ces hexagones porteurs de combustible nucléaire, absorbe moins de neutrons que l'eau en contrôlant la réaction, ce qui soutient mieux celle-ci. Il peut au surplus supporter des températures vingt fois plus élevées que le cœur des réacteurs à l'eau légère. En cas de malheur, les réacteurs conventionnels doivent donc être désactivés avec beaucoup plus de rapidité.

D'autre part, parce que la pile est construite sur place, et non en usine, le HTGR peut être situé dans des endroits difficilement accessibles pour ses rivaux. Conjuguée à l'avantage que procure un réacteur utilisant 33% moins d'eau pour condenser la vapeur, après son passage dans les turbines du groupe électrogène, cette caractéristique autorise les plus grands espoirs dans des régions désertiques.

Le réacteur à l'hélium trouve son origine dans les années cinquante, alors que General Dynamics s'inspirait d'études semblables effectuées en France et en Angleterre sur des réacteurs refroidis au monoxyde de carbone. Les deux pays ont depuis abandonné cette filière, pour des raisons techniques difficilement surmontables à l'époque. Les rivaux de General Atomics affirment que le HTGR à l'hélium connaîtra sûrement les mêmes avantages, comme la corrosion du graphite modérateur, ou l'infiltration d'eau depuis les générateurs à vapeur, ou la pression est plus élevée que dans le circuit de refroidissement ou circule l'hélium. Une fuite serait coûteuse. A ces critiques, GA répond que l'hélium, précisément, est un gaz inerte et capable de supporter des températures beaucoup plus hautes que le monoxyde de carbone.

Les précautions ne se limitent pas à la construction sécuritaire d'un réacteur ou aux contrôles prévus pour assurer son fonctionnement sans danger. A Denver, pour franchir les multiples barrières du grand complexe de recherche, le visiteur est même soumis à l'examen d'un respirateur qui détecte le moindre soupçon de nitrate, indice suspect d'une manipulation récente d'explosifs.



Le réacteur de Mont Saint-Vrain, au Colorado, offre l'aspect d'un immeuble ordinaire. On n'aperçoit pas, de cette vue, les tours à refroidissement, moins jolies, cauchemar des architectes, seul élément susceptible de déparer le paysage.

Il est à peu près impossible pour un commando même fort compétent d'endommager un réacteur au point où il pourrait constituer un danger radioactif. Trop de séquences sont requises pour modifier son comportement. Mais l'on pourrait par exemple endommager des postes de contrôle ou des panneaux de bord, ce qui obligerait les appareils à désactiver la pile, à défaut de pouvoir poursuivre le "monitoring".

D'autre part, fabriquer une bombe nucléaire n'est plus un secret, et l'on n'écarte pas l'éventualité, même toute théorique, d'un vol de matières fissiles. Dix livres seulement suffiraient, et les précautions sont aussi rigoureuses pour assurer le transport du combustible vers la pile, ou les déchets radioactifs, depuis la centrale jusqu'aux cimetières de sel, où l'on songe maintenant les entreposer dans de profondes voûtes, jusqu'à leur affaiblissement complet, dans un ou deux milliers d'années.

Un ingénieur nous a fait observer que si GA a mis trois ans de recherches pour concevoir un hexagone de graphite chargé de tiges combustibles, elles-mêmes constituées de centaines de millions de pastilles mêlées d'uranium et de thorium, chacune entourée de trois ou

quatre enveloppes d'isolants, pressées et scellées dans leur contenant, il est douteux qu'un individu parvienne jamais à extraire suffisamment de matière fissile pour en dégager un volume critique de 10 livres.

A vrai dire, on craint moins cette éventualité, que la panique qui pourrait s'emparer de la population, si un fou pouvait démontrer qu'il s'est effectivement emparé de tels déchets. Même si les autorités pouvaient prouver, elles, et hors de toute doute, l'impossibilité de fabriquer une bombette artisanale, il n'est pas certain qu'elles parviendraient à rassurer complètement les citoyens.

Ainsi donc, toutes les installations sont rigoureusement gardées et l'expédition des matières fissiles est soumise à des règles extrêmement sévères: transport armé à plusieurs hommes, communication radio constante entre l'expéditeur et le destinataire, parcours minutieusement étudiés, le tout suivant un scénario capable de déjouer, nous assure-t-on, les tentatives les plus audacieuses.

Signalons qu'une partie des éléments combustibles est reconstituée à l'usine pour en retirer du plutonium, et aussi de l'uranium qu'on recyclera de nouveau. Les déchets résiduels tombent alors sous

la seule responsabilité de la commission américaine de l'énergie atomique, chargée d'en disposer.

Heureusement, ceux-ci prennent peu d'espace et tous ceux qui seront rejetés par l'ensemble des centrales nucléaires construites d'ici l'an 2000 tiendront dans un espace cubique de 100 pieds de côté. Les déchets hautement radioactifs d'une année d'opération, par un réacteur nucléaire alimentant une ville d'un million d'habitants, tiennent dans l'espace d'un placard.

La commission américaine chargée d'en disposer songe maintenant à un "cimetière" où les déchets seraient enfouis sans qu'il soit nécessaire de les surveiller constamment. On pense aux gisements de sel, isolés de toutes sources d'eau, insensibles aux secousses telluriques, bons conducteurs de chaleur résiduelle, et facilement excavables. D'ici à ce que ces expertises donnent des résultats, les déchets radioactifs sont conservés dans des réservoirs souterrains à double paroi, chaque réservoir étant doté d'un deuxième, construit de même manière. En cas de fuite par la première paroi, la solution radioactive détectée est vidangée dans le réservoir d'appoint.

(FIN)

Un recul de 0.25%

Le taux privilégié à 11 1/4 %

NEW YORK (AFP) — La baisse du taux d'intérêt privilégié des banques commerciales américaines prime rate s'est confirmée hier avec une réduction de ce taux à 11 1/4 p.c.

La First National City Bank annonce en effet, d'une part, une baisse de son taux de 11 1/2 à 11 1/4 p.c. tandis qu'une autre grosse banque new-yorkaise, la Chemical Bank, fait passer le sien vendredi matin de 11 3/4 à 11 1/4 p.c. également.

Ceci reflète la chute assez rapide des taux d'intérêt à court terme dans le pays depuis un mois. Les effets commerciaux se négocient, par exemple à l'heure actuelle, à un taux inférieur à 10 p.c.

La réduction du prime rate au niveau de 11 1/4 p.c. devrait se généraliser rapidement parmi les principales banques américaines, et un taux de 11 p.c. pourrait être éventuellement adopté la semaine prochaine, estiment les spécialistes.

Le Brésil et le Canada se sont donné rendez-vous

par Joseph Dupuis

OTTAWA (PC) — Le Brésil et le Canada ne font que commencer à explorer les possibilités d'investissements en commun dans certains secteurs économiques du pays, a déclaré M. Carlos Duarte, ambassadeur du Brésil au Canada.

M. Duarte a précisé que des capitaux brésiliens pourraient probablement être investis au Canada, mais seulement dans le cadre d'entreprises conjointes avec certains industriels canadiens.

A un journaliste qui lui demandait si cela signifiait que le Brésil était intéressé à participer à l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, M. Duarte s'est borné à répondre que son pays avait déjà contribué à l'exploitation des ressources naturelles dans d'autres pays, particu-

lièrement en Afrique, ajoutant que "cela pourrait très bien arriver ici".

N'étant pas lui-même un pays producteur de pétrole, le Brésil s'est récemment impliqué financièrement dans la prospection pétrolière dans des pays comme l'Irak, l'Égypte et la Turquie.

M. Duarte était interviewé à la veille du départ d'une mission commerciale canadienne de 47 membres pour le Brésil, dirigée par le ministre du Commerce Alastair Gillespie. Les membres de la mission passeront environ 10 jours entre autres à Brasilia, Rio de Janeiro et Sao Paulo dans le but d'explorer de nouveaux marchés pour les exportations canadiennes.

L'ambassadeur brésilien a affirmé que la nouvelle politique canadienne de contrôle des investissements étrangers ne

nuirait pas à la volonté de collaboration économique entre les deux pays, puisque les gouvernements canadien et brésilien étaient encore à étudier la forme que pourrait prendre cette collaboration.

On sait que le gouvernement canadien avait créé, l'an dernier, une Commission de contrôle des investissements étrangers dans le but d'empêcher toute mainmise du capital étranger sur les entreprises canadiennes ou tout investissement qui pourrait nuire aux intérêts du Canada.

Selon M. Duarte, la mission économique dirigée par le ministre du Commerce est la première initiative importante du genre au niveau des gouvernements, et pourrait très bien amorcer une nouvelle ère dans les relations commerciales entre les deux pays.

Dans le but de diversifier les échanges entre les deux pays, la mission canadienne tentera de trouver de nouveaux débouchés dans les secteurs de l'industrie forestière, de l'agriculture, des mines et de l'appareillage scientifique.

Les exportations brésiliennes vers le Canada ont surtout consisté jusqu'à maintenant en café, coton, aliments en conserves, cuir et fibres synthétiques. Les exportations canadiennes vers le Brésil sont constituées principalement de blé et de pâtes et papiers.

L'an passé, les échanges commerciaux entre les deux pays ont atteint \$360 millions, et devraient dépasser les \$600 millions cette année. En 1973, les exportations brésiliennes vers le Canada ont augmenté de 56 pour cent, pour un montant total de \$87 millions, alors que le Canada exportait au Brésil divers produits pour une valeur totale de \$111 millions.

Le Canada est présentement le second investisseur et importance au Brésil et, selon l'ambassadeur, le volume des échanges pourrait très bien se développer de façon spectaculaire dans les prochaines années.

"Nous avons des économies complémentaires, de constater M. Duarte. De toute façon, elles ne sont sûrement pas compétitives."

Fusion de Richardson et Osler

TORONTO (PC) — T. A. Richardson and Co. Ltd., l'une des plus grandes sociétés canadiennes de courtiers en valeurs, et A. E. Osler, Gendron Ltd. ont annoncé qu'elles avaient décidé de fusionner.

A. E. Osler a des bureaux à Montréal, Québec et Toronto.

Le Royal Trust acquiert une 2e banque en Floride

Le Trust Royal et quelques principaux actionnaires de l'American Bank of Lakeland, Floride, ont annoncé hier la signature d'une entente de principe en vertu de laquelle le Trust Royal peut faire l'acquisition de tous les actifs de l'American Bank of Lakeland. Cette opération est cependant conditionnelle à l'achat par le Trust Royal d'au moins 80 p. cent des actions de cette banque.

L'entente de principe, qui est assujettie à la signature de documents acceptables, à l'approbation de divers organismes gouvernementaux, de même qu'à d'autres modalités, donne à l'American

Bank of Lakeland une valeur marchande de \$2.3 millions environ.

La Compagnie Trust Royal a des succursales et des bureaux partout au Canada et outre-mer. A titre de banque et société de portefeuille établie en Floride, elle possède, à Miami, une filiale en propriété exclusive, l'Inter National Bank of Miami, qui assure tous les services d'une société de fiducie et d'une banque commerciale. L'actif global de l'Inter National Bank of Miami est de \$74 millions. L'actif total du Trust Royal dépasse \$3 milliards sans compter les biens administrés qui se montent à \$11.4 milliards environ.

L'American Bank of Lakeland, située au cœur de la Floride, s'est établie en octobre 1973 et son actif global se chiffre actuellement par \$8 millions.

Par ailleurs, le Trust Royal a annoncé aussi que le profit net d'exploitation du troisième trimestre de 1974 s'est chiffré par \$3.4 millions, soit 33 cents par action, en comparaison de \$3.5 millions ou 34 cents par action pour la période correspondante l'an dernier. Le profit net d'exploitation des neuf derniers mois a atteint \$10.3 millions ou \$1.00 par action en regard de \$10.4 millions ou \$1.03 par action pour la même période en 1973.

Au cours des neuf mois de 1974, le revenu provenant des honoraires et commissions est passé de \$43.2 millions à \$57.2 millions, soit une augmentation de 32% en comparaison de la même période en 1973. Le revenu provenant de placements (moins l'intérêt versé sur les dépôts et emprunts) est passé de \$29.7 millions, à \$31.8 millions, soit une augmentation de 7%.

Une autre faillite financière ?

LONDRES (AFP) — Tandis que les démarches se poursuivent en vue du renflouement de la compagnie d'assurances "London Indemnity and General", du groupe Jessel, le bruit court dans la City qu'une autre société, d'assurances également, la "Welfare", appartenant au groupement financier Edward Bates, serait aussi menacée de faillite.

L'action Bates est tombée à l'ouverture de la bourse de 25 à 17 pence alors qu'au début de l'année elle cotait encore 197 pence.

la paye, ça peut pas attendre

La Commission des accidents du travail de Québec vient d'effectuer une réforme administrative dont l'objectif est de verser le premier paiement d'indemnisation à l'accidenté du travail cinq jours ouvrables après réception de l'avis d'accident.

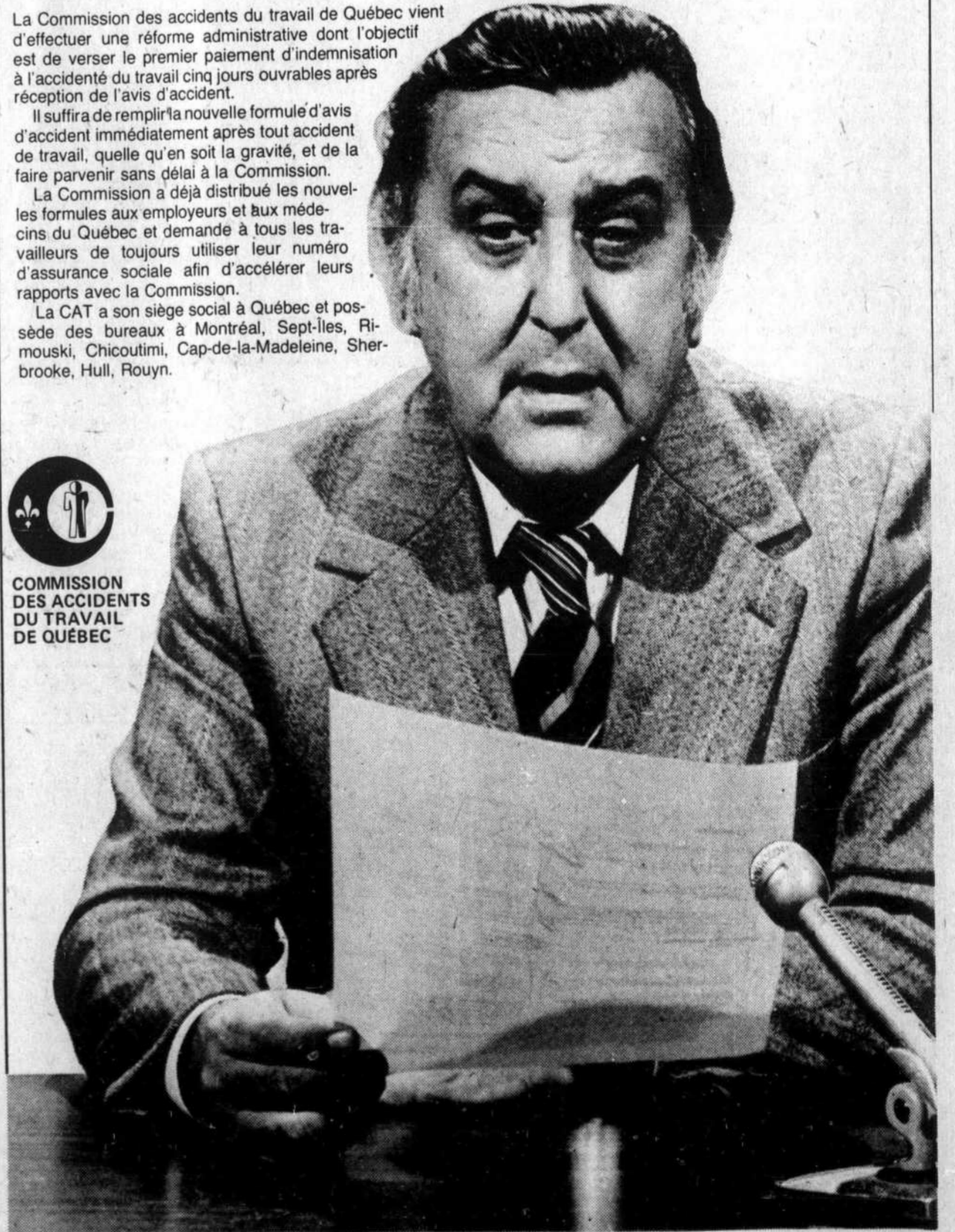
Il suffira de remplir la nouvelle formule d'avis d'accident immédiatement après tout accident de travail, quelle qu'en soit la gravité, et de la faire parvenir sans délai à la Commission.

La Commission a déjà distribué les nouvelles formules aux employeurs et aux médecins du Québec et demande à tous les travailleurs de toujours utiliser leur numéro d'assurance sociale afin d'accélérer leurs rapports avec la Commission.

La CAT a son siège social à Québec et possède des bureaux à Montréal, Sept-Îles, Rimouski, Chicoutimi, Cap-de-la-Madeleine, Sherbrooke, Hull, Rouyn.



COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE QUÉBEC



en bref

Pétrole

La production pétrolière américaine continue à baisser. Selon des statistiques publiées par l'American Petroleum Institute, cette production a atteint la semaine dernière une moyenne quotidienne de 8,64 millions de barils contre 8,71 la semaine précédente et 9,37 millions l'année dernière à la même époque.

Sucre

Les cours du sucre ont enregistré un record absolu sur le marché de Londres.

Les transactions pour décembre ont atteint 426 livres environ 990 la tonne, contre 413 livres jeudi en clôture.

Le marché a été qualifié d'extrêmement nerveux, et l'on a coté à un certain moment 434 livres la tonne.

Selon un courtier londonien, les cours pourraient monter encore si le Marché commun, et peut-être aussi les États-Unis, devaient acheter du sucre sur le marché libre. On estime en effet que la Communauté européenne pourrait être amenée à acheter environ un million de tonnes de sucre brut, d'ici la récolte de l'an prochain.

IBM

Le géant de l'informatique, International Business Machines, a démenti hier des rumeurs selon lesquelles un consortium arabe envisagerait de prendre le contrôle de la compagnie.

IBM a publié un très bref communiqué déclarant: "Nous n'avons pas connaissance de négociations portant sur la vente de IBM à un consortium arabe". La nouvelle selon laquelle des intérêts arabes souhaiteraient prendre le contrôle du numéro un de l'informatique dans le monde avait été diffusée par l'Agence de presse du Moyen-Orient, considérée comme le porte-parole semi-officiel du gouvernement égyptien.

Ces rumeurs ont fortement fait avancer les cours d'IBM sur la bourse de Londres de même qu'à Wall Street.

Banques au Chili

Le gouvernement chilien va rétroceder au secteur privé les dix-huit banques nationalisées par le régime d'Unité populaire de l'ancien président Salvador Allende, a annoncé le ministre des Finances de la junte militaire, M. Jorge Cauas, au cours d'une conférence de presse.

Le gouvernement, a-t-il précisé, n'entend conserver le contrôle que de la seule Banque nationale — la Banco del Estado.

ITT

Les gouvernements de deux pays d'Amérique latine, le Mexique et l'Argentine, se préparent à prendre le contrôle des filiales de la société américaine ITT International Telephone and Telegraph dans leurs pays.

M. Luis Echeverría, président du Mexique, et l'ITT ont annoncé récemment la conclusion d'un accord, en vertu duquel le gouvernement mexicain portera de 17 à 28 pour cent sa participation dans la société Industria de Telecomunicaciones. D'autre part, 23 pour cent des actions de la société seront mis à la disposition des Mexicains, ce qui assurera au Mexique et aux actionnaires du Mexique 51 pour cent des avoirs de la société.

En Argentine, la présidente Isabel Peron a annoncé que la société Standard Electric, filiale de l'ITT, serait nationalisée. Sans donner de précisions à ce sujet, elle a nettement indiqué que le gouvernement argentin entendait s'assurer le contrôle de la société.

La semaine dernière, le gouvernement argentin avait annoncé que des négociations étaient en cours en vue d'acquiescer un intérêt majoritaire dans la Standard Electric.

Aluminium

La production américaine d'aluminium a atteint 400,000 tonnes en septembre contre 411,000 tonnes en août et 371,500 tonnes en septembre 1973. Depuis le début de l'année cette production a atteint quelque 3,663,000 tonnes contre environ 3,362,000 tonnes pour les neuf premiers mois de 1973, soit une progression de 9 p.c.

Pétrodollars

D'importants volumes de pétrodollars viennent d'être investis sur le marché financier américain par l'intermédiaire de la Banque de réserve fédérale, qui a acheté d'une part 450 millions de bons du Trésor et d'autre part placé provisoirement \$279 millions.

La Banque fédérale ne précise pas pour le compte de qui elle est intervenue sur le marché financier, mais les observateurs remarquent que ces achats interviennent au moment où les pays producteurs de pétrole reçoivent le paiement de leurs taxes et redevances par les compagnies pétrolières américaines.

Sept milliards de pétrodollars avaient déjà été investis sur le marché américain, dont plus de quatre milliards en bons du Trésor et autres valeurs gouvernementales.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque insertion coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot abrévié coûte 0.25 de plus
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE GENERALE, femme d'un certain âge pour femme seule, petite maison, devra loger. Outremont. \$60. par semaine. Tél: après 5 p.m. 737-3306. 21-10-74

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

VENDONS CONTENU D'APPARTEMENT, incluant: causeuse, lazyboy, table à café, tables de bout, lampes, porcelaine et autres. Bas prix, tapis, etc. De 10.00 a.m. à 5.00 p.m. — 4530 Côte-des-Neiges, app. 2105. 21-10-74

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier, (jour 331-0251 soir 667-0774 J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

CHOIX CONSIDÉRABLE: meubles antiques, canadiens et autres. Achetés également. 2 boul. Labelle route 11, Ste-Thérèse. Tél.: 435-4350. J.N.O.

ANTIQUITES

Style Canadien et Européen achat et vente
JEAN CARIS CANADA LTÉE
St-Jacques de Montcalm (Route 25, vers Joliette)
Tél.: (514) 839-6292
21-10-74

EBENISTERIE DES CHÊNES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194 frais virés acceptés. 20-11-74

APPARTEMENTS A LOUER

BARCLAY: 2 1/2, non meublé, à sous-louer, libre 1er novembre. \$97.00. Tél.: 739-0803 23-10-74

VERDUN: magnifique "penthouse", 3 chambres, salon, dînette, cuisine, hall, 2 bains, balcon. Vue admirable, piscine intérieure, terrasse, ascenseur, près commodités. Aussi 4 1/2, 3 1/2, 3 1/2. Tél.: 272-0351 ou 766-0470. 1-11-74

4 1/2, chauffé, très propre, secteur Sablery. \$140. Disponible 1er novembre. Tapis mur à mur à disposer. Tél: 332-9059 ou 1-227-2773 23-10-74

CENTRE-VILLE: Gratte-ciel, grand 1 1/2, près métro, piscine. \$128. électricité comprise. Immédiate. Tél: 842-5818. J.N.O.

ASSOCIÉS DEMANDÉS

CHERCHE ASSOCIÉS pour développement d'agences de voyages. Ecrire: C.P. 547, Station N, Montréal H2X 3N6 21-10-74

AUTOS A VENDRE

CITROEN SM, 1972, vitesses manuelles, air climatisé, \$7,450. Achetés sérieux seulement. Visible sur rendez-vous. Téléphonez entre 9 et 4 p.m. à Mme P. Laliberté, 1-800-463-2848, sans frais d'appel ou 529-4521 Québec. 31-10-74

CAUSE DEPART Europe, Peugeot 504, station, 1972, automatique, 32,000 milles, parfaite condition. Hiver 73 dans le sud. \$2,750. Tél: soir 737-0680 23-10-74

RENAULT 16TS, 1971, parfaite condition. \$1,400. Tél.: jour 344-4772, soir 489-2049 21-10-74

CAPRI, 1973, parfaite condition. Appelez 521-0091 à Ottawa après 5 p.m. 25-10-74

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première partie de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavaois, 5 1/2, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: jusqu'au 21 décembre et après 18 janvier. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-11-74

ST-ELIE D'ORFORD: 2 milles du Mont Orford, 3 chambres à coucher, salon, cuisinette, foyer, électricité payée, meublé. Tél: 256-8265 après 5 p.m. 23-10-74

LAC L'ACHIGAN: luxueux chalet, aussi 4 unités à part pour groupe ou individuel. Pentec ski Mont Tyrol, 20-430e avenue. Tél: 384-2811 ou 684-8499 21-10-74

COMMERCE DEMANDÉS

PARTICULIER cherche librairie agréée du distributeur exclusif de livres. Intéressé par représentation, liquidation ou association. Toute offre acceptée. M. José, 277-0233 entre 9 et midi. 21-10-74

COURS PRIVÉS

ETUDIANT AVANCE en violon donnerait cours pour débutants ou intermédiaires. Tél.: 738-3193 25-10-74

LECONS DE PIANO et formation musicale complète, données par étudiante de l'Université McGill. Tél: 878-2801 ou 721-4670 24-10-74

DEMANAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT, Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 21-10-74

EDUCATION

COMÉDIEN BRITANNIQUE Agrégé de langues et littérature anglaise, expérience théâtre multidisciplinaire. cherche emploi temps complet ou partiel. Tél: 738-8332 21-10-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRETARE DE DIRECTION Bilingue \$550. et plus Ville Mont-Royal. Urbanisme et architecture. Tél: 731-1147, jour 739-0560, soir 28-10-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE! Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, luyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

RÉNOVATION

Les Entreprises Verdi Eng. • cuisine • salle de bain • sous-sol • bureau
Demandez: M. Freuchet
Tél: 688-4511
933-8253
21-10-74

ENCAN

VENTE A L'ENCHÈRE

206 acres
En grande partie cultivables, ruisseau et excellente source, vaste grange récemment recouverte et partiellement rénovée.

DOIT ÊTRE VENDU PAR ENCAN PUBLIC

au: Bureau d'enregistrement de Knowlton mercredi, 23 octobre à 2:00 P.M. 21-10-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRETARE DE DIRECTION Bilingue \$550. et plus Ville Mont-Royal. Urbanisme et architecture. Tél: 731-1147, jour 739-0560, soir 28-10-74

COMÉDIEN BRITANNIQUE

Agrégé de langues et littérature anglaise, expérience théâtre multidisciplinaire. cherche emploi temps complet ou partiel. Tél: 738-8332 21-10-74

FEMMES DEMANDÉES

CENTRE HOSPITALIER COMTOIS

"au coeur de la Mauricie" recherche
INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

Régulier à temps complet - Service rotatif - Médecine et obstétrique.
Traitement: Selon la convention collective en vigueur. Fin de semaine aux deux semaines.
Faire parvenir votre candidature au:

Service du personnel, Centre Hospitalier Comtois, 41, Boul. Comtois, Louiseville, Qué.
Tél.: 819-228-2731 22-10-74

STÉNOGRAPHE BILINGUE

Les fonctions comprennent la dictée et la transcription de correspondance et de rapports provenant de la sténographie anglaise et française et du dictaphone.

Les candidates devront être des personnes responsables avec une excellente connaissance de la sténographie et de la dactylographie dans les langues, française et anglaise. Un minimum de 2 années d'expérience dans le secteur des affaires serait souhaitable.

Faire parvenir curriculum vitae en mentionnant expérience et salaire désiré à:
DOSSIER 236, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 21-10-74

INFIRMIÈRE

• Travailler au service des résidents de la Pointe St-Charles à la clinique et dans les foyers;
• Travailler en équipe avec médecins, travailleurs communautaires et organisateurs communautaires.

Qualifications:
• Licence d'infirmière
• Minimum de 2 ans d'expérience dans une salle d'urgence ou l'équivalent.
• Ouverte aux changements de la médecine communautaire et des problèmes sociaux du Québec.
• Bilingue.
• Lettres de références.

Les intéressées sont priées de faire parvenir leur offre d'emploi, avant le 1er novembre 1974, à:
La Clinique Communautaire de Pointe St-Charles, a/s M. Pierre Pagé, 565, Dublin, Montréal, Qué. 21-10-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

REVENU SUPPLÉMENTAIRE AVANT NOËL

SEPT INTERVIEWERS EXPÉRIMENTÉS

Demandés pour travailler dans notre bureau du centre-ville, pour une période d'environ un mois, sur un projet de recherche du marché Absolument rien à vendre. Bon salaire à l'heure.

Doivent avoir d'excellentes manières au téléphone et parler couramment le français et l'anglais. Poste idéal pour les personnes qui ont l'habitude du public.

Tous les candidats devront passer un test d'interview au téléphone d'au moins 2 heures.

Les candidats choisis recevront un entraînement approfondi sur ce projet d'études commençant la semaine du 28 octobre.

Les heures de travail seront: midi à 9:00 P.M. sur semaine; 11:00 A.M. — 8 P.M. le samedi
Pour plus d'informations, appelez:
845-0903, 844-9755, 844-6439
vendredi de 9:00 A.M. à 5:00 P.M.
samedi de 10:00 A.M. à 5:00 P.M.
lundi de 9:00 A.M. à 5:00 P.M. 22-10-74

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque insertion coûte \$1.20 le pour
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

PROPRIÉTÉS A VENDRE - PROPRIÉTÉS A VENDRE - PROPRIÉTÉS A VENDRE - PROPRIÉTÉS A VENDRE

DIMANCHE 20 OCTOBRE OUVERT AUX VISITEURS 2h. à 5h. P.M. — LAVAL

CADRE CHAMPÊTRE À PROXIMITÉ DE MONTRÉAL

"Seconde zone de luxe à Laval, après Laval-sur-le-Lac"

- à 10 minutes de Ville Mont-Royal, à 25 minutes du centre-ville
- à 5 minutes des grands centres commerciaux de Laval
- à 1000 pieds d'un TENNIS, PISCINE, CLUB-HOUSE et parc privé
- près d'une polyvalente, autobus DIRECT AU MÉTRO
- situé entre l'autoroute des Laurentides et celle de Mirabel, à quelques milles des pentes de ski laurentiennes.
- endroit RÉVÉ POUR PROFESSIONNEL ET SES ENFANTS.

BORD DE L'EAU FABREVILLE (FERME STE-THÉRÈSE)

1538, ALGONQUIN

Direction: Sortie no. 10 de l'autoroute. Tournez ouest sur boul. Ste-Rose jusqu'à l'enseigne "Ferme Ste-Thérèse" — 1 mille. Tournez à droite vers la rivière. À gauche sur Adirondack jusqu'à la rue Algonquin.

A cet endroit, vous y découvrirez une communauté exceptionnelle où de NOMBREUX PROFESSIONNELS COHABITENT.

BUNGALOW de qualité sur terrain paysagé de 23,600 pieds carrés, dont 175 pieds de façade sur rivière des Mille-Îles, rempart de pierre. Neuf pièces, 3 chambres, 3 salles de bains, cuisine et buanderie planifiées, grand vivoir avec foyer en pierre, fenêtres panoramiques, plomberie, chauffage, électricité, condition A-1, garage séparé au niveau du sol. 2465 PIEDS CARRÉS HABITABLES, RÉCEMMENT DÉCORÉ, ÉTAT IMPECCABLE.

VALEUR: \$118,000. PRIX DEMANDÉ: \$84,750. incluant tapis et accessoires

Hypothèque (si désiré) \$35,000, à 6 1/2% — 10 ans — \$262. par mois.

Vente directe du propriétaire

RÉAL CARON, Ing. 1538 ALGONQUIN Tél.: 622-3711 21-10-74

HÔPITAL SAINT-LUC MONTRÉAL

CHEF DU SERVICE D'ACCUEIL

QUALIFICATIONS: La personne recherchée possède une expérience de gestion de quelques années dans le secteur hospitalier et détient un diplôme de niveau collégial ou l'équivalent.

TRAVAIL: Il consistera à gérer les activités d'admission des patients hospitalisés et d'enregistrement et d'inscription des patients externes.

CONDITIONS: Selon les qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:
Directeur du personnel
1058 rue Saint-Denis
Montréal 22-10-74

CENTRE HOSPITALIER COMTOIS

"au coeur de la Mauricie" recherche
INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

Régulier à temps complet - Service rotatif - Médecine et obstétrique.
Traitement: Selon la convention collective en vigueur. Fin de semaine aux deux semaines.
Faire parvenir votre candidature au:
Service du personnel, Centre Hospitalier Comtois, 41, Boul. Comtois, Louiseville, Qué.
Tél.: 819-228-2731 22-10-74

FEMMES DEMANDÉES

EMPLOI DEMI-TEMPS: Secrétaire documentaliste demandée, immédiatement. Excellent français parlé et écrit, dactylo électrique, classification, procès verbaux. Excellent salaire. Organismes Familiaux Associés du Québec, 288-4261. 21-10-74

SECRETARE EXECUTIVE

La candidate devra posséder français, anglais parlés et écrits et steno.
Nous offrons: Très bon salaire et bénéfices marginaux exceptionnels.
Veuillez faire parvenir curriculum vitae à:
SONY CANADA LTÉE, 4058 ouest, Jean-Talon, Montréal H4P 1V5
Tél: 735-1371
a/s P. Pasqualetti 26-10-74

GARDIERES

GARDIENNE demandée, affectueuse et responsable, du lundi au vendredi de 8 à 17 heures, pour Étienne, 9 mois, quartier Côte-des-Neiges. Tél.: 733-4068 ou 455-3941 22-10-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

PERSONNES AGÉES, retraitées, ayant désir de vivre expérience enrichissante, votre concours nous est précieux. Tél: 845-3143, 2 à 4 p.m. tous les jours. 21-10-74

A.E. LEPAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

BOUCHERVILLE

"SITE RECHERCHÉ"

Magnifique bungalow colonial, 8 pièces avec foyer, piscine creusée. Très beau terrain 7,000 pieds carrés. Garage. Propriété d'une propreté impeccable, près écoles primaires et secondaires et autobus. Prix demandé: \$55,000. EXCLUSIF. Jacqueline Gervais, 672-0321 ou 655-9532. 21-10-74

VARENNES: bungalow 1972, très bonne construction, 5 pièces, foyer au sous-sol. A ne pas manquer. M.L.S. Communiquer: Jacqueline Brassard, 655-7611 ou 652-9691. Immeubles Westgate, courtiers 21-10-74

DUVERNOY

Près pont Papineau
BUNGALOW, 4 chambres à coucher, salle à manger, bain romain en marbre. Tapis partout. Piscine chauffée. Sous-sol fini. \$60,000. Pas d'agent.
Tél.: 663-5027 32-10-74

HÔPITAL SAINT-LUC MONTRÉAL

COORDONNATEUR(TRICE) DE SERVICES HOSPITALIERS

QUALIFICATIONS: La personne recherchée possède une compétence administrative reconnue: une connaissance du milieu hospitalier, et des qualités de "leadership".

TRAVAIL: Relevant du directeur général adjoint, cette personne verra à la coordination de services hospitaliers, tels ceux des archives, de l'admission, de la pharmacie, de la bibliothèque etc.

CONDITIONS: En plus des bénéfices marginaux avantageux, son salaire sera déterminé selon ses qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:
Directeur du Personnel
1058 rue St-Denis
Montréal. 22-10-74

STÉNOGRAPHE BILINGUE

Les fonctions comprennent la dictée et la transcription de correspondance et de rapports provenant de la sténographie anglaise et française et du dictaphone.

Les candidates devront être des personnes responsables avec une excellente connaissance de la sténographie et de la dactylographie dans les langues, française et anglaise. Un minimum de 2 années d'expérience dans le secteur des affaires serait souhaitable.

Faire parvenir curriculum vitae en mentionnant expérience et salaire désiré à:
DOSSIER 236, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 21-10-74

OUTREMONT: cottage semi-détaché, 5 chambres, 2 solariums, un hivernisé, sous-sol fini, salle de jeux, cuisine équipée, près de parcs. Tél.: 279-4920 21-10-74

ST-HUBERT: Joli bungalow brique, 2 ans, porte patio, 3 chambres, grand terrain paysagé, seulement \$32,500. Photo M.L.S. Nicole Gauthier 678-8060 ou 676-0906. Immeubles Carbonneau, courtiers 20-10-74

STE-JULIE (Hauts-Bois) Maison spéciale pour l'acheteur professionnel. Plein pied, 3 chambres, 2 foyers. Prix: \$32,000. Photo M.L.S. Sheila Bloxham, 653-7841 ou 653-4274 Immeubles Carbonneau, courtiers 20-10-74

BELOEIL: Bord du Richelieu, cottage brique sur immense terrain paysagé, parfaite condition, 9 pièces, 5 chambres, faites votre offre. M.L.S. Pierre Jobin, 467-0285 ou 467-6890. Immeubles Westgate, courtiers 21-10-74

COTE-DES-NEIGES: Duplex luxueux dans une section recherchée de Côte-des-Neiges, près des hôpitaux, de l'université, des écoles, 6 magnifiques pièces, sous-sol fini, excellent revenu. Prêt à aménager. Exclusif. Pour plus de détails, appelez Denise L. Meloche, 735-5791 ou 738-0375. Immeubles Westgate, courtiers 21-10-74

VARENNES: A ne pas manquer. Terrains et duplex à un prix raisonnable, vue sur le fleuve, faites une offre. M.L.S. Communiquer: Jacqueline Brassard, 655-7611 ou 652-9691. Immeubles Westgate, courtiers 21-10-74

ACTON VALE: Motel-Bar, 12 unités, 2 bachelors séparés, résidence 5 1/2 pièces. Bar-salon, salle à manger. Possibilité salle de réception. Bien situé, très bon chiffre d'affaires. M.L.S. Yves Gendron 861-4470. Immeubles Westgate, courtiers 21-10-74

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES A VENDRE

ST-JEAN: Edifice à 12 logements, situé près de l'Hôpital et centre d'achats, revenu très intéressant. Construction 1972 système électrique. \$20,000 comptant. Prix demandé: \$110,000. (photo M.L.S) Nicole Lefroy, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 20-10-74

COLLÈGE AHUNTSIC

Offre d'emploi
Centre de diffusion

Poste à pourvoir:
BIBLIOTECHNIEN CLASSE II
au service du catalogue

Nature du travail: L'employé de cette classe effectue des tâches exigeant une bonne connaissance technique du fonctionnement d'une bibliothèque ainsi que la connaissance des outils et des instruments de travail se rapportant à l'ensemble des secteurs d'une bibliothèque y compris le matériel audio-visuel.

Attributions caractéristiques: Dans l'exécution de ses fonctions, il est appelé notamment à effectuer des travaux de classification et de recherche, à cataloguer les ouvrages. À intervalles réguliers, il procède à l'évaluation et à l'étalage des livres de la bibliothèque et du matériel audio-visuel. Il peut être appelé à initier et à diriger un personnel subalterne et à remplacer, au besoin, son supérieur immédiat. Au besoin, il accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications requises: Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles avec champ de spécialisation approprié ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Une connaissance usuelle de la dactylographie est exigée.

Traitement: \$6,766 à \$7,720.

Les postulants doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le vendredi 25 octobre 1974, à 16h, à l'endroit suivant:

Collège Ahuntsic, Service du personnel, 9155, rue St-Hubert, Montréal, Qué. H2M 1Y8 21-10-74

INFIRMIÈRE

• Travailler au service des résidents de la Pointe St-Charles à la clinique et dans les foyers;
• Travailler en équipe avec médecins, travailleurs communautaires et organisateurs communautaires.

Qualifications:
• Licence d'infirmière
• Minimum de 2 ans d'expérience dans une salle d'urgence ou l'équivalent.
• Ouverte aux changements de la médecine communautaire et des problèmes sociaux du Québec.
• Bilingue.
• Lettres de références.

Les intéressées sont priées de faire parvenir leur offre d'emploi, avant le 1er novembre 1974, à:
La Clinique Communautaire de Pointe St-Charles, a/s M. Pierre Pagé, 565, Dublin, Montréal, Qué. 21-10-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

PERSONNE SEULE, 4 1/2, appartement ou logement, 1er décembre, duplex de préférence dans Côte-des-Neiges. Outremont, Cité Jardins ou environs ou dans quadrilatère Rosemont-Beaubien-Lacordère-cimetière de l'Est. Petits animaux acceptés. Tél.: 354-2117 ou 521-6425 21-10-74

LOGEMENTS A LOUER

AHUNTSIC OUEST: (Bordeaux) bas-duplex détaché, bien situé, rue tranquille, 10 grandes pièces, 2 salles bains, entrée laveuse-vaisselle-sècheuse, chauffage central, grand terrain, haies cèdre, arbres, jardin, garages, remise. Libre 1er novembre au 30 juin 1976. \$350. Sérieux seulement. 12,224 Pasteur, Montréal, 21-10-74

VILLE MONT-ROYAL: haut-duplex, 6 pièces, chauffé, avec garage. \$350. Libre immédiatement. Tél: 342-5988. 26-10-74

MAISONS A LOUER

PIERREFONDS: joli split-level, libre le 15 janvier 1975. Tél.: 626-7845. 25-10-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.p.h., des lettres. Té: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

ST-JEAN: Edifice à 12 logements, situé près de l'Hôpital et centre d'achats, revenu très intéressant. Construction 1972 système électrique. \$20,000 comptant. Prix demandé: \$110,000. (photo M.L.S) Nicole Lefroy, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 20-10-74

TAILLEURS

DROLET: tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure: 351, rue Guizot. Tél: 388-2352. 21-10-74

TERRAINS A VENDRE

ST-BRUNO: Dans un secteur exclusif. Beau terrain, boisé. Faites une offre. Demandez Sheila Bloxham, 653-7841 ou 653-4274. Immeubles Carbonneau, courtiers 20-10-74

BORD DE L'EAU, près route 25, 7 milles de Montréal, 10,000 pi. car. payagé avec mur sur rivière, \$7,000. Deuxième terrain 75x75: vue sur rivière, paysagé, \$3,500. Tél.: 666-4970 26-10-74

CANTONS DE L'EST

Près Bromont
Village Fulford. 50 milles de Montréal, près pentes de ski pour éviter le surpe

8 novembre 1974: Naissance de Joseph-François-Olivar Asselin à Saint-Hilarion, comté de Charlevoix, de Rieul Asselin et d'Adèle-Cédulie Tremblay. Il est le quatrième enfant d'une famille qui en comptera quatorze.

1879-1885: Période des études primaires faites à l'école du village de Mont-Joli puisque la famille Asselin vient de s'y installer. Le petit Olivar, en plus d'acquiescer les rudiments du français, du catéchisme et de l'arithmétique, s'initie aux secrets de la nature, reçoit quelques leçons d'histoire de sa mère, et aborde avec son père, libéral radical, le monde de la politique. Il entend le plus souvent les noms de Mercier et du jeune Laurier.

Novembre 1885: Honoré Mercier fonde, à la suite de la pendaison de Riel, le Parti National.

1886-1892: Études secondaires classiques au Séminaire de Rimouski. Élève difficile, peu travailleur, parfois indiscipliné et frondeur. Olivar se fait remarquer par son intelligence, sa mémoire et "ses coups de collier à l'heure des examens". Interne d'abord, puis externe en raison de l'intervention d'un médecin qui craignait pour sa délicate santé, Olivar est chassé du collège en 1892.

7 juin 1887: Wilfrid Laurier est choisi chef du parti libéral.

1892-1895: Les pérégrinations d'un exilé. À l'exemple de centaines de milliers de Canadiens Français dans la seconde moitié du XIXe siècle, la famille Asselin émigre (pas gré) aux États-Unis et s'installe à Fall River au printemps 1892. Olivar y trouve de petits emplois de commis tout en se donnant un début de formation de styliste par la lecture des journaux français. Il livre ses premiers textes littéraires ainsi que ses premiers articles de politique au journal le *Protecteur d'Adélar Lafond*. Ce dernier l'engage comme rédacteur du *Protecteur Canadien* en mars 1894. Puis, au printemps 1895, c'est l'intermède à la Tribune de Woonsocket suivi d'un court séjour au Jean-Baptiste de Pawtucket puis du retour à la Tribune.

Fondation de l'École Littéraire de Montréal.

1896: Laurier et les libéraux prennent à Ottawa le pouvoir qui prendra fin en 1911.

1896-1900: Fatigué des "travaux forcés" dans la galerie du journalisme franco-américain, Asselin s'improvise photographe, devient principal d'une école pour finalement devenir volontaire à l'occasion de la guerre hispano-américaine.

1900-1902: De retour au Canada, il s'engage comme rédacteur dans des journaux ayant comme dénominateur commun leur allégeance politique libérale. Il passe successivement aux Débats, à la Patrie, au Herald et au Canada. Il occupe, par ailleurs, le poste de secrétaire particulier de Lomer Gouin, ministre de la colonisation.

3 août 1902: Epouse Alice Le Boutilier, née à l'Anse-au-Griffon, comté de Gaspé.

Mars 1903: Fonde la Ligue Nationaliste afin de regrouper ceux qui, comme Bourassa, conçoivent le nationalisme non pas comme une séparation, mais une intégration à l'évolution de l'histoire: "Le nationalisme est la politique de l'avenir", écrit Asselin.

Automne 1903: Rencontre avec Jules Fournier qui vient d'être engagé comme reporter à la Presse, où Asselin

en prison pour avoir "nargué la justice".

1908-1909: Fatigué, "usé", Asselin quitte son poste de directeur du Nationaliste en faveur de Jules Fournier qui l'avait rejoint depuis "quelque temps". Il passe à la Patrie au titre de courriériste parlementaire. Un soufflet donné au député Louis-Alexandre Taschereau, futur premier ministre, lui vaut un second séjour en prison au cours de l'été 1909.

1909: Asselin, le réformateur, présente au grand public quatre brochures: Les souvenirs politiques de M. Charles Langelier, Montréal, avril 1909, 40p.; La défense navale de l'Empire britannique, Montréal, mai 1909, 48p.; A Quebec View of Canadian Nationalism, Montréal, déc. 1909, 60p.; Le problème municipal, Montréal, 15 déc. 1909, 16p.

Janvier-mars 1910: Asselin et Fournier contribuent "modestement" à la fondation du Devoir. En mars, sur la pointe des pieds, tous deux se retirent.

1911: Asselin collabore au journal l'Action fondé le 15 avril par son ami Jules Fournier. Tous deux se lancent dans la campagne électorale fédérale de septembre (Asselin comme candidat nationaliste dans Saint-Jacques) et contribuent à la défaite de Laurier.

Fondation de l'École Sociale Populaire.

1913: Devient président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Publie une brochure où l'ironie plus que l'humour perce à chaque page: Le sou de la pensée française fait justement le procès de notre fête nationale.

1914: Poursuit, depuis 1911, sa collaboration au journal l'Action. Commence à réfléchir au problème de la première guerre mondiale. Publie deux brochures sur l'attitude des évêques à cet égard. ("L'Action catholique", les évêques et la guerre, 82 p., suivi de Les évêques et la propagande de "L'Action catholique", 60 p.).

1915-1919: Le 14 décembre 1915, le choix d'Asselin est fait: il s'enrôle dans l'armée canadienne. A plusieurs reprises, il explique dans des discours les motifs de son choix. Pourquoi je m'enrôle, allocution prononcée au Monument national le 21 janvier 1916; Les volontaires canadiens-français, discours prononcé à Paris le 28 juin 1917; Le journaliste combat à Vimy et à Cheville; il est créé chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire en 1918, puis licencié de l'armée le 8 juin de l'année suivante avec le grade de major.

1918: Décès de Jules Fournier.

1919: Donne, en mars, à la revue l'Ame française un article sur la "vie équivoque" de Wilfrid Laurier. Prononce, le 18 décembre, une conférence à la salle Saint-Sulpice intitulée: De nos besoins intellectuels.

Juillet 1920: Louis-Alexandre Taschereau remplace Lomer Gouin comme Premier ministre. Début du régime Taschereau qui prendra fin en juin 1935.

1920-1930: Asselin, qui continue à publier l'oeuvre de l'abbé Groulx en 1923; Le Trust des ciments et la Cie de ciment nationale en 1924; Les Canadiens français et le développement économique du Canada en 1927) se tient éloigné des cercles journalistiques. Il prend, au contraire, un travail plus calme, celui de publiciste de la maison Versailles, Vidricaire et Boulais où il oeuvre de nombreuses années. À la suite d'une rencontre avec Achille David, il s'intéresse activement, dès mars 1924, à l'oeuvre du refuge de Notre-Dame de la Merci. Grâce à son dévouement et à ses arti-

cles de propagande parus dans la Presse, il permet la construction, en 1931, d'un hôpital de 400 lits pour vieillards nécessiteux.

Octobre 1930-février 1934: Rédacteur en chef au journal libéral le Canada après une absence de vingt ans du journalisme actif.

10 mars 1934: Publication du premier numéro du journal l'Ordre, qui marque une autre étape de l'évolution de l'idée nationaliste. "Quotidien de culture française et de renaissance nationale", l'Ordre tentera d'améliorer les hommes tout en les prenant dans les idées "en appelant un chat un chat"; il fera, finalement, "une guerre loyale et sans merci aux bourreaux de crâne". Le journal disparaît le 11 mai 1935 par suite d'une mise en garde du cardinal Rodrigue Villeneuve.

Juin 1934: Paul Gouin fonde l'Action Libérale Nationale.

11 juin 1935: Adélar Godbout rem-

place Taschereau comme premier ministre.

22 juin 1935: A l'Ordre succède la Renaissance, "hebdomadaire politique et littéraire". Cette feuille, publiée sur papier glacé, représente dans la presse québécoise la tentative ultime de créer un journal idéal: peu de réclame, des articles de fond sur toutes les questions d'actualité, une ouverture sur le monde extérieur, en particulier la France, des chroniques de mode, de vulgarisation scientifique et technique. Un programme qui conduit tout droit à la faillite: c'est-à-dire tout juste le temps qu'il faut pour faire paraître vingt-six numéros.

Début 1936: Nommé président de la Commission des pensions de vieillesse par Adélar Godbout.

17 août 1936: Maurice Duplessis devient premier ministre après avoir évincé Paul Gouin.

18 avril 1937: Paisiblement, au matin, Olivar Asselin, "le grand journaliste", expire à sa demeure de la rue Saint-Hubert.



son histoire

ANDRÉ BEAULIEU

directeur adjoint, bibliothèque de la législature du Québec

lin est depuis peu directeur de l'information. Quitte tous deux les Berthiaume avant la fin de l'année 1903.

6 mars 1904: Parution du premier numéro du Nationaliste lancé avec l'appui moral de Bourassa et l'appui financier de G.-N. Ducharme et de Edmond Lepage. Pour Asselin, c'est le début du journalisme militant: le journal soutient avant tout un nationalisme canadien, inspiré de Bourassa, et opposé au nationalisme à tendances séparatistes défini par Tardivel dans la Vérité.

25 novembre 1904: Asselin, candidat dans Terrebonne aux élections provinciales, est défait et perd même son dépôt.

23 mars 1906: Lomer Gouin devient premier ministre à la suite de la démission de S.-N. Parent.

1906-1907: Asselin poursuit son combat au Nationaliste. Comme il distribue allègrement les coups de butoir, il se fait de nombreux ennemis. L'affaire Prévost-Turgeon lui vaut, en 1907, un procès et un premier séjour

en prison pour avoir "nargué la justice".

1908-1909: Fatigué, "usé", Asselin quitte son poste de directeur du Nationaliste en faveur de Jules Fournier qui l'avait rejoint depuis "quelque temps". Il passe à la Patrie au titre de courriériste parlementaire. Un soufflet donné au député Louis-Alexandre Taschereau, futur premier ministre, lui vaut un second séjour en prison au cours de l'été 1909.

1909: Asselin, le réformateur, présente au grand public quatre brochures: Les souvenirs politiques de M. Charles Langelier, Montréal, avril 1909, 40p.; La défense navale de l'Empire britannique, Montréal, mai 1909, 48p.; A Quebec View of Canadian Nationalism, Montréal, déc. 1909, 60p.; Le problème municipal, Montréal, 15 déc. 1909, 16p.

Janvier-mars 1910: Asselin et Fournier contribuent "modestement" à la fondation du Devoir. En mars, sur la pointe des pieds, tous deux se retirent.

1911: Asselin collabore au journal l'Action fondé le 15 avril par son ami Jules Fournier. Tous deux se lancent dans la campagne électorale fédérale de septembre (Asselin comme candidat nationaliste dans Saint-Jacques) et contribuent à la défaite de Laurier.

Fondation de l'École Sociale Populaire.

1913: Devient président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Publie une brochure où l'ironie plus que l'humour perce à chaque page: Le sou de la pensée française fait justement le procès de notre fête nationale.

1914: Poursuit, depuis 1911, sa collaboration au journal l'Action. Commence à réfléchir au problème de la première guerre mondiale. Publie deux brochures sur l'attitude des évêques à cet égard. ("L'Action catholique", les évêques et la guerre, 82 p., suivi de Les évêques et la propagande de "L'Action catholique", 60 p.).

1915-1919: Le 14 décembre 1915, le choix d'Asselin est fait: il s'enrôle dans l'armée canadienne. A plusieurs reprises, il explique dans des discours les motifs de son choix. Pourquoi je m'enrôle, allocution prononcée au Monument national le 21 janvier 1916; Les volontaires canadiens-français, discours prononcé à Paris le 28 juin 1917; Le journaliste combat à Vimy et à Cheville; il est créé chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire en 1918, puis licencié de l'armée le 8 juin de l'année suivante avec le grade de major.

1918: Décès de Jules Fournier.

1919: Donne, en mars, à la revue l'Ame française un article sur la "vie équivoque" de Wilfrid Laurier. Prononce, le 18 décembre, une conférence à la salle Saint-Sulpice intitulée: De nos besoins intellectuels.

Juillet 1920: Louis-Alexandre Taschereau remplace Lomer Gouin comme Premier ministre. Début du régime Taschereau qui prendra fin en juin 1935.

sa présence

FERNAND DUMONT

sociologue, université Laval de Québec

Pour les hommes de ma génération, Olivar Asselin a été un personnage de légende. Etudiant à l'Université, je ne savais de lui que des morceaux de poème, lambeaux cruels et amers que les aînés nous transmettaient avec nostalgie et dont le contexte m'échappait. Pour avoir lu, depuis lors les biographies et les recueils de pièces de circonstance que l'on a prélevés de la masse de ses écrits, je serais aujourd'hui bien embarrassé de circonscrire la "pensée" d'Olivar Asselin.

Mais cet embarras est peut-être la leçon essentielle qui subsiste de lui. Asselin n'a pas laissé de disciples; ceux qui l'ont connu de près l'ont souvent rappelé. Sa pensée suivait d'ordinaire les impulsions du moment. Il a été "nationaliste" au début du siècle; encore faudrait-il examiner de plus près la teneur de ce nationalisme. Il semble avoir changé de route avant les années 1920. Pour suivre quelle orientation? Ce n'est pas clair. Il dénonçait les "patriotes" de rhétorique ou de privilège, l'indigénisme miteux; par

geants la même condition misérable de tout un peuple et de ses "élites". Aussi sa passion n'était pas le jet continu de la colère. Elle comportait une thématique. Parce qu'elle relevait de cette fidélité qui confère unité à une extraordinaire aventure comme la sienne.

En tête de l'un de ses pamphlets, *L'Action catholique et la guerre*, il met un sous-titre: "Petit plaidoyer pour la liberté de pensée du bas clergé et des laïques catholiques en matières politiques". Il ajoute une dédicace: "A mon père, homme simple et juste, qui avec beaucoup d'autres bons citoyens, de 1870 à 1880, eut à souffrir l'hostilité et parfois les persécutions du clergé de Charlevoix, parce qu'il ne voulait pas reconnaître pour envoyé de Dieu Sir Hector Langevin, ministre concussionnaire, protégé de l'évêque, mort depuis déshonoré". Le père, la paroisse natale et la région de Charlevoix, la protestation de la foi irréductible des humbles, l'essentiel est

dit. Tout ce qui suit est illustration de circonstance, où la colère écrase le pitoyable abbé D'Amours et autres magistères de l'époque. Cette belle prose, cette passion ardente sont trop grandes pour de si petits personnages; c'est que sa mesure est ailleurs, à hauteur des fidélités premières. En cette conjoncture comme en d'autres, Asselin n'a pas vraiment eu d'adversaires; il n'aura connu que des prétextes. D'où son incessante fuite en avant, l'extraordinaire consommation qu'il aura faite des circonstances et des ennemis de toutes farines.

ailleurs il admirait Groulx au point de lui consacrer la plus belle étude; la plus travaillée qu'il ait publiée. Des années après avoir giflé publiquement le premier ministre Taschereau, il acceptait de diriger le journal du parti libéral, de se porter caution d'un régime qui agonisait dans la pourriture. A propos de la période de l'Ordre et de la Renaissance, les uns ont pu dire de lui qu'il condamnait d'avance les "séparatistes"; d'autres ont prétendu qu'il en avait par avance toutes les prédispositions. Comment savoir?

Et pourquoi savoir?

Toutes ces difficultés d'exégèse, sur lesquelles peinent les historiens et qui nous inquiètent un peu nous aussi, sont sans doute, quand il s'agit d'Asselin, bien secondaires. A tout prendre, ce fut la grandeur de cet homme de n'avoir point eu de doctrine, d'avoir trouvé ailleurs la cohérence de son destin et de ses combats.

Il aura vécu à une étape de notre histoire que l'on pourrait qualifier justement comme l'âge des doctrines. Faute de pouvoirs économiques réels, le ciel des principes s'était pétrifié en citadelles.

Le nationalisme de Bourassa s'enlaidissait dans des arguties oont Fournier et Asselin se sont tôt dégoûtés. De l'A.C.J.C. du début du siècle aux Jeunes-Canada, en passant par l'Action française de Groulx, souci semblable de trouver cohérence à une société par en haut; l'univers de principes bien liés demeurait la référence essentielle pour que l'action soit possible. Combien d'autres exemples on pourrait rappeler. Il ne s'agit pas, pour rendre hommage à Asselin, d'être injuste envers ces artisans de doctrine. En marge des grands pouvoirs, ils ont reconstruit comme ils ont pu un univers qui puisse avoir un sens. Ils n'ont pas osé briser des chaînes politiques et économiques, que d'ailleurs nous n'avons pas encore corrodées sérieusement. Dans ce contexte aussi, on comprend l'importance qu'ont pu avoir les pouvoirs spirituels. L'Eglise aura englouti dans le soutien d'une société aliénée des forces, un dévouement, des vertus que l'histoire dégage de mieux en mieux; représentant l'un des seuls soutiens d'une société sans armature un peu autonome, elle a souvent joué le jeu ambigu et contradictoire d'une puissance spirituelle qui garantit aussi les avatars du temporel.

Du plus profond de son être, Asselin n'a jamais accepté ce montage idéologique, cette évasion dans les principes, ce combat des anges.

Dès lors, pourquoi lui reprocher de n'avoir point proposé de doctrine? Sa vertu fut de n'en pas avoir.

On saisit mieux alors pourquoi il se posta toute sa vie sur des terrains si divers. Il dénonçait les systèmes, de quelque horizon qu'ils viennent. Du même coup, l'irritaient ceux qui tiraient des ficelles illusoirement alors que les vraies puissances commandaient derrière la scène le scénario.

Pour se tenir en marge des doctrines et des pouvoirs doctrinaux, la passion fut à Asselin d'un grand secours. Il a éprouvé un besoin incessant de bataille, sans stratégie à long terme, et qui se portait sur les objets les plus hétéroclites. Objets qui, à distance, nous semblent souvent minimes, sans portée historique. Il faut y voir moins des événements que des symboles où se reflétait sous mille visages chan-

Descendus plus bas. Asselin a attaqué toute sa vie les imposteurs, souvent des gens d'Eglise. Et pourtant ce fut un homme de foi. Livré par métier et par goût aux luttes du dehors, l'imitation de Jésus-Christ était l'un de ses livres de chevet. Dans une solitude dont jamais nous ne pourrions imaginer le secret, en ces temps où la foi se travestissait volontiers en jeux de couloirs et en déclarations, il a trouvé le chemin de la fidélité la plus fragile parce qu'elle est la plus têtue.

Je pense que cette fidélité-là a été dans sa vie assurée par une autre où se mêlent les paroles les plus simples de l'Evangile et toutes les passions d'Asselin. Fils de pauvre, pauvre lui-même, il aura reconnu les siens, son père, Charlevoix, la Gaspésie, son pays tout entier sous cette image première de L. pauvre. Son engagement dans l'édification du refuge de la Merci, sa participation à la société St-Vincent-de-Paul, sont devenus chez lui préoccupation première. Il a été enseveli dans la bure des Frères de St-Jean-de-Dieu; cela résume et unifie, dans une sorte de grand symbole, la rhétorique dont il a fait sa joie dans tant de combats oubliés et la plus humble de ses certitudes.

Dans la vie d'Asselin, il y eut bien des colères, beaucoup d'humour aussi. L'absence de système, de doctrine, il l'a comblée non seulement par des écrits, mais aussi par des parodies dont certaines le résument tout entier. Après une réunion de la Société St-Vincent-de-Paul de sa paroisse, un membre de cette société qui était candidat aux élections municipales invitait Asselin à une assemblée politique. Une fois sur place, le candidat priait

D'autres fidélités encore. Et que je rendrais abstraites en énumérant.

La France. Il en a constamment parlé. Ecrire, pour lui, c'était prendre leçon dans la littérature française. Il a ridiculisé bien des manifestes et des tentatives de son temps pour constituer une littérature autochtone. Par ailleurs, il s'est souvent moqué de notre servilité envers les préjugés — et les représentants — de la France officielle. Après avoir combattu des autorités ecclésiastiques qui appuyaient l'Etat dans sa propagande pour l'effort de guerre, il s'engageait dans l'armée. Il s'en est expliqué dans une conférence publique. Pourquoi est-il devenu soldat? Peut-être d'abord pour se moquer de Mgr Bruchési, de l'abbé D'Amours qui conseillaient de la faire en doctrine et qu'il avait copieusement démolis: après tout, c'était une bonne conclusion pour un pamphlet adressé à des guerriers de principes. Mais il avait d'autres raisons. La principale, et on la retrouvera constamment dans tout ce qu'il a écrit, il la disait alors en toute lucidité et en toute émotion: "parce que sans la France, la vie française s'arrêterait en nous comme une eau qui gèle..."

D'autres fidélités encore. Et que je rendrais abstraites en énumérant.

La France. Il en a constamment parlé. Ecrire, pour lui, c'était prendre leçon dans la littérature française. Il a ridiculisé bien des manifestes et des tentatives de son temps pour constituer une littérature autochtone. Par ailleurs, il s'est souvent moqué de notre servilité envers les préjugés — et les représentants — de la France officielle. Après avoir combattu des autorités ecclésiastiques qui appuyaient l'Etat dans sa propagande pour l'effort de guerre, il s'engageait dans l'armée. Il s'en est expliqué dans une conférence publique. Pourquoi est-il devenu soldat? Peut-être d'abord pour se moquer de Mgr Bruchési, de l'abbé D'Amours qui conseillaient de la faire en doctrine et qu'il avait copieusement démolis: après tout, c'était une bonne conclusion pour un pamphlet adressé à des guerriers de principes. Mais il avait d'autres raisons. La principale, et on la retrouvera constamment dans tout ce qu'il a écrit, il la disait alors en toute lucidité et en toute émotion: "parce que sans la France, la vie française s'arrêterait en nous comme une eau qui gèle..."

Je pense que cette fidélité-là a été dans sa vie assurée par une autre où se mêlent les paroles les plus simples de l'Evangile et toutes les passions d'Asselin. Fils de pauvre, pauvre lui-même, il aura reconnu les siens, son père, Charlevoix, la Gaspésie, son pays tout entier sous cette image première de L. pauvre. Son engagement dans l'édification du refuge de la Merci, sa participation à la société St-Vincent-de-Paul, sont devenus chez lui préoccupation première. Il a été enseveli dans la bure des Frères de St-Jean-de-Dieu; cela résume et unifie, dans une sorte de grand symbole, la rhétorique dont il a fait sa joie dans tant de combats oubliés et la plus humble de ses certitudes.

Dans la vie d'Asselin, il y eut bien des colères, beaucoup d'humour aussi. L'absence de système, de doctrine, il l'a comblée non seulement par des écrits, mais aussi par des parodies dont certaines le résument tout entier. Après une réunion de la Société St-Vincent-de-Paul de sa paroisse, un membre de cette société qui était candidat aux élections municipales invitait Asselin à une assemblée politique. Une fois sur place, le candidat priait

D'autres fidélités encore. Et que je rendrais abstraites en énumérant.

La France. Il en a constamment parlé. Ecrire, pour lui, c'était prendre leçon dans la littérature française. Il a ridiculisé bien des manifestes et des tentatives de son temps pour constituer une littérature autochtone. Par ailleurs, il s'est souvent moqué de notre servilité envers les préjugés — et les représentants — de la France officielle. Après avoir combattu des autorités ecclésiastiques qui appuyaient l'Etat dans sa propagande pour l'effort de guerre, il s'engageait dans l'armée. Il s'en est expliqué dans une conférence publique. Pourquoi est-il devenu soldat? Peut-être d'abord pour se moquer de Mgr Bruchési, de l'abbé D'Amours qui conseillaient de la faire en doctrine et qu'il avait copieusement démolis: après tout, c'était une bonne conclusion pour un pamphlet adressé à des guerriers de principes. Mais il avait d'autres raisons. La principale, et on la retrouvera constamment dans tout ce qu'il a écrit, il la disait alors en toute lucidité et en toute émotion: "parce que sans la France, la vie française s'arrêterait en nous comme une eau qui gèle..."

Je pense que cette fidélité-là a été dans sa vie assurée par une autre où se mêlent les paroles les plus simples de l'Evangile et toutes les passions d'Asselin. Fils de pauvre, pauvre lui-même, il aura reconnu les siens, son père, Charlevoix, la Gaspésie, son pays tout entier sous cette image première de L. pauvre. Son engagement dans l'édification du refuge de la Merci, sa participation à la société St-Vincent-de-Paul, sont devenus chez lui préoccupation première. Il a été enseveli dans la bure des Frères de St-Jean-de-Dieu; cela résume et unifie, dans une sorte de grand symbole, la rhétorique dont il a fait sa joie dans tant de combats oubliés et la plus humble de ses certitudes.

la POÉSIE

Leduc de Paris/Pélo de Montréal

par JACQUES LEMIEUX

La scène se passait en 19... dans la classe de dixion, pardon: D-IC-T-I-O-N, de Mlle Céline Picard. Justement, elle arrivait et les gamins remarquaient qu'elle avait des yeux et une bouche — quelle bouche! particulièrement sensuels. En effet ce matin-là, elle venait de recevoir le tout dernier Jean Leduc de Paris (4e): "Les banalités obscènes de la famille Ventador".

Elle s'assit pesamment, ouvrit le livre comme si c'était le dernier Astérix — donc, religieusement — parcourut, frémissante, les premières lignes et vociféra un nom quelconque. Un enfant se leva. Il était livide et avait 13 ans. Il prit le livre à la page 12 et recita, le mieux qu'il put:

"Aux bords d'une fumerolle, Mittal, vieux chat d'Artheros, métamorphose l'hématoma des Ostrogroie en pucelles de neiges. Dromadaire retors Timothée abandonne l'Aréthuse pour détruire les filets sorciers de Mittal le Démurge." (...)

L'enfant voulut continuer, malgré les larmes. Il n'avait rien compris et sa dixion avait été affreuse. Surprise, pour ne point dire étonnée, Mlle Picard le renvoya à Mallarmé, suprême punition. C'est la petite Nathalie, 12 ans, qui prit sa place et elle entreprit de réciter une partie de l'"Histoire d'Isocèle".

"Salle des entonnoirs, les jouvencelles s'agglutinent. Hegel, vibrateurs en marche, gouille Hélène Rostowsky Platon centrifuge la Magdalena des Sources et



Jean Leduc



Claude Péloquin

Protogoras module quelques calices Isocèle ne prise guère ces élémentaires promiscuités."

Et elle vous récitait ces lignes sans effort. Lorsqu'on lui demanda si elle avait compris quelque chose, elle dit: "Bien sûr, voyons! Pas vous?" Et d'enchaîner: "Les banalités obscènes de la famille Ventador" constitue une tentative de déjouer les pièges de la narrativité par certains "déplacements" d'ordre lexical. Ce recueil joue également sur...

On apprît un peu plus tard que son père s'était procuré le même livre quelques jours auparavant, sous le manteau, à Paris (4e).

Mais revenons plutôt à Montréal où Claude Péloquin vient de signer "Eternellement vôtre" aux Éditions du Jour. Écrit, comme le mentionne l'auteur, un peu partout ("... en Amérique/à la mer / dans les

bars / au Mexique un peu...), Eternellement vôtre globalise une pensée qui lance à gauche et à droite des "fusées" qui n'ont malheureusement pas toutes les vertus de monter à la même hauteur.

A force de vouloir tout dire ou trop dire, on finit par tellement personnaliser sa propre pensée que l'auteur échappe à toute référence ou contrôle de la part du lecteur. Péloquin n'y échappe pas et c'est non sans un certain malaise que l'on voit tomber réflexions, mises en garde et appréciations et ce, au plus grand dam de l'universel. De "huis-clos" qu'il n'a pas pu aux Tunisiennes qu'il trouve aussi difficiles que les Mexicaines, on pourra rétorquer avec "Le Jour" qu'on ne lit plus et les Siciliennes impossibles à approcher!

Mais qu'à cela ne tienne! Péloquin, de par une sensibilité exacerbée et toujours à fleur de mots, retrace un itinéraire spirituel où l'intimité des propos

reste un gage de fidélité à quelques-uns des grands thèmes de sa vie: obsession de mourir ou blessure de vivre se prolongent dans un long hurlement sur la conditions humaine:

"Seul un espoir d'éternité chez tous les hommes sauvera les imbéciles que nous sommes de l'irréparable..."

Sans complaisance aucune, avec une lucidité qui fait beaucoup plus que froter le désespoir, Péloquin nous "fouille les entrailles" pour y mettre à nu, entre autres, le problème du sexe:

"Le sexe est à la base de toute l'horreur ou l'humanité respire à peine! C'est lui qui a toujours permis la mort et empêché l'éternité de se faire."

Avec seulement ça dans la tête il ne reste plus de place pour rien. Tout ce qui est en fonction du sexe — Alors nous en sommes là où nous sommes.

Source de mort beaucoup plus que de vie, on comprendra alors le sens de ces quelques lignes:

"Eternellement vôtre est dédié au soulagement des souffrances de tous les enfants malades qui n'ont jamais demandé à venir ici."

De la vie à la mort, l'éternité semble donc très loin, d'une impossibilité radicale à atteindre. Incrustés que nous sommes dans les ornières de l'argent et du plaisir, incapables de démarquer dans l'universalisme qu'on semble cependant nous promettre à tous de bras, chacun reste comme un pion posé sur l'échiquier de la vie; qui, tour, qui cavalier, on se pressera à éliminer

le pion le plus proche de notre entourage.

Et si Péloquin avait raison, s'il était, comme il le dit quelque part, "à éclater tout seul sur le monde..."

Oeuvre, donc, importante parcequ'impitoyable. "Eternellement vôtre" me semble, à maints égards, le reflet assez exact d'une société en pleine décadence. La lucidité qu'on y trouvera pêche souvent par excès d'égotisme, mais il n'est point dit que le prophétisme n'est pas, justement, le fait de ceux qui ont appris à compter d'abord sur leur "ego", puis à le dépasser dans quelques pages. En tout cas, on ne peut lire ces lignes sans en être profondément touché:

"J'ai pris de 1 à 15 pour ouvrir les yeux mais tout en m'amusant / en m'endormant sur des rêves fous / innombrables / innécessaires — De 15 à 20 j'ai été à l'école sans savoir pourquoi en poussant cependant mon destin différent à coups de pieds dans le cul et maintenant dans les 8 dernières années j'ai bu — écrit — vécu un peu et en ai souvent été malade —"

Je le suis peut-être définitivement maintenant mais c'est correct car j'ai tout fait à part tuer et coucher avec un homme. Je sais que dans l'autre moitié de ma vie je prendrai le temps d'écrire / d'appréhender à aimer ou à être seul / le temps aussi d'enterrer mes amis et ceux que j'aime / le temps aussi de me préparer à crever en paix avec l'existence. 5 oct. '70"

"Les banalités obscènes de la famille Ventador", par Jean Leduc, Paris. La pensée universelle, 1974. "Eternellement vôtre", par Claude Péloquin, Montréal, Les Éditions du Jour, 1974.

les ESSAIS

Un "Que sais-je?"

par JEAN-MARIE POUPART



Laurent Mailhot

Bon. Laissez-moi tout de suite vous en raconter une pas trop piquée des vers. Pendant son temps de collège, la distraction favorite de Laurent Mailhot, à la messe, c'était de coller dans le dos d'un confrère qui s'apprêtait à communier un macaron ainsi libellé: JE SUIS EN ETAT DE PECHE MORTEL. Après quoi, il se tordait de rire... Cette anecdote (imaginaire?) me semble une assez juste indication du ton de ce petit ouvrage bien sympathique publié aux Presses Universitaires de France et qui s'appelle la Littérature québécoise. L'auteur en est Laurent Mailhot.

On connaît la vocation de la collection Que sais-je?. Elle se résume en quelques mots: rejoindre le plus grand nombre possible de lecteurs francophones. Ambition absolument légitime. Je ne sais pas si les lycéens du Sénégal ou de la Belgique se sentiraient à l'aise ici (on n'a pas l'impression que l'auteur fait un effort particulier pour s'adresser à eux...); mais une chose me paraît certaine, c'est que les étudiants des cégeps, vous savez, ces créatures bizarroïdes qui horripilent tellement certains académiciens châtifs, eh bien! ceux-là devraient adhérer d'emblée.

Car la lecture du volume de Mailhot incitera le lecteur québécois à aller fouiller au-delà. Le livre se veut une sorte de carte routière: il indique une infinité de directions, la plupart des avenues à fréquenter. Evidemment, il ne décrit ni les détails du paysage ni les menus incidents de parcours. Les bilieux s'en offusqueront, eux

qui n'ont pas vraiment le goût du voyage. Pour ma part, j'estime que voilà un texte stimulant.

Un texte original aussi. L'auteur a accepté le risque d'accorder une extrême importance à la période contemporaine, c'est-à-dire aux valeurs éminemment discutables. Tant mieux. Il faut le féliciter. La conclusion de l'ouvrage nous renvoie à l'attente et à l'inconfortable embarras de chaque jour. Cela est bien normal puisque notre littérature rend compte de ce que nous sommes et que nous formons encore et toujours un peuple mal branché.

Le livre de Laurent Mailhot reste intelligent. Plus précisément, il se montre astucieux du début à la fin. Il abonde en ellipses, en formules frappées, en raccourcis historiques fort pertinents. On y apprend, par exemple, que Gaston Miron, Jacques Ferron et le chanoine Groulx demeureront pour longtemps nos grands réservoirs à citations. Qui

d'ailleurs viendrait s'en plaindre?

On reprochera peut-être à l'auteur certains jeux de mots plutôt laborieux, des traits anodins, des clichés, des lourdeurs d'expression. Mailhot a voulu écrire en mode majeur, avec un humour léger. Or, il se trouve parfois que certaines volées piaillardes de bonnes belles blagues en santé planent cependant assez bas. Que voulez-vous...? Les plafonds des nouveaux locaux de l'Université de Montréal (là où loge la réputée Faculté des Lettres) ne sont pas très hauts, en vérité...

A tout prendre, je préfère quelques plaisanteries douteuses à la morosité tatillonne de nombre de spécialistes, en général plus ennuyeux les uns que les autres. Cela nous change. Cela nous repose également de ceux qui affichent une possession vaine de la vérité, de tous nos chers pontifes.

Je me résume, bien que je ne croie pas cela très nécessaire. Les curieux, les fureteurs parcourront ce Que sais-je? avec profit. Ils en sortiront avec le désir d'en connaître davantage. Quant aux paresseux, aux fluxus permanents, aux ébourrés de naissance, voilà enfin un ouvrage qui leur permettra de donner facilement le change, et cela n'importe que. Nous aurons nos cancrecs distingués. Laurent Mailhot n'a rien à craindre: il continuera, en éternel collégien qu'il est, à briller sans snobisme dans les salons de la Sacrée Montagne. Seulement, attention!, d'autres aussi brilleront, un peu grâce à lui!

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

suite de la page ci-contre

ainsi dire, exclusive. Alors que celle de Lévy Dupuis — qui est pourtant un personnage social "marginal" — se communique sans difficulté à celui qui lit. Au centre du livre, l'écriture reprend ses droits lorsque Lévy parle de l'amour manqué entre Judith et Abel, problème contemporain et "universel": il y a de belles pages sur l'attirance inépuisable de l'homme pour le corps de la femme (que la femme ne peut comprendre); sur la douleur d'être trompé ou abandonné; et sur l'impuissance de réparer les choses.

Seules remarques spécifiquement littéraires qui soient efficaces: celles sur l'inutilité de la littérature, sur cet absurde qui rejoint aussi le problème universel de l'incommunicabilité. "Il n'y avait pas de solution à l'écriture" dit Lévy au début, et plus loin il n'aura fait aucun

progrès: "On ne disait jamais que l'essentiel puisque, au-delà du secret, il n'y avait encore et toujours que le secret." Et entre les deux, cette remarque qui renvoie à sa façon au problème fondamental dont nous avons parlé: "Jamais personne ne lui avait parlé de ce qu'il avait cru essentiel dans ses livres, ces quelques mots, ces quelques phrases, ces quelques paragraphes et ces quelques chapitres où il s'était vraiment mis à nu..." On reconnaît aussi l'influence de William Gaddis et Hermann Broch: l'écrivain est un "décalcomanien" qui ne fait que "reproduire" sans être, et "Je suis tellement habitué à mentir que même lorsque je dis la vérité, je ne fais que tricher davantage."

Parlons donc des influences

littéraires, sur l'oeuvre de Victor-Lévy Beaulieu, et sur le Quichotte en particulier. Je ne crois pas que ce roman soit inspiré tout entier de Lowry, comme on l'a dit. Il y a du Lowry dedans, comme il y a du Kérouac: le personnage de Geronomo, et les entrées en scène de certains personnages imaginaires sont inspirés, peut-être inconsciemment, du Doctor Sax de Jack. Il y a moins de Faulkner que dans le monologue intérieur du Rêve québécois, évidemment. Car pour écrire cette oeuvre plus consciente et moins viscérale, l'auteur n'allait pas continuer à puiser dans l'oeuvre faulknerienne, qui est la plus anti-cérébrale de toutes (il a pourtant beaucoup appris de Faulkner, les livres précédents le montrent). Et Faulkner détestait par-dessus tout parler de lui, en fiction comme dans la

vie... Pour inspirer l'oeuvre consciente, les grands maîtres du genre: Gaddis, mais surtout Broch et sa Mort de Virgile. C'est du moins ce qu'indiquait l'auteur lui-même, tout récemment. Il venait de découvrir Virgile au moment d'entreprendre le Quichotte. Mais une autre lecture, faite en cours de rédaction, a sans doute bouleversé son projet (et explique en partie qu'il n'y ait pas d'unité de ton au livre): c'est le très grand roman de Gabriel Garcia Marquez, Cent ans de solitude, le roman occidental "parfait", où l'imaginaire a toute la plénitude et le poids du réel. La grande influence n'est pas au côté de Lowry, elle est là: les chapitres les plus réussis du livre, de vingt-six à la fin, qui se tiennent d'une pièce, respirent le climat des Cent ans.

Les indices abondent, et il y a même une clef, la citation mot-à-mot du roman colombien, dont Beaulieu se sert pour unir le destin de son Abel à celui du colonel Aureliano Buendia: "plus tourmenté par les douloureuses furoncles de ses aisselles que par l'immense effondrement de ses rêves, car il était parvenu au terme de tout espoir, bien au-delà de la gloire et de la nostalgie de la gloire". Notons également dans les pages qui suivent, des phrases particulièrement "marquésiennes" comme "Il comprit aussi que pas un seul des nombreux romans qui lui restaient encore à écrire ne changerait rien à son état" (échos de Aureliano José découvrant le secret des parchemins), ou "le chevalier... commença à réciter une longue litanie dans une langue qu'Abel ne comprit pas" (Melquiades),

puis la lettre Z et son sens pour le "clan ultime".

Influence heureuse, puisque nous avons déjà noté à quel point l'ironisme de cette dernière partie est convaincant et modulé à la perfection. On se demande si l'influence des Broch et des Gaddis — qui sont des écrivains "de culture" — n'a pas été un viscéral — Marquez est un viscéral — mais ça finalement desservi le romancier Beaulieu. Profondément européens, ces auteurs compliqués n'ont pas, eux non plus, grand chose à voir avec l'oeuvre de rattrapage. Ils serviraient mieux Hubert Aquin!

Le jeune romancier américain Thomas McGuane, qui organise son oeuvre un peu comme Lévy Beaulieu organise la sienne, et qui fait penser à l'auteur de Quichotte, disait en entrevue au New York Times qu'il était "tanné d'entendre les gars dire qu'ils doivent tout à Ezra Pound". Lui-même se reconnaît en Hemingway, et aime l'admettre. La fascination pour les écrivains de culture ne peut convenir qu'à un autre écrivain de culture. Beaulieu ne semble pas content de faire ce qu'il a commencé à faire ici les Ferron et les Roy, et ce que fait ailleurs Soljénitsyne. Peut-être trouve-t-il cela trop "plain". Il veut être non seulement un "rattrapeur" mais un auteur "moderne", qui remet en cause la littérature. Pourtant, cette remise en cause, inspirée des romanciers européens intellectuels, affaiblit en définitive son roman, et ne lui ajoute rien. C'est quand il s'est branché sur les grands courants mythiques qui traversent Cent ans de solitude qu'il a enfin pu conjuguer réel et onirisme, et parler des fantasmés d'Abel avec chaleur.

La grandiloquence qui pointe ici et là dans le livre fait penser aux moins bons côtés de Faulkner, le côté chargé. Le fait est qu'il y a probablement une école "gothique" en gestation ici, comme il y en a eu une dans le Sud des États-Unis. On sent cette nouvelle sensibilité dans les romans de Gilbert La Rocque, de Bruno Samson, de Lévy Beaulieu. Elle a sans doute été étouffée jusqu'à maintenant, parce que notre littérature a été surtout faite par des élites ridicules, justement les élites qui auraient voulu "instruire" Louis Hémon lors de son passage ici, mais que Louis Hémon, heureusement, n'a même pas consultées (Louvigny de Montigny, et al.).

N'y a-t-il pas une sensibilité "baroque" qui unit Hubert Aquin et Jorge Luis Borges? Mais le gothique, comme le baroque, n'est pas au goût de tout le monde. Plusieurs trouvent que Faulkner écrit mal la langue anglaise, et on pourra trouver que VLB écrit mal la langue française. Disons que leur style est "chargé"...

québécois. Qu'est-ce que le Québec, pour Victor-Lévy Beaulieu, et pour Abel Beauchemin? Un pays incertain: Jacques Ferron n'a jamais si bien dit. Mais Lévy, Abel (et son frère Jos) donnent un sens à cette incertitude, un sens optimiste au début, qui vire ensuite au désespoir.

Le Québec est un pays au statut incertain: donc on peut spéculer dessus, donc il peut être ce qu'on veut, donc il peut être une sorte de nouveau paradis en Occident, havre contre les folies de la civilisation. C'est le rêve des créateurs de petits pays (James Joyce) et c'est le rêve de Pierre Vadeboncoeur dans son livre "Indépendances". Voilà pourquoi Jos pense pouvoir "conspirer la fin d'un monde" en donnant la main aux ancêtres et en formant le "clan ultime". Voilà pourquoi il veut à tout prix retrouver "la vérité de plus loin que l'enfance": le terme revient souvent au cours du cauchemar d'Abel, et on sait que le grand roman que se propose d'écrire Lévy s'appelle justement "Le clan ultime". Que ce clan soit fait de fous, d'une "famille de cerveaux fêlés, de neurasthéniques, de schizophrènes, d'hydrocéphales" importe peu, comme il importe peu que le pays soit petit, car il faut trouver, dit Jos, "un moyen démesuré de nous en sortir".

La critique de la société québécoise, et de l'élite culturelle, si souvent faite par Beaulieu dans ses articles, s'intègre bien

ici à la matière du roman: Don Quichotte explique qu'il a choisi ce petit pays pour ses grandes possibilités (le statut incertain), et malgré le fait qu'il soit "un pays sans peuple dont le passé n'est qu'une longue et vaine jérémiade, dont la littérature n'est qu'une inqualifiable niaiserie, avec un diable boiteux, inefficace et bavard comme prince, et des armées d'hydrocéphales pour fidèles."

Mais ce statut incertain peut tout autant être interprété d'un sens négatif: le Québec n'est rien, et il va le rester! C'est cette deuxième interprétation, déprimante, qui s'impose lorsque la lecture du Quichotte est terminée. Pourquoi? Parce qu'on sent que le rêveur rêve bien, mais qu'il rêve seul. Et pourquoi rêve-t-il seul? Parce que son clan ne le suivra pas, parce que le pays est encore plein de Louvigny de Montigny suffisants contre des Abel Beauchemin trop nombreux. Et surtout parce que, comme le dit Lévy dans son Kérouac: "le poids des ancêtres est un conditionnement écrasant". Sur ce dernier plateau, à la hauteur du désespoir, l'oeuvre problématique de Victor-Lévy Beaulieu rejoint l'oeuvre limpide et parfaite de Gabriel Garcia Marquez: car si les Cent ans de solitude enseignent une chose, c'est que les révolutions prématurées ne peuvent se faire. Leur échec est inscrit dans les gènes-mêmes de ceux qui ont la folie de s'y lancer.

AUX PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DEUX NOUVEAUX OUVRAGES DANS LA COLLECTION

Vie des Lettres québécoises

Présence d'Alain Grandbois

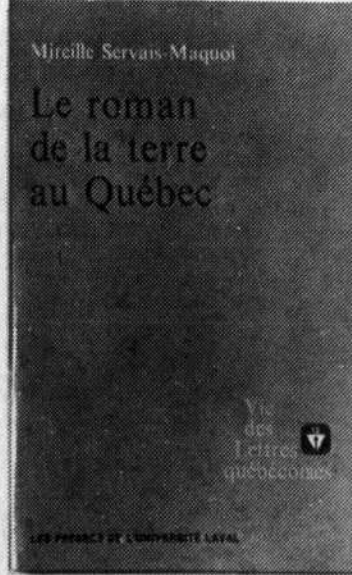
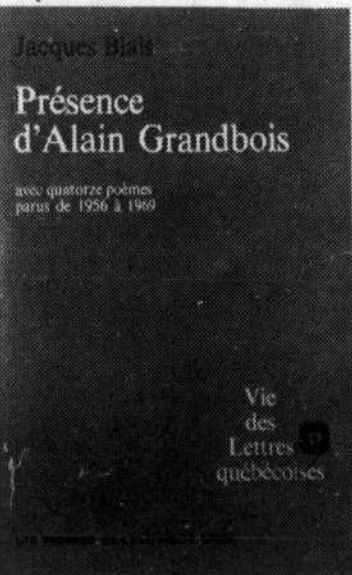
avec quatorze poèmes parus de 1956 à 1969

par Jacques BLAIS

Une introduction à la vie et à l'oeuvre d'Alain Grandbois, accompagnée d'une iconographie souvent inédite. En annexe, le texte d'une entrevue accordée en 1936 à Marcel Hamel, journaliste de Québec: «Alain Grandbois... voyageur de Chine». L'ouvrage contient aussi quatorze poèmes que Grandbois a dispersés dans différents périodiques après la publication de son dernier recueil.

272 p., 21 illustrations hors texte, broché \$6.75, cartonné \$9.

Demandez la liste complète de la collection «Vie des Lettres québécoises»



Le roman de la terre au Québec

par Mireille SERVAIS-MAQUOIS

Contribution originale à la sociologie appliquée à la littérature, ce livre d'histoire et de critique littéraire dégage l'un des aspects importants de la littérature québécoise, à partir d'un phénomène économique-social qui a conditionné la vie du Québec durant le siècle écoulé et qui s'est concrétisé dans ce qu'on a appelé l'agricultisme.

280 p., broché \$7.50

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE OU CHEZ L'ÉDITEUR:

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Avenue de la Médecine, Cité universitaire, Sainte-Foy - C.P. 2447, Québec G1K 7R4

GENESE 2 ET 3, UN TEXTE FONDAMENTAL!

Werner Gooris

LES DEUX ARBRES DU PARADIS

345 p. — \$7.35

LIBRAIRIE FILLES DE SAINT-PAUL

ÉDITIONS PAULINES

33 ouest, Notre-Dame, tél.: 849-3585

Ed. MARIE MÉDIATRICE - Belgique.

TECHNIQUES DE RELAXATION ACTIVE ET PASSIVE



Textes: Michel Sabourin, prof. de psychologie à U. de M. Interprétation: Jean-Jacques Blanchet, comédien et prof. d'expression dramatique à l'U. de M.

UN MICROSILLON ROZI

le ROMAN

L'oeuvre problématique de Victor-L. Beaulieu

par ROBERT GUY SCULLY

"Don Quichotte de la Démarche" est le onzième livre de Victor-Lévy Beaulieu, qui vient d'avoir vingt-neuf ans. On en est cette oeuvre jeune, mais forte, qui a l'ambition de porter encore beaucoup de fruits?

Une chose est certaine, dès les premières pages du roman: VLB a trouvé une écriture, "son" écriture; un instrument d'artiste, qui ne ressemble à aucun autre, et qui exprime l'auteur. C'est une écriture pleine de cette émotion souterraine, cette puissance secrète qui est la seule vraie puissance (en littérature comme dans la vie), parce qu'elle satisfait le monde intérieur et procède de lui. C'est d'ailleurs pourquoi les défauts de Quichotte, nombreux, ne choquent pas le lecteur: on sent trop que cette façon d'écrire fait du bien à celui qui écrit, qu'elle répond à des besoins intérieurs qu'elle a éprouvés parfaitement. La juger de haut, ce serait oser juger l'intimité et l'individualité d'un être humain qui se livre à nous sans détours.

Mais on peut juger l'artiste. Et le lecteur peut se demander pourquoi Lévy Beaulieu, qui semble enfin entrer en pleine possession de ses moyens (après un travail acharné qui force l'admiration) n'a pas mis cette écriture forte et originale au service d'une histoire à conter. Il l'avait fait dans Les Grands-Pères, et le résultat fut un très bon livre, qu'un chroniqueur québécois a déjà appelé "le seul vrai livre de Victor-Lévy Beaulieu". Pourquoi ne pas avoir continué, et fait taire les critiques? Les Grands-Pères est la seule fiction de cet auteur à s'appeler "récit", plutôt que roman. Or, L'Hiver de force est le seul livre de Ducharme à s'appeler récit. Et les deux, finalement, sont ceux qui ont le plus de naturel, le plus de pouvoir sur celui qui lit. Ce sont les plus accessibles, même s'ils ne sont pas forcément les plus intelligents ou les plus "importants", et le lecteur se demande toujours pourquoi un auteur qui l'a si bien envouté ne lui donnerait pas "more of the same".

Lévy Beaulieu a une réponse à ça. Il dit que Ducharme a peut-être réussi à mieux communiquer en écrivant son récit, mais que "plus tu communique, plus tu perds de toi-même". Et il laisse entendre que ce sont les romans qui ont sans doute apporté le plus de satisfaction personnelle à l'auteur de L'Hiver. Qu'elle soit valable ou non pour Ducharme, l'explication convient exactement à l'oeuvre de Beaulieu, et éclaire un problème fondamental de

cette oeuvre, qui ne cessera de se manifester à mesure que les livres paraîtront: ce qui intéresse Lévy dans ses propres livres n'intéresse probablement pas les lecteurs, et vice-versa. Il y a trois niveaux dans cette oeuvre: d'abord les livres et les textes où l'auteur parle de lui-même et des autres sans faire de la fiction (les essais sur Hugo ou Kérouac, les articles de journal); puis les livres de fiction où il parle des autres, sans se mettre en scène (Les Grands-Pères ou Un rêve québécois); enfin, les livres de fiction où il parle de lui et de ce qui lui est proche (Miami, Miami ou Don Quichotte).

Dans le premier cas, VLB réussit très bien à parler de lui, de ses lectures ferventes d'adolescent dans un Montréal-Nord inculte et déprimant (Hugo), de ses problèmes à la maison (Kérouac), ou même de ses angoisses de créateur ("Être écrivain québécois", paru dans ces pages il y a exactement deux ans, est un des plus beaux essais de notre littérature): il a trouvé le ton. A cela se mêlent des commentaires stimulants et jamais banals sur les écrivains étrangers que l'on a trop vite fossilisés (Melville, les Sud-Américains, Hemingway, Hugo et Kérouac) et bien sûr, les commentaires qui l'ont rendu célèbre, sur les écrivains d'ici qui se fossilisent eux-mêmes: commentaires plus durs et parfois moins scrupuleux, mais drôlement efficaces; (qui d'autre les aurait fait, et qui allait mettre un terme à l'absurde enlacement mutuel de nos élites provinciales?). On peut ranger dans cette première partie de l'oeuvre, non seulement l'essai de ce auteur à s'appeler "récit", mais aussi l'édition du Jour et qui anime aujourd'hui l'Aurore, avec la même foi dans l'avenir des "vraies" lettres québécoises.

Dans le deuxième cas, l'auteur réussit également. Et les lecteurs, encore une fois, le suivent: les Grands-Pères, primés par la ville de Montréal, ont reçu bon accueil des critiques, se sont bien vendus, ont été édités à l'étranger. Celui qui admire le journaliste et l'écrivain, et qui veut voir de quel bois littéraire l'auteur est fait, n'a qu'à ouvrir un livre comme celui-ci pour se voir confirmé dans ses intuitions les plus rassurantes: VLB est notre Balzac, non seulement il dit aux autres comment faire leurs livres, il sait faire les siens.

Et non, pourtant! Car ce romancier-essayiste qui semble avoir toutes les cartes en main persiste à les mettre de côté, pour d'autres jeux. Il persiste à développer la troisième partie

de son oeuvre, la moins accessible, la plus difficile à comprendre, et certainement la moins bonne, à date. Il persiste à parler de lui à travers Abel Beauchemin, ce personnage contradictoire, incomplètement bâti, peu crédible au fond (pour des raisons que j'aimerais examiner plus bas), presque raté. Alors qu'il parlait si bien de Milien Bérubé ou de Lévy Dupuis, sans que le ton ne vacille, alors qu'il nous entretenait de sa vie avec charme et conviction dans les essais ou les articles, il préfère quand même revenir à Abel, qui "corrompt" ses romans.

Cela n'est pas dit avec ironie. Je suis lecteur de Beaulieu, et moi aussi (comme les autres que j'ai rencontrés) j'aimerais

sera complète, parfaite. Mais s'il échoue, ne se retrouvera-t-il pas dans la position de Theodore Dreiser aux Etats-Unis? Ne dira-t-on pas de lui qu'il fut un plus grand animateur et "déblocageur" des lettres québécoises, par son travail de critique et d'éditeur, qu'il ne fut grand auteur? Qu'il permit à d'autres — encore inconnus — d'écrire les grands livres québécois? En d'autres mots, cet homme qui a choisi d'être artiste est-il un artiste ou un homme qui aime et admire les arts jusqu'à la passion? La fragilité et la vulnérabilité



qu'il cesse de parler d'Abel avec plus ou moins de bonheur, et qu'il recommence à parler de Milien (ou de Melville ou de Lévy ou de Lévy) avec talent et maîtrise. Mais constatant qu'il refuse de le faire, j'ai voulu me demander pourquoi... Le fait est que pour les lecteurs, l'ordre de priorités dans cette oeuvre est "premier niveau, deuxième, troisième". Alors que pour l'auteur, c'est le contraire. Voilà le problème il y a une question angoissante: mettons que Lévy réussisse un jour le grand roman d'Abel Beauchemin. Il aura tenu son pari et son oeuvre

pourquoi a-t-il tant de mal à le faire?

Qu'il veuille se mettre en scène ne fait pas problème, per se. C'est qu'il veut à tout prix mettre en scène un romancier. Tout le trouble vient de là. Réjean Ducharme a fait d'André Ferron un peintre, comme pour dire "n'en parlons plus". Mais Lévy donne tout droit dans le piège: il s'oblige à parler de littérature en faisant de la littérature. Témérité, ou franchise et "pureté" courageuses?

Remettre le roman en cause tout en l'écrivant est une préoccupation bien moderne, digne de nos Rencontres québécoises-internationales. Mais elle entre très mal dans le type d'oeuvre que veut faire Beaulieu, qui

il dira que c'était "un très grand roman au moment où Gabrielle Roy l'a fait; mais on ne peut plus écrire un grand roman comme ça aujourd'hui". Est-ce si sûr? Quelle est la leçon de Soljénitsyne, sinon que l'avant-garde intellectuelle d'Occident a "découvert" un tas de choses, mais trop vite (ou en tout cas, prématurément); résultat, la masse ne les a pas digérées, faute de temps, et aujourd'hui il faut reprendre à zéro. L'oeuvre chrétienne de Soljénitsyne peut sembler naïve; mais elle est une réponse au "Dieu est mort" de Nietzsche, et qui peut dire s'il est naïf, finalement, n'aura pas plus d'effet sur les lecteurs que le philosophe brillant? Peut-être faudra-t-il leur Dieu à nouveau au siècle prochain, après avoir laissé parler Soljénitsyne. Et peut-être faudra-t-il faire encore quelques Bonheur d'occasion, quelques grands livres simples et forts, avant d'assassiner le roman québécois (comme les petits Français, qui se sont si allègrement défaits du leur).

Et puis, l'oeuvre de rattrapage suppose qu'on ne regarde pas trop ailleurs. Bob Dylan, qui à lui seul a résumé, sinon "rattrapé", tous les mythes américains (avant l'âge de trente ans!) donne une belle définition de l'artiste engagé dans sa chanson "She belongs to me": "She's got everything she needs, she's an artist, she don't look back...". L'artiste a "tout ce dont il a besoin", c'est-à-dire que son monde intérieur lui suffit; et il ne regarde pas "par en arrière", c'est-à-dire ailleurs.

Des petits problèmes découlent du grand: Lévy Beaulieu est trop romancier, quand même, pour ne pas entrer dans la peau de ses personnages. Il a au moins choisi d'entrer dans la peau d'un romancier pour parler de littérature, alors que d'autres en parlent en aparté au milieu de leur narration. C'est une astuce. Mais l'écriture dont nous parlions plus haut, si sensuelle et riche, coule manifestement mieux quand il parle du père d'Abel, ou de la mère: des gens simples, en qui l'émotion ne peut que couler purement. Citadins, mais aussi entiers que Milien Bérubé qui marche sur la Tite Route.

Par contre, dès qu'il approche de son centre, l'écrivain tremble. Ses moyens sont moins sûrs. Quand il ne parle pas de lui-même, les mots vivent: "eaux", "blanc", "commencement" sont des personnages de Quichotte, des mots en liberté. Une certaine grandiloquence les menace. Mais nous sommes dans le bel imaginaire, dans le "mouvement harmonieux" dont

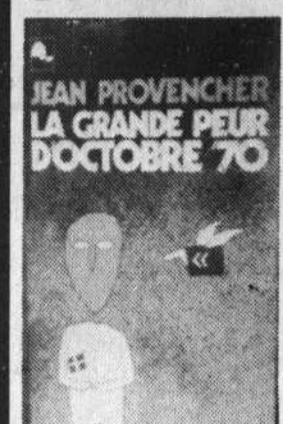
parlait Arthur Miller, entre le passé et le présent (et qu'il illustre dans son Commiss-voyageur). VLB a maîtrisé une technique que le plus grand romancier vivant, Gabriel Garcia Marquez, emploie avec naturel: le passage du réel à l'irréel (l'auteur colombien fera parler un veuf essouffé à sa femme — réel — et celle-ci, de sa tombe, le plus naturellement du monde, lui répondra — irréel —, sans que le récit ne s'interrompe!).

Dans le Quichotte, on retrouve cette maîtrise, au début et à la fin surtout: le passage au monde des personnages par le "souponnail", alors qu'Abel s'effondre sur sa table de travail; la rêverie dans l'ambulance où il est sanglé; l'onirique chapitre vingt-six où les membres du clan grimpent dans la tête du romancier endormi et font la fête; et l'apparition de Don Quichotte. Le début du livre est un exercice de puissance, où le romancier déploie ses moyens pour envouter et intéresser; et la fin est un temps fort de l'onirisme et de l'imaginaire. Le ton ne faillit pas une fois, et comme dans Cent ans de solitude, les paragraphes sont "solides", presque jamais interrompus par le dialogue, pour lequel Beaulieu — comme Marquez et la plupart des romanciers de l'irréel — n'a pas beaucoup de talent.

Mais le milieu du livre, le centre, où seul Abel fonctionne, et où seule sa vie de romancier est censée remplir le roman, est incertain, chercheur. Les paragraphes se brisent. Le ton devient plus badin (que cache-t-il?) et les dialogues, hélas, plus nombreux. De plus, on sent que les effets sont gâchés par le même manque de rigueur qui entachait la pièce de Beaulieu, en attendant Trudot. Et l'auteur, dont le souffle étonnant au début — comme il étonnera une centaine de pages plus loin — en vient à parler de lui-même comme Mailer parle de lui-même, presque avec complaisance. Lui qui veut suivre son personnage Abel, qui veut coller à lui à travers l'épreuve, s'en détache malgré lui: comme quoi écrire un grand roman ressemble à la démarche des grands saints. Ici, Beaulieu succombe à une tentation.

Le mot "roman" apparaît trop souvent: pour parler de la même chose. Marquez avait trouvé les parchemins du gitan Melquiades, qui traversent les siècles. L'angoisse d'Abel, liée à ce mot "roman", devient trop ésotérique, trop difficile à partager pour un lecteur qui n'est pas lui-même romancier. C'est une angoisse "spécialisée" pour

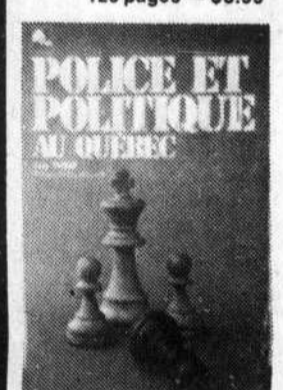
LES ÉDITIONS DE L'AURORE VOUS OFFRENT:



La grande peur d'Octobre 70 par Jean Provencher

Un ouvrage qui démontre que le dossier de la crise d'octobre est loin d'être fermé. Dans cet ouvrage, certaines "révélation" apparaissent étonnantes, voire bouleversantes. Alors il faut se dire et se convaincre qu'elles étaient connues de tous. Il n'y a aucun témoignage dans cet ouvrage qui ne soit pas public.

Un ouvrage qui met en relief le comportement d'hommes publics qui, s'ils n'avaient été au pouvoir, auraient probablement eux-mêmes écrit les pages qui suivent. Du moins, il y a quinze ans... 128 pages — \$3.95



Police et politique au Québec par Guy Tardif

Une somme monumentale, remplie de faits inédits et d'anecdotes étourdissantes, de révélations qui prouvent bien que, dans notre police, la réalité dépasse souvent la fiction.

Un ouvrage vigoureux qui se lit comme un grand roman. Police et politique au Québec devrait permettre une réflexion importante sur le pouvoir, la déviance et, plus généralement, sur notre société entière. Préfacé par Guy Rocher. 500 pages grand format \$13.95



Don Quichotte de la démarche par Victor-Lévy Beaulieu

Une oeuvre importante qui fait l'unanimité de la critique. A lire, avec en mémoire cette phrase de Malcolm Lowry: "On dit que la terre tourne, alors j'attends que ma maison passe par ici." 280 pages — \$6.95

"chaque pays fournit son monde"

221 ouest rue Saint-Paul Montréal - 844-8784

Don Quichotte aurait-il triomphé des moulins?

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

de l'Académie canadienne-française

M. Victor-Lévy Beaulieu connaît ses positions sur les questions de langage au Québec. Il s'est fait le défenseur attitré de la forme de sous-patois que, sans doute par indolence et pour se reposer de leurs travaux d'Hercule, parlent quelques écrivains que personne, sauf leurs amis, M. Réginald Martel et moi-même, se donnent la peine de lire. Pourtant, le style de M. Victor-Lévy Beaulieu évolue en sens contraire de sa parole. Plus il prétend mal s'exprimer, mieux il écrit. Je n'ai pas une sympathie particulière pour le monologue intérieur qui se déverse à jets continus pendant trois cents pages, mais c'est un style qui peut avoir sa raison d'être et qui, s'il est bien manié, produit sur le lecteur ce même engourdissement de l'esprit et des sens qu'on trouve parfois dans le quotidien. La vie se déroule avec l'implacabilité de ces phrases dont on pense qu'elles ne finiront jamais et soudain, elles finissent. Est-ce le nouveau réalisme? C'est, en somme, un masque que porte M. Victor-Lévy Beaulieu, celui de l'historien qui sait que la bêtise humaine est insupportable et qui joue le jeu à fond.

L'ennui, c'est que, derrière cette façade, un artiste s'agite et cherche, lui aussi, à faire entendre sa voix. C'est un fait; M. Victor-Lévy Beaulieu vit dans un univers littéraire. Il n'a pas choisi pour rien de se faire éditeur. Tout est littérature. Le héros de son Don Quichotte de la Démarche naît. Son père est fermier, et des plus humbles; il terminera sa vie gardien dans un hôpital d'enfants mongols. Ce père appellera son fils Abel. Curieux nom, et beau. On se demande pourquoi. C'est, dit-il, pour faire plaisir à son parrain, Victor. La littérature montre le bout de l'oreille. Victor et Abel,

cela ne vous rappelle pas quelque chose, dans une certaine famille Hugo, au Jardin des Feuillantines? Les exemples de fécondes réminiscences littéraires abondent dans cette oeuvre. A mon avis. C'est très bien, mais c'est quand même là un jeu de mandarin. Nous sommes, avouons-le, loin du peuple. On ne peut pas échapper à sa sensibilité.

Du reste, Abel grandit et devient écrivain. Il est lecteur dans une maison d'éditions, rue Saint-Denis. On passe de la famille à la coterie. Les gens qui connaissent Abel Beauchemin, ses compagnons de travail, ses chers confrères, ne savent pas ce qui se cache sous le masque. Il est triple. Lui-même, d'abord, qui écrit des romans au rythme de trois heures par jour (on ne se rend pas compte à quel point ces trois heures peuvent être dures à porter, chaque jour que Dieu fait), qui vit avec Judith (elle le quitte), qui fait l'amour avec la noire Johanne, qui adore ses chats, qui vit dans un univers de rêves érotiques polyvalents, qui a des soucis matériels. Avec sa rage d'écrivain, qui le mène à chaque instant au bord du désespoir. Personnage excessivement complexe qui est tendre et se veut ironique, qui pleure sur lui-même avec la volubilité la plus violente.

Abel est aussi son frère Steven, ce grand poète en lui qu'il hait, homme froid et absent sauf lorsqu'il s'agit de créer. En secret, Abel visite l'appartement de Steven. Tout y est ordonné, le contraire de sa maison, véritable capharnaüm. La femme de Steven l'aime et l'admire. Il est Abel dans la perfection de sa nature. Mais Abel est aussi Jos, le frère dément, qui porte un masque (un vrai) aux

dents de vampire, qui surgit de son ambulance noire comme un diable-monstre. Ces forces du mal qui animent Jos, Abel les sent aussi s'agiter en lui. Il aime s'entourer de personnages inquiétants, qu'il attire, auxquels il résiste. Abel est écrivain. Tout ce que son esprit et ses sens aspirent à connaître mène fatalement à la page blanche.

Au-dessus de ses trois fils, réunis en un seul, plane le père d'Abel. Il est simple et bon. C'est pourquoi son fils le fuit. Entre eux, se dresse le souvenir de l'agonie de Mathilde, mère d'Abel. Elle allait mourir, dans l'horreur d'un corps qui se défait. Dans un dernier élan d'amour, elle a voulu embrasser son fils. Abel n'a pas pu. La sensibilité de l'écrivain s'effondre devant ce visage qui n'est qu'une plaie. Il ajoute à l'agonie de sa mère la dimension supérieure du désespoir. Le Don Quichotte de M. Victor-Lévy Beaulieu comporte quelques scènes de cette force, où le talent d'invention donne son vrai sens à la réalité. Au milieu du bavardage éperdu d'Abel, elles se dressent comme des stèles qui marquent le passage de l'écrivain. Père et fils sont loin l'un de l'autre, sans savoir pourquoi. Étrange famille autour de laquelle rôde le spectre de la folie. Chaque enfant a des traits de caractère sur-développés; pour le reste, laissé à lui-même, c'est un minable. Il est "démantché", c'est-à-dire tordu, brisé, les bras arrachés, il traîne comme une vieille poupée.

Judith, malgré l'amour que lui porte Abel, m'a paru bien épisodique. Comme Abel, elle disparaît au coeur de sa famille, où l'appellent sa mère et son frère Jim. Abel aime Judith et

hait en elle son frère Jim dont le blesse la sexualité byzantine. Judith sait qu'elle a en face d'elle un homme divisé contre lui-même. Souvent, elle le menace. Elle partira, s'enfuira avec un autre homme. Abel aime trop ses chats. Ne les préfère-t-il pas à Judith? Un second haut-lieu de ce livre n'est-ce pas précisément la mort de Mère Castor, la chatte bien-aimée? Léautaud eût compris Abel, qui souffre les affres de l'agonie parce que sa chatte blessée va mourir. On le retrouve au chevet de sa propre mère. Il achèvera Mère Castor (dont le fils s'appelle Pollux; nous sommes, une fois de plus, loin de l'ignorance populiste que professe M. Victor-Lévy Beaulieu); symbole de l'homme qui tue ses parents. Par l'alcool, par le mépris de sa vie, il extermine le père en lui; Mère Castor, c'est aussi sa mère. Don Quichotte, mais à rebours.

L'essentiel, pour Abel, c'est la solitude. Il n'a pas le courage de l'assumer tout entière. Il lui faut des gens autour de lui, qui l'admirent qui célèbrent son génie, dont il peut se moquer. Je pense à Abraham Sturgeon, comparse morbide et idiot, dont Abel a besoin pour se rassurer sur ce qu'il est. Il ne sera jamais cet Abraham Sturgeon, écrivain raté, puisque Sturgeon existe déjà. C'est ainsi qu'Abel vit au milieu d'inombrables faux-fuyants, dont certains sont des êtres humains. Surtout, il vit dans la crainte de mourir. En effet, la mort est la solitude totale. En sorte que Don Quichotte de la démarche est un dialogue d'Abel avec la "démarche" essentielle, qui est la disparition dans le néant. La littérature, l'oeuvre qui dure, est le moyen le plus subtil d'échap-

per à l'ennui d'être, après la mort, l'un des innombrables oubliés de l'histoire. Abel sait qu'il mourra; il veut survivre, écrivain qui a inventé ses semblables, homme qui a marqué en profondeur la vie des hommes et des femmes de son milieu. Il n'y a qu'un écrivain qui puisse à ce point croire que son destin importe. La puissance des mots est infinie. C'est une leçon que M. Victor-Lévy Beaulieu a retenue de ses maîtres, Joyce et Melville. A sa trilogie d'influences, ne manque que Marcel Proust. Lui présent, la panoplie serait complète.

M. Victor-Lévy Beaulieu fait de la littérature à la puissance "n". Il est le type de l'écrivain de carrière. En ce sens, son dernier roman est un manifeste. C'est un manuel de références littéraires et de style allusif. Don Quichotte n'a rien à voir à l'affaire. Ni la langue jousillante pour laquelle, de toute évidence littéraire, et non politique, M. Victor-Lévy Beaulieu a le plus profond mépris. A l'esbrouffe succède le besoin de se raconter, dans sa vérité première, de se livrer sans mentir. L'écrivain, c'est cela et non pas, pour amuser la galerie, la recherche clownesque de la démarche syntaxique. Il faut donc saluer le retour d'un écrivain à l'écriture. Je le fais ici. M. Victor-Lévy Beaulieu a écrit un livre mieux que brillant, un livre où la sincérité de l'écriture rejoint l'épaisseur de la réalité qu'il dépeint. L'artiste en lui a cessé d'être un jeune chien; il est un artiste, tout simplement. Don Quichotte aurait-il triomphé des moulins à vent?

"Don Quichotte de la démarche", par Victor-Lévy Beaulieu, éditions de l'Aurore, Montréal 1974.

"Grand Prix Littéraire de la Ville de Montréal"
1974-75
— RÈGLEMENTS —

1. L'ouvrage primé doit avoir été édité à Montréal.
2. Dans le cas de coédition, l'édition étrangère devra porter le nom du coéditeur montréalais.
3. Le prix est décerné à l'auteur d'une oeuvre littéraire éditée sous forme de livre pour la première fois au cours de l'année précédente (roman, nouvelle, poésie, essai, histoire, etc.) (1974).
4. Le prix à décerner consistera dans le versement à l'auteur de l'ouvrage primé d'une somme de \$3.000.
5. Le Conseil des Arts paie les frais d'attribution du prix et les autres frais incidents.
6. Le Conseil des Arts forme un jury de gens de lettres et suggère au Conseil municipal la formation du jury du Grand Prix.

Tous les ouvrages doivent parvenir au Secrétariat du Conseil des Arts de Montréal avant 16 heures, le 14 janvier 1975 date limite pour l'inscription.

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus à l'adresse sous-mentionnée.

CONSEIL DES ARTS DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Édifice Jacques-Viger
700 est, rue Craig, suite 112, Montréal (Québec) H2Y 1A6
Tél.: 866-4114 et 872-2074

la MUSIQUE

Le décès consternant de J. Krips

par GILLES POTVIN

C'est sans doute avec une certaine consternation et beaucoup de regret que les habitués de l'Orchestre symphonique de Montréal et les mélomanes en général ont appris ces jours derniers le décès de l'éminent chef d'orchestre viennois Josef Krips, à l'hôpital cantonal de Genève, où il subissait des traitements pour le cancer du poumon. Agé de 72 ans, l'éminent musicien avait poursuivi néanmoins sa carrière jusqu'à quelques semaines avant son hospitalisation.

En mai dernier, à l'Opéra de Paris, j'avais le privilège de l'applaudir après une exécution remarquable de "Cosi fan tutte", exécution remarquable par le style mozartien inimitable qu'il arrivait à imposer à ses interprètes, chanteurs comme instrumentistes. Déjà profondément atteint par la maladie qui devait l'emporter, Krips avait cependant un peu déçu ses nombreux admirateurs qui n'avaient pas alors retrouvé sa verve habituelle et la vie intérieure avec laquelle il savait animer la partition de "Cosi". Peu après, sa santé devait l'obliger à cesser toute activité et il ne put même pas diriger la totalité des représentations parisiennes de "Cosi", tel que prévu.

Il est sûr que le nom de Josef Krips passera à la postérité comme l'un des derniers représentants de la grande école viennoise de direction, à laquelle appartenaient des géants comme Gustav Mahler, Bruno Walter et Félix Weingartner, ce dernier le maître de Krips. Ses nombreux enregistrements, son activité à la tête de nombreuses formations instrumentales et maisons d'opéra tant aux États-Unis qu'en Europe, lui assurent l'immortalité. Mais c'est son activité importante auprès de l'OSM, sur une période de plus de 15 ans, qui nous intéresse davantage aujourd'hui.

Krips devait faire ses débuts en Amérique du Nord en 1950 mais les autorités américaines



l'obligèrent, tout comme Walter Gieseking, le célèbre pianiste, l'année précédente, à rester à Ellis Island pendant qu'on procédait à des vérifications de passeport. Krips préféra rebrousser chemin et ce n'est que trois ans plus tard qu'il entra aux États-Unis.

Les 10 et 11 février 1953, il dirigeait pour la première fois l'OSM à la salle du Plateau dans un programme varié de musique autrichienne et allemande: l'ouverture "Euryanthe" de Weber, la Symphonie no 41, la "Jupiter" de Mozart, "Don Juan" de Strauss et la Symphonie no 4, de Schumann. Pour la première fois les musiciens de Montréal virent de quel bois se

chauffait Josef Krips. S'ils apprirent sur le coup à le redouter, ils apprirent aussi à l'aimer, tant sur le plan humain que sur le plan professionnel. Bourreau de travail, il était infatigable aux répétitions, s'acharnant à faire reprendre sans cesse les passages scabreux, afin d'arriver à la plus grande perfection possible. Aucun désir chez lui de briller; il se donnait comme mission de servir le compositeur et n'avait aucun respect pour les musiciens d'orchestre ou les solistes, si prestigieux étaient-ils, qui ne partageaient pas ses vues sur ce point. "Je dirige pour le compositeur", ai-je fait-il à dire, "et lorsque nous sommes tous à son service,

il ne peut y avoir d'autres vedettes."

Krips possédait un flair et une connaissance profonde des compositeurs illustres de son pays, Haydn, Mozart surtout, Beethoven, Schubert, Brahms et Mahler. Quand il parlait d'eux, c'était comme s'il parlait de vieilles connaissances. C'est comme interprète de ces derniers qu'il connaît d'ailleurs une réputation universelle. Sa stature imposante, sa grosse tête chauve et ses yeux brillants, sa technique de direction simple mais efficace, son sourire communicatif, le tout contribuait à subjuguier les instrumentistes et les chanteurs les plus chevronnés.

De son premier contact avec l'OSM en 1953 jusqu'à son dernier concert avec l'orchestre montréalais, au théâtre Capitot de Québec, le 19 février 1969, alors qu'il reprenait la Symphonie no 4 de Schumann, puis "Till Eulenspiegel" de Strauss, la Symphonie no 94 de Haydn et l'ouverture "Der Freischütz" de Weber, Josef Krips a insufflé à notre orchestre la grande tradition viennoise et il n'est pas exagéré de dire que l'on ne joue plus Haydn, Mozart et Schubert comme avant depuis les passages de Krips. Malheureusement, Krips était fort en demande et ses séjours ici furent toujours de courte durée. En 1954, il prenait la direction artistique de l'orchestre de Buffalo, puis en 1963, celle de celui de San Francisco qu'il devait abandonner en 1969.

Mais sa venue était chaque fois attendue ici avec impatience, sachant bien qu'aucun concert dirigé par Krips n'allait être un concert banal. Il avait le don d'obtenir des musiciens le dépassement et lorsqu'on lui demandait le secret de sa méthode, il disait simplement: "Toute la psychologie de la direction d'orchestre est d'arriver à obtenir des musiciens ce que vous voulez. Le chef doit arriver à faire aimer par le musicien la musique qu'il joue et au mo-

ment où il la joue; sans amour, il n'y a pas de musique."

Pour réaliser l'emprise qu'il a exercé sur l'OSM, on n'a qu'à se rappeler ses mémorables et nombreuses auditions de la Symphonie no 9 de Schubert, des 40ième et 41ième de Mozart; des symphonies nos 7 et 8 de Mahler, au moment où notre orchestre ne connaissait pas encore ces monuments gigantesques; de la symphonie no 4 de Mahler (avec Pierrette Alarie comme soliste dans le mouvement final); des nombreuses symphonies de Haydn, Mozart, Schubert, Beethoven, Brahms, des poèmes symphoniques de Richard Strauss, du "Messe" de Haendel et du "Requiem" de Mozart, etc. etc.

Né à Vienne en 1902, Krips fut d'abord membre d'un chœur d'enfants puis étudia le violon à 13 ans. Deux ans plus tard, il jouait dans l'orchestre du Volksoper, le théâtre d'opéra de Vienne. Avant l'âge de 20 ans, il avait dirigé son premier opéra, "Le Bal Masqué" de Verdi et son premier concert, où figurait la "Symphonie inachevée" de Schubert. Il fut ensuite directeur de la musique à Karlsruhe, à Dortmund, à Belgrade puis revint à Vienne au début des années 30 comme chef à l'Opéra. Au moment de l'occupation nazie en 1938, on lui interdit de diriger car il avait du sang juif, bien qu'étant né de parents catholiques. Pendant sept ans, Krips fut affecté à des travaux manuels dans une conserverie.

Dès la défaite allemande, Krips se remit à la musique et, en dépit de la situation de désarroi moral et physique qui sévissait à Vienne, réussit à réactiver l'Opéra qui présentait "Les Noces de Figaro" le 1er mai 1945, au Volksoper, la salle de l'Opéra ayant été rendu inutilisable à la suite des bombardements.

Sous sa direction, l'Opéra de

(suite à la page 20)

la CHANSON

La transformation de Renée Claude

par YVES TASCHEREAU

1963. La première fois que j'ai vu Renée Claude, c'était à un spectacle à l'Université de Montréal. Il me reste quelques sensations. Elle m'était apparue comme une Juliette Gréco du temps des caves de Saint Germain des Prés: une longue chevelure noire sur une robe de la même couleur, énergique et féminine, volontaire et érotique... Elle avait chanté Ferré et Brassens et quelques auteurs québécois. A travers sa voix, les textes un peu intellectuels de ses chansons et sa tenue de scène, un charme un peu pointu m'avait ébloui...

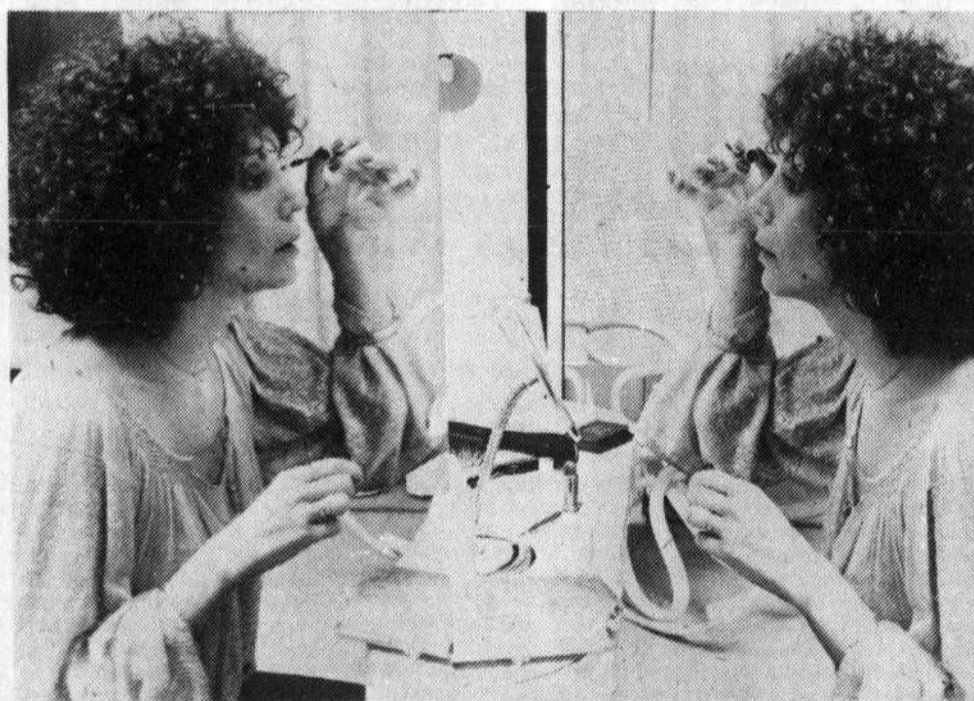
Mars 1974, au Patriote, la dernière fois que j'ai vu Renée Claude... Cette fois-ci, il n'y avait plus rien de pointu. Tout était rond et gracieux: une présence sensuelle sur scène, des gestes qui glissent dans l'air... Une sérénité tranquille se dégageait de son attitude et de son répertoire ou la gouaille des chansons de Brassens et la dureté de celles de Léo Ferré avaient cédé la place à la délicatesse, l'érotisme et l'univers tout en nuances et demies teintes des chansons taillées sur mesure pour elle.

Onze ans séparent ces deux Renée Claude. Onze ans qui l'ont amenée peu à peu à se transformer radicalement, depuis la chanteuse classique des boîtes à chansons jusqu'à cette chanteuse qui ne ressemble à personne d'autre. Avant de parler du nouveau spectacle qu'elle présentera, quatre soirs de suite au théâtre Maisonneuve cette semaine, il serait peut-être intéressant de revoir un peu l'évolution de cette chanteuse qui dit avoir "passé tous les bags tout en restant la même".

Renée Claude a commencé à

chanter en 1961, à Québec, dans un spectacle donné avec Clémence Desrochers. Des chansons importées de France naturellement, si on tient compte de l'époque: "Avant de devenir vraiment une chanteuse, quand je chantais pour mon plaisir, je puisais des chansons dans le répertoire français. C'était aussi l'influence musicale que j'avais suivie, j'avais écouté beaucoup de chansons françaises durant ma jeunesse: Léo Ferré, Georges Brassens (c'était mon auteur préféré, même s'il fait des chansons d'homme, je les faisais quand même, si ça me tentait, des choses comme "J'ai rendez-vous avec vous"). Je me souviens que dans le premier spectacle que j'avais fait, je ne chantais que du Brassens et du Béart."

Un répertoire qu'elle chantait d'ailleurs sous l'influence des interprètes françaises. Elle sourit quand j'évoque le nom de Juliette Gréco. "Juliette Gréco, c'est l'influence de ma jeunesse, effectivement. Je me souviens du temps où je chantais trop bas mes chansons, parce que, instinctivement, j'avais peut-être envie de chanter comme elle..." Mais si elle accepte bien cette filiation de ses débuts, Renée Claude se défend bien d'avoir été une chanteuse intellectuelle et engagée: "J'ai peut-être fait des choses dites engagées dans le passé... Quand je pense que j'ai fait "L'Affiche rouge" (il s'agit d'un texte, de Louis Aragon mis en musique par Ferré, qui évoque le souvenir des héros de la résistance)... Les gens me disaient: "sais-tu ce que tu chantes là-dedans?", je répondais: "je le sais un peu". J'ai l'intelligence du texte, je savais ce qu'il y avait



mais je ne connaissais pas toute l'histoire. Ce qui m'intéressait là-dedans, c'était le côté émotif. Ce n'était pas de passer un message... Ce que les intellectuels n'ont pas compris d'ailleurs. Ils me prenaient pour une intellectuelle. Je ne l'ai jamais été, j'étais seulement une fille très sensible qui a l'intelligence du texte. Je n'ai pas une culture extraordinaire et je ne suis pas ignorante non plus. Mais tout ça restait pas mal instinctif."

La deuxième étape de sa carrière est venue spontanément. Elle a consisté en l'acquisition, à mesure qu'elles étaient produites, de chansons québécoises alors que commençait la grande époque des chansonniers, l'es-

sort des Léveillé, Gauthier, Ferland et Vigneault. L'heureuse époque où toutes les interprètes féminines chantaient l'abominable "Marquise Coton" et "Ton visage"... (Quand on y pense, avec le recul du temps, on peut mesurer la ferveur du public pour cet art, si on songe que pendant un an ou deux, une dizaine d'auteurs et une dizaine d'interprètes ont pu conserver un public avec les cinquante mêmes chansons. C'était là une parenthèse, comme le petit signe qui suivra le point final de cette phrase l'indiquera.)

Mais cette période ne pouvait pas se prolonger indéfiniment pour une interprète qui serait

toujours restée en concurrence directe avec les auteurs de ses chansons. Il s'établit un réajustement au moment où certains auteurs - compositeurs - interprètes se rendirent compte que la dernière de leurs trois qualités n'était pas essentielle. Ce fut pour Renée Claude la rencontre avec François Dompiere et Stéphane Venne "qui chantaient, mais qui ont compris que ce n'était pas leur voie et qui ont consentis à faire des chansons pour moi. Là, j'en suis arrivée à me composer un répertoire vraiment original. A ce moment, j'en suis venue à la musique et ma conception des textes a changé. J'ai cherché un

(suite à la page 20)

Cinéma ODEON

LES FILMS MUTUELS LES FILMS CLAUDE MICHAUD

Lelouch fait une fois encore la preuve qu'il est un extraordinaire fabricant d'images, d'idées, de personnages!

René Homier Roy — Bon Dimanche

POUR TOUS

Vous qui quittez difficilement votre salon pour aller au cinéma, je vous dis de faire un "effort ultime" et allez voir "Toute une Vie".

Diane Massicotte — Journal de Montréal

Parce qu'il est beau, attachant, humain, original, spécial, "Toute une Vie" est un film à voir.

S. Gagnon — Photo-Journal

Jamais Lelouch ne se sera révélé aussi totalement.

J.-P. Tadros — Le Jour

Un film à voir et à revoir.

M. Pecllet — Dimanche-Matin

Toute de Claude Lelouch
Vie
C'est l'anatomie d'un coup de foudre

Je considère ce film comme mon premier vrai film

Marthe Keller, André Dussolier, Charles Denner, Gilbert Bécaud, Carla Gravina, Charles Gérard

Musique de Francis Lai

SEM. : 7.00 - 9.30
SAM. - DIM. : 2.00 - 4.30 - 7.00 - 9.30

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

UN FILM DE SALVATORE SAMPERI
LAURA ANTONELLI-TURI FERRO, ALESSANDRO MOMO

Bonne à tout faire...

Malicia

18 ANS Adultes

SEM. : 7.30 - 9.30
SAM. - DIM. : 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

À L'AFFICHE

Le Chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film.



Emmanuelle

Un film de JUST JAECKIN

18 ANS

À cause de l'immense intérêt que soulève le film "Emmanuelle" des représentations spéciales sont ajoutées pour accommoder le plus grand nombre de cinéphiles.

Toute la semaine : 12.00 - 1.45 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 11.30

LAISSER-PASSER ET CARTES D'ÂGE DOR NON VALABLES!

BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

VILLERAY
ST-DENIS, JARRY 388-5577

les ARTS plastiques

Edmund Alleyn revient

par CLAUDE GOSSELIN

Depuis qu'il a quitté Paris, où il a vécu entre 1956 et 1971, pour rentrer chez lui, au Québec, Edmund Alleyn a cherché à reprendre le lien avec ses compatriotes. C'est ainsi qu'il s'est mis à les regarder et à les photographier. Il s'est rendu, au cours des étés '73 et '74, les dimanches, à La Ronde. Il a tiré des centaines de clichés parmi lesquelles il a sélectionné les personnages qu'il nous présente au Musée d'art contemporain jusqu'au 10 novembre.

Eh, Edmund Alleyn m'avoue qu'il a voulu "faire une oeuvre qui soit accessible aux gens", ce qu'il considère "être un défi suprême". Les Québécois qu'il a peints sur les panneaux de Plexiglas translucide sont eux-mêmes, surpris et figés dans un geste quotidien. "J'ai voulu valoriser l'homme anonyme, que je trouve beau. Cette exposition est pour tout le monde. C'est une fête". En laissant tomber ce dernier mot, Alleyn me rappelle le projet d'une "fête populaire" dont nous avions déjà discuté le contenu l'année dernière. La notion de fête multidisciplinaire est devenu chez lui une idée permanente. Il se rappelle avoir été très touché par l'effort de la part des poètes de descendre dans la rue en créant les Nuits et la poésie (Ile d'Orléans). Il me raconte aussi sa présence à Cuba en 1967 où il était un des cinquante artistes invités par le gouvernement cubain pour peindre sur la place publique lors d'une manifestation culturelle. C'était la fête!

Ici la fête s'est passée à La Ronde. Alleyn aurait aimé en faire un film ou un vidéo-couleur, mais n'en n'ayant pas les moyens, il se tourna vers la peinture, même s'il considère ce moyen comme traditionnel. Cela valait mieux que ne rien faire! Il voit dès lors son exposition comme un "film fixe". (Alleyn aimerait que l'Etat ouvre "ses grosses boîtes de productions audio-visuelles, Société Radio-Canada, Radio-Québec, O.N.F.", à des artistes qui pourraient de servir d'un équipe-

ment dispendieux pour travailler dans des champs d'expérimentation"). Un film-fixe dans lequel les niveaux de lecture s'entrecroisent. C'est à la fois l'effigie de moments et de personnes réels (La Ronde), la mood du jour et la suspension du temps (les couchers de soleil et l'immobilité silencieuse des Québécois peints), "une ironisation de la peinture" (peinture par rapport au film).

Alleyn avoue qu'en regardant les photos qu'il a prises, il s'est surpris à désirer la vie simple et apparemment sans histoire de l'homme ordinaire. Il m'a raconté qu'aussi paradoxal que cela puisse paraître, qu'à rechercher une liberté personnelle, il s'était donné du travail qui l'a privé de congés et de liberté pendant dix-huit mois, le temps nécessaire à la réalisation de "Une belle fin de journée". Edmund Alleyn aurait aussi aimé réaliser un livre sur la topographie humaine du Québec. Il en a rédigé une page, le projet initial de cent personnages étant trop ambitieux.

Il n'en reste pas moins qu'à regarder les Québécois peints par Alleyn, il nous est possible de faire un retour sur soi. Au musée d'art contemporain, les visiteurs se retrouvent et se reconnaissent. D'autres sont choqués et s'interrogent sur le droit de l'artiste à travailler, à modifier, l'image de gens qu'on a utilisés sans leur consentement. Je crois qu'il faut accepter de se regarder, et les personnages qu'a peints Alleyn ne sont pas moins beaux que ceux que l'on croise tous les jours un peu partout, même au musée.

Quant à ceux qui reprochent à Alleyn de reprendre à son compte certaines données du réalisme social, ils se trompent. Le réalisme n'est pas né il y a quinze ans et la peinture "sociologique" non plus. Les Allemands entre 1920 et 1930 connaissaient un fort courant réaliste, de même que les Américains au moment de la Dépression en 1930. Le réalisme

est de tous les temps.

L'oeuvre d'Alleyn répond à un large courant au Québec, qui est à la recherche d'une identité nationale; elle se joint aux autres travaux de ses contemporains en sociologie, psychologie, cinéma, théâtre, littérature, qui cherchent à découvrir et à témoigner de l'identité culturelle des Québécois. En ce sens, l'exposition d'Edmund Alleyn marque un pas important dans le domaine de la peinture au Québec. Elle se rattache aussi à l'oeuvre déjà entreprise par certains graveurs. A voir au musée d'art contemporain à Montréal, jusqu'au 10 novembre. Pour s'y rendre, l'autobus no 12 aux stations du métro McGill ou Bonaventure.

Pierre Tétrault a entrepris un pèlerinage: en fait le pèlerinage d'une vie vers la lumière et la connaissance des autres, de soi et de Dieu, puisqu'il est enfant de la Tour de David.

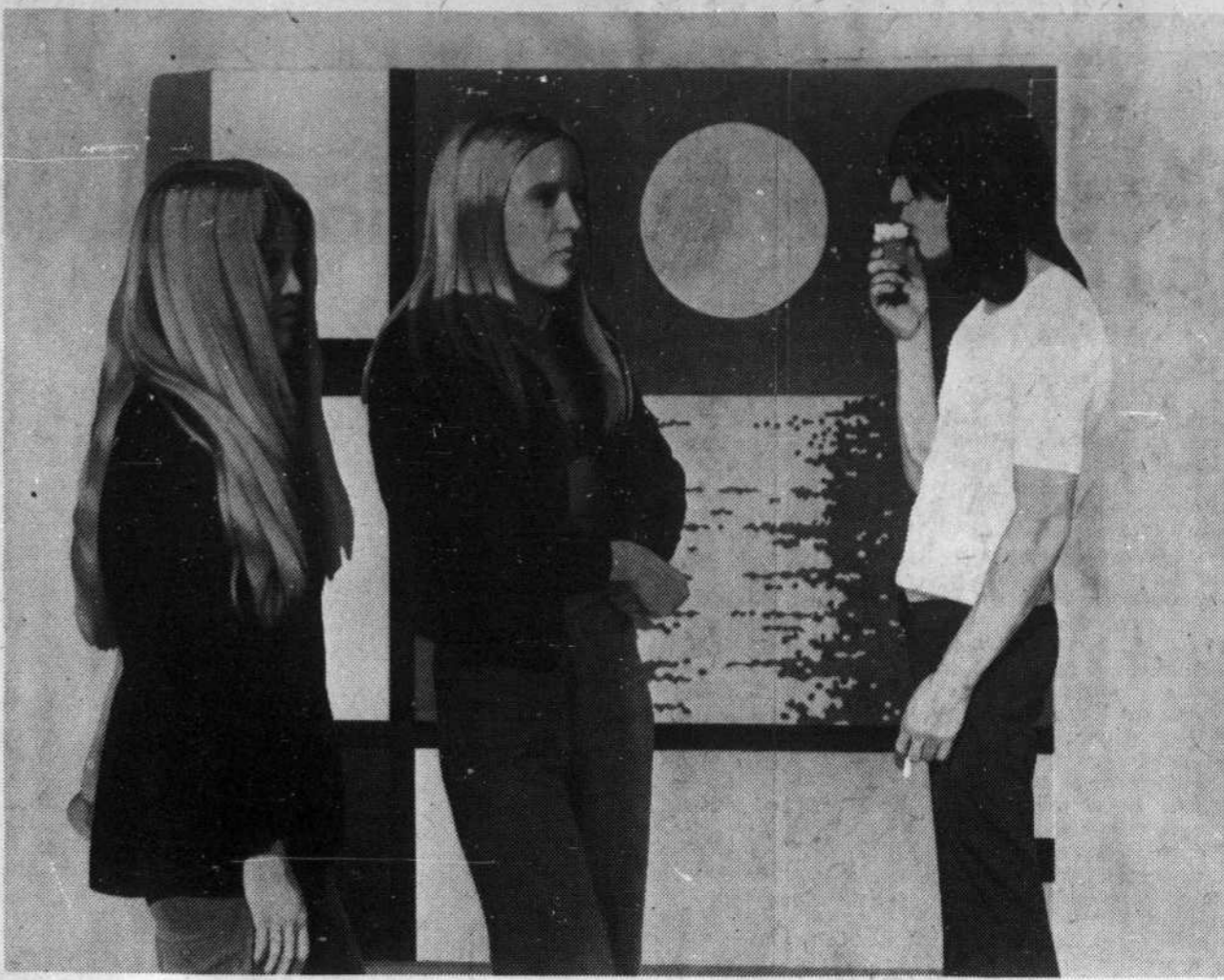
Il a illustré les principales étapes de son parcours par sept sérigraphies en noir et blanc auxquelles Normand Décaré a joint un poème. Le tout forme un album intitulé "Pèlerinage vers Elohim" présentement exposé à la Galerie-boutique Soleil, au 430 rue Bonsecours dans le vieux-Montréal. Une douzaine de sérigraphies en couleur complètent l'exposition.

Pour raconter son voyage, Pierre Tétrault a choisi la métaphore: l'homme sera une maison, tout comme il est souvent fait allusion dans les écrits an-

ciens des religions orientales et dans les images stylistiques qu'emploie l'église catholique. Il y aura sept maisons, il y aura une maison. La symbiose philosophique de l'Orient et de l'Occident se retrouve tout au long du récit. Également une symbiose visuelle où la façon de traiter les montagnes et les eaux rappelle la façon des graveurs japonais tandis que la (les) maison (s) et les plantes seront traitées à la façon occidentale. Le dessin de Tétrault est volontairement naïf. Il m'a dit avoir voulu "concilier la philosophie du texte avec le monde de l'enfance, un monde exprimé librement, sans contrainte dans la ligne". Il est important pour moi, ajoute-il, que l'histoire racontée soit facilement comprise; dans ce sens le dessin "enfantin" me semblait particulièrement adéquat.

L'histoire est celle de l'homme qui tente de se libérer des obstacles de la vie matérielle pour atteindre la paix, et le dieu Elohim, maître de la création. Ainsi, la maison-homme, d'abord étouffée et aveuglée par la promiscuité des réalités immédiates (travail, gens, richesses, sécurité, obligations) cherchera-t-elle peu à peu à se détacher du sol, des eaux et des montagnes pour se perdre dans le cosmos. Cosmos de l'infiniment petit et de l'infiniment grand, lieu hors de soi et en soi.

Il me semblait important de vous décrire l'intention de Pierre Tétrault dans son récit car celle-ci guide toute l'exécution technique des images choisies. Jusqu'ici, Tétrault travaillait ses dessins et l'application des couleurs en a-plat, d'où pas ou peu de profondeur dans les images. Le "pèlerinage vers Elohim" marque le début de l'utilisation des dégradés de couleur et des transparences pour répondre aux besoins de visualiser les vastes horizons et l'immensité du cosmos dont parle la poésie de Décaré.



Les couleurs elles-mêmes ont changé. Elles sont devenues d'une richesse inouïe et d'une luminosité éclatante: les bleus sont denses, les rouges et les oranges très chauds. Cela nous change des roses un peu mièvres des précédentes sérigraphies. Ce nouveau choix de

couleurs répond lui aussi au contenu du texte: elles peignent la nature et la vie généreuse et profonde générée par Elohim. Ce doit être une joie, malgré toutes les épreuves du quotidien, de témoigner de son existence d'homme à la recherche de la lumière et de la vérité.

Le travail de Pierre Tétrault se situe à l'intérieur de toute l'action de la Tour de David, communauté catholique d'une cinquantaine de personnes habitant à Saint-Basile-le-Grand. Ensemble, hommes, femmes et enfants (la moyenne d'âge m'a semblé inférieure à 30 ans) se sont réunis pour mettre en commun leurs expériences et s'acheminer vers Elohim.

JEAN PAUL BELMONDO **POUR TOUS**
JACQUELINE BISSET
"LE MAGNIFIQUE"
 film de PHILIPPE de BROCA
 LUN. A VEN. 7.20 - 9.20
 SAM. DIM. 1.20 - 3.20 - 5.20 7.20 - 9.20
le DAUPHIN
 BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

quoi voir — les EXPOSITIONS

ROBERT ROUSSIL, l'homme qui a réalisé la sculpture monumentale de la Place Victoria, expose à la Galerie Laurent Tremblay jusqu'au 31 octobre. Un sculpteur par la parole et l'action.

ARTHUR GLADU ET MARIO BARTOLINI à la salle d'exposition de la collection d'art de l'U.Q.A.M., 3450, rue Saint-Urbain, du 18 octobre au 3 novembre. Deux professeurs du secteur des arts de l'UQAM. ARTHUR GLADU présente ses dernières recherches en photographies et MARIO BARTOLINI quatre sculptures de 10 pieds de haut.

CATHERINE BATES à la Galerie Jeanne Newman, rue Bishop, à Montréal. Une peinture réaliste remplie de détails humains.

ROBERT BEDARD à la Galerie Véhicule jusqu'au 29 octobre. De nouvelles recherches en photographie.

MARCEL LE COUEDIC à la Galerie libre. Peintre surréaliste à la manière de Dali, Le Couedic emprunte trop d'éléments extérieurs à lui-même et à notre époque pour que son oeuvre dépasse le tableau décoratif.

MICHEL PELLERIN, un autre photographe préoccupé par les méfaits de la "civilisation". Au musée d'art contemporain, Cité du Havre.

C.G.

Galerias d'Art
Marcel Le Couedic
 présente ses "Visages Irréels"
 jusqu'au 22 octobre
galerie libre
 2100 rue Crescent 288-6025

galerie bernard desroches
 Oeuvres récentes de **Jean-Paul Jérôme**
 du 3 au 22 octobre
 1194 ouest, rue sherbrooke, montréal H3A 1H6 / tél. 842-8648

galerie la relève
 jusqu'au 2 novembre
 aluchromies récentes de **reynald piché**
 3611, rue Saint-Denis 845-3898

FOYER DES ARTS EATON 9^e ÉTAGE, CENTRE-VILLE
 Exposition des peintures d'artistes canadiens réputés tels que **L. Ayotte, G. Pfeiffer, M. Favreau, R. Simpkins, J.M. Blier, A. Zadorozny, G. Gingras, P. Trudeau, K. De Condé, H. Januszewicz, G. Rao, R. Montpetit, V. Walker, A.S. Kirshner, W. Ferrier, I. Shaver, C. Fautoux, S. Beecher** et autres.
 Jusqu'au samedi 26 octobre

Marithé Roy
 par **JULES ARBEC**
 collaboration spéciale
 Depuis longtemps on parle d'une décentralisation de la vie culturelle au Québec. Certes, la ville offre à l'artiste d'immenses possibilités dans le domaine de la diffusion, et une atmosphère qui est sans doute nécessaire à son activité créatrice. Par ailleurs, la culture ne doit pas être l'apanage des grandes cités mais doit rayonner à la grandeur du Québec. De là l'importance pour les autorités de pallier à ce manque d'activités culturelles que connaissent les petites villes, en favorisant l'écllosion et la diffusion de la vie artistique.
 En attendant de telles interventions, les artistes de la province sont laissés à leur initiative et doivent parfois relever un énorme défi. C'est le cas de Marithé Roy qui vient d'ouvrir, dans la ville de Chambly, une galerie d'art — La Grange à Marithé. Pour marquer l'ouverture de cette galerie, Marithé Roy expose une trentaine de ses encres.
 Depuis deux ans, l'artiste s'intéresse au portrait, mais progressivement, son style a évolué vers une plus grande liberté. Ses figures sont imprégnées d'une certaine nostalgie, et surtout d'une présence qui serait traduite par la densité du regard. Le style même est intéressant, car l'artiste module ses formes par les couleurs qui rendent l'atmosphère générale des oeuvres.
 Dans Le Solitaire, par exemple, l'artiste nous communique cette densité d'expression et cette quiétude, qui révèle chez elle une grande sensibilité, et surtout une volonté d'épurer son style en utilisant un minimum de moyens. D'autre part, La femme enceinte, trahit un tumulte intérieur par ses couleurs vives et ses formes surréalistes.
 Il ne s'agit pas ici de grand art mais d'un travail sincère et fécond, qui vaut le déplacement.

Le Trio Infernal
 Une satire de moeurs qui choquera les âmes sensibles — Paris-Match
MICHEL PICCOLI ROMY SCHNEIDER
CHEVALIER
 1590, ST-DENIS 845-3222
 Horaire: 12-25 - 2-45 - 5-30 - 7-25 - 9-45

4^e SEMAINE
 Les Films Mutuels présentent **POUR TOUS**
LES ORDRES
 un film de Michel Brault
 Jean Lapointe, Hélène Loiselle, Guy Provost, Claude Gauthier, Louise Forestier
 produit par les Productions Prima
Laissez-Passer non Valables
PIGALLE RIVOLI
 318 STE CATHERINE 0. 861-2807 ST DENIS & BELANGER, 277-3125
Le CHARLOT LAVAL VERSAILLES
 Longueuil 674-4935 Centre d'achat LAVAL 688-8200 7765 St-Jérôme 353-7880
RIVOLI-1 & PIGALLE, 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10 VERSAILLES (rouge), LAVAL-2, CHARLOT, SUR SEMAINE 7.00 & 9.00, SAMEDI & DIMANCHE 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 AU VERSAILLES SEULEMENT, Samedi dernier spectacle 11.00

LES FILMS MUTUELS présentent **POUR TOUS**
Zes deux Pieds dans la même BOTTE
CLAUDE MICHAUD
 LOUISE PORTAL GUY PROVOST
 ROGER MICHAEL GERARD VERMETTE
 PAUL BERAL RAYMOND LEVESQUE
 ROGER GARCEAU MARC LAURENDEAU
 MARCEL GIGUERE DENISE PROULX
 JEAN GALTIER RAYMOND GUILBAULT
 un film de **PIERRE ROSE**
RIVOLI
 ST DENIS & BELANGER 277-3125
2^e semaine!
PAPINEAU GRANADA Verdun
 Papineau & Mt Royal 521-6853 4332 St-Cath 255-2428 1011 MILLIKEN 748-2092
GREENFIELD Pk. LAVAL FAIRVIEW
 Pl Greenfield Park 671-6125 Centre d'achat LAVAL 688-8200 497-8095
 1711 CLARE TRANSCANADIENNE 9-33
ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS
MASKA CAPITOL REX JOLIETTE
 ST-HYACINTHE ST-JEAN ST-JEROME JOLIETTE
RIVOLI-2: 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30 PAPINEAU, Vendredi 4.15, 6.00, 7.45, 9.30 PAPINEAU, VENDREDI 4.15, 6.00, 7.45, 9.30, SAMEDI & DIMANCHE 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30 GREENFIELD-1, LAVAL-1, GRANADA, FAIRVIEW-1, VERDUN, SUR SEMAINE 6.00, 7.45, 9.30 SAMEDI & DIMANCHE 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30

LA MONTAGNE SACRÉE
 de a.Jodorowsky
 35 MILTON 842-8093
 HORAIRES: LUN A VEN 7.15 - 9.30
 SAM DIM 1.00 - 3.15 - 5.30 - 7.45 - 9.30
 SALLE RESNAIS 18 ANS Adultes
 "Un spectacle fascinant...repus de surprises, gaves d'émotions, nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire. Jodorowsky a tous les talents avec, de surcroît, un brin de génie."
 LE MONDE
 "Un feu d'artifice vraiment fastueux."
 LE FIGARO
 "Nous éblouis par la richesse de ses inventions visuelles."
 LE MONDE
 "La Montagne Sacrée, film splendide et parfaitement blasphématoire. A voir avec un rire rageur."
 HUMANITE DIMANCHE
 "Une oeuvre à voir, à admirer."
 FRANCE SOIR
 "Un sens prodigieux du décor et de la composition; on s'émerveille devant cette profusion de formes et de couleurs."
 NOUVEL OBSERVATEUR
 "La mise en scène, une merveille."
 POLITIQUE HEBDO
 "Une oeuvre ambitieuse, digne d'intérêt."
 FIGES DU CINEMA
 "Un délire visuel, somptueux, exubérant. Qui n'a pas vu 'La Montagne Sacrée' n'a rien vu."
 L'ESPRESSO
 "Jodorowsky, un ahurissant créateur d'images. Rarement l'écran connut de semblables délires."
 ELLE
SALLE EISENSTEIN 14 ans
MONTREAL MAIN
 UN FILM DE FRANK VITALE AVEC ALLAN BOZO MOYLE ET STEVE LACK
A mi-chemin entre Warhol et Cassavetes.

ils avaient l'amour au fond du coeur...
 Michel Costom présente **14 ANS**
Jean Duceppe Denise Filiatrault
 dans un film de **Richard Martin**
 avec **Yvon Dufour Luce Guilbeault Andrée Lachapelle Yves Létourneau Gérard Poirier Louise Portal Robert Maltais et Catherine Bégin**
 musique de **Claude Léveillé**
 une production **Richard Hellman**
Les Beaux Dimanches
FLEUR DE LYS 858 St-Catherine 288-3309
JEAN-TALON 4255 Jean-Talon 725-1000
CINEMA DE PARIS 896 St-Catherine 861-2596
MAISONNEUVE 3001 est Sherbrooke 525-2174
Fleur de Lys et De Paris: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30 Jean-Talon, Maisonneuve et Cinéma V: sam. et dim. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30 sur sem.: 7:30 - 9:30.

le THÉÂTRE

Deux reprises, "Marie-Lou" et "Au coeur de la rose"

par ADRIEN GRUSLIN

"A toi, pour toujours, ta Marie-Lou" représente probablement une des pièces les plus intenses de Michel Tremblay. La NCT reprend cette production dans une mise en scène revue d'André Brassard. Ce dernier n'a pas modifié de façon appréciable sa mise en acte de 1971. Comme pour les "Belles-soeurs" de juin dernier, le spectacle se trouve agrémenté de certaines fioritures dont l'intérêt n'atteint pas toujours le résultat escompté. Cette musique de chambre à quatre voix étonne encore, en reprise, par la sûreté de son écriture. L'enchevêtrement des deux dialogues est tel qu'il soude les drames des quatre personnages en un sort collectif pathétique irrémédiable.

Le milieu d'"A toi, pour toujours, ta Marie-Lou" frappe par son extrême dureté. Dès le départ, Léopold reproche à Marie-Louise d'avoir toujours voulu faire pitié: "la spécialiste des yeux dans grasse de binnes". Ce faisant, chacun lancera à l'autre, avec mépris, sa façon d'être malade. Et elle de traiter Léopold d'écœurant dans son jus, dans son renvoi de bière. Toute la pièce suit cette ligne. Le public rit facilement au début mais plus le drame évolue, plus la tonalité musicale monte, plus le rire baisse.

Carmen et Manon ne sont pas plus tendres. Dix ans après, elles continuent de se souvenir. Manon ne se rappelle pas, elle est demeurée là, dix ans en arrière. Son chapelet, sa cuisine, son vêtement, sa peignure, tout en témoigne. Carmen la traite de "bonne soeur". Elle reçoit au visage en retour le doux nom de "putain sua rue St-Laurent", nom qu'elle récuse. Pas plus que leurs parents morts il y a dix ans, les deux filles n'ont inégalement la tendresse, cette tendresse que vient de nous faire voir Michel Tremblay dans "Bonjour la Bonjour".

La relation avec ce récent texte vaut à plusieurs plans. L'évolution vers un mieux vivre saute aux yeux à travers une écriture semblable. Si la "Marie-Lou" est une cantate à quatre voix, "Bonjour la Bonjour" se présente de même avec un nombre de voix doublé. La technique apparaît identique, par ailleurs la force dramatique de la "Marie-Lou" surpasse de loin celle de la dernière pièce. Quant au mieux vivre, les personnages de la "Marie-Lou" n'y accèdent même pas. Les parents finissent dans un fatidique tour d'auto, Manon a décidé de

rester dans ses fantasmes alors que Carmen (malgré ses "quand tu décides de changer, il faut que tu changes tout...") passe d'une condition cheap à une autre. Elle se dit heureuse en chanteuse western au "chic Rodéo" c'est sûrement ce qui compte pour elle, mais cela ne nous empêche pas de penser qu'un tel sort: "c'est pas l'histoire!"

Le spectacle nous informe d-s l'ouverture, sur les deux partitions musicales, à dix ans d'intervalle. Une enseignne lumineuse surplombe la scène. On y lit en superposition: 1961-1971. Le plus souvent les deux s'allument, à l'occasion l'une ou l'autre suivant la temporalité du moment. Cette dimension devient beaucoup plus évidente que dans la production de 1971. Par contre, on peut se demander si les cadres entourant Marie-Louise et Léopold ne suffisent pas à signaler le double temps. Le néon lumineux apparaît un supplément d'information redondant et superflu. Cette idée d'encadrer les personnages morts, idée neuve par rapport à la mise en scène de 71, est d'une efficacité maximum.

Si le cadre constitue une trouvaille de Brassard, l'affreux enveloppant les deux encadrés alourdit. L'effet n'est guère réussi, cette bordure prend trop de place. Un détail à signaler, Marie-Louise tricote une écharpe rouge d'un côté, de l'autre Léopold porte un foulard de même couleur. Ce souci du détail de réglage de scène caractérise bien André Brassard. La cuisine, inchangée depuis 61, où habite Manon, récupère l'univers des "Belles-soeurs". Du rose, elles est passée au bleu poudre, de la table chromée aux armoires aux vêtements, tout est coloré. Ce n'est pas par hasard que la pièce s'ouvre sur Carmen en robe bleu poudre, qu'elle se ferme sur elle en chanteuse western rose-rouge vin hors de cette cuisine. La couleur est changée, elle est sortie à jamais, le symbolisme saute aux yeux.

Une telle mise en scène, pensée dans les moindres détails, fonctionne bien. Comme en 71, les personnages ne bougent pas,



Les personnages d'une pièce "poétique" de Pierre Perrault.

le spectacle laisse place au texte, suffisamment dynamique en soi d'ailleurs. La production de la NCT ne diffère pas tellement de l'originale. Brassard a fiéglonné avec succès: le cadre, ou un peu en surcharge: le néon. La finale fait appel au plateau tournant comme l'ouverture. Au Gesù, on possède une scène rotative, alors on s'en sert (avec une pertinence relative parfois). Ici, la scène effectue un tour complet avec Carmen à un bout, les autres à l'opposé. La sortie est élégante, l'image signifiante bien qu'on avait déjà compris.

La nouvelle distribution manifeste une aisance intéressante. Après le rodage des premières représentations, la musicalité devrait couler facilement. Le couple des parents de Béatrice Picard et Gilles Pelletier projette une image efficace bien que le maquillage et la peignure de Léopold me semblent trop marqués. La façon de prononcer "Lopold" de Béatrice Picard agace un peu mais il s'agit là d'un détail. Succéder à Hélène Loisel et Lionel Ville-

neuve n'est pas une sinécure. Les deux s'en acquittent avec les honneurs de la guerre. Il en va de même pour les deux filles. La Carmen de Ginette Morin, la Manon de Dorothee Berryman succèdent dignement aux Luce Guilbeault et Rita Lafontaine.

La production du TPQ "Au coeur de la rose" n'a rien à voir avec "la Marie-Lou". Alors que cette dernière s'inscrit dans un contexte signé par une certaine quotidienneté, le texte de Pierre Perrault dégage une teinte aussi bien poétique que folklorique. On y sent surtout l'auteur d'"Un pays sans bon sens". Les deux s'accordent pour laisser place à l'irremédiable. La fille des îles restera emmurée, empêchée de voler vers d'autres cieux. Les Manon s'enferment volontairement tandis que les Carmen poursuivent une quête illusoire de bonheur. Ceci dit, la très grande beauté du texte de Perrault demeure ce qu'on retient en entendant la pièce.

En contrepartie, il faut bien convenir de la très minime

théatralité de ce texte poétique. En ce sens, la mise en scène de Jean-Guy Sabourin n'a pas tenté inutilement d'animer cette parole. Il a laissé le texte à l'avant avec raison. Quel que soit le temps qu'il lui faille, le spectateur finit par se laisser prendre par ce chant doux-amer. La poésie épouse le mouvement des îles, de la mer, il s'en dégage une odeur saline prenante. Il n'est point pertinent de reprocher à ce texte ce qu'il n'est pas, ce qu'il n'a jamais voulu être. L'intérêt du spectacle produit par le Théâtre Populaire du Québec, réside dans son verbe plus que dans son théâtre, ce verbe véhiculé par des comédiens dont le jeu s'avère juste sans être extraordinaire.

"Au coeur de la rose" reprend l'éternel dichotomie du aller-ailleurs et du rester-là. Son symbolisme n'innove pas mais reste toujours valable. Ce rester là acquiert d'autant plus de force que le lieu de l'action est une île quasi inhabitée. La fille énoncera clairement son désir: "Et moi j'ai le coeur à m'envoler; je ne m'accorderai pas avec

une île." Chacun des personnages, à sa manière, espère en quelque chose. Même le père, empêcheur de vivre de la fille, affirme "si tous les jours sont pareils ça n'est pas la peine de vivre un siècle, je m'attends qu'un jour dépèraille tous les autres, il n'y a pas que l'amour." Cette attente n'arrive pas à faire oublier le sombre désespoir qui anime le personnage. La facture de la phrase le montre tout à fait.

Ce père ne permettra jamais que la fille parte, il a tout prévu, cette fille sera pour lui un mieux vivre égoïste. D'ailleurs cette dernière l'a très bien compris "vous envisagez la nocce comme s'il s'agissait d'une veilleuse pour éclairer le grand âge qui vous menace". Le sympathique boîteux qu'elle acceptera d'épouser finalement, symbolise cette demi-vie. Elle ne l'aime pas, sa boiterie reflètera toujours une mal vie. Malgré la tendresse de ce connaisseur d'oiseaux, il appartient bien plus au domaine des épines qu'à celui de la rose pour cette fille qui aurait tant voulu s'envoler.

Un tel contenu tient au plus haut point de l'allégorie. La fable aurait pu s'intituler "En désespoir de cause" titre du dernier recueil de Pierre Perrault paru en 1971... La délivrance n'a été qu'entrevue. Le beau prince est venu et reparti, le drame n'en ressort que plus grave. Les images identiques de l'île et du phare constituent les lieux clos fatidiques par nature au théâtre. Cette dimension reste un des rares caractères vraiment théâtraux.

En effet, même les personnages demeurent plus ou moins charnalisés malgré des paroles souvent pleines de feu. La pièce commande un jeu tout en nuances, jeu d'intériorité et de concentration, jeu exigeant pour le comédien. On n'entre pas d'emblée dans le spectacle. Il faut s'y habituer, chacun des spectateurs y met un temps différent, certains n'y parviennent sans doute pas. Le spectacle maintient un statisme constant. Il fournit un bel exemple de contenu qui aurait avantage à être présenté à la télévision. Le médium, utilisant au maximum le gros plan, donnerait pleine mesure au très beau texte de Perrault. A la scène, il fait problème.

Ni la mise en scène (elle pouvait difficilement y arriver), ni le décor banal mais sans doute pratique pour les besoins de la tournée, me permettent de projeter le texte avec une intensité suffisante. Les divers niveaux de jeu n'échappent pas à une certaine froideur. La tempête manquait nettement de force; trois-quatre éclairs semblables faits à la manière d'un interrupteur qu'on allume-éteint, quelques roulements de tonnerre un peu mous, une modeste tempête, rien qui laisse présager de grands moments.

Le jeu des comédiens restait convenable bien que celui d'Anouk Simard, la fille, manquait de conviction. On la sentait nerveuse au début mais la suite l'amena à mieux évoluer. Quelques accents marqués ont pu être sentis vers la fin. Le père (Raymond Bouchard) et surtout la mère (Janine Sutto) sont à la hauteur. A la fin, on est content d'avoir entendu un si beau texte. Quant au théâtre!...

quoi voir - les THEATRES

"Ubu" — une grosse pièce à la grosseur de la gidouille d'Ubu. La verve y étonne et le dynamisme abonde mais il manque un je-ne-sais-quoi... Lourdeur? Marcel Sabourin excelle. (au TNM).

"Le deuil sied à Electre" — un spectacle ennuyeux au possible. Ni la pièce, ni la mise en scène n'offrent d'intérêt particulier. Les comédiens ne sont pas mauvais mais... (au Rideau Vert).

"Dis-moi qu'y fait beau Méo" — Un show qui marche fort. Jacqueline Barrette récupère agréablement le texte théâtral. La satire tombe bien, tout est drôle et efficace. (au Patriote-en-Haut).

"Un tramway nommé désir" — Hélène Loisel offre un jeu d'une rare sensibilité mais le spectacle est long à cause, entre autres, d'une mise en scène pas très réussie d'Olivier Reichenbach. (Port-Royal, PDA).

"A toi pour toujours, ta Marie-Lou" — une pièce à revoir, avec des comédiens nouveaux, dans une mise en scène semblable, à quelques gadgets près. Une sombre musique à quatre voix. (au Gesù, NCT).

A.G.

octobre

à toi, pour toujours, ta marie-lou

de **Michel Tremblay**

mise en scène **André Brassard**

décor **Guy Neveu**

costumes **François Laplante**

avec **Béatrice Picard, Gilles Pelletier, Ginette Morin, Dorothee Berryman**

janvier

l'école des femmes

de **Molière**

mise en scène **Gilles Marsolais**

décor **Claude Fortin**

costumes **Janine Caron**

avec **Edgar Fruitier, Jo Ann Querel, Hubert Gagnon, Jean Marie Lemieux, Jean Pierre Chartrand, José Descombes, Gilles Pelletier, Micheline Gérin**

mars

Macbeth de Shakespeare

mise en scène **Paul Blouin**

décor **Hugo Wuetrich**

costumes **Solange Legendre**

avec **Gilles Pelletier, Hélène Loisel, etc.**

saïson 74-75

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE

au Gesù

renseignements 866-1964

a MINUIT

LES JEUDIS - VENDREDIS - SAMEDIS

24-25-26-31

OCTOBRE

1-2-7-8-9

NOVEMBRE

RENSEIGNEMENTS 866-1964

AU **GESU** 1200 BLEURY

ATELIER N.C.T.

WOUF WOUF

DE **YVES HÉBERT SAUVAGEAU**

MUSIQUE **ANDRÉ GAGNON**

MISE EN SCÈNE **ANDRÉ MONTMORENCY**

CHOREGRAPHIE **JACK KETCHUM**

DECOR **MICHEL CATUDAL**

COSTUMES **FRANÇOIS LAPLANTE**

JACQUES LAVALLÉE, PAULINE MARTIN, GILLES RENAUD, MICHELINE GERIN, MIRIELLE LACHANCE, JEAN FUGÈRE, ROBERT GENDREAU, JEAN-LOUIS MILLETTE, JACQUES ROSSI, MICHEL CÔTE, ANNE CARON, ALAIN FOURNIER, YVES LABBÉ, JOSÉE LABOSSIÈRE, JEAN-PIERRE LEDUC, SUZANNE MARIÉ, NORMAND MORIN, LORAINÉ PINTAL, MIREILLE ROCHON, PIERRETTE SAVARD, DANIEL SIMARD, GUY VAUTHIER, JEAN-GUY VIAU, ANNE VILLENEUVE.

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE

le CINÉMA

Les navets de Richard Martin et de Claude Lelouch

par ANDRÉ LEROUX

Les Beaux Dimanches de Richard Martin, d'après la pièce de Marcel Dubé, est l'exemple typique d'une mauvaise adaptation théâtrale. En choisissant d'aérer l'oeuvre, de la faire sortir de ses cadres théâtraux et de transformer les conventions de la scène en conventions cinématographiques, Richard Martin a évacué l'impact émotionnel et le sens ultime de la pièce de Dubé. Créée en 1965, celle-ci avait, à l'époque, suscité un vif intérêt auprès du public québécois. On avait alors voulu y voir le visage démasqué d'une certaine bourgeoisie repeu mais profondément malheureuse. Le drame de ces petits bourgeois, insatisfaits par la vacuité de leurs existences mais impuissants à en transformer le cours, avait été au grand jour des vérités qu'on aurait préféré taire ou oublier. La pièce de Dubé débouchait sur une vision fondamentalement tragique de la vie. La jeune Dominique, confrontée brutalement à la corruption du monde adulte, se voyait obliger d'abandonner ses illusions de l'enfance et Victor, le personnage clé de l'oeuvre, devait faire face à une inévitable solitude. L'échec de Victor pour qui le sens de l'existence reposait sur des valeurs essentiellement matérielles était d'autant plus retentissant que le personnage ne réussissait pas à en cerner les causes profondes.



Les "Beaux Dimanches" au cinéma...

nettement défini. Le resserrement des individus dans des lieux clos permettait aussi au texte d'atteindre des sommets d'intensité dramatique particulièrement troublants.

Le film isole les conflits, éparpille les personnages dans l'espace et ne s'intéresse qu'à l'aspect le plus superficiel et spectaculaire des situations. Au lieu d'accentuer les aspects théâtraux de l'oeuvre par des moyens essentiellement cinématographiques, Richard Martin ne s'est contenté que d'essayer de "faire cinéma". Le résultat est évidemment lamentable. Les grandes envolées aériennes de la caméra au début du film sont absolument inutiles et ne servent qu'à épater le spectateur tout en l'éloignant du sens véritable de la situation. Plusieurs cinéastes qui se sont intéressés à l'adaptation cinématographique de pièces de théâtre ont cru que la seule façon de dégager les oeuvres de leurs caractéristiques théâtrales était de faire éclater les limites de la scène. Sous prétexte de réalisme, ils transportaient les personnages dans des décors extérieurs; ce qui avait comme conséquence néfaste de disperser les tensions dramatiques et de détruire la véritable portée des oeuvres. Les meilleures adaptations théâtrales au cinéma (qu'on pense seulement à Little Foxes de William Wyler ou aux meilleurs moments de Who's Afraid of Virginia Woolf? de Mike Nichols) sont justement celles qui ont respecté et amplifié les conventions théâtrales. Transporter ne veut pas dire mutiler. Richard Martin a naïvement cru qu'une débauche de prouesses cinématographiques réussiraient à nous faire oublier le caractère théâtral des Beaux Dimanches.

Ainsi l'utilisation abusive et souvent injustifiée qu'il fait des gros plans irrite parce qu'elle teinte de pathos tout ce qu'il touche. Le gros plan de Denise Filiatrault qui pleure en faisant son strip-tease, celui de Louise Portal sous la pluie après son adieu à Étienne, celui de la même Louise Portal qui s'en va, en autobus, se faire avorter aux États-Unis nous plongent en plein mélodrame. On croirait assister à un téléroman dans lequel sont accumulés tous les clichés visuels et dramatiques du genre. Richard Martin recherche surtout l'effet sûr. Il ne cherche qu'à mettre en relief les dimensions les plus spectaculaires des situations. Pour suppléer à son manque d'imagination visuelle, il se rabat sur une surenchère de gros plans qui isolent les scènes, les transforment en scènes de genre et rendent le reste insignifiant. L'unité dramatique des situations est complètement démantelée au profit de morceaux de bravoure comme le strip-tease ou l'écrasement sous la pluie de Dominique (Louise Portal) dont l'aspect pathétique est grossièrement accentué par une remontée-plongée. Même un cinéaste amateur un peu talentueux aurait su éviter une telle facilité cinématographique.

On aurait peut-être pu oublier la mauvaise qualité des couleurs et le minable enregistrement sonore si la direction des acteurs avait su typer de façon moins monotone les personnages; les acteurs inclinent trop facilement au numéro que sollicitent les gros plans. Chacun fait ses petites pousesses sans que le cinéaste se soucie de les relier les unes aux autres. La fragmentation de l'ensemble comme la dispersion des détails souligne la trivialité des actes

en les coupant de toute signification autre que simpliste. Lié par une technique narrative encombrante et aucunement adaptée aux exigences de l'oeuvre théâtrale, Richard Martin a troqué la sensibilité de Dubé pour la lourdeur, l'authenticité pour l'insignifiance. Comme dans les pires mélodrames, le film semble dire que le bonheur est inaccessible aux riches parce que leur richesse les aveugle aux vraies valeurs de ce monde. La pièce de Dubé débouchait sur le malaise beaucoup plus profond des déracinés emportés à la dérive. Tous ceux qui ont apprécié ou respecté la pièce de Dubé feraient mieux de fuir ce film dans lequel l'incompétence et l'insensibilité de Richard Martin ruinent toutes les bonnes intentions.

La nullité de *Toute une Vie* de Claude Lelouch n'est ni plus révoltante, ni plus haïssable que celle qui engrossait *La Vie, L'Amour, La Mort, Smic, Smac, Smoc* et *L'Aventure*, c'est *L'Aventure*. Lors de sa présentation au festival international de Montréal et de sa sortie commerciale au cinéma Elysée, le talent souffreteux de Lelouch avait pu faire illusion. Le romantisme de carte postale allié aux charmes attendrissants de la fausse improvisation avaient permis à *Un Homme et Une Femme* de triompher sans trop d'efforts auprès du public. Lelouch nous y révélait sa passion effrénée du cinéma, son amour du mouvement et sa joie de filmer tout ce qu'il pouvait capter. Même si on reconnaissait le caractère factice de l'entreprise, on pouvait difficilement résister au dynamisme et à la vitalité d'une mise en scène axée sur la recherche de l'exotisme et sur un besoin inassouvi d'étendre le réel. Mais les films ultérieurs se sont chargés de nous dessiller les yeux. La facilité, le laisser-aller, la paresse intellectuelle et la fausse humilité sont vite devenus les principales marques de commerce de Lelouch.

Fermelement attaqué par un nombre de plus en plus impressionnant de critiques, Lelouch s'est replié derrière une façade de mépris ou d'indifférence expliquant à la sortie de *L'Aventure*, c'est *L'Aventure* qui lui importait désormais son bien-être et son plaisir. Évidemment, il ne renonçait pas à tourner des films car cette activité lui permettait (et lui permet toujours) de vivre très confortablement. Il lui fallait tout de même tenter de faire le point sur sa carrière de cinéaste et d'expliquer au public et aux critiques ses conceptions du cinéma et de la vie. *Toute une Vie* se présente comme la synthèse de ses réflexions et le point d'aboutissement de ses expériences d'homme et de correcteur. Certains seront peut-être touchés par cette confession à coeur ouvert mais personnellement je n'y vois qu'un vain et stérile étalage de prétentions et de suffisances. C'est probablement l'une des oeuvres les plus auto-satisfaites et narcissiques qu'on ait pu voir au cinéma depuis ces dernières années.

Toute Une Vie brosse le portrait de trois générations échelonnées sur une période d'à peu près quatre vingt ans, de l'invention du cinéma par les frères Lumière jusqu'à nos jours. On ne connaît qu'à peine les deux premières générations car Lelouch effleure les destinées individuelles et ne s'attache qu'au pittoresque enchaînement des situations: le flirt de deux jeunes gens auprès d'une caméra; le couciage d'un général qui dans un accès de jalousie tue sa femme à la pointe du revolver; les brèves fréquentations d'un jeune couple juif qui a survécu aux camps de concentration... Tout cela traité dans un ton de bande dessinée qui d'ellipses en ellipses nous projette finalement dans l'existence de deux individus (un jeune garçon pauvre qui vit de vols et une jeune fille riche qui ne réussit pas à oublier son premier amour) dont les chemins devront inévitablement se croiser.

Pour parler de lui-même, Lelouch n'a pas caché les références autobiographiques. Ainsi le jeune homme devient le porte-parole direct du cinéaste. De petit voleur, le personnage deviendra fabricant de films pornos, puis de films publicitaires d'abord médiocres et de plus en plus personnels. Insatisfait par ce métier, il réalisera un premier long métrage qui n'obtiendra aucun succès populaire mais décidera finalement de se consacrer à la rédaction d'un scénario et à la réalisation d'un film qui relatera ses propres expériences. Étrangement, ce film réunit tous les éléments d'*Un Homme et Une Femme*. Lelouch ne nous fait jamais oublier qu'il nous livre son propre portrait. Et lorsque le jeune homme découvre les attraits de la sincérité la plus totale, le succès et le bonheur lui tendront les bras.

En contrepoint, nous voyons une jeune fille juive se libérer progressivement de l'emprise d'un premier amour malheureux. La charmante enfant avait eu le malheur de s'éprendre, pendant sa soirée d'anniversaire, de Gilbert Bécaud. Son père, un juif qui a survécu aux camps de concentration, s'imaginait pouvoir lui faire oublier ce chagrin en la gavant d'argent et de voyages. Nous avons alors droit aux débauches touristi-



... et au théâtre

ques si chères à Lelouch. De Paris à New-York en passant par l'Afrique, le spectateur est invité à s'apitoyer sur le destin d'un père qui ne sait pas comment rendre sa fille heureuse. Il lui déblatère, sans parvenir à la convaincre, toutes les recettes du bonheur et toutes les banalités sur le sens de l'existence. La jeune fille, probablement pour se débarrasser provisoirement d'un père oppressif et de souvenirs obsessionnels (cela n'est pas clair), s'élançait dans les bras d'une lesbienne possessive.

Évidemment, papa désapprouve une telle relation! A la mort de celui-ci, elle veut donner aux ouvriers l'usine paternelle. Sa conscience sociale s'éveille mais les ouvriers doutent de la nature de ses intentions. Pour comble de malheur, elle s'éprend d'un syndicaliste qui l'abandonnera pour poursuivre la lutte des classes. Le devoir social est plus fort que l'amour! Elle se lance alors dans la rédaction d'un journal. A travers l'écriture, elle guérira ses plaies et parviendra à une espèce de

lures. Parvenus à une pleine connaissance d'eux-mêmes, nos deux jeunes créateurs sont prêts à se rencontrer et à s'aimer. Le dénouement du film ne laisse planer aucun doute: ils ont tout pour s'aimer et se comprendre.

En plus de nous imposer cette fastidieuse "anatomie d'un couple" (pour employer ses propres termes) Lelouch accumule avec une gaieté désarmante tous les lieux communs dont il avait truffé ses films antérieurs. Il veut qu'on comprenne sans aucune ambiguïté possible que tout ce qu'il nous avait révélé ne relevait non pas de la plus haute fantaisie mais du fruit d'une réflexion longuement mûrie. Pour bien insister sur le fait que tout cela nous concerne tous, il a plaqué, ici et là, certains événements historiques marquants (la première fusée lancée sur la lune; la mort de Marilyn Monroe; les débuts de la Guerre de Sept Jours...) qu'il a utilisés à des fins essentiellement anecdotiques et sans commune mesure avec les déploiments romanesques du scénario. *Toute une Vie* est un film qui ressasse tous les procédés archi-connus de Lelouch: frénésie de la caméra, caractère semi improvisé des dialogues et des situations; montage syncopé... et qui les élève au niveau du dogme. Lelouch se consacre lui-même grand cinéaste et applaudit chacune de ses petites inventions. Mais tout cela se dilue vite dans l'ennui et reste tributaire d'un spectacle sans style et bête. C'est un règlement de comptes qui nous prouve bien que son auteur n'a jamais grand chose à dire.

société de musique contemporaine du Québec
MAUDICIO KAGEL
TACTIL/REPERTOIRE
Das Kölner Ensemble
für Neues Musiktheater
JEUDI 24 OCTOBRE / 20h30
salle claude-champagne
billets \$3,50 - étudiants \$2
en vente L'ALTERNATIF, LETTRE SON, librairie HUGO
librairie RENAUD-BRAY, au guichet le soir du concert
à la SMO, 888, rue St-Jacques, au 100, Montréal, tél. 399-5299

Une soirée à la Place du Goût.

Sous la direction du réputé chef JEAN SALIOU l'ensemble gastronomique du Chateaubriand exécutera pour votre bon plaisir, plusieurs pièces tirées de son vaste répertoire. Il est à noter que le choix de ces pièces sera entièrement votre. Le tout se déroulera dans une atmosphère reposante au milieu d'un somptueux décor. Mesdames et messieurs, place au goût, tous les soirs au restaurant Le Chateaubriand. Pour réserver vos places, téléphonez à 842-4881.

le Chateaubriand
Holiday Inns
PLACE DUPUIS
1415 rue St-Hubert (angle Ste-Catherine)
Administré par Allific Inns Inc.

tnm 861 0563
à l'affiche jusqu'au 2 nov.
UBU
d'alfred jarry
luce marcel
guilbeault sabourin
mise en scène
jean-pierre ronfard

École de danse
Le GROUPE de la PLACE ROYALE
danse moderne ballet claquettes
861-2174

L'ÉGLISE DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR
WESTMOUNT
Musique pour cordes et orgue
ENSEMBLE À CORDES LOYOLA
ELIZABETH HAUGHEY — Directeur musical
PHILLIPS MOTLEY — Organiste
HANDEL, BACH, MOZART, SCHUMANN, VIERNE
* Entrée libre

Orchestre de Chambre McGill
Chef d'orchestre: ALEXANDER BROTT
CONCERT BACH-HANDEL
Soliste JOHN VAN KESTEREN ténor
Concerto Grosso Op. 6, No 2..... Handel
Aria..... Handel
Arrivées de la Reine de Sheba..... Handel
Cantate No 55..... Bach
Concerto Brandebourgeois No 2..... Bach
DIMANCHE, 20 OCTOBRE, 20h30
Billets simples, adultes: \$8
Nombre limité d'abonnés: \$14.
COMPLET
MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

LA CHORALE ET L'ORCHESTRE
DE
L'ÉGLISE ST. ANDREW ET ST. PAUL
Wayne Riddell, Directeur musical
Dimanche, 20 octobre
8:00 P.M.
BEETHOVEN
MESSE EN DO (Opus 86)
Kathleen Anderson, soprano
Robert Koffend, ténor
Dale Blackmore, alto
Winston Purdy, baryton
ENTRÉE LIBRE BIENVENUE À TOUS

FRANÇOISE CHARTRAND
présente
Marie-Claude Werchowski
Piano Solo
RECITAL
Le lundi 21 octobre à 20h30
Billets: \$3 \$4 \$5
en vente: Place des Arts
Montreal Trust P.V.M.
Sauve Frères
THÉÂTRE PORT-ROYAL

CONCERT
L'Ensemble Vocal
Tudor de Montréal
et l'orchestre direction WAYNE RIDDELL
BACH-HANDEL-HAYDN
avec:
Kathleen Anderson soprano
Cantate no.21 BACH
Mariana Paunova mezzo soprano
Paukenmesse HAYDN
Albert Greer ténor
Coronation Anthem no.4 HANDEL
Gary Relyea baryton
le 27 octobre 1974 à 20:30
ÉGLISE ST-ANDREW & ST-PAUL
BILLETTS \$4.00, étudiants/âge d'or \$2.50
EN VENTE CANADIAN CONCERTS & ARTISTS
1822, ouest Sherbrooke, Montréal
tél. 932-2234

JOSEF KRIPS

suite de la page 16

Vienne devait ne pas tarder à retrouver son prestige d'autrefois. A l'étranger, Krips reprit son activité dans les grandes capitales et dans les festivals, notamment à Salzbourg. En 1950, il était nommé chef du London Symphony Orchestra, poste qu'il quitta en 1954 pour celui de Buffalo.

C'est avant tout comme interprète de Mozart que Krips est resté célèbre. A Vienne comme dans d'autres théâtres, il mon-

trait une affinité particulièrement pour ses opéras et l'on s'en est rendu compte ici même à Montréal, au moment du Festival Mondial de 1967, alors qu'il devait diriger le "Don Giovanni" initial de l'Opéra de Vienne qui accomplissait alors son premier voyage en Amérique. Krips ayant été empêché de venir, la représentation fut nettement inférieure aux standards d'une maison aussi prestigieuse. Quelques jours plus

tard, Krips arrivait et prenait les choses en main et la seconde représentation fut un changement du tout au tout.

Pierrette Alarie et Léopold Simoneau, les deux célèbres mozartiens de chez nous qui ont souvent chanté sous la baguette de Krips qui les honora de son amitié, ont souvent affirmé que Krips arrivait à les inspirer comme nul autre chef d'orchestre. On se souviendra d'ailleurs

d'un concert tout Mozart que Krips avait dirigé avec eux au Plateau à la fin des années 50.

Josef Krips n'est plus mais il vivra grâce à ses nombreux disques et surtout au souvenir impérissable qu'il a laissé chez ceux qui ont eu l'occasion de le voir au travail, dans sa recherche inlassable vers la plus fidèle traduction des chefs-d'oeuvre des maîtres qu'il vénérait.

RENÉE CLAUDE

suite de la page 16

langage moins littéraire, un langage plus direct.

Puis les choses ont évoluées assez rapidement. D'abord le passage d'une compagnie de disques artisanale (Select) à une grande production (Columbia pour un disque et Barclay ensuite...). En deuxième lieu une collaboration extrêmement fructueuse avec Stéphane Venne qui lui a valu de très grands succès comme "C'est notre fête aujourd'hui" et "C'est le début d'un temps nouveau". Pendant cette collaboration, il s'établit pour la première fois une certaine cohérence thématique dans son répertoire. Mais ce n'est que depuis sa collaboration avec Luc Plamondon, qui a signé les paroles de ses deux derniers disques, que cette cohérence semble bien atteinte.

"A travers ces changements de style, je considère que je suis restée la même, au fond. Avec cette différence qu'il y a peut-être des choses, des petites choses qui sont sorties de moi, qui ne paraissent pas au début." Ces petites choses dont parle Renée Claude seront mises en valeur de façon systématique lors de son spectacle. Tout sera axé sur la "féminité" de la chanteuse, une "féminité" qui serait le centre de sa personnalité et de son travail. C'est une qualité si évidente que Mouffe et Luc Plamondon, qui travaillent tous deux à la préparation

de ce spectacle, ont écrit tous les deux, sans se concerter, une chanson avec le même titre: "Je suis une femme".

"Luc Plamondon et Mouffe sont venus se joindre à Renée Claude pendant l'interview. La conversation qui suivit, orientée sur la préparation du spectacle et la définition de la féminité de Renée Claude, fut plutôt intuitive que raisonnée, c'est pourquoi je vous en transcrit l'essentiel."

R.C. — Tout le monde a décidé qu'il faudrait exploiter ma féminité. C'est peut-être ce que j'avais de mieux, ou de plus évident. On a conçu le spectacle à partir de ça. Un côté féminin qui a toujours été en moi mais qu'on va exploiter d'avantage.

M. — Une femme c'est plus positif, parce que c'est plus en accord avec la nature, avec les animaux, avec les enfants. C'est plus proche de la vérité dans le sens instinctif du mot. Je ne veux pas dire que la femme est supérieure, mais je pense que la femme est plus équilibrée et plus en accord avec le cosmos. C'est cette idée là qu'il s'agit de faire passer.

L.P. — C'est une question de sensations. Si tu te fies à son apparence, Renée est une femme qui a l'air "femme". Ce qui est plutôt rare. Elle va être habillée très belle, très "femme". Elle est belle et la première qualité d'une femme, c'est peut-être

d'être belle.

(Ici, j'ai parlé de "femme-objet", dans le but de faire préciser un peu cette notion de féminité. La mise au point fut claire et précise; il n'est pas plus question de femme-objet, décoration de luxe, que de femme en guerre de libération. Ni "sex-symbol" ni brandisseuse de pancarte, m'a-t-on répondu. Une femme sereine, point.)

L.P. — Il faut dégager une espèce d'impression de sensualité. C'est un spectacle plus sensuel qu'intellectuel.

M. — Ça va passer à travers 1-s chansons. Mais aussi on va essayer de créer un climat plus intime sur la scène, comme le prolongement d'une loge, pour que les gens se sentent près d'elle.

L.P. — Impression d'un salon, d'une chambre, un cadre qui va donner un peu l'impression qu'on est chez elle, dans sa vie...

M. — Des éléments de femme, des couleurs de femme...

L.P. — La féminité incarnée dans la vie quotidienne, dans son siècle, dans le monde...

M. — C'est ça la féminité, c'est passer et laisser dans son sillage une trajectoire de beauté.

L.P. — C'est pas un spectacle de gadgets. C'est pas la femme bébé, au contraire! Ce sera très dépouillé, intérieur. Parce que Renée est très intérieure, et tout passe dans sa façon de bouger, naturellement sensuelle. Pour moi, elle est plus proche du cinéma que du théâtre. La plupart des chanteuses font du théâtre sur scène, alors qu'elle dégage une espèce d'ambiance. C'est une suite d'images qui se déroulent...

M. — Comme tout cela est basé sur la personnalité de Renée, il me semble que même si on ne travaillait plus ensemble, ça resterait.

L.P. — Oui, pour moi. Re-

née est une espèce de super-femme, comme il y a eu Juliette Gréco et Marlene Dietrich à des âges différents bien sûr... Des femmes qui ont toujours chanté des chansons de femmes...

R.C. — Je considère que pour moi il s'agit d'un point de départ. Je sens que c'est effectivement ce qu'il y a de plus valable, de plus près de moi. Je n'essaie pas d'être à la mode. J'ai envie d'aller plus loin là-dedans. Pour moi être libre, c'est être bien dans ma peau. Je n'ai jamais senti le besoin de sortir dans la rue avec des pancartes. Je comprends qu'il y a des choses à régler dans la société en ce qui concerne la femme. Mais il y a des choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord non plus. Je n'ai pas envie d'être libérée comme en U.R.S.S. Voir une femme peintre en bâtiments ou balayer les rues, comme je l'ai vu, ça ne m'intéresse absolument pas. J'aime mieux être inférieure. J'essaie d'être bien comme ça, en tant que femme. Je m'arrange pour être bien dans ma peau...

M. — Comme un chat qui est bien dans sa peau. Un chat ne se pose pas de questions et ne va pas manifester. C'est un chat à plein temps. Elle, c'est une femme à plein temps.

Cette Renée Claude, qui s'est trouvée en trouvant son image, on pourra la voir sur la scène du théâtre Maisonneuve cette semaine. Elle chantera neuf chansons nouvelles, douze anciennes et sera accompagnée de cinq musiciens et trois choristes.



Le samedi à 19h00 Arsène Lupin

Le gentleman-cambrioleur le plus célèbre au monde.

Astucieux et fin renard, Arsène Lupin, grâce à sa technique bien particulière, réussit à nous faire oublier son métier de cambrioleur.

France, Belgique, Suisse, Allemagne, Arsène Lupin parcourt toute l'Europe à la recherche des "occasions" et, bien sûr, d'un petit profit.



Au début du siècle ou aujourd'hui, en tout temps, Arsène Lupin se révèle comme un "Robin des Bois" des temps modernes.

Toutes les semaines, voyez à l'oeuvre le célèbre personnage créé par Maurice Leblanc. En vedette dans le rôle-titre: Georges Desrières.

A la télévision de Radio-Canada

télévision

Table with columns for day (Samedi), channel (CFTM, CBFT), and program details.

cinéma

Table listing cinema programs across various locations like ANJOU, ARLEQUIN, LOEWS, etc.

Table listing CFTM and CBMT programs.

Table listing CFCF programs.

Table listing CFCF programs.

Dimanche

Table listing CFTM and CFCF programs for Sunday.

théâtre

Table listing theatre programs like CASAMOUS, THEATRE DE QUATROUS, etc.

Table listing theatre programs like SALLE WILFRID PELLETIER, SALLE MAISONNEUVE, etc.

PLACE DES ARTS

Table listing arts programs like SALLE WILFRID PELLETIER, SALLE MAISONNEUVE, etc.

Large advertisement for CBF-690 featuring the headline 'A CBF-690 le dimanche est trop court' and details about the Sunday program.

Advertisement for 'on peut vaincre le cancer' with a graphic of a person and text.

Advertisement for 'SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER'.

Le nouveau système de la LNH inspire les faibles formations

par Marc Thibeault

Ron Andrews, l'habile statisticien de la Ligue nationale de hockey, est au bout du fil. Vous lui signalez le fait que les classements des quatre nouvelles sections de la ligue sont plutôt surprenants, ne serait-ce qu'après une semaine et deux jours d'activité. Que se passe-t-il?

"On m'aurait dit il y a une semaine et demie que le Canadien et le Boston seraient en dernière place de leur section dans 10 jours que je serais tombé à la renverse. Mais il ne faut pas s'inquiéter à propos de ces équipes-là, elles vont remonter la côte ne vous en faites pas", répond-t-il.

Mais comment expliquer que Los Angeles, Detroit, Pittsburgh et même Washington, dans l'ordre, devancent les Canadiens dans la section James Norris... que Toronto, Californie et Buffalo, dans l'ordre, soient en avant du Boston dans la section Charles Adams... que les Islanders de New York soient bons premiers dans la section Lester Patrick et que St-Louis, Vancouver et Minnesota devancent les Black Hawks de Chicago dans la section Conny Smythe?

"Je ne dirai pas que les clubs expansionnistes ont atteint une certaine parité avec les équipes depuis longtemps établies... je fais évidemment exception des deux tout nouveaux clubs à Washington et Kansas City... mais il n'y a aucun doute que ces équipes ont atteint une certaine maturité", explique-t-il.

D'accord, mais l'explication ne semble pas suffisante. Les surprenantes performances, jusqu'ici, de ces anciens (pour ainsi dire) clubs expansionnistes ne s'inspirent-elles pas du fait que la ligue a maintenant quatre sections au lieu de deux et que le nouveau système pour les séries éliminatoires post-saisonnières donne de l'importance à chaque point recueilli durant la saison régulière?

"Je crois que vous avez touché là un point très sensible, oui. En somme, nous avons maintenant quatre courses vers autant de championnats plutôt que deux et les clubs n'ont plus qu'à devancer quatre ou trois rivaux pour y arriver au lieu de sept comme auparavant. D'autre part, notre système de points pour déterminer quels seront les clubs, une fois les quatre champions de section qualifiés, qui prendront part aux éliminatoires, le total des points déterminant aussi qui aura l'avantage de commencer et peut-être finir une série sur sa patinoire, nous vaut une situation intéressante. Vous connaissez ce vieux dicton du baseball qui veut qu'une partie gagnée en mai est aussi importante qu'une partie gagnée en septembre. Or, c'est ce que nous avons maintenant au hockey. Autrefois, les clubs visiteurs, en principe, espéraient un match nul. Jusqu'ici, cette attitude semble avoir changée. Ainsi, nous avons eu 9 matches nuls en 34 parties depuis le début de la saison et dans 7 de ces rencontres c'est le club hôte qui a eu venir de l'arrière pour réussir à annuler. On peut croire à une nouvelle attitude parmi la plupart des clubs, oui, et c'est probablement parce que chaque point ou chaque deux points gagnés à l'étranger vaudront leur pesant d'or à la fin de la saison pour déterminer la position des équipes, le choix de leurs adversaires et le choix de la patinoire lors des éliminatoires", déclare Ron Andrews.

Nous croyons personnellement que les changements mis en vigueur cette saison influenceront déjà, et continueront de le faire, les clubs en lice. Il y a beaucoup plus d'intérêt parce qu'il y a plus de possibilités de réussir.

Ainsi, pas plus tard que l'an dernier, vous aviez deux sections, Est et Ouest, qui n'offraient guère d'intérêt parlant lutte vers deux championnats et huit participations aux éliminatoires. Dans la section Est, Montréal, Boston et les Rangers de New York étaient plus ou moins assurés des trois premières places. Il restait cinq clubs luttant pour obtenir la quatrième, soit Toronto, Buffalo, Detroit, Vancouver et les Islanders de New York. Donc, dès le départ, il n'y avait guère d'intérêt, non seulement pour les partisans de ces six derniers clubs mais, aussi, pour les joueurs eux-mêmes.

La même situation existait dans la section Ouest où Chicago, Philadelphie, St-Louis et Minnesota semblaient assurés de finir 1-2-3-4. Les partisans et joueurs des clubs Pittsburgh, Atlanta, Los Angeles et Californie ne pouvaient espérer qu'une faiblesse inattendue de la part d'une des quatre premières équipes pour possiblement se qualifier pour les éliminatoires.

La situation, on peut le croire, étouffait vite l'intérêt autour de presque la moitié des 16 équipes de la ligue.

Tel n'est plus le cas, non seulement parce qu'il y a quatre sections mais, encore plus, à cause du système de points qui, la saison terminée, décidera des équipes qui feront partie des éliminatoires. On sait que 12 des 18 clubs que nous avons maintenant participeront à ces séries post-saisonnières et que les quatre formations ayant gagné le championnat de leur section respective se qualifieront d'office lors de la première ronde des éliminatoires. Ceci dit, on peut penser à des possibilités intéressantes.

Lors de la 1ère ronde nous aurons des séries A, B, C et D qui n'opposent pas, comme avant, une équipe ayant fini en 3e ou 4e place dans sa section ou dans une autre. La série A opposera l'équipe ayant obtenu le plus de points durant la saison (après un club champion d'une section ou l'autre) contre l'équipe en ayant amassé le moins. Dans la série B, on verra la 2e équipe avec le plus de points contre la 6e et la série D la 4e contre la 5e. Et ce seront des séries 2-de-3 qui commenceront, et se finiront dans certains cas, sur la patinoire du club qui, dans chaque cas, aura obtenu un meilleur total de points saisonniers que son équipe rivale. On voit tout de suite l'importance de chaque un ou deux points obtenus en cours de saison régulière. Le même système sera en vigueur lors des quarts-de-finale (alors que les clubs champions entreront dans le jeu), des demi-finales et de la finale, qui seront toutes des séries 4-de-7.

On entrevoit ici la possibilité qu'un club de 3e place dans une section ait plus de points qu'une équipe de 2e place dans une autre section et comme l'enjeu est de pouvoir commencer et finir des séries sur sa patinoire, tout en jouant contre des clubs moins forts, le système n'est pas bête du tout.

Et voilà comment la Ligue nationale aura heureusement fait peu neuve, même en diluant toujours et pour quelque temps la qualité du jeu offert. Si nous disons "pour quelque temps" c'est que nous croyons sincèrement que l'annuelle réserve de bons joueurs juniors n'est pas prête de s'éteindre et comme ce sont les moins bons clubs qui les repêchent en premier, on peut croire qu'il y aura un meilleur équilibre parmi les équipes de la LNH au cours des ans.

Finley invite Dark à demeurer à Oakland

OAKLAND (PA) — "Alvin Dark a fait de la besogne exceptionnelle et s'il le veut, il sera encore notre gérant l'an prochain", a déclaré Charles O. Finley, propriétaire des champions A's d'Oakland, hier, lors des célébrations marquant une troisième victoire consécutive de son club dans l'annuelle Série Mondiale du baseball. Du coup, Finley a contrecarré une rumeur lancée par le quotidien Dailey News de Chicago à l'effet que Dark en avait assez de Finley et qu'il démissionnerait.

Dark, qui fut congédié par Finley il y a sept ans comme pilote d'Atlétiqes qui jouaient alors à Kansas City, a encore dit qu'il n'avait rien décidé à propos de la saison 1975. "Je ne dirai rien tant que je n'aurai pas parlé à M. Finley".

À l'instar de son prédécesseur Dick Williams. En fait, Dark ne fut engagé que pour un an, ce qu'il a d'ailleurs précisé lorsqu'on lui demanda s'il allait démissionner: "Il n'en est pas question puisque mon contrat est terminé".

Ray Fosse, le receveur, a aussi lancé un nouveau cri de bataille pour les A's, soit "Keep it alive in '75", ce qui veut dire que le club veut encore gagner la Série Mondiale l'année prochaine. Ce nouveau cri fait naturellement suite à celui lancé par Finley l'année dernière et qui était: "Once more in '74".

Le maire John H. Reading et Lee MacPhail, président de la Ligue américaine, étaient parmi les dignitaires assistant à la parade. Seulement cinq A's la manquèrent, Vida Blue, John Odum, Paul Lindblad, Jim Hunter et Darold Knowles.

Gene Tenace, qui avait protesté parce que Finley avait ordonné qu'il ne joue pas lors des deux dernières parties, avait changé d'idée. "Je crois que je suis encore un avaré. J'en suis à ma troisième série gagnée et

j'aimerais en remporter une autre et c'est pourquoi j'espère rester à Oakland", a-t-il déclaré.

Dick Green, qui voulait se retirer après la série de 1973 et qui pense encore le faire, a dit: "Nous avons un bon gérant et c'est une des raisons pour lesquelles je ne me suis pas retiré".

Joe DiMaggio, l'ancienne grande vedette des Yankees de New York, n'a pas voulu parler

d'une nouvelle dynastie pour les A's. "Oakland représente un bon club qui doit la majeure partie de ses succès à ses lanceurs. Les A's sont aussi des opportunistes. Ils attendent que l'autre équipe fasse une erreur et sautent sur l'occasion pour compter. Les Yankees étaient comme cela mais ils avaient une défensive et une offensive supérieures à celles d'Oakland", a-t-il précisé.

football

Ligue Canadienne

Aujourd'hui

Saskatchewan à C.-Britannique

Demain

Montréal à Ottawa

Toronto à Calgary

Edmonton à Winnipeg

Ligue Nationale

Demain

N.-Orléans à Atlanta

N.-Angleterre à Buffalo

Philadelphie à Dallas

Baltimore à Jets NY

Cleveland à Pittsburgh

Giants NY à Washington

St-Louis à Houston

Detroit à Minnesota

San Diego à Denver

San Francisco à Los Angeles

Kansas City à Miami

Cincinnati à Oakland

Lundi

Green Bay à Chicago

LIGUE CANADIENNE

	Section Est				bp	bc	pts
	pj	g	p	n			
MONTREAL	13	7	4	2	282	234	16
OTTAWA	14	7	7	0	241	216	14
HAMILTON	14	6	8	0	242	270	12
TORONTO	13	5	7	1	220	256	11

	Section Ouest				bp	bc	pts
	pj	g	p	n			
COLOMBIE-BR	13	8	5	0	270	229	16
EDMONTON	13	7	5	1	282	252	15
WINNIPEG	13	7	6	0	218	268	14
SASKATCHEWAN	14	7	7	0	264	266	14
CALGARY	13	4	9	0	213	259	8

LIGUE NATIONALE

Division Américaine

	Section Est				bp	bc	pts
	pj	g	p	n			
N.-ANGLETERRE	5	5	0	0	148	61	1.000
BUFFALO	5	4	1	0	197	77	800
MIAMI	5	3	2	0	114	108	600
JETS de N.Y.	5	1	4	0	68	106	200
BALTIMORE	5	0	5	0	40	149	000

	Section Centrale				bp	bc	pts
	pj	g	p	n			
CINCINNATI	5	4	1	0	133	71	800
PITTSBURGH	5	3	1	1	112	83	700
CLEVELAND	5	1	4	0	82	143	200
HOUSTON	5	1	4	0	52	115	200

	Section Ouest				bp	bc	pts
	pj	g	p	n			
OAKLAND	5	4	1	0	118	62	800
DENVER	5	2	3	0	99	113	500
KANSAS CITY	5	2	3	0	86	101	400
SAN DIEGO	5	1	4	0	72	93	200

Division Nationale

	Section Est				bp	bc	pts
	pj	g	p	n			
ST-LOUIS	5	5	0	0	118	57	1.000
PHILADELPHIE	5	4	1	0	94	41	800
WASHINGTON	5	3	2	0	90	75	600
DALLAS	5	1	4	0	89	81	200
GIANTS de N.Y.	5	1	4	0	58	96	200

	Section Centrale				bp	bc	pts
	pj	g	p	n			
MINNESOTA	5	5	0	0	124	61	1.000
GREEN RAY	5	3	2	0	82	97	600
CHICAGO	5	2	3	0	79	66	400
DETROIT	5	1	4	0	64	74	200

	Section Ouest				bp	bc	pts
	pj	g	p	n			
LOS ANGELES	5	3	2	0	77	60	600
ATLANTA	5	2	3	0	50	71	400
SAN FRANCISCO	5	2	3	0	58	95	400
N.-ORLEANS	5	1	4	0	54	111	200



Octobre venu, il est désormais de tradition à Oakland de fêter les Athletics qui, pour la troisième fois consécutive, ont remporté les honneurs de la Série mondiale. (Téléphoto AP)

Au sein du mouvement olympique Le retour de l'Afrique du Sud demeure très hypothétique

VIENNE (AFP) — Malgré les progrès réalisés contre la ségrégation raciale dans le sport à l'intérieur de ses frontières, l'Afrique du Sud semble encore loin de pouvoir convaincre le CIO et surtout les Africains que les principes fondamentaux de l'olympisme sont maintenant respectés sur son territoire et qu'elle peut ainsi espérer sa prochaine réintégration dans le mouvement olympique.

M. Denis Mc Ilidowie, vice-président du comité olympique sud-africain, a pu encore mesurer hier à Vienne les divergences qui séparent l'Afrique du Sud du conseil supérieur du sport en Afrique qui, dès 1963, avait demandé l'expulsion des Sud-Africains du CIO, expulsion qui ne fut votée que sept ans après. Une discussion particulièrement animée, tout en restant très courtoise et amicale, l'a en effet opposée dans le hall de l'hôtel Intercontinental où sont logés les délégués pour la session du CIO, à M. Jean-Claude Ganga, secrétaire général du CIO.

M. Mc Ilidowie a tenté de persuader son interlocuteur des énormes difficultés qu'il avait fallu surmonter pour réaliser les quelques progrès qui ont été faits, mais M. Ganga les a estimés encore très insuffisants, reprochant notamment au Sud-Africain la trop grande publicité qu'ils entretenaient autour de quelques très rares cas d'intégration permis lors d'occasions bien précises et limitées dans le temps.

"Vous pratiquez la politique du montreur de singes qui en habille quelques-uns le dimanche et les relâche dans la jungle le lendemain", a fait remarquer M. Ganga au dirigeant sud-africain venu dans la capitale autrichienne pour tenter d'obtenir une entrevue avec Lord Killanin et pour garder le contact d'une manière générale avec le mouvement olympique.

"Je suis venu pour tâter le terrain, pour me rendre compte si notre demande de réintégration au CIO peut être éventuellement formulée dans un proche avenir", a révélé M. McIlidowie qui a confié que le comité olympique sud-africain avait bon espoir que ses athlètes soient admis à participer aux jeux de 1980 qu'organiserait probablement Moscou. "On ne change pas trois siècles de coutumes du jour au lendemain et l'intégration ne peut se faire que très lentement", a-t-il souligné, ajoutant qu'il avait fallu quinze années de lutte à son comité olympique pour parvenir aux amélorations aujourd'hui constatées.

"Il est surtout anormal que nos athlètes soient victimes de nos lois et de la politique et j'ai bon espoir d'en convaincre les membres du CIO et Lord Killanin en particulier, aidé d'un rapport sur l'évolution favorable de la situation dans notre pays", a conclu M. McIlidowie qui a assuré qu'il se rendrait compte que les Africains resteraient quant à eux inflexibles de par l'attitude de M. Ganga.

Innsbruck, un test L'avenir des jeux Olympiques d'hiver dépendra surtout de la façon dont se dérouleront ceux

de 1980 et pour lesquels, seule Lake Placid est candidate. Lord Killanin a par ailleurs confirmé que, l'ordre du jour étant déjà très chargé, il ne se serait question à Vienne ni de la Rhodésie ni de l'Afrique du Sud.

hockey

Ligue Nationale

Jeu de St-Louis 3, Montréal 2

Boston 4, Philadelphie 1

Washington 4, Chicago 3

Buffalo 6, Californie 1

Hier soir

Kansas City à Atlanta

Ce soir

Californie à Montréal

Rangers NY à Islanders NY

Philadelphie à Pittsburgh

Washington à Detroit

Kansas City à Los Angeles

Vancouver à Toronto

Chicago à St-Louis

Buffalo à Minnesota

Demain

Vancouver à Rangers NY

Montréal à Philadelphie

Islanders NY à Washington

Pittsburgh à Atlanta

Minnesota à Chicago

Californie à Boston

Toronto à Buffalo

Association Mondiale

Jeu de Michigan 4, Indianapolis 2

Hier soir

Houston à Phoenix

Edmonton à Winnipeg

Chicago à Vancouver

Indianapolis à Toronto

Ce soir

Cleveland à Minnesota

Michigan à N.-Angleterre

Houston à San Diego

Demain

Chicago à Vancouver

Cleveland à Phoenix

Michigan à Toronto

Indianapolis à Québec

Ligue Majeure du Québec

Jeu de Sherbrooke 3, Cornwall 0

Hier soir

Cornwall à Hull

Sorel à Montréal

Shawinigan à Québec

T.-Rivières à Sherbrooke

Laval à Chicoutimi

Demain

Sherbrooke à Québec

Shawinigan à T.-Rivières

Laval à Sorel

Montréal à Cornwall

Hull à Chicoutimi

LIGUE NATIONALE

	Section I				bp	bc	pts
	pj	g	p	n			
ISLANDERS de N.Y.	3	2	0	1	17	10	5
PHILADELPHIE	4	2	2	0	13	12	4
RANGERS de N.Y.	3	1	1	1	14	15	3
ATLANTA	4	1	2	1	9	13	3

	Section II				bp	bc	pts
	pj	g	p	n			
ST-LOUIS	4	2	1	1	16	15	5
VANCOUVER	4	1	1	2	13	13	4

Carrières et Professions

TECHNOLOGISTE MÉDICAL

Besoin urgent d'un(e) technologiste médical(e) dans un centre hospitalier de 86 lits. Travail général de biochimie, d'hématologie, de bactériologie et de banque de sang.

- Salaire: selon convention collective du M.A.S.
- Prime de garde.
- Prime d'éloignement.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur curriculum vitae à:

Directeur général,
Hôpital Chibougamau Limitée,
Chibougamau, Qué. G8P 2K8

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
OFFRE D'EMPLOI

PROFESSEUR DE SCIENCE POLITIQUE

Pour enseigner les cours POL. 940 et POL. 943. Charge pleine (12 heures). A compter de janvier 1975 et pour ce semestre seulement.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Secrétariat du Collégial,
Collège Jean-de-Brébeuf,
3200, chemin Sainte-Catherine,
Montréal H3T 1C1

INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

Requis pour développement de systèmes d'éclairage pour bâtiments, de système de distribution d'électricité et calculs de charges électriques appropriées.

Design de l'entrée de l'alimentation et coordination avec architectes et ingénieurs mécaniciens.

Ce poste intéresserait un jeune ingénieur possédant 4 à 5 ans d'expérience et désireux de développer sa carrière technique au sein d'une organisation d'ingénieurs-conseils en voie d'expansion. Salaire et avantages sociaux attractifs.

Pour plus de renseignements, s'adresser à:

M. S.M. Serghini, Ing. P.
Ingénieurs-Conseils ADGA
Place Bonaventure
Tél.: 866-5810 - 866-5819

DIRECTEUR(TRICE)
DES SOINS INFIRMIERS

Sous l'autorité du directeur général, assume la responsabilité de l'administration des soins infirmiers, des salles d'opération et du service central de stérilisation.

Exigences académiques: Détient un baccalauréat en sciences infirmières d'une université reconnue, de préférence maîtrise en administration.

Expérience: Un minimum de 5 années à un poste administratif au service des soins infirmiers.

Endroit: Un hôpital général de 136 lits dans les Cantons de l'Est, à 40 milles de Montréal. (Centre hospitalier sous-régional avec expansion autorisée à 300 lits, actuellement en voie de réalisation, dont la fin des travaux d'agrandissement est prévue pour décembre 1975).

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Faire parvenir curriculum vitae avant le 1er novembre 1974 au:

Directeur général,
Hôpital général de Shefford,
205, boul. Leclerc,
Granby J2G 1T7

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

Le Centre Hospitalier du Haut-Richelieu requiert les services de:

INFIRMIÈRES AUTORISÉES
INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

Temps complet et temps partiel
Les personnes intéressées à ces postes sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. REAL QUAY
Hôpital du Haut-Richelieu
Service du Personnel
920, Boul. du Séminaire
St-Jean, P.Q.
Tél.: 514-348-6101

N.B. Il est à noter que le Centre Hospitalier du Haut-Richelieu est situé à 30 minutes (par autoroute) du centre ville de Montréal.

DOCTEUR!!!

ON A MAL AU C.L.S.C. SECTEUR BRANDON
Car il nous manque un membre...

Le corps de l'équipe veut se greffer: un(e) omnipraticien(ne) pour son ouverture de services, qui, en plus, travaillera à l'élaboration des programmes du C.L.S.C. en lien avec l'équipe multidisciplinaire.

Les programmes à élaborer sont:
— Prévention (adulte, scolaire, nourrisson);
— Soins à domicile.

AVIS AUX INTÉRESSÉS

Venez nous rencontrer et discuter avec nous du travail, de ses conditions et de ses modes de rémunération.

VEUILLEZ COMMUNIQUER à Mlle Francine Comtois, sec. de direction, votre désir de venir nous rencontrer.

C.L.S.C. SECTEUR BRANDON
Rue des Écoles, C.P. 658
Ville St-Gabriel, Co. Berthier
Téléphone: 1-514-835-4705

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE SAINTE-FOY

Conseiller en aide pédagogique individuelle

Nature du travail: Le conseiller en aide pédagogique individuelle assiste l'étudiant dans le choix de sa programmation individuelle des cours et des horaires en fonction de ses goûts, aptitudes et possibilités en accord avec les divers règlements du Collège.

Attributions caractéristiques: Ce professionnel conseille et informe les étudiants dans le choix de leur programme et de leurs cours, dans la fabrication de leur horaire individuel, dans les changements d'orientation ou de spécialités, dans l'abandon de cours. Il analyse les dossiers des étudiants, diagnostique les causes ou les dangers d'échecs, les possibilités d'équivalences et/ou d'exemptions de cours. Il se tient au courant des exigences des diverses facultés universitaires et des lois de spécialisation des divers programmes professionnels afin de conseiller utilement les étudiants. Il travaille sous l'autorité de l'Adjoint aux Services pédagogiques, responsable du Service de l'Aide Pédagogique et à l'Étudiant. Il participe comme membre de l'équipe à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités de ce Service. Il oeuvrera auprès des étudiants du secteur régulier et celui de l'Éducation des Adultes. Une partie de son travail s'effectuera en soirée. Il pourra se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises: 1. Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée, 2. Expérience pertinente souhaitée, de préférence dans le milieu collégial.

Rémunération: Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation, pour le personnel des Collèges.

Les candidats voudront bien faire parvenir leur curriculum vitae complet, au plus tard le 23 octobre 1974, au:

SERVICE DU PERSONNEL
COLLÈGE DE SAINTE-FOY
2410 CHEMIN SAINTE-FOY
QUÉBEC, Q1V 1T3

LE CONSEIL DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC
RECHERCHE DES CANDIDATURES A LA FONCTION DE
SECRÉTAIRE

La personne choisie sera nommée par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du Conseil des universités.

FONCTIONS
— assurer le fonctionnement administratif du Conseil et de ses organismes;
— agir en tant que secrétaire du Conseil;
— participer à l'élaboration des travaux du Conseil qui s'intéresse à tous les aspects du développement de l'enseignement supérieur;
— contribuer activement aux relations à établir avec les organismes reliés à l'enseignement supérieur.

QUALIFICATIONS
— plusieurs années d'expérience du milieu universitaire;
— expérience du travail d'équipe;
— aptitudes à l'organisation, de préférence en planification ou en aménagement;
— qualités manifestes pour l'analyse et la synthèse écrite et orale.

Il est prévu un traitement annuel entre \$20.000 et \$28.000 suivant les qualifications.

Adresser toute correspondance avant le 1er novembre 1974 avec curriculum vitae à:

Monsieur Germain Gauthier
Président du Conseil des universités
2700, boul. Laurier
Sainte-Foy, Québec.

Voir autres
Carrières et
Professions,
en page
23

LA COMMISSION SCOLAIRE
RÉGIONALE DE L'ESTRIE
740 rue Galt ouest, Sherbrooke, P.Q.

SERVICE DU PERSONNEL
PROFESSEUR EN
TECHNIQUE AGRICOLE

LIEU DE TRAVAIL: Coaticook
QUALIFICATIONS REQUISES:
— de préférence, un Bacc. sciences agricole ou Diplôme d'études collégiales avec option technique agricole.
— posséder trois (3) ans d'expérience pertinente

Expédier demande et curriculum vitae le plus tôt possible à:

MONSIEUR LUCIEN CARRIER
COORDONNATEUR DE L'EMPLOI
Commission Scolaire Régionale de l'Estrie
740 ouest, rue Galt, Sherbrooke, Qué.

CARREFOUR DES VIEILLES FORGES INC.
ouvre le poste de:
DIRECTEUR DE LA VIE DE GROUPE

Fonctions:
— Sous l'autorité du Directeur général, le directeur de la vie de groupe élabore les politiques et procédures relatives à l'administration psycho-pédagogique de l'établissement et assure l'application des politiques internes et celles du Ministère.
— Dirige et contrôle l'organisation générale de la vie de groupe, de la santé physique et mentale, de l'enseignement et de toutes les activités des jeunes.
— Organise, dirige et contrôle l'application des programmes thérapeutiques d'accueil, d'observation, de traitement et de réinsertion sociale des pensionnaires.
— Assure les relations avec les différents organismes de placement.

Exigences:
— Posséder un diplôme universitaire en psycho-éducation, en sciences humaines et/ou l'équivalent.
— Avoir à son actif une grande expérience dans le domaine de l'enfance inadaptée.

Salaire:
Selon la politique administrative et salariale du ministère des Affaires sociales.

Demande et curriculum vitae pour le 2 novembre 1974, expédiés à:

Carrefour des Vieilles Forges Inc.,
a/s Directeur général,
2735, rue Papineau
Trois-Rivières, P.Q. G8Z 1N8

INGÉNIEUR EN STRUCTURE

L'ORGANISME:
Société Progressive d'experts-conseils dans le domaine du génie.

FONCTIONS:
Sous l'autorité de l'ingénieur chef du département, le candidat participera au design des fondations et charpente de différents complexes publics ou industriels.

LE CANDIDAT:
Devra posséder de 1 à 3 ans d'expérience pertinente. Être apte à communiquer efficacement avec les cadres supérieurs. Membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.

Lieu de travail:
Rouyn-Noranda, Québec

Salaire:
Selon les qualifications

Envoyer demande et curriculum vitae à

CÔTÉ, LANGLOIS ET GAGNÉ
Case postale 904
Rouyn, Québec J8X 4P3

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
offre d'emploi
Conseiller en formation sur mesure
à l'éducation des adultes
(Option administration).

FONCTION
● Recherche les besoins de formation sur mesure dans les entreprises.
● Anime les sessions de diagnostic des besoins de formation.
● Rédige un rapport des sessions de formation.

EXIGENCES
● Diplôme universitaire en administration.
● Aptitudes pour l'animation de groupes.
● Expérience pertinente

TRAITEMENT
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 octobre 1974 au:

Bureau du Personnel,
Cégep Bois-de-Boulogne,
10555, Bois-de-Boulogne,
Montréal H4N 1L3.

CEGEP
ANDRÉ-LAURENDEAU
Collège d'enseignement
général et professionnel

Le Collège d'enseignement général et professionnel André Laurendeau (service de l'éducation aux adultes) a un urgent besoin de:

QUATRE (4) PROFESSEURS
à temps plein (ou à temps partiel)
EN TECHNIQUES INFIRMIÈRES

pouvant oeuvrer dans l'un ou l'autre des programmes suivants:
● 180-901-71 Concepts de la santé et de la maladie
● 180-902-71 Soins infirmiers obstétricaux et pédiatriques
● 180-903-71 Soins infirmiers médico-chirurgicaux et psychiatriques

Traitement:
Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Durée:
Postes disponibles pour un an seulement.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 octobre 1974 à l'adresse suivante:

Service du personnel,
Cégep André Laurendeau,
382, avenue Lafleur,
LaSalle H8R 3V8
Tél.: 363-1771

Ce concours est ouvert aux hommes et aux femmes

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
ATTACHÉS DE RECHERCHES
\$13382 - 20655

(Selon l'expérience et les qualifications)

La Bibliothèque du Parlement recherche des candidats pour combler plusieurs postes d'attachés de recherches. Les fonctions consistent essentiellement à préparer des études à l'intention des sénateurs, des députés, des comités et des délégations parlementaires. Des postes sont disponibles dans les disciplines suivantes:

DROIT
Un avocat ayant de l'expérience en droit commun et un autre ayant de l'expérience en droit.

ÉCONOMIE
Un économiste capable de rédiger des documents dans les deux langues officielles.

SCIENCES ET TECHNOLOGIE
Un poste pour scientifique, économiste ou spécialiste en environnement ayant de l'expérience dans les ressources renouvelables ou non renouvelables telles que l'agriculture, les mines, les pêcheries, etc.

QUALIFICATIONS
Une maîtrise dans une discipline appropriée OU l'équivalence telle que l'admission au barreau accompagnée d'une expérience appropriée.

Les demandes d'emploi accompagnées d'un curriculum vitae et des noms et adresses de trois répondants doivent être adressées au

Directeur de l'administration et du personnel,
Bibliothèque du Parlement,
OTTAWA, Ontario,
K1A 0A9

et nous parvenir au plus tard le 8 novembre 1974.

Société centrale d'hypothèques et de logement
Central Mortgage and Housing Corporation

AGENT DE PERSONNEL (2 postes)
Montréal et Longueuil

FONCTION
Le titulaire se verra confier les tâches suivantes:
— la responsabilité de la sélection et de l'embauche du personnel; la responsabilité de tous les aspects administratifs liés à la gestion de personnel;
— la responsabilité des services administratifs du bureau concerné incluant entre autres, la préparation des budgets et la supervision de la comptabilité.

QUALIFICATIONS
Les candidat(e)s devront posséder les qualités personnelles nécessaires, avoir une bonne connaissance des théories, techniques et pratiques dans la gestion de personnel, posséder un diplôme universitaire en administration ou en relations industrielles et avoir une expérience d'au moins 2 ans dans le domaine. La connaissance du français est essentielle, mais la connaissance des deux langues officielles est souhaitable.

TRAITEMENT
Selon les qualifications et l'expérience. Avantages sociaux intéressants.

Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae doivent être acheminées avant le 26 octobre 1974 au:

Service du personnel,
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement,
Bureau de district,
2350, Chemin Manella,
Ville Mont-Royal, Qué.

VÉRIFICATEUR INTERNE

L'entreprise: Joue un rôle important dans l'économie québécoise. Elle a son siège social à Montréal et compte plus de 1700 employés. Ses activités grandissantes procureront au candidat des occasions d'avancement intéressantes.

La fonction: Vérification des procédés comptables, administratifs et opérationnels de l'organisation.

Le candidat: Est membre d'une association comptable professionnelle reconnue et possède au moins un an d'expérience, soit dans un bureau d'experts-comptables ou dans un domaine analogue. Une connaissance générale en informatique constitue un avantage.

Le traitement: Est fonction de l'expérience et des qualifications, et comporte des avantages sociaux intéressants.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Dossier 2413,
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9
Toute demande sera traitée de façon confidentielle.

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
offre d'emploi
Conseiller en formation sur mesure
à l'éducation des adultes
(Option relations humaines)

FONCTION
● Recherche les besoins de formation sur mesure en relations humaines.
● Anime les sessions de diagnostic des besoins de formation.
● Dirige les sessions de formation en relations humaines.
● Rédige un rapport des sessions de formation.

EXIGENCES
● Diplôme universitaire en psychologie
● Maîtrise de préférence
● Expérience en psychologie industrielle souhaitable.

TRAITEMENT
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 octobre 1974 au:

Bureau du Personnel,
Cégep Bois-de-Boulogne,
10555, Bois-de-Boulogne,
Montréal H4N 1L3

CEGEP DE MATANE
Poste ouvert
ANALYSTE EN INFORMATIQUE

Fonctions:
— Recueillir / mettre en ordre, évaluer, analyser et synthétiser les données d'un problème.
— Proposer une solution et déterminer un plan de traitement par ordinateur, compte tenu des besoins et des objectifs exprimés.

Qualifications:
Posséder un 1er diplôme universitaire terminal de préférence dans l'un des domaines suivants: sciences pures ou sciences appliquées, et dont l'obtention requiert un minimum de 16 ans d'études ou avoir fait des études équivalentes.

Traitement:
Minimum \$9,170; maximum \$17,116.

Candidatures:
Par écrit avant le 26 octobre 1974 à l'adresse suivante:

Georges-E. Bouchard,
Service du personnel,
616, rue St-Redempteur,
Matane, Qué.

Hôpital du Haut-Richelieu
Centre régional de 413 lits demande un
DIRECTEUR DES FINANCES

Le candidat devra avoir une formation administrative avec concentration en comptabilité et finance, et avoir au moins trois ans d'expérience pertinente, de préférence dans le milieu hospitalier.
Envoyer curriculum vitae avec photo, avant le 31 octobre 1974, au:

**Directeur général,
Hôpital du Haut-Richelieu,
920, boul. du Séminaire
St-Jean J3A 1B7**

L'HÔPITAL DES SEPT-ÎLES
est à la recherche d'un
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Poste:
Le directeur général:
— relève directement du conseil d'administration;
— participe à l'élaboration des politiques et objectifs du centre hospitalier spécialisé (188 lits);
— assume toutes les fonctions et responsabilités qui lui sont attribuées par la loi sur les services de santé et les services sociaux et ses règlements;
— en vue de la réalisation des objectifs visés, voit à réunir les ressources humaines nécessaires, les organise, les dirige et les coordonne;
— représente l'hôpital à titre officiel.

Exigences:
— Diplôme en administration hospitalière ou l'équivalent.
— Expérience de quelques années dans le domaine serait un avantage.
— Qualité de leadership, dynamisme, créativité et entente.

Rémunération:
Suivant les normes du ministère des Affaires sociales et selon les qualifications du candidat.

Inscription:
Fin du concours, le 18 novembre 1974.

Faire parvenir sa demande et son curriculum vitae au:

**Président du Conseil d'administration,
Hôpital des Sept-Îles,
45, rue Père Divet,
Sept-Îles, P.Q.**

LE PAVILLON CHARLEROI-BOYER INC.
à Montréal-Nord
Centre d'Accueil de Réadaptation pour enfants de 5 à 11 ans, épileptiques, débiles légers ou moyens, présentant des troubles d'intégration sociale.

A) POSTE:
Directeur (trice) de vie de groupe

FONCTION:
— Relève du Directeur Général.
— Organise et dirige aux plans scientifique et matériel toutes les Unités de Vie (8) en accord avec les objectifs du Centre définis par le Conseil d'Administration.

EXIGENCES:
— Diplôme en Sciences Humaines au niveau d'une Maîtrise, avec expérience d'un minimum de deux ans au niveau de responsable en milieu institutionnel de ré-éducation.

SALAIRE:
Selon les normes qui prévalent.

A) POSTE:
Coordonnateurs (trices) d'Unité de vie
Sous l'autorité du Directeur de la Vie de Groupe, supervise, coordonne et dirige un groupe de 4 éducateurs en charge d'Unité de 8 à 12 enfants.

EXIGENCES:
Minimum D.E.C. en Education Spécialisée avec expérience de 5 ans.

SALAIRE:
Selon les normes qui prévalent.
Prière de faire parvenir demande et curriculum vitae avant le 3 novembre 1974 au:

**Directeur Général
Pavillon Charleroi-Boyer Inc.
4535 rue Charleroi
Montréal-Nord H1H 1T6**

HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT
Centre ultra-spécialisé de plus de 500 lits est à la recherche de candidats pour le poste de
DIRECTEUR DU PERSONNEL

Fonctions:
Le directeur du personnel a notamment pour fonction:
— de constituer et tenir à jour pour chaque employé de l'établissement un dossier complet tel que spécifié au règlement de la loi sur les services de santé et les services sociaux;
— de participer à l'élaboration des politiques de recrutement, de sélection, d'embauchage, de formation, de promotion et de congédiement du personnel et de les mettre en application;
— d'analyser et classer les tâches et de conseiller les directeurs ou les chefs sur les relations avec le personnel, l'organisation, le développement et la motivation des ressources humaines;
— de voir à l'application des conventions collectives;
— de développer et administrer des programmes de notation du personnel;
— de rédiger et maintenir à jour un manuel de politiques et procédures de gestion des ressources humaines de l'établissement.

Qualifications:
— Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle, de préférence en relations industrielles.
— Avoir une expérience minimum de 5 ans dans un poste d'administration du personnel, de préférence en milieu hospitalier.
— Un candidat possédant un diplôme de 2e cycle en relations industrielles et un minimum de 2 ans d'expérience peut également poser sa candidature.

Rémunération:
À déterminer selon la scolarité et l'expérience du candidat choisi.
Le salaire et les bénéfices d'appoint sont très avantageux.

Si intéressé, faire parvenir votre curriculum vitae avant le 1er novembre 1974 au:

**Directeur général,
Hôpital du Saint-Sacrement,
1050, chemin Ste-Foy,
Québec G1S 4L8**

AVOCAT

Étude légale réputée à Montréal recherche un avocat bilingue possédant de 3 à 7 ans d'expérience pour l'expansion de sa division d'assurance générale et particulièrement le droit aérien. Une expérience sérieuse dans le domaine du litige est indispensable. L'étude offre aux candidats dynamiques une occasion excellente de faire une carrière fructueuse dans une atmosphère des plus agréables. Un salaire généreux sera fixé en fonction de l'expérience et des qualifications, avec possibilités excellentes d'avancement.

Prière de soumettre, en toute confiance, un résumé complet de la formation et de l'expérience ainsi que les conditions désirées à:

**Dossier 2414
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9**

GÉRANT DE PUBLICITÉ

Demandé pour chaîne progressive de détaillants de matériaux de construction.

Expérience de la publicité au détail. Connaissance approfondie de la langue française écrite et de l'anglais. Connaissance artistique et créative pour monter pages publicitaires et développer campagnes de publicité. Décorateur-analyste en disposition de magasin. En somme, une personne capable de développer un service complet de publicité et de mise en marché pour des détaillants de matériaux de construction.

Salaire selon expérience et compétence. Faire parvenir votre curriculum vitae à:

**Fernand Marchand,
a/s Dismat Inc.,
1295 Newton,
Boucherville, Qué.**

csc Commission Scolaire Champlain

CONCOURS P-0274
OFFRE D'EMPLOI

La Commission Scolaire Champlain requiert les services
D'UN CONSEILLER EN MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE

1. Nature du travail:
Le Conseiller Pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la Commission et de sa clientèle particulièrement en mathématiques et dans les sciences de la nature; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

2. Qualifications requises:
a) Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre (ou Brevet d'enseignement du Québec).
b) Seize ans de scolarité avec spécialisation en mathématiques et connaissances pertinentes des sciences de la nature.
c) Trois années d'expérience dans l'enseignement à l'élémentaire.
d) Connaissance des lois scolaires du Québec.

3. Rémunération:
Au 1er juillet 1974: \$9.192.00 à \$17.116.00 selon la P.A.S. du ministère de l'Éducation du Québec.

4. Date d'inscription:
Faire parvenir curriculum vitae avant le 25 octobre 1974, en mentionnant le numéro du concours, à:

**Commission Scolaire Champlain,
Monsieur le Directeur Général,
17, boulevard Gréber, C.P. 3,
Pointe-Gatineau, J8T — 3P3.**

COLLÈGE RÉGIONAL BOURGHEMIN SOREL-TRACY DRUMMONDVILLE SAINT-HYACINTHE

**RÉ-OUVERTURE DE POSTE
ANIMATEUR DES
ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES**

NATURE DU TRAVAIL:
Sous l'autorité du Directeur des Services aux Étudiants du Campus, l'animateur des activités socio-culturelles a comme fonction, de concert avec les étudiants et dans le cadre des politiques du Collège, d'évaluer les besoins socio-culturels du milieu et d'apporter la contribution de ses ressources à l'organisation, à la promotion et à l'animation des activités propres à la satisfaction de ces besoins.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
L'animateur des activités socio-culturelles, en collaboration avec les étudiants, assure le bon fonctionnement des activités socio-culturelles et la mise en place de nouvelles activités dont les besoins sont exprimés par le milieu. Il met à jour l'ensemble des moyens dont le milieu dispose et qui peuvent servir à la réalisation des activités de son secteur. Il voit au respect des règles du jeu sur le fonctionnement des activités: définition de l'activité, structure de travail, rythme, financement, etc.

Il assure l'organisation d'activités temporaires. Il réunit régulièrement les personnes attachées à la conduite des activités pour réviser et relancer le travail.
Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée et de préférence, posséder une formation en animation professionnelle et une expérience pertinente dans le domaine.

ENTRÉE EN FONCTION:
Dans les meilleurs délais.

ENDROIT DU TRAVAIL:
Campus Sorel-Tracy.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir, au soussigné, un curriculum vitae complet de même que toutes les attestations pertinentes (scolarité et expérience), et ce avant le 29 octobre 1974.

N.B. Le comité de sélection rencontrera en entrevue, tout candidat qui détient le diplôme exigé et dont l'expérience est pertinente à la fonction.

**SERGE VINCELETTE
Secrétaire général
2775, rue Bourdages
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 5S3**

EMPLOIS OUTRE-MER
Pour société d'Ingénieurs-Conseils
Grand projet en Afrique du Nord

Construction de bâtiments industriels, installation des services, utilités et équipements.

INGÉNIEURS AVEC EXPÉRIENCE SUR CHANTIERS

— **INGÉNIEUR-MÉCANICIEN:**
Atelier d'entretien de routine, atelier de production mécanique, révision de moteurs, construction de charpentes et chaudronnerie.

— **INGÉNIEUR CIVIL:**
Fondations, structures, bâtiments, routes et parcs.

— **INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN:**
Équipements, instruments, distribution, installations.

Contrats: de 12 mois et plus.
Salaire: concurrentiel et avantages spéciaux.
Faire parvenir son curriculum vitae sous pli confidentiel à:

**INTERSTEEL CONSULTANTS LTD.,
109 chemin Railside,
Don Mills, Ontario.**

Université Laval

Le Service du personnel est à la recherche
D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS SOCIO-CULTURELS

Sommaire de la fonction:
Sous direction, assume la responsabilité du personnel et des finances de son service. Voit à l'établissement des politiques à court et à long termes et sert d'agent de liaison de son service avec les organismes extérieurs de loisirs socio-culturels.

Qualifications requises:
— diplôme universitaire ou l'équivalent et deux (2) années d'expérience dans des fonctions similaires.

D'UN AGENT DE GESTION DU PERSONNEL (RESPONSABLE DE L'EMBAUCHE)

Sommaire de la fonction:
Assume la responsabilité du recrutement, de la sélection et de l'engagement du personnel. Participe à l'élaboration des politiques concernant les programmes d'induction et de formation du personnel; coordonne et administre la mobilité interne du personnel (promotion, avancement, mutation, départ, etc. ...).

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire du premier cycle et plusieurs années d'expérience dans le secteur de l'embauche.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 h le 31 octobre 1974 à l'adresse suivante:

**Le Service du personnel
Pavillon de la Bibliothèque
Bureau 3445
Cité universitaire (Québec)
G1K 7P4**

Cité universitaire, Québec

LE CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
est à la recherche de personnel
DIRECTEUR DE SUCCURSALE

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES:
Sur un territoire déterminé, il planifie, coordonne, dirige et contrôle toutes les activités de production de service destiné à la clientèle et s'assure de la qualité optimale de ces services.

RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES:
Participe à la formulation des programmes et à la détermination des objectifs préparés par le C.S.S.M.M.; Participe à la négociation des contrats de services professionnels avec les C.L.S.C. de son territoire et en surveille le respect; Participe avec le responsable de la formation et du développement, à l'identification des besoins de formation et de perfectionnement du personnel de sa succursale; Participe à l'élaboration des prévisions budgétaires de sa direction.

QUALIFICATIONS:
— Formation en sciences humaines;
— Aptitudes de gestion;
— Expérience dans un poste similaire serait un atout;
— Habileté à animer, organiser, coordonner et diriger des services professionnels à la clientèle;
— Capacité de recevoir et de transmettre l'information.

PROGRAMMEUR AU SERVICE DE L'INFORMATIQUE

FONCTIONS:
— Élaborer des programmes destinés au traitement de données par ordinateur à partir de systèmes dont le cadre général est établi par l'analyste en informatique.

EXIGENCES:
— Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champ de spécialisation approprié;
— Expérience serait un atout.

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIVES

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES:
Personne qui sous peu ou point de surveillance immédiate, remplit des fonctions de nature complexe exigeant un très bon jugement, un esprit analytique et une connaissance approfondie du processus de fonctionnement du service des Relations de Travail.

RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES:
Personne qui assiste un responsable dans certaines de ses tâches administratives.

EXIGENCES:
— Détenir un diplôme commercial (minimum 12e année ou équivalent);
— Posséder une expérience pertinente à la fonction;
— Excellent français et facilité d'expression;
— Connaissance de l'anglais.

Les candidats qualifiés sont invités à faire parvenir leur offre de service et leur curriculum vitae avant le 30 octobre 1974, au service des:

**Ressources Humaines
A/S Gertrude Trotter
800 est, boul. De Maisonneuve,
10ième étage
Montréal, Québec
H2L 1Y6**

L'UNION RÉGIONALE DE RIMOUSKI DES CAISSES POPULAIRES DES JARDINS
est à la recherche d'un
CHEF DES ÉTUDES ET STATISTIQUES

Organise, dirige et contrôle les activités de la division des Études et Statistiques. Organise et répartit de façon générale, le travail du personnel sous sa juridiction. Voit à la préparation, l'analyse et le développement d'études de marché, de rentabilité et de prévisions budgétaires pour le bénéfice des caisses populaires affiliées. Voit à la cueillette, la mise à jour et l'interprétation des données statistiques. Fournit sur demande un avis sur de nouveaux services applicables à une ou plusieurs caisses populaires.

Exigences:
Le candidat que nous recherchons devra posséder:
— un diplôme de 1er cycle en administration ou en économique;
— un minimum de 2 années d'expérience en prix de revient ou en comptabilité de gestion.
Il devra être capable d'initiative, de leadership et avoir de la facilité à communiquer.

Rémunération:
— Salaire en relation avec les qualifications.
— Avantages sociaux complets.

Toute candidature sera traitée confidentiellement et les membres du Mouvement seront d'abord considérés.

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 1er novembre 1974.

**Service du personnel,
Union Régionale de Rimouski
des Caisses populaires Desjardins,
681, boul. St-Germain ouest,
Rimouski, Qué. G5L 7E5**

**VILLE DE HAUTERIVE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

OFFRES D'EMPLOI

À la suite d'une restructuration municipale, les postes suivants sont présentement ouverts à la Ville de Hauterive, savoir:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

RESPONSABILITÉS:
— Met en oeuvre les politiques et exécute les décisions du Conseil;
— Dirige et coordonne les activités de tous les services municipaux;
— Assiste aux assemblées régulières et spéciales du Conseil ainsi qu'aux séances de préparation;
— Préside aux activités du comité de gestion;
— Assure le maintien des bonnes relations communautaires tant avec le public en général qu'avec les corps intermédiaires, les organismes gouvernementaux et les médias d'informations;
— Voit à ce que le Conseil soit bien informé des activités courantes de l'administration municipale;
— Assure la formation et le perfectionnement de ses subordonnés afin de préparer la relève;
— Accomplit toutes les fonctions qui lui sont assignées par la loi, à titre d'officier exécutif de la municipalité;
— Exécute ou délègue, à la demande du Conseil, tous autres travaux connexes.

QUALIFICATIONS:
a) Âge: 35 à 45
b) M.B.A. ou équivalent
c) Faire preuve d'initiative, d'entente et être doué pour les relations humaines
d) Pouvoir communiquer facilement avec les gens à tous les niveaux de l'administration
e) Être capable d'interpréter et appliquer les conventions collectives
f) De préférence, être familier avec les principes de l'administration publique (Loi des Cités et Villes)

TRAITEMENT:
Selon qualifications et expérience.

**TRÉSORIER
Directeur des finances**

RESPONSABILITÉS:
— Chargé d'assister le directeur général de qui il relèvera, pour la préparation des budgets et le contrôle des dépenses;
— Chargé des responsabilités reconnues au trésorier municipal selon le Code des Cités et Villes;
— Chargé de la supervision des opérations financières de la Ville;
— Chargé de la vérification interne, achats, facturation, comptes payables, salaires, assurances, dépôts, etc.;
— Chargé d'orienter, d'assister et de superviser le personnel préposé aux opérations de l'informatique;
— Chargé d'assister aux assemblées du Comité de Gestion et aux séances du Conseil.

QUALIFICATIONS:
a) Âge: 30 à 45
b) C.A., C.G.A. ou équivalent
c) Faire preuve d'initiative et être capable de communiquer facilement avec le personnel à tous les niveaux de l'administration municipale;
d) De préférence, être familier avec les principes de l'administration publique (Loi des Cités et Villes).

TRAITEMENT:
Selon qualifications et expérience.

INGÉNIEUR CIVIL

RESPONSABILITÉS:
— Chargé d'assister le directeur général de qui il relèvera, pour la préparation des budgets et le contrôle des dépenses;
— Chargé de voir à l'exécution des travaux publics et de voir, et à cette fin, d'organiser et de coordonner les efforts des employés de ce service;
— Chargé de faire les recommandations nécessaires quant à l'achat et l'utilisation du matériel et de l'outillage;
— Chargé de préparer les programmes de développements à long terme (travaux d'aménagement et d'entretien);
— Chargé de surveiller l'exécution du programme d'aménagement paysagiste.

QUALIFICATIONS:
a) Âge: 30 à 45
b) Ingénieur professionnel
c) Devra faire preuve d'initiative
d) De préférence, être familier avec les principes de l'administration publique (Loi des Cités et Villes).

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et expérience.

Les personnes intéressées à l'un de ces postes sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

**M. GILBERT MOFFATT
Greffier
Ville de Hauterive
625 boulevard Lafleche
Hauterive, Qué.**

La United Aircraft du Canada Limitée répond

Les récentes semaines ont vu apparaître nombre de déclarations, de reportages et d'accusations concernant la grève qui se poursuit à la United Aircraft, le fait que la compagnie a, temporairement, transféré une partie du travail normalement effectué dans ses usines du Québec, et l'aide financière que la compagnie reçoit du gouvernement fédéral. Les faits énoncés ci-dessous vous permettront de connaître la position de la compagnie.

Le gouvernement canadien nous a aidé en nous accordant, en tout, 70 millions de dollars. Le gouvernement du Québec, lui, nous a donné 3 millions. Ces argents étaient destinés à la mise au point et à la production de nos deux principaux moteurs, le PT6 et le JT15D. La plupart de nos contrats avec le gouvernement fédéral nous demandent d'effectuer en retour certains paiements au gouvernement. Dans quelques-unes de ces ententes, le taux de tels paiements est assujéti à nos recettes sur ces moteurs. Dans un de ces cas, nous devons effectuer des paiements même si les programmes ne s'avèrent pas encore profitables. Nous avons déjà commencé ces paiements. Les programmes de ces deux moteurs ne sont cependant pas encore rentables. A date, nos dépenses excèdent nos recettes par \$87 millions.

La compagnie a de plus investi \$40 millions de ses propres argents pour l'aménagement de ces programmes, ce qui porte l'investissement total de la compagnie à \$127 millions. Elle aura probablement à y investir beaucoup d'autres millions de dollars avant de commencer à amasser des profits. Nous croyons cependant que nos ventes, sur une période de dix ans, nous permettront de faire, en fin compte, des profits.

Il y a 24 ans que nous fabriquons des pièces de rechange pour les moteurs à pistons de Pratt & Whitney Aircraft. Depuis 1962, UACL est la seule usine de United Aircraft à produire de telles pièces. Nous avons enregistré, au cours des trois dernières années, pour presque \$50 millions en ventes de pièces fabriquées et vendues au Canada sous brevet de Pratt & Whitney Aircraft. C'est bien sûr une des sources de l'investissement très important réalisé par la compagnie dans les moteurs canadiens.

Mais ce n'est pas qu'une question d'argent. La United Aircraft, dont nous sommes une filiale, nous a aussi apporté une expertise technologique qui a beaucoup aidé à notre succès. Le climat ultra-compétitif du marché des moteurs appelle un degré continuellement élevé de compétence technique. Grâce à la technologie mise au point à la division Pratt & Whitney Aircraft de la United Aircraft, nous avons pu construire des moteurs qui ont connu un vif succès parce qu'ils répondaient aux besoins de nos clients. Cette technologie est en effet le fruit d'un investissement de plus de \$5 milliards depuis 25 ans.

Une entente passée depuis plusieurs années entre UACL et la United Aircraft Corporation nous accorde une concession sans royalties à payer aux termes de la Loi canadienne sur les brevets d'invention, sur toutes les inventions de Pratt & Whitney Aircraft. UACL peut aussi faire appel au personnel de 1000 membres des laboratoires de recherche de la United Aircraft Corporation, dont la réputation, comme centre de recherche et de génie, n'est plus à faire. De plus, nous profitons de l'expérience et des talents de Pratt & Whitney Aircraft au niveau des méthodes de contrôle de la qualité, de l'amélioration des méthodes de production, des systèmes d'instrumentation et de conception. Aucun autre fabricant de moteurs d'avions au monde ne profite de telle technologie et d'un personnel aussi compétent.

Le gouvernement canadien nous aide financièrement dans le but de donner du travail aux ouvriers du pays. Notre Compagnie investit son argent et utilise sa technologie de façon à mettre sur le marché des produits de conception et de fabrication canadienne.

Ces buts ont été atteints.

Nous avons toujours employé beaucoup de monde et, depuis quinze ans, nous avons versé presque \$445 millions aux employés de nos usines du Québec. Les salaires du personnel nous coûtaient environ, l'an dernier, \$1 million par semaine et nous avons dépensé \$24 millions en produits et en services fournis au Québec par 438 fournisseurs.

Au cours de nos efforts pour négocier une nouvelle convention collective, nous avons fait un certain nombre de concessions substantielles au syndicat, améliorant notre offre à trois occasions en réponse à la tentative de médiation du ministre québécois du travail. Pour protéger autant d'emplois que nous le pouvions, nous nous sommes abstenus pendant plus de sept mois d'engager de nouveaux employés. Malgré les pertes financières de la compagnie, nous avons augmenté notre salaire moyen de 23 pour cent depuis novembre 1973, pour le porter à \$4.73 l'heure. De plus, nous avons mis en application d'autres avantages pour nos employés, que l'on évalue à 7.5 cents l'heure, et qui couvrent des primes accrues d'assurance et des congés payés supplémentaires.

Nous avons maintes fois averti les employés et le syndicat, en privé et en public, que cette grève entraînerait des pertes d'emplois inévitables. Nous avons toujours tenu à préciser notre refus de cotiser nos employés pour qui que ce soit comme condition de leur travail dans nos usines. C'est là un droit individuel fondamental, spécifiquement reconnu par la loi canadienne.

L'analyse des dossiers du Ministère du Travail démontrera qu'au cours de cette période, le syndicat a refusé de modifier en profondeur sa position, a refusé de soumettre à ses membres la dernière offre faite par la compagnie et a ajouté des éléments au litige au début de la grève.

Nous avons jugé que si nos clients ne pouvaient obtenir de moteurs chez nous, ils iraient acheter d'autres moteurs à l'extérieur du Canada. Et que si nous perdions des clients, des travailleurs canadiens perdraient leur emploi.

Et lorsqu'il devint évident que le conflit de travail allait durer longtemps, nous fûmes forcés de confier une partie du travail de nos usines à des contracteurs canadiens et états-unis, y compris Pratt & Whitney Aircraft. C'était la seule façon qui nous permettait de répondre aux commandes de nos clients, de préserver la place de nos produits sur les marchés internationaux, tout en protégeant, à la longue, les emplois des travailleurs québécois et canadiens.

Environ 95 pour cent de notre production est livrée à des clients à l'extérieur du Canada. Aucune compagnie aérospatiale canadienne de premier plan ne peut survivre en se basant uniquement sur les besoins des marchés domestiques.

Malgré une grève qui dure depuis plus de neuf mois, notre personnel au Québec dépasse 4,400 personnes, alors que nous en avions 5,300 avant la grève. En continuant le travail malgré la grève, nous avons réussi à ne mettre à pied aucun employé.

Nous avons déjà commencé à rapatrier du travail à nos usines du Québec et nous en rapatrierons d'autre aussi rapidement que les circonstances le permettront. Nous procédons aussi à une expansion de nos installations pour faire place à un accroissement des livraisons et du personnel. Et ce, même si un de nos clients a déjà qualifié un moteur compétitif, tandis que deux autres clients envisagent de telles démarches vu le retard apporté à nos échéanciers.

Nous croyons en la possibilité pour nos moteurs de regagner la position de chef de file dont ils jouissaient avant le début de la grève parce que nous croyons que nos produits, le fruit d'une technologie et d'efforts bien canadiens, continuent à être techniquement supérieurs à tous les moteurs de leur catégorie.

TE Stephenson

Thor E. Stephenson
Président